Digitized by Google

11
6
149
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE • FIRENZE •

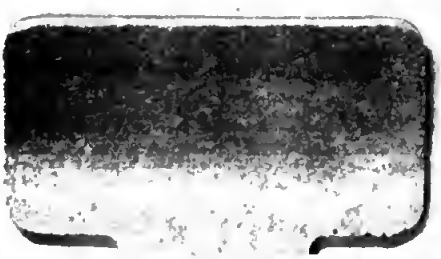

LES SIÈCLES
CHRÉTIENS,
ou
HISTOIRE
DU CHRISTIANISME,

TOME TROISIÈME.

LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS, DEPUIS J. C. JUSQU'A NOS JOURS.

*Par M. l'Abbé ***.*

Nouvelle Edition, corrigée & augmentée.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez { GUEFFIER, Imprimeur-Libraire, au bas de la rue de la Harpe. MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Mad. la Comteſſe D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

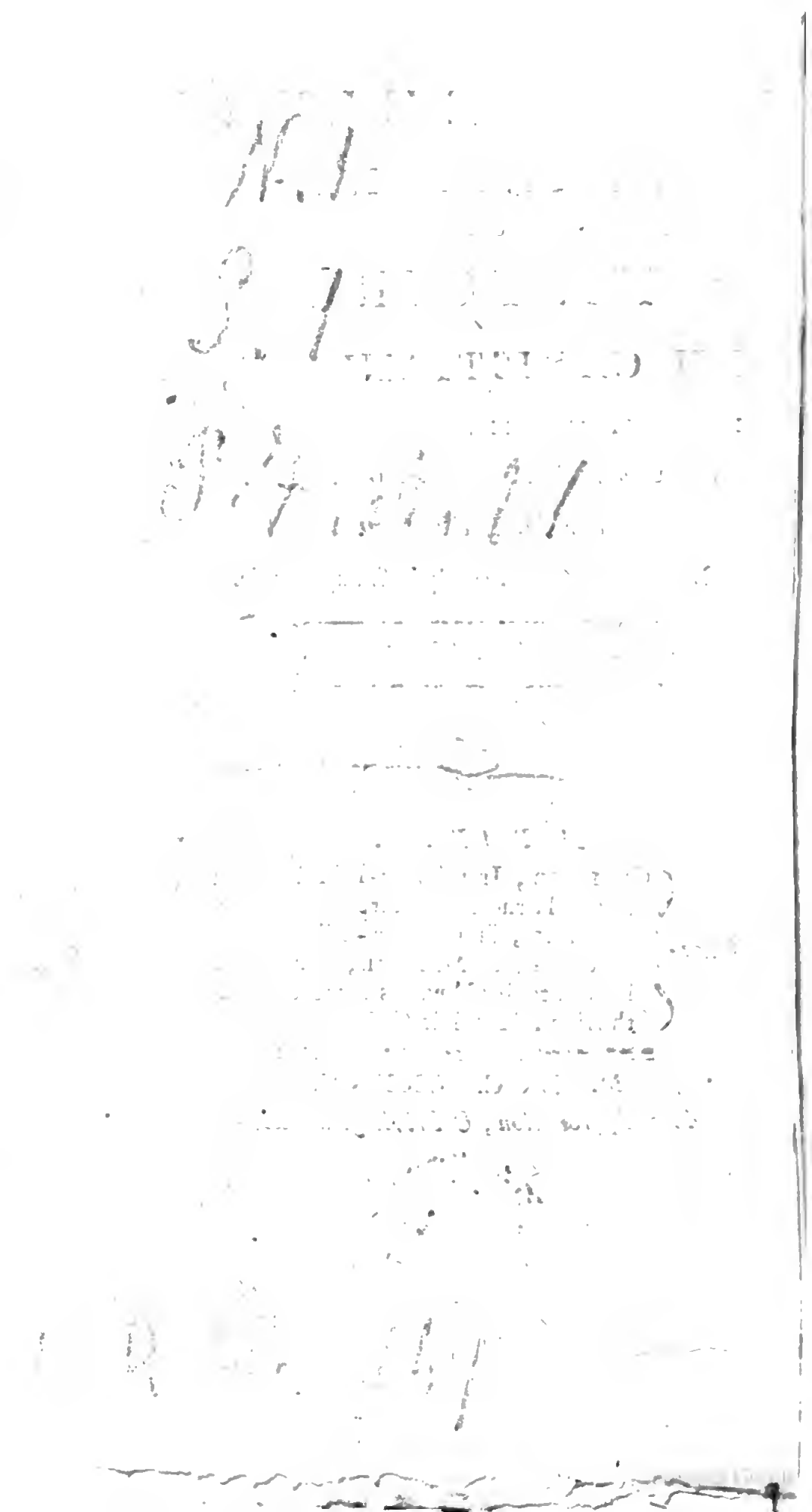

LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS;

Depuis J. C. jusqu'à nos jours.

HUITIÈME SIÈCLE.

ARTICLE PREMIER.

Tableau politique de l'Orient & de l'Occident.

VIII. SIÈCLE.

TIBÈRE III, dont le nom propre étoit Abſimare, occupoit le Trône impérial au commencement de ce ſiècle. Il en

VIII. SIÈCLE. avoit chaſſé l'uſurpateur Léonce, par une de ces révolutions ſubites qui arrivoient ſi ſouvent depuis que les armées s'étoient rendues maîtreſſes de la pourpre. Ce Prince ne connut du rang ſuprême que les craintes auxquelles ſont expoſés ceux que le caprice de la fortune y a fait monter. Juſtinien au fond de ſon exil, étoit un ennemi redoutable pour lui. Il conſervoit des partiſans à Conſtantinople; & ſes amis, qui avoient tout perdu à ſa chûte, entretenoient l'affection de ceux qui deſiroient ſon rétabliſſement, dans l'eſpérance de recouvrer les places dont ils avoient été dépouillés. L'ambition inquiète de ce Prince, après l'avoir mis pluſieurs fois en danger de périr par la trahiſon de ceux à qui ſon état l'obligeoit de confier ſes deſſeins, fut enfin heureuſe. Il trouva dans le Prince des Bulgares, auquel il avoit fait propoſer ſa fille en mariage, un protecteur puiſſant, qui entreprit de le rétablir. Terbellis, c'étoit le nom de ce Prince, flatté ſans doute de la gloire, ſi douce pour un barbare, d'être le ſeul appui d'un Empereur, & de donner un maître aux Romains, prit ſa défenſe avec autant de chaleur, que s'il eût travaillé à conquérir

l'Empire pour lui-même. Tibère tenta inutilement tous les moyens de rompre cette union, ou d'en empêcher les ſuites. Terbellis & Juſtinien furent bientôt à la vue de Conſtantinople. La Ville bien fortifiée & munie de tout ce qui étoit néceſſaire à ſa défenſe, ne comptoit pas revoir jamais dans ſes murs un Prince odieux, qu'elle avoit chaſſé à cauſe de ſes cruautés. On étoit dans cette confiance, lorſque des ſoldats introduits dans la place, par un aqueduc mal gardé, ouvrirent les portes à l'armée de Juſtinien, qui alla droit au Palais, s'en ſaiſit, & recouvra l'Empire auſſi facilement qu'il l'avoit perdu.

VIII. SIÈCLE.

On devoit eſpérer que ce Prince, inſtruit par ſes malheurs, ne ſouilleroit pas par de nouveaux crimes un Trône, d'où il n'avoit été précipité qu'à cauſe de ſes injuſtices & de ſa tyrannie. Mais il eſt difficile qu'une ame féroce & ſanguinaire s'adouciſſe dans l'adverſité. L'infortune n'eſt une leçon utile que pour ceux qui ont le germe de la vertu dans le cœur, & qui ſe ſont rendu coupables dans l'ivreſſe de la proſpérité, moins par méchanceté que par erreur. Juſtinien rétabli dans tous les droits de la puiſſance ſouve-

VIII. SIÈCLE.

raine, ne ſongea qu'à la vengeance. Il ſe montra plus barbare qu'avant ſa chûte; & ſa cruauté captivée pendant ſa diſgrace, ne devint que plus violente lorſqu'elle ſe vit en liberté. Tibère & Léonce furent ſes premières victimes. Il les foula aux pieds dans le cirque en préſence de tout le peuple, & leur fit couper la tête. Tous ceux que le tyran ſoupçonna d'avoir favoriſé le parti de l'un & de l'autre, furent enveloppés dans leur ſupplice. Conſtantinople en proie aux fureurs d'un monſtre qui ſembloit n'avoir rompu ſes fers que pour tout dévorer, deſiroit un vengeur. L'armée lui en donna un dans la perſonne de Bardanés, ſurnommé Philippicus, qu'elle proclama Empereur ſous les murs de Chréſone, que Juſtinien faiſoit aſſiéger, pour ſe venger ſur les habitans de cette Ville, des maux qu'il y avoit ſouffert pendant ſa diſgrace. Ses ſoldats l'abandonnerent, il fut pris, on lui coupa la tête, & on la fit porter à Conſtantinople pour apprendre à la Ville impériale, qu'elle n'avoit plus rien à craindre du bourreau qui l'avoit innondée de ſang. Ainſi finit ce Prince qui, deux fois maître de l'Empire, ne régna que pour en être le fléau & mériter l'horreur du genre humain.

Le nouvel Empereur qui s'étoit toujours conduit avec beaucoup de modération, de douceur & de sageſſe avant ſon élévation, parut foible, indolent, voluptueux, dès qu'il fut monté ſur le Trône. Enfermé dans ſon Palais, uniquement occupé de ſes plaiſirs, il diſſipa en amuſemens frivoles, en vaines profuſions & en débauches, les tréſors que Juſtinien avoit amaſſés par tant d'injuſtes confiſcations. Il ne fit uſage de l'autorité ſouveraine, que pour protéger l'erreur du Monothéliſme; & des forces de l'Empire, que pour perſécuter les Catholiques. Il vit les Sarraſins s'emparer des Provinces où leurs armes n'avoient pas encore pénétré, & les Bulgares s'avancer juſqu'aux portes de Conſtantinople, ſans prendre aucune meſure contre des ennemis ſi redoutables. Le mépris & l'indignation publique furent bientôt le fruit d'une inaction qui expoſoit la patrie, & aviliſſoit de plus en plus le nom Romain, dans l'opinion des Nations rivales par qui l'Empire étoit aſſailli de toutes parts. Le mécontentement éclata au milieu d'une fête que Philippicus donnoit à ſes Courtiſans, pour célébrer l'anniverſaire de la fondation de Conſtantinople. Après un

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

festin somptueux, il s'étoit retiré pour prendre du repos. Un Officier, accompagné de quelques soldats, entra dans son appartement, & le trouvant endormi, le saisit, l'entraîna dans l'hyppodrome, & lui fit crever les yeux, sans que personne prît sa défense. Il n'avoit régné qu'un peu plus d'un an & demi.

Arthémius, qui lui succéda sous le nom d'Anastase, avoit été son Secrétaire. Quoiqu'il dût la pourpre aux Patrices George & Théodose, auteurs de la révolution qui l'avoit porté sur le Trône des Césars, il leur fit crever les yeux, pour les punir du crime qu'ils avoient commis contre la Majesté impériale, dans la personne de Philippicus. Les tems étoient si malheureux, & les désordres de l'Etat parvenus à un tel point, qu'Anastase avec de grands talens pour le gouvernement, beaucoup d'application aux affaires, & toutes les vertus civiles & militaires qui contribuent à la gloire & au bonheur des peuples, ne put se maintenir dans le rang où il sembloit que ses belles qualités l'avoient fait élever. La révolte d'une armée qu'il envoyoit contre les Sarrasins, & l'assassinat du Général qui la commandoit, le forcerent d'aban-

donner l'Empire à un Receveur des impôts, nommé Théodoſe, que les rébelles lui donnerent pour concurrent. La Religion fut ſon aſyle, & l'habit monaſtique dont il ſe revêtit, mit ſes jours à couvert. VIII. SIÈCLE.

Léon, qui commandoit les troupes impériales dans l'Orient, ayant mis les Généraux & l'armée d'Arménie dans ſes intérêts, refuſa de reconnoître Théodoſe. D'un autre côté, les Sarraſins toujours attentifs à profiter de la foibleſſe des Romains & de leurs diviſions, faiſoient de grands préparatifs pour les attaquer dans ces momens favorables à leurs deſſeins. Théodoſe, qui ſentoit ſon incapacité, ne balança pas à deſcendre d'un rang où il n'étoit monté que malgré lui. Il abdiqua volontairement une dignité dont les devoirs étoient au-deſſus de ſes forces, & retiré dans une Maiſon religieuſe, il y mena une vie douce & obſcure qui convenoit à ſon caractère. Son règne avoit duré un peu plus d'un an.

Léon, qui fut le troiſième de ſon nom, ne tarda pas à prendre la pourpre, & pour joindre les ſuffrages du peuple & le ſceau de la Religion au choix des gens de guerre, il ſe fit ſacrer avec un

VIII. SIECLE.

appareil impoſant dans la grande Egliſe de Conſtantinople, dès qu'il fut maître de cette Capitale. Il étoit né en Iſaurie, d'où lui vient le ſurnom d'Iſaurien que l'Hiſtoire lui a donné. Ses parens étoient de baſſe condition, & il avoit commencé par être ſimple ſoldat. Sa conduite, ſon courage & ſes talens l'avoient élevé de grade en grade juſqu'à la dignité de Général, dont il étoit revêtu lorſqu'il parvint à l'Empire. Ce Prince avoit de l'amour pour la juſtice, de la valeur, de la fermeté, de l'élévation dans le caractère. On le vit monter ſur le Trône avec joie, & on eſpéra tout des belles qualités qu'on admiroit en lui. Les dix premières années de ſon règne répondirent à ces eſpérances. Il fit échouer, par ſon intelligence & ſon adreſſe, l'entrepriſe des Sarraſins, qui dans le deſſein d'anéantir l'Empire & la puiſſance romaine, étoient venu mettre le ſiège devant Conſtantinople, avec deux armées formidables de terre & de mer. La flotte fut conſumée par le feu grégeois, invention des Grecs, dont le ſecret ne s'eſt pas conſervé. L'armée de terre ſe détruiſit d'elle-même, par la longueur du ſiège, la vigoureuſe réſiſtance des aſſiégés, & la contrariété

des saisons. Léon délivré de ces redoutables ennemis, étoit couvert de gloire, aimé de son peuple, craint des étrangers; il pouvoit avec les talens que la nature lui avoit donnés, & l'expérience qu'il avoit acquise, rendre à l'Empire une partie de son ancienne splendeur, en s'appliquant à remédier aux maux de l'Etat, & aux vices de l'administration. Mais pour le malheur de l'Eglise & de la société, il s'entêta de la nouvelle erreur des Iconoclastes, avec une fureur & une opiniâtreté qui sont à peine croyables dans un Prince qui jusque-là s'étoit montré plein de sagesse & de modération. Devenu féroce & cruel par fanatisme, il employa le reste de sa vie à faire la guerre aux Images, & à persécuter ses sujets, pendant plus de quinze ans. Il mourut enfin au milieu des calamités & des désastres dont il étoit l'auteur; laissant l'Empire en proie aux armées des Sarrasins, aux factions du dedans, & aux fureurs sacrilèges des hérétiques, qu'il avoit excitées. Bourreau de ses sujets, destructeur du culte établi dans l'Eglise, il emporta l'exécration des Romains, dont il avoit été l'idole au commencement de son règne, qui dura près de vingt-quatre ans.

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

Conſtantin ſurnommé Copronyme, fils de Léon III, aſſocié à l'Empire dans ſon enfance, n'étoit pas propre à conſoler l'Egliſe & l'Etat, des maux que ſon père leur avoit cauſés. Nourri dans le ſein du fanatiſme, ſon caractère naturellement dur & violent, s'irrita par les événemens fâcheux qui troublèrent ſon règne, & par la réſiſtance qu'il rencontra dans l'exécution de ſes injuſtes volontés. Plus emporté dans ſa haine contre les ſaintes Images, que ne l'avoit été ſon père, il ſe fit une gloire affreuſe d'extirper, s'il lui eût été poſſible, par les exils & les ſupplices, un culte qu'il oſoit traiter d'idolâtrie. Les entrepriſes toujours heureuſes des Sarraſins, les conſpirations ſouvent renaiſſantes, l'horreur des Citoyens qui le déteſtoient, & le danger continuel d'une fin tragique où il étoit expoſé, rien ne put calmer ſa férocité, d'autant plus funeſte, qu'elle le rendoit aveugle ſur ſes propres intérêts, comme ſur ceux de l'Etat. Il ne ſuivoit que l'impreſſion de la fureur, qui le portoit à immoler tous ceux qu'il ſavoit attachés à la foi de l'Egliſe. Peu de tyrans avant lui, verſerent plus de ſang, & cauſerent plus de maux à la patrie. A peine fut-il diſtrait de la perſécution cruelle

Digitized by Google

qu'il avoit renouvellée, ou, pour mieux dire, continuée contre les Catholiques, par quelques attaques qu'il livra aux ennemis de l'Empire. Il ne quitta les armes qu'il avoit prises contre les Sarrasins & les Bulgares, que pour les tourner contre ses propres sujets, sans distinction de Grands, de peuple, de laïcs, de Clergé, ni de Moines. Une fièvre ardente délivra le genre humain de ce monstre altéré de sang. Il mourut au milieu des plus cruelles douleurs qu'il regarda lui-même dans ses derniers momens, comme l'essai des supplices éternels qu'il avoit mérités par son impiété. Il avoit régné près de trente-quatre ans, pour le malheur du monde.

VIII. SIÈCLE.

A la puissance & à l'impiété de Copronyme succéda Léon IV, son fils, surnommé Chasare. Ses commencemens furent beaux & annoncerent un règne sage, humain, glorieux, qui répareroit les malheurs dont on étoit accablé depuis si long-tems. Pour donner au peuple quelque aisance qui le mît en état d'exercer avec fruit son industrie, & rendre au commerce une activité que son père avoit détruite par son avarice, il ouvrit ses trésors & rétablit la circulation. Il feignit

même un grand zèle pour la foi orthodoxe, & arrêta la perſécution. Mais ces beaux dehors n'étoient qu'une hypocriſie inſpirée par la politique & la ruſe. Dès que Léon ſe crut aſſuré du peuple dont il avoit acheté l'affection par ſes largeſſes, il ceſſa de ſe contraindre, & fit éclater les ſentimens impies qu'il nourriſſoit dans ſon cœur. Plus indifférent qu'aucun de ſes prédéceſſeurs aux beſoins de l'Etat, dont les maux empiroient de jour en jour, il oublia qu'il y avoit des Sarraſins & des Bulgares, ſans ceſſe armés pour profiter de toutes les circonſtances favorables à leurs deſſeins contre l'Empire. Quelques Images qu'il trouva ſous le chevet de l'Impératrice Iréne, ſon épouſe, firent tout-à-coup éclater la fureur qu'il avoit contenue juſques là. Il alloit reprendre avec plus de violence que jamais, le projet deſtructeur de ſon ayeul & de ſon père; & la perſécution ſuſpendue pendant quelques années, étoit ſur le point de recommencer plus vivement que jamais, lorſqu'une mort prompte & douloureuſe enleva ce Prince dont le règne avoit duré environ cinq ans.

VIII. SIÈCLE.

Conſtantin Porphyrogénète, ainſi nommé parce qu'il étoit né dans la pour-

pre, avantage dont peu d'Empereurs ont joui après lui, prit les rênes du gouvernement auſſi-tôt après la mort de Léon IV, ſous la tutèle d'Iréne ſa mère. Tant que cette femme habile & courageuſe fut à la tête des affaires, on vit par l'ordre & la fermeté de l'adminiſtration, ce que peuvent le génie & l'application, dans les conjonctures les plus difficiles. Elle arrêta par l'activité de ſes Généraux les invaſions des ennemis du dehors, qui avoient fait tant de progrès ſous les règnes précédens, tandis que les Souverains de Conſtantinople n'étoient occupés qu'à donner des ordres barbares contre les défenſeurs des ſaintes Images, & paroiſſoient n'avoir d'autre intérêt que de dépeupler l'Empire, en faiſant égorger leurs ſujets. Elle découvrit & diſſipa par ſa vigilance, les conjurations que l'inquiétude ou le mécontentement avoient formées. Elle détourna par ſon habileté l'orage que la révolte d'Helpidius, protégé par le Calife, avoit élevé contre elle & contre ſon fils. Ce fut en négociant la paix avec le Prince Muſulman, à des conditions dures, il eſt vrai, mais néceſſaires, dans la circonſtance où l'on ſe trouvoit. Conſtantin auſſi léger qu'im-

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

pétueux dans ses affections, se lassa d'une dépendance qui humilioit son orgueil, & gênoit ses passions. Il éloigna Iréne des affaires, & dès ce moment tout ce qu'elle avoit fait pour la sûreté de l'Etat fut détruit. On vit les factions renaître, les désordres se multiplier; & tout étoit perdu, si le foible Empereur, trop convaincu de son incapacité, n'eût rappellé sa mère pour lui rendre, en l'associant à l'Empire, une autorité dont il ne savoit pas faire usage. Iréne s'en servit pour dépouiller son fils dont elle connoissoit l'inconstance & les caprices. Il s'étoit rendu odieux par plusieurs traits de cruauté. L'ambitieuse Impératrice sut profiter habilement de ces dispositions du peuple, & n'eut pas de peine à tourner la haine publique contre un Prince, dont les vices & l'incapacité n'étoient que trop bien prouvés. Ceux qu'il croyoit armés pour sa défense le livrerent à Iréne, qui, trop ambitieuse pour se souvenir qu'elle étoit mère, étouffa la voix de la nature, & lui fit arracher les yeux avec tant de violence, que cette cruelle opération fut bientôt suivie de sa mort. Réservons pour le neuvième siècle, la suite du règne violent & agité de cette princesse. Ses

crimes & ſes malheurs méritent bien de ſervir d'époque à ces tems orageux, où les ſcènes tragiques & les révolutions ſanglantes ſe ſuccéderent avec tant de rapidité.

La pourpre étant déshonorée par des Princes indignes de la porter; & l'autorité des Empereurs étant ſans ceſſe combattue dans le centre même de leur domination, doit-on être ſurpris s'ils ne purent conſerver les Provinces qui leur appartenoient encore dans le Continent & dans les Iſles d'Italie? Les Rois Lombards s'agrandiſſoient tous les jours aux dépens de ce qui reſtoit à l'Empire; & les Exarques, Repréſentans amovibles, étoient tout à la fois & trop foibles, & trop peu intéreſſés aux ſuccès de leurs entrepriſes, pour agir avec le zèle & la vigueur néceſſaires, contre des ennemis qui avoient un plan ſuivi, & qui travailloient pour eux-mêmes. Mais cette Puiſſance étrangère qui devoit ſon établiſſement à ſes conquêtes, & qui s'étoit affermie par une ſuite de victoires à peine mêlées de quelques revers, fut obligée de céder à ſon tour à la fortune de Pepin & de Charlemagne, comme nous le verrons bientôt. A cette époque, la ſouve-

VIII. SIÈCLE.

raineté des Empereurs & celle des Lombards furent également anéanties; l'Italie changea de face; & la grandeur des Pontifes Romains s'établit sur un fondement qu'ils cherchoient depuis long-tems à se procurer, pour ne faire plus que croître & s'élever de siècle en siècle. Après cette révolution qui fut tout ensemble l'ouvrage de la force, de la politique & de la piété, le sort de Rome resta quelque tems incertain. Cette Capitale du Monde & de la Catholicité n'étoit ni libre, ni soumise au Pape, quoiqu'il y exerçât une grande autorité dans le temporel; ni proprement sujette des nouveaux Conquérans, quoiqu'elle fût sous leur dépendance. Nous ferons connoître par quels degrés elle passa peu à peu, de cet état peu fixe, sous l'entière domination de ses Pontifes.

Dès la fin du septième siècle, la France étoit tombée dans une espèce d'anarchie, & les Maires du Palais profitant de la foiblesse des Princes légitimes, avoient tellement attiré à eux toute l'autorité, qu'il ne leur manquoit plus que le nom de Roi. Ils avoient en effet toute la réalité du pouvoir souverain, & ils en rempliſſoient les devoirs avec gloire. Ils

préſidoient aux Aſſemblées de la Nation; ils y propoſoient les Loix & les réglemens que l'intérêt public exigeoit; ils en procuroient l'exécution par leur ſageſſe & leur fermeté; ils commandoient les armées; ils repouſſoient les attaques de l'ennemi extérieur; ils veilloient à la manutention du bon ordre au-dedans, autant qu'il étoit poſſible dans ces tems de trouble; ils donnoient du ſecours aux Princes voiſins; ils reculoient les bornes de l'Empire François; enfin les rênes de l'Etat étoient dans leurs mains, avec tous les grands moyens qui ſont l'appanage de la puiſſance ſuprême, & ils s'en ſervoient pour arriver à l'exécution du plan de grandeur perſonnelle qu'ils s'étoient formé. Tels furent entre autres Pepin le Grand & Charles-Martel, ſon fils.

VIII. SIÈCLE.

Ce dernier ſauva la France & l'Europe des armes Muſulmanes. Les Lieutenans des Califes en avoient commencé la conquête, avec des ſuccès qui faiſoient craindre de les en voir bientôt maîtres. Preſque toutes les Provinces méridionales du Royaume depuis les Pyrénées juſqu'aux Alpes, étoient déja tombées ſous la puiſſance des Sarraſins, lorſque Charles-Mar-

VIII. SIÈCLE.

tel, appellé par le Duc d'Aquitaine, qui ſe voyoit prêt à ſuccomber malgré ſa vigoureuſe défenſe, leur apprit qu'il y avoit en Occident plus de courage, d'héroïſme & d'amour de la patrie, que chez les peuples énervés de l'Orient. En effet, Charles ſuivi de toute la Nobleſſe Françoiſe, les vainquit deux fois en bataille rangée. Abdérame, ſucceſſeur de Zama, qui les avoit amenés d'Eſpagne, les commandoit. C'étoit un Général habile, plein de valeur, qui poſſédoit l'art de la guerre, & qui ſe conduiſoit toujours en grand Capitaine, & en brave ſoldat. La victoire complette que Charles remporta ſur lui, près de Poitiers, eſt célèbre dans nos Annales. Elle mérita au vainqueur le ſurnom de Martel, qui lui fut donné à cauſe de la vigueur & de la célérité des coups qu'il portoit à tous ceux qu'il rencontroit dans la chaleur de la mêlée. Il reſta ſur le champ de bataille une quantité de morts preſqu'incroyable, & les vaincus perdirent pour quelque tems l'envie de ſe meſurer avec les François. Les ſuites de cette victoire mémorable, furent la conquête ou la reddition des places dont les Sarraſins s'é-

toient emparés, d'un côté depuis les frontières d'Eſpagne juſqu'à la Loire, de l'autre depuis la mer de Provence juſqu'à l'Yonne. VIII. SIÈCLE.

Charles-Martel étant mort en 741, ſes fils, Pepin, ſurnommé le Bref, & Carloman, ſuccédèrent paiſiblement à ſon pouvoir. Le ſecond devenu veuf, touché de Dieu & dégoûté du monde, reçut à Rome, des mains du Pape Zacharie, l'habit de la Religion, & alla enſévelir ſa grandeur dans la ſolitude du Mont-Caſſin, où il vécut dans les exercices de la vie monaſtique. Par ſa retraite, la Monarchie Françoiſe n'eut plus d'autre Chef que Pepin, lequel voulant convrir d'un droit en apparence légitime, l'autorité que ſon aïeul, ſon père & lui avoient enlevée aux deſcendans de Clovis, envoya une ambaſſade à Rome, pour conſulter le Pape Zacharie, ſur la conduite que devoient tenir les François, dans les conjonctures où ſe trouvoit le Royaume. La réponſe du Pontife fut, comme on devoit s'y attendre, conforme aux intentions de celui qui le conſultoit, au vœu de la Nation, & à l'intérêt du Saint-Siège, qui devoit tout à la famille de Pepin. Il ne balança donc pas à décider

VIII. SIÈCLE.

qu'il étoit convenable, & dans les principes du bon ordre, de donner le titre de Roi à celui qui en avoit la puiſſance, & qui en rempliſſoit les devoirs. Ce mot fut la règle des François; Pepin fut élu & proclamé dans une Aſſemblée des Grands & du Clergé, à Soiſſons, & S. Boniface, Archevêque de Mayence, dont nous parlerons dans la ſuite, le ſacra ſolemnellement en 752. Childéric III, dernier Roi du ſang de Clovis, alla finir ſes jours dans le Monaſtère de Sithieu, appellé depuis St. Bertin; & Thierri, ſon fils, termina les ſiens dans celui de Fontenel'es, connu aujourd'hui ſous le nom de S. Vandrille. Ainſi fut éteinte la première race de nos Rois, qui avoit occupé le Trône plus de deux cent ſoixante-dix ans, depuis que les Francs avoient formé un établiſſement fixe dans les Gaules.

Aſtolphe & Didier, Rois des Lombards, dont l'ambition troubloit le repos de l'Italie, & ſuſcitoit chaque jour de nouvelles inquiétudes aux Pontifes Romains, éprouvèrent les armes de Pepin. Le premier défait, pourſuivi, aſſiégé dans ſa Capitale, fut réduit à ſe racheter par ce traité fameux, qui mit le vain-

queur en état d'enrichir le Saint-Siège, & de lui donner, non plus des terres & des revenus ſeulement, comme il en poſſédoit déjà, mais des Villes & des territoires aſſez étendus, pour former les commencemens d'un Etat, qui devint plus vaſte & plus important dans la ſuite. Le ſecond, malgré ſes révoltes fréquentes, ſes alliances avec des Princes étrangers, & les ruſes de ſa politique, ſe vit contraint d'exécuter ce que ſon prédéceſſeur avoit promis. Ainſi furent jettés, par la magnificence & la piété des Princes François, les fondemens de la grandeur temporelle des Papes, dont la puiſſance devint avec le tems d'autant plus redoutable, que les droits de la ſouveraineté ſe trouvèrent unis à un pouvoir ſacré, dont ceux qui en furent revêtus ne connurent pas toujours l'uſage légitime, ni les juſtes bornes.

VIII. SIÈCLE.

Pepin, heureux héritier des talens & du pouvoir de ſes pères, tranquille poſſeſſeur d'un Trône que la poſtérité de Clovis ſembloit avoir abandonné; couvert de gloire par ſes exploits, digne par ſes talens de commander à une Nation généreuſe & guerrière; bienfaiteur du Saint-Siège, & protecteur de l'Egliſe

VIII. SIÈCLE.

par les riches donations qu'il avoit faites à ſon chef, mourut des ſuites d'une hydropiſie, en 768. C'étoit la cinquante-quatrième année de ſon âge, & la vingtième de ſon règne depuis la mort de Charles-Martel, ſon père, ou la dix-ſeptième, à ne compter que depuis ſon élection & ſon ſacre dans l'aſſemblée de Soiſſons. Il laiſſa pour ſucceſſeurs, Charles & Carloman, ſes fils, entre leſquels il partagea l'Empire François. Le cadet de ces Princes qui vécurent toujours dans la plus parfaite intelligence, étant mort l'an 771, l'aîné, du conſentement des Prélats & des Grands, s'empara de toute la Monarchie, au préjudice de ſes neveux. C'eſt ce Prince à qui la grandeur de ſes actions & l'élévation de ſon ame ont fait donner le ſurnom de Charlemagne. Nous tracerons dans le ſiècle ſuivant, le tableau de ſon règne, dont les événemens glorieux méritent une attention particulière, & par l'éclat qui les caractériſe, & par les changemens qu'ils occaſionnèrent dans la conſtitution politique de l'Europe.

Une révolution préparée par les vices de Vitiza, Souverain des Viſigoths en Eſpagne, & conſommée par les déſor-

dres auxquels Dom Rodrigue, ſon ſuc- VIII.
ceſſeur, s'abandonna, fit paſſer la plus SIÈCLE.
grande partie de ce Royaume ſous la domination des Sarraſins. Ils avoient déjà fait la conquête de tout ce que les Rois d'Eſpagne poſſédoient en Afrique au-delà du détroit, où les Anciens avoient placé les Colonnes d'Hercule. De-là ils méditoient de paſſer dans le continent, & de ſoumettre les belles Provinces où les Viſigoths avoient établi leur puiſſance, depuis la chûte de l'Empire Romain en Occident. Ils eſpéroient qu'après s'en être rendus maîtres, il leur ſeroit facile de s'étendre au loin vers le Nord, & de ſubjuguer toute l'Europe. On a vu tout-à-l'heure avec quelle ardeur ils ſuivirent l'exécution de ce grand projet, qui auroit probablement réuſſi, ſans la valeur & l'activité des François conduits par l'intrépide Charles-Martel. La révolution qui donna l'Eſpagne aux Muſulmans, fut occaſionnée par la paſſion que Dom Rodrigue conçut, les uns diſent pour la fille, les autres pour la femme du Comte Julien, guerrier renommé par ſes hauts faits, & l'un des plus fermes appuis du Trône. Les moyens de ſéduction que Dom Rodrigue mit en uſage pour cor-

VIII. SIÈCLE.

rompre l'objet de sa flamme impure, ayant été inutiles, il employa la violence, & consomma son crime. Le Comte Julien devenu furieux par le ressentiment de cet outrage, ne respira plus que la vengeance. Il appella Mousſa, Général des Sarrasins d'Afrique, auquel il avoit souvent fait éprouver sa capacité & sa valeur dans les combats. Mousſa saisit avec ardeur une occasion si favorable à ses desirs. Il descendit en Espagne à la tête d'une armée, se saisit de toutes les places que le Comte Julien avoit promis de lui livrer, & pousſa les opérations de la guerre avec tant d'activité, qu'il réduisit bientôt D. Rodrigue à n'avoir plus d'autre ressource qu'une bataille décisive. Ce Prince, ayant réuni toutes ses forces, vint l'offrir au Général des Sarrasins dans un lieu nommé Xerès sur les bords de la rivière de Guadalète. La victoire se déclara pour les Musulmans qui firent un carnage effroyable dans l'armée des Chrétiens. Mousſa profita de ce premier succès de ses armes, en Général habile; & pour conquérir à la foi toute l'Espagne, il divisa son armée en trois corps, qui agirent chacun de leur côté avec tant de vigueur, qu'en peu tems tout le pays fut

fut rangé ſous ſes loix, & qu'il ne reſta point de Ville importante qu'il n'eût réduite par la force, ou ſoumiſe par capitulation. Ainſi la puiſſance des Califes, qui avoit renverſé le Trône des Perſes, & placé le centre de ſa domination ſur les bords de l'Euphrate, s'étoit étendue en moins d'un ſiècle juſqu'aux extrémités du Continent, & n'avoit d'autres bornes que l'Océan occidental. Le peu de Viſigoths qui étoient échappés aux armes Muſulmanes, chaſſés de leurs anciennes poſſeſſions, ſe réfugièrent dans les montagnes des Aſturies, ſous la conduite de Dom Pélage, l'un des plus grands Seigneurs & des plus riches de ce canton, qu'ils élurent pour Roi. Il ſe forma par-là dans ces lieux ſauvages & preſqu'inacceſſibles, une nouvelle puiſſance qui, toujours rivale de celle des Sarraſins, toujours en guerre avec eux, fournit des vengeurs à l'Eſpagne, & parvint enfin au bout de pluſieurs ſiècles, à la délivrer pour toujours du joug des infidèles.

VIII. SIÈCLE.

L'Heptarchie étoit toujours la forme de gouvernement ſubſiſtante en Angleterre. Les petits Princes qui la compoſoient, encore à demi-barbares, malgré la profeſſion du Chriſtianiſme qu'ils

VIII. SIÈCLE.

avoient embraſſée, honoroient peu le Trône par leurs talens, & la Religion par leurs vertus. L'Hiſtoire ne parle que de leurs inimitiés, de leurs guerres, de leurs uſurpations les uns ſur les autres, & de leurs ravages. La plupart ne s'emparent du ſceptre par violence & à main armée, que pour l'abandonner preſqu'auſſi-tôt à un rival plus heureux, ou à un aſſaſſin, qui ſuccombe à ſon tour ſous l'effort d'un ennemi, non moins indigne de monter au rang des Rois. Il réſultoit néanmoins de ce choc continuel des différens membres de la confédération, une ſorte d'équilibre qui balançoit le pouvoir & les forces, & qui empêchoit que tous ces Souverains, jaloux les uns des autres, & attentifs à s'obſerver, ne s'agrandiſſent aux dépens de l'union & de l'intérêt commun. Au milieu de ces querelles dont le fer étoit le ſeul arbitre, les peuples ne pouvoient pas être heureux; la barbarie & l'état de guerre n'étant par leur nature & par leurs effets, que des ſources fécondes de troubles, d'injuſtices & de calamités.

Il ſe formoit dans le Nord de l'Europe des ſouverainetés dont les commencemens étoient encore trop foibles & trop

obſcurs, pour que nous puiſſions ici remonter à leur origine, & diſſiper les ténèbres qui couvrent leur berceau. Les Nations ſeptentrionales n'ont été connues qu'à meſure que la Religion chrétienne, en pénétrant chez elles, leur a donné des lumières, des principes de morale, des idées d'ordre & de vertu. Nous parlerons d'elles, lorſque nous décrirons les travaux des hommes apoſtoliques qui leur porterent le flambeau de la foi, & qui ne furent pas moins les fondateurs de la ſociété pour elles, que les auteurs de leur converſion à l'Evangile.

ARTICLE II.

Progrès du Mahométiſme & de la puiſſance des Califes.

LORSQUE nous avons parlé de Mahomet & de ſa Religion, ſous le ſiècle précédent, nous nous ſommes uniquement attachés à faire connoître ce célébre impoſteur, & le ſyſtême religieux qu'il avoit entrepris de ſubſtituer à l'ancien culte de ſa Nation. Nous avons tracé rapidement ſon hiſtoire, & montré les

VIII. SIÈCLE.

moyens qu'il employa pour exécuter l'étonnant projet qu'il avoit conçu. Nous avons ſuivi ſes entrepriſes & les progrès de l'Iſlamiſme, juſqu'à ſa mort arrivée en 633. Cet article étant déja long, nous avons remis à reprendre ici la ſuite des événemens, en remontant à l'époque où nous ſommes reſtés. La Religion Muſulmane ne s'étant établie & propagée que par les armes, ſon hiſtoire n'eſt autre choſe que celle des conquêtes plus ou moins rapides, qui ſignalerent le règne des Souverains qu'on vit ſuccéder au pouvoir de Mahomet, dans l'ordre politique & religieux.

Ce fondateur de l'Iſlamiſme n'avoit point déſigné en mourant, celui qui devoit être revêtu après lui de la double autorité qu'il avoit exercée. Ceux qui avoient eu la principale part à ſes exploits & à ſa confiance, ſe diſputerent le droit de lui ſuccéder. Ali, ſon couſin & ſon gendre, prétendoit à ſon héritage avec plus de fondement que tout autre; cependant il fut écarté du Trône par le crédit d'Ayesha veuve de Mahomet, qui avoit été la plus chérie de ſes femmes, malgré de fréquentes infidélités, & qui avoit juré une haine irréconcilia-

ble à Ali, parce qu'il ne s'étoit pas prêté aux tendres ſentimens qu'elle avoit, dit-on, conçus pour lui. Cette femme pour qui tous les bons Muſulmans avoient un reſpect extrême, ſut tourner les eſprits avec tant d'adreſſe, qu'elle fit tomber le choix des Arabes ſur Aboubècre, celui de tous les Capitaines formés ſous Mahomet, qui avoit toujours marqué plus d'attachement pour ſa perſonne, & qui montroit plus de zèle pour ſa Religion. Il prit le titre de Calife, c'eſt-à-dire Vicaire ou Lieutenant du Prophète, pour faire entendre que Mahomet, quoique mort, préſidoit toujours aux deſtinées de ſon peuple, de manière que les Chefs de la Religion & de l'Etat, qui parvinrent au Commandement après lui, n'étoient que ſes repréſentans dans l'exercice du pouvoir qu'il leur avoit tranſmis. VIII. SIÈCLE.

Le premier ſoin d'Aboubècre fut de raſſembler en un Volume, les feuilles détachées ſur leſquelles Mahomet avoit écrit ſes révélations & ſes préceptes. Il le diviſa par Chapitres, ſans néanmoins obſerver aucun ordre dans la liaiſon des matières, parce qu'en effet Mahomet lui-même n'en avoit point mis dans ſes

idées, ni dans les ſujets qu'il traitoit. Ce travail du premier des Califes produiſit le Livre ſacré des Muſulmans qui fut appellé Al-koran, du mot Arabe *Koran*, qui ſignifie, comme nous l'avons dit, lecture ou écriture, parce que ce Livre divin contenant, ſuivant eux, tout ce qu'on doit croire & pratiquer pour obtenir le Paradis, c'eſt la lecture ou l'écriture par excellence.

VIII. SIÈCLE.

Aboubècre, après avoir fini cet Ouvrage, monument de ſon amour pour ſon maître, & de ſa piété, ne penſa plus qu'à ſuivre le projet que Mahomet avoit formé, de ſoumettre toute la terre à ſa Religion. Il commença par attaquer certaines Tribus Arabes, qui, n'ayant embraſſé l'Iſlamiſme que par crainte, étoient retournées à leur ancien culte, dès qu'elles avoient vu Mahomet au tombeau. D'autres peuples de l'Orient, qui ſe-toient ſoumis d'abord par les mêmes motifs, avoient également ſecoué le joug après la mort du Conquérant. Les ramener à l'obeiſſance par la terreur des armes, les y maintenir, les faire même ſervir à l'accroiſſement de la puiſſance Muſulmane, en leur inſpirant toute l'ardeur du fanatiſme, ce fut le principal

objet de la politique d'Aboubècre, pendant qu'il posséda la dignité du Califat. Mais quelque difficile qu'il fût d'y réussir, à cause des brigues & des divisions inévitables dans les commencemens d'un Empire, dont la forme & l'administration n'avoient encore rien de fixe; il ne borna pas là ses vues. Il tourna ses armes contre les peuples dont Mahomet méditoit la conquête, lorsque la mort arrêta ses projets. VIII. SIÈCLE.

L'Yrac, qui est l'ancienne Chaldée, fut enlevée aux Perses, & la Syrie aux Grecs qui la couvroient avec une armée de deux cent mille hommes. Le Général Kaled, qui n'avoit tout au plus que trente-six mille hommes sous ses ordres, les défit entiérement. C'étoit un des plus grands Capitaines qu'il y eût alors parmi les Musulmans. Il joignoit l'enthousiasme de sa secte, aux talens & aux vertus qui font les grands hommes dans la guerre. Aboubècre, qui ébranloit ainsi le Trône de Perse & celui de Constantinople, mourut après un règne d'environ trois ans & demi. Sa modération, son mépris pour le faste, son désintéressement, sa vie simple & frugale, lui ont mérité les éloges des

VIII. SIÈCLE.

Hiſtoriens Arabes. Ils ont rendu le même témoignage à ſon ſucceſſeur Omar I, dont ils ont loué ſur-tout la parfaite équité, le zèle ardent pour ſa Religion, & l'exactitude ſcrupuleuſe à en obſerver juſqu'aux moindres pratiques. Outre le titre de Calife, il prit encore celui d'Emir-al-Monmenin, qui ſignifie Commandant dès fidèles, & qui paſſa comme le premier à tous ſes ſucceſſeurs. Les armes Muſulmanes firent ſous ce Prince des progrès preſqu'incroyables. Kaled & les autres Généraux qu'il mit à la tête de ſes troupes, lui ſoumettoient chaque jour de nouvelles Provinces. Damas, Capitale de la Syrie, tomba ſous le joug, à la vue de l'Empereur Héraclius qui étoit venu la ſecourir ſuivi d'une armée conſidérable. Jéruſalem eut le même ſort. Heureuſement qu'on eut la précaution d'enlever la vraie Croix, & de la porter à Conſtantinople, lorſqu'on vit la Ville ménacée par les infidèles. D'un autre côté, Indégerde fut vaincu dans une bataille ſanglante par les Généraux du Calife, & cet événement mit fin à la Monarchie des Perſes. La Méſopotamie, la Médie & la Bactriane reçurent auſſi la Loi Muſulmane. L'Egypte

fut bientôt forcée à ſe ſoumettre. Alexandrie vit des Moſquées s'élever dans ſes murs, & le reſte de l'Afrique commençoit à plier ſous l'effort d'une puiſſance à qui tout cédoit, lorſque Omar fut aſſaſſiné. Othman ne put éviter le même ſort, malgré l'accroiſſement d'autorité que de nouvelles conquêtes ajoutèrent au pouvoir déja ſi révéré & ſi abſolu du Califat. Ayesha fut l'ame des complots ſéditieux qui occaſionnèrent ſa perte, & l'armée entière en fut l'inſtrument. On le perça de pluſieurs coups, ſans reſpect pour l'Alcoran dont il s'étoit fait une cuiraſſe, en le plaçant ſur ſa poitrine. Il acheva de ſoumettre l'Afrique juſqu'au détroit de Gibraltar, & ajouta par les armes du célèbre Moavia, les Iſles de Chypre, de Rhodes & d'Aradus aux vaſtes poſſeſſions des Muſulmans.

VIII. SIÈCLE.

Ali parvint enfin à la dignité de Caliſe, qu'il avoit tant ambitionnée; mais ce fut pour la perdre bientôt, ſans avoir pu en jouir paiſiblement pendant le peu de tems qu'il la poſſéda. Moavia, qui joignoit à la réputation d'un grand Capitaine & d'un pieux Muſulman, l'avantage de ſe trouver à la tête d'une

armée qui avoit appris à vaincre ſous ſes ordres, & d'être ſoutenu de tout le crédit d'Ayesha, avoit été proclamé à Damas. Amrou qui avoit conquis l'Egypte ſous Omar, étoit entré dans ſon parti, & lui avoit rendu hommage à Damas. Avec des partiſans de cette réputation, Moavia devenoit un rival formidable pour Ali. On commença par ſoutenir de part & d'autre ſes prétentions, les armes à la main. Le fer alloit décider entre les concurrens; & le ſang des Iſlamites, qui ne devoit couler que pour la gloire de leur Religion, alloit être verſé pour des intérêts particuliers, lorſque les droits reſpectifs des deux prétendans au Califat furent mis en négociation. Mais la fraude ayant fait échouer le projet d'accommodement, il fallut reprendre les armes, & s'en rapporter au ſort des combats. La guerre civile étoit allumée, & l'on étoit prêt de voir les Conquérans de l'Aſie & de l'Afrique acharnés à s'entre-détruire, venger eux-mêmes les Nations qu'ils avoient ſubjuguées, lorſque Ali expira ſous le fer d'un aſſaſſin dans la cinquième année de ſon règne. Ce n'étoit encore que le quatrième ſucceſ;

VIII. SIÈCLE.

seur de Mahomet, & c'étoit déja le troisième qui tomboit du Trône par un parricide; crime d'autant plus grand, que les Califes réunissant les droits également sacrés du Diadême & de l'Autel, leur personne devoit être doublement inviolable. C'est une observation qu'auroient dû faire avec la sincérité dont ils se vantent, ces Ecrivains modernes, qui ont l'injustice d'imputer au Christianisme des crimes, qu'un zèle fanatique & réprouvé par la morale de l'Evangile, a fait commettre à quelques Chrétiens mal instruits, ou égarés par une imagination déréglée.

VIII. SIÈCLE.

Les obstacles qui éloignerent si longtems Ali de la dignité suprême du Califat, & les divisions qui l'en dépouillerent par un meurtre sacrilège, ont été la source d'un schisme qui sépare encore les Musulmans en deux sectes principales & qui n'ont jamais pu se réconcilier. L'une est la secte d'Ali, suivie par les Persans qui détestent Aboubècre, Omar & Othman, comme des usurpateurs, & qui les maudissent dans leurs prières; l'autre est la secte d'Omar, embrassée par les Turcs, qui regardent les partisans d'Ali comme des

VIII. SIÈCLE.

hérétiques & des excommuniés, quoiqu'il n'y ait entre les uns & les autres aucune différence eſſentielle pour les dogmes, les préceptes moraux & les pratiques extérieures. Tant il eſt vrai qu'il eſt preſque impoſſible d'empêcher les hommes de ſe diviſer, ſous quelque inſtitution religieuſe qu'on veuille les réunir, & que dans toutes les ſociétés dont les intérêts ſpirituels ſont l'objet, les mêmes cauſes produiſent preſque néceſſairement les mêmes effets. C'eſt encore une remarque importante qui ne devoit pas échapper à ceux qui s'attachent à relever avec tant de ſoin les égaremens & les ſingularités de l'eſprit humain en matière de Religion.

Après la mort d'Ali, Moavia dont le parti groſſiſſoit tous les jours par la réunion de ceux qui avoient ſuivi pendant quelque tems les drapeaux de ſon rival, n'eut à combattre, pour s'affermir ſur le Trône, que le foible & dévot Urſain, petit-fils de Mahomet par Fatime. Porté au Califat par les partiſans de ſon pere Ali, il abdiqua cette dignité, préférant à l'éclat d'un Trône agité, les douceurs d'une vie obſcure, où il pût ſe livrer ſans contrainte à ſon goût

pour les pratiques de ſa Religion. Par-
là Moavia, Prince courageux, intelli- VIII.
gent dans l'art de la guerre, habile dans SIÈCLE.
la ſcience du gouvernement, doux, humain, bienfaiſant, vraiment digne du commandement, ſe trouva ſeul maître de l'Empire Muſulman. Délivré de ſes compétiteurs & tranquille au-dedans, il occupa la bravoure inquiète de ſes Arabes à faire de nouvelles conquêtes ſur les Romains, auxquels il enleva l'Arménie & la Natolie. Yéſid, ſon fils, qu'il avoit fait reconnoître pour ſon ſucceſſeur, pourſuivit les troupes de l'Empire juſqu'à Conſtantinople. Il y vint mettre le ſiège, & déjà l'armée qu'il avoit ſous ſes ordres preſſoit vivement cette Capitale, lorſqu'il fut obligé d'abandonner ſon entrepriſe par la perte de ſa flotte, que le feu grégeois avoit détruite, & par la mort de ſon père qui faiſoit retomber ſur lui tous les devoirs du Califat & tout le poids du Gouvernement.

Son règne, qui fut court & plein de troubles, n'eſt marqué dans l'Hiſtoire par aucun événement conſidérable. Moavia II, Marvan & Abdallah, qui vinrent après, ne firent que paroître. Les fac-

VIII. SIÈCLE

tions civiles, qui se montrerent si animées sous ces Princes, rendirent leur vie si agitée pendant le peu de tems qu'ils occuperent le Trône, qu'on ne put connoître leurs bonnes ou mauvaises qualités, ni juger de ce qu'ils auroient été dans des circonstances plus heureuses. Abdalmelek étendit sa domination jusqu'aux Indes; & sous Valid, son fils, l'Espagne fut ajoutée à l'Empire des Califes, dont l'étendue, à la fin du VIIe. siècle, surpassoit de beaucoup celle de l'Empire Romain dans le tems de la plus grande puissance des Césars.

Valid I, dont nous venons de parler, régnoit avec gloire au commencement du VIIIe. siècle. Ses conquêtes dans l'Occident avoient rendu son nom redoutable à tous les peuples; mais il ne tint pas les rênes de l'État assez long-tems pour consommer les grandes entreprises qu'il avoit méditées. On vit à sa mort les factions renaître, & les Musulmans se partager entre les différens Princes qui disputoient le Trône. Par une suite de ces troubles civils, on commit encore de nouveaux attentats contre la majesté sacrée des Califes, & trois de ces Princes finirent leurs jours, à peu de tems les uns

des autres, par le fer ou par le poiſon.

VIII. SIÈCLE.

Après la mort de Marvan II, quatorzième & dernier Souverain de la Maiſon des Ommiades, qui avoit commencé par Othman, troiſième ſucceſſeur de Mahomet, il ſe fit une révolution dans le Gouvernement, que les Ecrivains Arabes remarquent avec ſoin comme un des plus célébres événemens de leur hiſtoire. Elle s'annonçoit déja depuis quelque tems par des mouvemens & des révoltes qui ſe faiſoient dans les Provinces en faveur des Abaſſides, famille puiſſante qui avoit une origine commune avec Mahomet, & remontoit à l'ayeul du Prophête. Les armes décidérent ce grand différend. Marvan vaincu pluſieurs fois, & enfin tué dans un dernier combat, laiſſa par ſa mort l'Empire Muſulman à ſon rival Aboul-Abbas, premier Calife de la race des Abaſſides. Ce changement, ouvrage de l'intrigue & de la force, ne rendit pas d'abord le calme à l'Etat. Les Ommiades avoient des partiſans, il fallut les réduire ou les gagner; & la nouvelle Dynaſtie ne put jouir paiſiblement de ſon uſurpation, qu'après avoir fait égorger tous ceux qui tenoient par le ſang à la famille qu'ils avoient ſupplantée. On a vu ſouvent les

VIII. SIÈCLE.

deſpotes, même parmi les Chrétiens ; étouffant tout ſentiment de juſtice & d'humanité, faire de ces cruels ſacrifices à leur sûreté perſonnelle & à l'intérêt de leur Maiſon. La race des Ommiades, malgré la rigueur des ordres ſanguinaires donnés contre elle par le nouveau Calife, ne fut pas entiérement éteinte. Un Prince de cette Maiſon s'étant dérobé au maſſacre général des ſiens, & s'étant réfugié en Afrique, paſſa en Eſpagne où il prit le titre de Calife, & fonda une nouvelle Dynaſtie des Ommiades, dont il ſera ſouvent parlé dans la ſuite.

Quoique le Sceptre fût paſſé en de nouvelles mains, les mêmes principes dirigeoient toujours l'uſage de la ſouveraine puiſſance, & l'eſprit de Mahomet ſembloit animer tous ſes ſucceſſeurs. Si la race des Ommiades avoit travaillé heureuſement à l'accroiſſement de l'Empire & de la Religion, d'après les vues du Prophête, la Maiſon des Abaſſides ne ſuivit pas le même plan de conquêtes avec moins d'ardeur & moins de ſuccès. On vit ſous ceux-ci l'Iſlamiſme s'étendre à l'Orient & au Midi, juſqu'à la Chine & aux Indes. Le Tigre, l'Euphrate, l'Oxus & l'Indus couloient ſous les Loix

des Califes. Leurs armées ſe ſignaloient tous les jours par de nouvelles victoires. La Loi Muſulmane triomphante en Afrique, avoit pénétré dans le continent de l'Europe. L'Eſpagne preſque entière étoit ſous le joug. Envain les Pyrénées avoient oppoſé leur barrière au cours de ce torrent impétueux; il s'étoit répandu avec rapidité dans la Gaſcogne, le Languedoc, le Poitou, les Provinces voiſines; & bientôt il auroit couvert toute la France, ſi la Nation qui avoit chaſſé les Romains des Gaules, n'eût oppoſé ſa valeur aux armes des Sarraſins, ſous un Chef digne de la commander.

Telle étoit la vaſte étendue de l'Empire Muſulman, lorſque le Califat étant entré dans la Maiſon des Abaſſides, ſa gloire fut portée au plus haut point, dans le cours de ce ſiècle, par les Princes de cette nouvelle Dynaſtie. Pluſieurs furent de grands hommes, & porterent ſur le Trône les belles qualités qui, pour le bonheur des peuples, devroient être toujours inſéparables du rang ſuprême. On diſtingue ſur-tout entre eux, Aboul-Giaffar, ſurnommé Almanzor *le Victorieux*, Mohamed-Mahadi ſon fils, & Aroun, à qui ſon amour pour l'équité

VIII. SIÈCLE.

fit donner le surnom de Al-Raschid, ou *le Justicier*. Des victoires éclatantes, une administration sage & le goût des Sciences, ont rendu ces trois Princes justement célèbres dans l'Histoire.

Aboul-Abbas, premier Calife de la Maison des Abassides, ayant règné à peine quatre ans, Almanzor, son frère, fut appellé par sa mort au Trône des Musulmans, l'an 754 de l'Ere Chrétienne. Il étoit Mirhage, c'est-à-dire, Chef de la Caravane des pélerins de la Mecque, dignité dont son frère l'avoit revêtu, & qui donnoit une grande considération parmi les sectateurs de Mahomet. Les commencemens de ce Prince furent agités par plusieurs révoltes qu'il lui fallut dissiper. Il eut entre autres concurrens à combattre Abdallah, son oncle, qui avoit pris le titre de Calife à Damas, & qui se voyoit soutenu par un parti considérable. Ce rival assembla des troupes pour faire valoir ses prétentions. Almanzor envoya contre lui Abou-Mouslem, Général expérimenté, avec des forces capables de le réduire. Les armées se rencontrerent auprès de Nisibe, aux frontières de la Perse. Abdallah fut vaincu, & alla cacher la honte de sa

défaite à Baſſorah, Ville de nouvelle fondation, que le Calife Omar I avoit bâtie vers le confluent du Tigre & de l'Euphrate, pour fermer aux Perſans la communication avec les Indes. La retraite d'Abdallah fut découverte, & il périt ſous les ruines de la maiſon où il s'étoit réfugié. Almanzor paiſible & redouté, depuis la mort de cet ennemi, ſe livra tout entier à ſon goût pour les Sciences & pour les Arts, ſans négliger les expéditions militaires, commencées par ſes prédéceſſeurs, qu'il pouſſa par ſes Généraux avec autant d'activité que de bonheur. Il avoit raſſemblé auprès de lui des Philoſophes & des Géomètres, dont il encourageoit les talens par des récompenſes & des honneurs. Il ſe plaiſoit à converſer avec eux, car il étoit ſavant lui-même, & les Hiſtoriens ont vanté ſes connoiſſances en Aſtronomie & en Mathématiques. Ils ont auſſi donné de grands éloges à ſa douceur, à ſon affabilité, à l'élévation de ſon eſprit, & à la ſageſſe de ſon gouvernement; mais ils n'ont pas diſſimulé que, malgré ſa généroſité envers les Savans, & ſon équité naturelle, il fut porté à l'avarice & à la vengeance, & qu'il ſatisfit ces paſ-

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

sions par des moyens indignes & de son rang & de ses belles qualités. Il bâtit la célèbre Ville de Bagdad, sur la rive orientale du Tigre, pour être la résidence des Califes & le siège de l'Empire Musulman.

Mohamed-Mahadi, fils & successeur d'Almanzor, hérita de toutes les vertus de son père, sans en avoir les défauts. Magnifique, libéral, ami des Sciences & des Lettres, il rendit ses peuples heureux & son Empire florissant, par les bienfaits qu'il sut répandre, & le soin qu'il eut d'aller chercher le mérite dans l'obscurité. Le plaisir qu'il avoit à donner, comparé avec l'extrême économie de son père, le fit passer pour prodigue; mais il savoit que pour un Prince, répandre ses dons à propos, & faire servir ses trésors à l'encouragement des Arts utiles & du commerce, c'est augmenter ses richesses. Il fut presque toujours en guerre avec les Romains, & s'il ne fit pas sur eux de grandes conquêtes, il conserva l'avantage dont les armes Musulmanes étoient en possession avant lui, dans toutes les contrées qui étoient depuis si long-tems le théâtre des combats. Il pénétra même jusqu'au Bosphore, &

Conſtantinople commençoit à craindre pour elle-même, lorſque l'Impératrice Irène, occupée de ſes projets ambitieux, auxquels cette guerre étoit un obſtacle, négocia la paix avec lui, & l'engagea à ſe retirer, moyennant un tribut annuel de ſoixante-dix mille écus d'or, qu'elle s'obligea à lui payer. Mahadi ſurvécut peu à ce traité ſi honteux pour les ſucceſſeurs de Conſtantin & de Théodoſe. VIII. SIÈCLE.

Après le court règne de Hadi, frère de Mohamed, Aroun-Al-Raſchid prit le timon des affaires. Il étoit auſſi frère de Mahadi, & avant de règner il s'étoit formé aux talens politiques & militaires, par l'étude & le commandement des armées. Il donna au Trône des Califes plus de ſplendeur & d'éclat qu'il n'en avoit jamais eu, par la magnificence de ſa Cour & la dépenſe de ſa maiſon. Quelques révoltes qui troublèrent ſes premières années, furent bientôt diſſipées, ou par la défaite des rébelles, ou par des négociations habilement conduites. L'Empereur Nicéphore ayant tenté de ſe ſouſtraire au tribut honteux qu'Irène s'étoit engagée à payer, Raſchid le mit bientôt dans

VIII. SIÈCLE.

la néceſſité de ratifier ſe traité, & de ſe trouver heureux qu'il voulût bien lui accorder la paix à ce prix. Implacable dans ſes vengeances perſonnelles, & même peu délicat ſur le choix des moyens qu'il employoit pour faire périr ſes ennemis, il étoit d'une équité parfaite & d'une impartialité ſans égale, lorſqu'il s'agiſſoit de rendre la juſtice aux autres.

Sa Cour étoit l'aſyle de tous les gens de Lettres ; il les y attiroit par ſes bienfaits, dont le plus flatteur pour eux étoit la bonté, & même la ſorte d'égalité qu'il mettoit dans ſon commerce avec eux. On traduiſit par ſes ordres un grand nombre d'Ouvrages des Anciens. L'Aſtronomie, les Mathématiques & la Chymie, étoient les Sciences dont il encourageoit davantage les progrès, parce qu'il s'étoit fait un plaiſir de s'y appliquer lui-même, & qu'il s'y étoit rendu fort habile. La Géométrie doit aux Savans dont il excitoit les travaux, l'invention de l'Algébre ; l'Aſtronomie, celle des Almanachs ; & la Médecine, celle de pluſieurs remèdes utiles. Ainſi par le génie & les libéralités de ce Prince, les Arabes qui s'étoient

annoncés dans le monde comme les ennemis des Sciences & des Arts, devinrent les maîtres des autres Nations, & on alla puiſer chez eux des connoiſſances que la barbarie avoit chaſſées de preſque tout l'univers. On peut aſſurer que ſi la fameuſe Bibliothèque d'Alexandrie, détruite par l'ignorance fanatique du ſecond des Califes, eût encore ſubſiſté de ſon tems, il auroit veillé à la conſervation de ce riche dépôt, & le monde ſavant jouiroit aujourd'hui d'une infinité d'Ouvrages précieux qui ſont devenus la proie des flammes.

VIII. SIÈCLE.

Raſchid, contemporain de Charlemagne, & ſon admirateur, le mettoit au-deſſus de tous les autres Monarques. Il lui envoya des Ambaſſadeurs chargés de préſens, non tels qu'un Souverain en deſtine à un autre Souverain, mais tels qu'un Savant, un Philoſophe, en croit devoir offrir à un ami qui connoît le prix des Sciences & de la raiſon. C'étoient des Tables aſtronomiques, des inſtrumens propres au calcul & aux obſervations, des Livres traduits en Arabe, ou commentés par des Ecrivains de cette Langue, qui étoit alors dans ſa perfection, & d'autres choſes de ce genre.

VIII. SIÈCLE.

Ce Prince rempliſſoit tout l'Orient de ſon grand nom, lorſqu'il fut enlevé au milieu de ſa carrière. Il n'étoit âgé que de quarante-ſept ans, dont il en avoit règné vingt-trois. A ſa mort, c'eſt-à-dire, un peu plus d'un ſiècle & demi après celle de Mahomet, l'Empire des Muſulmans comprenoit la Chaldée, les trois Arabies, la Méſopotamie, l'Aſſyrie, la Médie, la Syrie, la Paleſtine, l'Egypte, toute l'Afrique juſqu'à la Mauritanie, la Perſe, le Kerman, les Indes, le Koraſſan, le Tabarectan, le Zabal, tous les pays qui s'étendent ſur les rivages de l'Oxus, l'Arménie, la Natolie, la Géorgie, la Circaſſie, & la plupart des Provinces voiſines du Pont-Euxin, qui avoient appartenu aux Romains. L'Alcoran étoit la Loi de toutes ces vaſtes contrées, où la Religion chrétienne avoit fleuri pendant pluſieurs ſiècles; & Dieu qui, par un terrible jugement, enlève ſon Royaume aux peuples qui négligent d'en faire les œuvres, n'a pas encore permis que le flambeau de la foi ſe ſoit rallumé pour tant de Nations qui en ont éteint la lumière, malgré les travaux d'une multitude d'hommes apoſtoliques

liques qui n'ont ceſſé de ſe conſacrer à leur inſtruction. VIII. SIÈCLE.

Les Mahométans ſe ſont diviſés en pluſieurs ſectes, auxquelles les diverſes interprétations de l'Alcoran ont donné naiſſance. Dans le nombre de ces ſectes, les unes ſont ouvertement hérétiques, & ſoutiennent des opinions univerſellement rejettées par le corps des fidèles; les autres forment ſeulement diverſes Ecoles théologiques, diſtinguées par des ſentimens qui, quoique ſouvent très-oppoſés, ne rompent pas l'unité de croyance, & ne ſont pas regardés comme contraires à l'orthodoxie. Leur théologie ſe diviſe en poſitive & en ſcholaſtique; l'une fondée ſur le texte de l'Alcoran & ſur les traditions authentiques; l'autre appuyée ſur le raiſonnement & l'autorité des Docteurs. Ils ont auſſi une eſpèce de Science canonique, dans laquelle ils diſtinguent ce qui eſt établi ſur le droit divin, & ce qui n'a d'autre fondement que le droit poſitif, c'eſt-à-dire, la déciſion des Caſuiſtes. Une choſe qui doit paroître bien étonnante, c'eſt que le Mahométiſme étant ſi favorable aux penchans de la nature & au goût des plaiſirs ſenſuels, il y ait

VIII. SIÈCLE.

néanmoins dans cette Religion une morale sévère & une morale relâchée; & parmi les Théologiens Musulmans, des Docteurs qu'on appelle indulgens, & d'autres auxquels on donne le nom de rigoristes. C'est qu'il n'y a point de doctrine qui ne se présente à ceux qui en font l'objet de leur étude sous différentes faces, embrassées par les uns, rejettées par les autres, & que l'esprit humain a besoin pour se fixer, d'une autorité suprême, dont les décisions excluent toute explication arbitraire, & qui domine également sur tous les membres de la société religieuse.

ARTICLE III.

État de l'esprit humain par rapport aux Lettres & aux Arts dans le huitième siècle.

IL est au milieu des hivers, des jours où le ciel est chargé de nuages si sombres & si épais, que le soleil ne peut en dissiper l'obscurité. Les nuits qui leur succèdent sont si noires, que les fanaux allumés dans les voies publiques pour

réparer l'abſence de la lumière naturelle, ne ſervent qu'à rendre l'obſcurité plus ſenſible. Telle fut la nuit profonde qui couvrit l'empire des Lettres au huitième ſiècle. L'ignorance & la barbarie ſembloient parvenues à leur comble dans le cours du ſiècle précédent, & il paroiſſoit impoſſible que l'état déplorable où l'eſprit humain étoit plongé, fût ſuſceptible d'empirer. Néanmoins on vit la raiſon s'obſcurcir de plus en plus, & les ténèbres augmenter encore juſqu'au règne d'Almanzor en Orient, & de Charlemagne en Occident. Alors une lumière propice s'éleva ſur l'horiſon; mais ſon éclat paſſager n'eut de pouvoir que ce qu'il en falloit pour faire ſentir les progrès du mal; & quand cet éclat eut diſparu, on tomba tout-à-coup dans une obſcurité plus profonde que celle dont on avoit eſpéré de ſortir.

VIII. SIÈCLE

Conſtantinople & toute cette portion de l'Orient qui obéiſſoit encore aux Empereurs Grecs, étoient déſolées par des factions de toute eſpèce; l'ambition & la cupidité des Grands qui aſpiroient aux premières places, aux honneurs, aux richeſſes, & même à la ſouverai-

neté, cauſoient les unes : la ſource des autres étoit, de la part du peuple, outre ſon inquiétude naturelle, le mécontentement, l'amour de la nouveauté, l'eſpérance d'être moins malheureux, en changeant de maître ; & du côté des armées, l'orgueil des Chefs, l'arrogance du Soldat, le goût du pillage, & ſur-tout l'inſubordination. D'autres enfin avoient pour principe les diſputes théologiques, & ce n'étoient pas les moins animées, les moins funeſtes. Révoltes, ſéditions, ordres ſanglans ; des Princes renverſés du Trône, jettés dans une priſon, confinés dans un Cloître, maſſacrés ou cruellement mutilés ; des Souverains qui ne font uſage de leur raiſon que pour diſputer ſur le dogme, & de leur pouvoir, que pour faire des Loix ſur les objets du culte & de la croyance, pour exiler, perſécuter, mettre à mort les Paſteurs, les Clercs & les Moines ; des troupes de Citoyens animés les uns contre les autres par leurs Souverains, ne ſongeant qu'à s'entre-détruire, pour abolir ou conſerver les peintures & les ſtatues dans les Temples conſacrés au Dieu de paix : tel étoit le ſpectacle affligeant qu'offroient de

VIII. SIÈCLE.

toute part la Capitale & les autres Villes de l'Empire. Au milieu de ces affreuſes ſcènes, il étoit impoſſible que les Arts & les Lettres fiſſent d'heureux efforts, pour marcher ſur les traces de la ſaine antiquité. Le génie éteint depuis long-tems avec l'amour de la gloire, ne jettoit pas même de ces foibles lueurs qu'il laiſſe échapper quelquefois dans les tems les plus ſtériles pour les Sciences. Le goût du bon dans les Ouvrages d'eſprit avoit diſparu, avec celui de l'honnête dans la conduite & dans les mœurs. Ils ſont ordinairement en proportion l'un de l'autre, ſoit qu'ils règnent chez une Nation, ſoit qu'ils aient ceſſé d'y être connus.

VIII. SIÈCLE.

Dans le ſein des fureurs civiles & religieuſes, au milieu d'une Cour & d'un peuple qui ſembloient n'avoir plus d'autre mobile que le fanatiſme, il étoit impoſſible qu'on pût s'occuper d'autre choſe, que des objets dont on avoit l'imagination remplie, & qu'on connût le prix des Arts aimables. De quelle utilité la Philoſophie, la Poéſie, l'Eloquence & les autres genres de Littérature pouvoient-ils être pour des hommes dont toutes les penſées, toutes les forces

VIII. SIÈCLE.

se tournoient sans cesse vers les disputes subtiles & pleines d'aigreur dont ils étoient nourris depuis l'enfance ? Quel intérêt pouvoient-ils prendre aux Sciences exactes qui développent l'intelligence, & aux connoissances agréables qui sont la volupté des esprits, eux qui ne connoissoient rien de plus beau que de forcer les hommes, par le raisonnement ou par la violence, à professer le Monothélisme ; rien de plus important, de plus glorieux, que de briser les statues de J. C. & des Saints ? Quand un peuple a reçu depuis longtems de pareilles impressions, il est insensible à tout ce qui n'a de mérite qu'aux yeux de l'esprit & de la raison. Mais quel progrès ne fait-il pas dans la barbarie, s'il est porté au mépris des Lettres & du savoir, par l'exemple des Princes & des Grands !

Léon l'Isaurien, qui ne cessa de règner qu'en 741, cet ennemi forcené des saintes Images, ne fut pas moins celui des Sciences, des Savans qui les cultivoient, & des Livres où ces hommes studieux alloient puiser leurs connoissances. Ce Prince cruel, qui ne se souvenoit d'être Empereur que pour faire

égorger les Catholiques, avoit eſſayé d'entraîner les gens de Lettres dans ſon parti. Il ſavoit combien cette conquête ſeroit favorable au deſſein qu'il avoit formé d'abolir entièrement le culte des Images dans les Egliſes de l'Empire; car malgré les ténèbres de l'ignorance, & peut-être même à cauſe d'elles, ceux qu'on regardoit alors comme Savans avoient un grand crédit ſur l'eſprit de la multitude. On ſait que dans le cours ordinaire, plus le peuple eſt ignorant, & plus il a d'admiration pour les hommes éclairés, ſur-tout lorſque ces hommes adonnés aux Sciences ſe montrent attachés au culte populaire; & comme le peuple eſt toujours de bonne-foi dans ſes préjugés & ſes ſentimens, on ſait auſſi que ſon admiration produit toujours le reſpect & la confiance. Les tentatives de Léon avoient été ſans effet. Les Savans trouvoient dans leurs Livres les preuves de l'antiquité reſpectable, & de l'utilité ſenſible du culte rendu aux ſaintes Images, dans tous les tems & tous les lieux, depuis l'origine du Chriſtianiſme. Ils y avoient appris qu'il faut aux hommes des objets extérieurs, qui rappellent à leur eſprit, & lui ren-

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

dent en quelque ſorte préſent, ce qu'on doit croire, adorer, imiter. Ils y avoient rencontré preſqu'à chaque pas, des témoignages authentiques de la doctrine des Pères & de ſa conformité avec ce que l'Egliſe enſeignoit de leurs jours. Ils déclarèrent donc avec courage à l'Empereur qu'ils ne pouvoient ſe prêter à ce qu'il exigeoit d'eux. C'en fut aſſez pour allumer ſa colère. La plupart de ces hommes plus illuſtres par leur généreuſe fermeté, que par tout leur ſavoir, étoient logés dans les bâtimens de la Bibliothèque publique de Conſtantinople dont la garde leur étoit confiée.

Léon tranſporté de fureur, & voulant détruire tout à la fois, les gens de Lettres qu'il accuſoit d'orgueil & d'entêtement ſuperſtitieux, avec les ſources antiques de leur érudition, fit environner la Bibliothèque d'une quantité de bois ſec, ſuffiſante pour la réduire en cendres. Il ordonna d'y mettre le feu; & enſévelit ainſi dans les mêmes flammes, les gens de Lettres qui n'avoient pas eu la complaiſance de penſer comme lui, & les Livres ſur leſquelles ils appuyoient leur attachement à l'ancien culte. Action

mille fois plus atroce & plus digne d'un barbare, que celle d'Amrou, deſtructeur de la Bibliothèque d'Alexandrie. Le Général Muſulman étoit un fanatique ignorant & de bonne-foi, qui ſuivoit l'impreſſion d'une conſcience trompée, mais droite & ſincère, d'autant plus excuſable, qu'il connoiſſoit moins la valeur du tréſor dont il ordonnoit la deſtruction, & que d'ailleurs il ne faiſoit qu'exécuter la volonté du Chef de la Religion, qui, dans les préjugés de ſa ſecte, étoit l'organe & l'interprête du Ciel; au contraire Léon n'ignoroit pas tout le mal qu'il faiſoit, ni le prix infini du monument qu'il réduiſoit en cendres. Il agiſſoit par une vengeance réfléchie, & ſon fanatiſme ne l'aveugloit pas ſur le tort irréparable qu'il cauſoit aux Sciences, à ſa Nation, à l'univers; c'étoit même un des motifs qui lui mettoit le flambeau à la main. Après la première perte, celle-ci devenoit ſans remède, & l'on peut dire que tous les travaux des Savans qui ſont venus depuis, n'ont pu dédommager les Lettres de ce qui leur fut enlevé par la fureur tranquille & ſacrilège d'un Empereur Chrétien. Depuis cet événement,

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

le peu de Littérature qui se conservoit encore dans la Capitale de l'Empire Grec, disparut avec les flammes qui avoient consumé les restes précieux de l'Antiquité sacrée & profane. S'il y eut encore quelques hommes de Lettres, quelques sages qui cultivèrent leur raison dans le secret, contens de travailler pour eux-mêmes, ils cachoient leurs études & leurs travaux. Ils s'enveloppoient dans l'obscurité de quelque retraite inaccessible aux regards de la multitude & des tyrans; de sorte que leurs lumières inutiles à leurs concitoyens, se dissipèrent sans répandre le moindre éclat, & que les fruits de leurs veilles, s'ils en produisirent quelques-uns, furent perdus pour leur siècle & pour la postérité.

Tel étoit l'état des Sciences & des Lettres dans toute l'étendue de l'Empire Grec, tandis que le feu de l'hérésie & de la persécution le dévoroit au-dedans, & que les Sarrasins resserroient de plus en plus ses limites au-dehors, par de nouvelles conquêtes. La domination de ce peuple nouveau, dont l'ignorance étoit consacrée par la Religion, ne devoit pas être favorable aux Arts, & moins

encore à la Philoſophie. Le fanatiſme des premiers diſciples de Mahomet & de ſes ſucceſſeurs immédiats, tendoit à ranger toutes les Nations ſous la Loi du Prophète, & à détruire tous les Livres pour ne laiſſer ſubſiſter que l'Alcoran. Ce fut d'après cela qu'Omar, le ſecond des Califes, prononça l'oracle barbare qui fit livrer aux flammes les chefs-d'œuvre de tout genre, que les Ptolomées, Souverains de l'Egypte depuis Alexandre, avoient raſſemblés à ſi grands frais dans leur Bibliothèque. Cette groſſiéreté des Muſulmans, cette haine qu'ils avoient jurée à toutes les Sciences, & qu'ils érigeoient en vertu, caractériſa particuliérement le gouvernement des Ommiades, & dura tant qu'ils furent ſur le Trône. VIII. SIÈCLE.

Mais après la révolution qui tranſporta l'autorité ſuprême dans la maiſon des Abaſſides, les Arts & la Littérature changèrent de face dans la partie de l'Orient ſoumiſe à leur domination. Le ſecond de ces Princes, Almanzor, qui parvint au Trône en 754, tira les Sciences & les Lettres du mépris où les avoient tenus ceux qui étoient parvenus au Califat avant lui. Il appella à

VIII. SIÈCLE.

sa Cour, comme nous l'avons déjà dit, des Savans de tout genre; il leur en rendit le séjour agréable par son estime, & les y fixa par ses bienfaits. Son règne, quoique renfermé dans l'espace de vingt-un ans, fut assez long pour inspirer le même goût à un grand nombre d'Arabes qui cultivèrent à l'envi les hautes Sciences, telles que la Géométrie, l'Astronomie, le Calcul; les connoissances pratiques, telles que la Médecine, la Chymie, la Pharmacie; & même les genres de pur agrément, comme la Poésie, l'Eloquence, les Romans. Ses successeurs, Mahadi, Hadi, Al-Raschid, Al-Mamon, marchèrent sur ses pas, & malgré le préjugé de la Religion, qui s'étoit affoibli peu à peu, les Arabes devinrent un peuple poli, savant, inventif, & en état d'éclairer les autres Nations.

Avant Mahomet, & dans le tems de leur plus profonde ignorance, ils avoient déjà leurs Arts & une sorte de Littérature analogue à leur génie & à leurs mœurs. C'étoient, comme chez tous les peuples qui se sont peu éloignés de l'état primitif, des chansons, des poëmes, des narrations, les unes

purement hiſtoriques, ou du moins fondées en grande partie ſur les faits; les autres allégoriques & morales. Mais lorſqu'ils eurent étudié la manière des Anciens, ils entreprirent des Ouvrages ſuivis & réguliers. On eut d'eux en peu de tems, des Poéſies pleines de feu, où la verve du Poëte avoit ſu meſurer ſa marche & ſe ſoumettre aux règles; des Traités méthodiques ſur les Sciences & la Morale; des Hiſtoires intéreſſantes; & un grand nombre d'Ouvrages d'imagination, qui ont ſervi de modèles à nos anciens conteurs & romanciers.

VIII. SIÈCLE.

Il s'en falloit beaucoup que dans les tems dont nous parlons, le champ de la Littérature fût auſſi cultivé, auſſi fécond en Occident, & ſur-tout en France. Il étoit couvert d'épines dans toute ſon étendue, & à peine y appercevoit-on quelques traces des travaux ſi pénibles & ſi ingrats de ceux qui avoient entrepris de le défricher dans les deux ſiècles antérieurs. La plupart des Ecoles qu'on avoit ouvertes dans les Cathédrales & les Monaſtères, ceſsèrent leurs exercices au commencement de ce ſiècle, ou vers la fin du précédent, faute de Maîtres

VIII. SIÈCLE.

capables d'enſeigner, & d'Etudians qui vinſſent recevoir leurs leçons. Celles qui ſubſiſtoient encore, en petit nombre, devenoient chaque jour plus languiſſantes, & annonçoient une déſertion prochaine. C'étoit l'effet des troubles civils, que la foibleſſe des Souverains, & l'ambition de leurs Miniſtres fomentoient depuis ſi long-tems. Toute la Nation étoit armée. Les poſtes les plus importans s'uſurpoient par la force, ou s'obtenoient de ceux qui s'étoient emparés du pouvoir, comme une récompenſe du zèle qu'on témoignoit pour leurs intérêts. Les places eccléſiaſtiques étoient données à des militaires, à leurs enfans, à des femmes même, & ce n'étoit pas toujours à celles dont la vie étoit plus exemplaire. Les Monaſtères étoient remplis de gens de guerre que les différens partis tenoient à leur ſolde, de manière que ces aſyles des Lettres & de la piété, loin d'être propres à l'étude, à la méditation & au recueillement, étoient devenus des lieux de tumulte, d'aſſemblées bruyantes & d'exercices militaires. Les nobles & tous ceux qui ſuivoient la profeſſion des armes, faiſoient gloire de leur ignorance, &

renvoyoient, je ne dis pas les Sciences qui demandent une longue application, mais les connoiſſances les plus communes, à ceux qui n'étoient pas de condition à ceindre l'épée. Les Clercs & les Moines, qui ſe voyoient mépriſés, moins à raiſon de leur état, qu'à cauſe des occupations paiſibles auxquelles ils étoient conſacrés, ſecouèrent bientôt le joug des règles. Ils quittèrent la prière & l'étude, adoptèrent un genre de vie auquel le préjugé attachoit la conſidération, & devenus ignorans par vanité, ils devinrent encore vicieux par ignorance & par déſœuvrement. VIII. SIÈCLE.

Après ce que nous venons de dire, on ſent parfaitement qu'il ne faut pas chercher dans les productions de ce ſiècle, le choix des penſées, la régularité du plan, la liaiſon des parties, l'intérêt, la méthode, & moins encore la pureté du ſtyle. Ce que nos Savans en ont raſſemblé dans différens recueils, eſt ſi fort au-deſſous du médiocre, qu'on ne doit pas craindre d'exagérer, en aſſurant que tout ce qui nous reſte de ces tems malheureux, porte un caractère de baſſeſſe & de groſſiéreté, qui rebute. Hiſtoires, Légendes, Chroniques, Ho-

VIII. SIÈCLE.

mélies, Pièces de vers, c'eſt par-tout le même ton de barbarie, de mauvais goût, de crédulité pitoyable. On n'y trouve pas un trait, pas un tour d'expreſſion, qui dédommage du travail dégoûtant qu'exige une lecture, où il faut deviner juſqu'aux mots, & aux élémens dont ils ſont formés. Tout le profit qu'on tire de ſa peine & de ſon ennui, c'eſt de ſe conſoler, de ſe féliciter même, d'avoir perdu le plus grand nombre des écrits qui virent le jour alors, par l'idée ſi déſavantageuſe qu'on a priſe de ce qui nous en reſte. Auſſi verra-t-on dans l'article deſtiné aux Ecrivains eccléſiaſtiques, qu'excepté le vénérable Bède & les Livres Carolins, ce ſiècle plus ténébreux que tous les précédens, ne nous fournira pas dans tout l'Occident un ſeul Auteur, ni un ſeul Ouvrage qui mérite que nous en donnions la notice la plus abrégée.

Les choſes reſtèrent dans cet état déplorable juſques vers l'an 770. Alors le génie de Charlemagne fit éclore une lumière qui ranima les eſprits trop longtems engourdis dans le ſommeil de l'ignorance, & qui promit aux Lettres le jour le plus brillant. Nous avons réſervé

pour l'hiſtoire du neuvième ſiècle, le tableau du beau règne & des exploits glorieux de ce grand Prince. Nous renvoyons à la même époque le détail de ce qu'il fit pour renouveller le goût des Sciences & des Arts dans ſes vaſtes Etats. Ce que nous avons dit juſqu'ici dans cet article, ſuffit pour qu'on ſe faſſe une juſte idée de l'état de dépériſſement & d'abandon où toutes les branches de la Littérature étoient tombées en France & dans tout l'Occident.

ARTICLE IV.

État de l'Égliſe dans les diverſes parties du Monde Chrétien.

PENDANT tout le huitième ſiècle, l'Egliſe d'Orient ſe vit expoſée au feu de deux violentes perſécutions. La première, qui ne fut pas la moins cruelle, allumée par les Empereurs eux-mêmes, les uns Monothélites, les autres Iconoclaſtes, cauſa des maux d'une eſpèce nouvelle à Conſtantinople, où la foi des Patriarches fut ſouvent incertaine & leur dignité avilie, & dans le reſte de l'Em-

VIII. SIÈCLE.

pire, où l'Ordre Monaſtique fut en butte aux plus indignes traitemens. L'autre perſécution eut pour auteurs les Princes Muſulmans & les Miniſtres de leurs volontés, qui ſe faiſoient ordinairement un mérite d'enchérir ſur les ordres cruels de leurs Maîtres, au moins par la manière de les exécuter. Traçons un tableau fidèle du triſte état où la Société chrétienne ſe trouvoit réduite par la réunion de tant de circonſtances fâcheuſes, dans ces mêmes contrées, où elle avoit été ſi floriſſante autrefois. Nous diſtinguerons, afin de mettre plus de netteté dans notre narration, ce qu'elle eut à ſouffrir de la part des Princes Chrétiens, d'avec les vexations dont le fanatiſme des Souverains infidèles fut la cauſe.

A peine l'Egliſe commençoit à goûter quelque repos, après la violente tempête du Monothéliſme, lorſque la plaie encore mal fermée que cette héréſie lui avoit faite, fut rouverte par Philippique, ſucceſſeur de Juſtinien II au Trône de Conſtantinople. Un Moine du nombre de ceux qui s'étoient déclarés contre le dogme antique des deux volontés, lui avoit prédit qu'il parviendroit à l'Em-

pire, & lui avoit fait jurer qu'après ſon élévation, il mettroit tout en uſage pour abolir le ſixième Concile. La prédiction du Moine ayant eu ſon effet quelques années après, Philippique ne fut que trop fidèle à garder ſon affreux ſerment. Non content de perſécuter le Clergé de la Ville impériale, & d'avoir mis ſur le Siège de Conſtantinople un Patriarche imbu des mêmes erreurs que lui, il envoya des Officiers chargés de ſes ordres à Rome, pour obliger le Pape à ſouſcrire les actes d'un Conciliabule, dans lequel il avoit fait prononcer la condamnation de la vérité, & du Synode univerſel où elle avoit été conſacrée par une définition canonique. La fermeté du Pape Conſtantin & du Clergé Romain rendit cette tentative infructueuſe, & l'Occident fut préſervé de la contagion d'une erreur dont l'Orient éprouvoit depuis ſi longtems les funeſtes influences.

VIII. SIÈCLE.

L'orage ne fut que paſſager; une conſpiration ayant enlevé à Philippique le Sceptre & la vie, après deux ans de règne. Mais il s'en éleva bientôt une autre dont la durée fut ſi longue & la violence ſi terrible, qu'il acheva de met-

VIII. SIÈCLE.

tre le comble à la désolation dans toute l'Eglise Grecque. L'Empereur Léon IV, surnommé l'Isaurien, fut l'instrument dont Dieu se servit pour éprouver les fidèles, & punir ceux qui par leur peu d'attachement à la foi, par une vie ou lâche ou scandaleuse, étoient presque réduits au seul nom de Chrétiens. Ce Prince, impétueux dans ses desirs, opiniâtre dans ses volontés, implacable & cruel dans ses vengeances, déclara une guerre ouverte aux saintes Images, & à ceux qui refusoient de concourir avec lui, pour en abolir par-tout le culte. Dès qu'il eut manifesté sa haine contre elles, & donné ses premiers ordres pour briser les Croix & les Statues, mettre en pièces les Calices & les autres Vases sacrés, où l'on voyoit quelques images de J. C., de la sainte Vierge, & des Apôtres, en gravure ou en relief, effacer les peintures dans toutes les Eglises, ce Prince ne garda plus de mesures, & il n'y eut point d'excès auxquels sa fureur ne le porta. Les exils, les châtimens, les affronts, les supplices & la mort même, ne lui parurent pas des peines trop sévères pour punir le crime de ceux qu'il appelloit Iconolâ-

tres, adorateurs des Images, & qu'il confondoit avec les payens. Nous verrons dans l'article ſuivant, de combien de maux ce Prince fut l'auteur par ſon entêtement & les tranſports de ſon faux zèle. Il ſuffit de dire ici, que pendant un règne de vingt-quatre ans, il ne ceſſa pas de tourmenter les Paſteurs & les Moines, de répandre le ſang des Catholiques, & d'exercer contre l'Égliſe une perſécution comparable à celles que les protecteurs de l'Idolâtrie allumèrent dans les premiers ſiècles, lorſqu'ils voulurent anéantir le Chriſtianiſme au berceau. Cet état violent de la Religion dans l'Empire, continua ſous les règnes ſanguinaires de Conſtantin Copronyme & de Léon Chazare, juſqu'à ce que Irène, cette femme ſi célèbre par ſes grandes qualités & par ſes crimes, eût pris en main les rênes du gouvernement, comme tutrice de Conſtantin Porphyrogénète, ſon fils; c'eſt-à-dire, que la Société chrétienne, troublée, déchirée par ceux qui auroient dû être ſes protecteurs, ne vit quelque diminution à ſes calamités que vers l'an 780. VIII. SIÈCLE.

Les Sarraſins de leur côté, ennemis de toute Religion qui n'étoit pas la

VIII. SIÈCLE.

leur, ne ménageoient point les Chrétiens, qu'ils voyoient persécutés par leurs propres Souverains. Sans compter le nombre infini de victimes qu'ils immolèrent à leur fanatisme & à leur ambition, dans la guerre presque continuelle qu'ils firent aux Empereurs, combien le zèle enthousiaste & cruel qui les animoit, n'en sacrifia-t-il pas dans toutes les parties de l'Orient qu'ils parcoururent en vainqueurs? Sous les premiers Califes, il n'y avoit point de milieu entre l'Alcoran & la mort. Si les Princes qui vinrent ensuite, se montrèrent plus humains, & si l'on pût se dispenser de se faire sectateur de Mahomet, en payant un tribut, le zèle du Prosélytisme qui ne se ralentît pas, inventa mille moyens d'attirer les Chrétiens à la Loi Musulmane. On récompensoit magnifiquement ceux qui abandonnoient le culte de J. C. On vexoit de toutes manières ceux qui lui demeuroient fidèles; on augmentoit le tribut; on imposoit de nouvelles taxes dont on exigeoit le paiement sans délai; on pilloit les Eglises; on s'en emparoit pour en faire des mosquées; on privoit les Chrétiens de tous les droits de la société; on exi-

loit les Paſteurs, & on chaſſoit les Moines des ſaints aſyles où ils s'étoient renfermés pour ſervir Dieu ſans partage. Souvent même, ces voies paroiſſant trop douces, & ne produiſant pas l'effet qu'on s'en promettoit, on avoit recours aux mauvais traitemens & aux ſupplices. Il ſeroit difficile d'apprécier au juſte le nombre des fidèles que le fer des Muſulmans mit au nombre des Martyrs. Il n'étoit pas rare que ces barbares conquérans maſſacraſſent tous les priſonniers chrétiens, qu'ils faiſoient dans les Villes priſes & dans les combats, ni qu'ils égorgeaſſent des Communautés entières, compoſées de pluſieurs centaines de Moines ou de Vierges. Quelquefois ils confioient l'exécution de leurs ordres cruels aux Juifs, qu'ils ſavoient être les plus implacables ennemis des Chrétiens. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que de tous les ſucceſſeurs de Mahomet, ſi l'on excepte Omar I, il n'y en eut pas un ſeul qui ne ſe fît un devoir de Religion, & un mérite aux yeux des bons Muſulmans, d'employer la force & les rigueurs pour étendre l'Iſlamiſme aux dépens de la Religion chrétienne. Tous les Califes eurent à

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

cet égard les mêmes principes & tinrent la même conduite. Outre le préjugé de la Religion, si puissant sur l'esprit des enthousiastes, leur aversion contre le Christianisme étoit fortifiée par la haine qu'ils avoient jurée aux Empereurs, dont les armées n'étoient composées que de Chrétiens. Almanzor & Al-Raschid, quoique Philosophes & protecteurs des Lettres, ne firent pas aux Chrétiens de leur domination une guerre moins vive & moins cruelle que les autres Princes Musulmans. C'est qu'ils étoient animés du même esprit qu'eux, & que la Philosophie, ni l'amour des Lettres, n'avoient pas éteint dans leur ame ce zèle destructeur que Mahomet sembloit avoir inspiré à tous ceux qui embrassèrent sa Religion. Ainsi la Société chrétienne, au tems dont nous parlons ici, étoit agitée de toutes les manières capables d'en altérer le bonheur & la tranquillité dans les diverses parties de l'Orient, de sorte qu'il n'y avoit pas de jour où elle ne fît quelque nouvelle perte.

Tandis que les Rois Lombards & les Exarques de Ravenne se faisoient la guerre, les uns pour étendre leur domination, les autres pour conserver aux Empereurs

Empereurs une ombre de puiſſance qui leur reſtoit encore ſur quelques portions de l'Italie, les Papes n'avoient pas d'autre ſoin que de préſerver Rome & les Campagnes voiſines qui formoient le patrimoine de l'Egliſe. Depuis long-tems les Princes Lombards ſongeoient à ſe rendre maîtres de la Capitale du Monde Chrétien : c'étoit le principal objet de leur ambition, & le but où tendoient toutes leurs entrepriſes militaires. Luitprand, Aſtolphe, & Didier adoptèrent ce projet, comme les autres Chefs de la Nation qui les avoient précédés; mais ils le ſuivirent avec une ardeur toute nouvelle, & n'oublièrent rien pour le faire réuſſir. L'exécution ceſſa d'en paroître douteuſe, lorſque le ſecond de ces Princes eut détruit l'Exarquat & la puiſſance des Empereurs Grecs en Italie, par la priſe de Ravenne qui en étoit l'unique boulevard. Mais les Papes unis d'intérêt avec le Sénat & le peuple, firent de concert tout ce que les circonſtances exigeoient d'eux, pour mettre la Ville en état de défenſe. Ils en réparèrent les murs; ils y ajoutèrent des tours, en fortifièrent les endroits les plus foibles & les plus expoſés; & ils ne crurent

VIII. SIÉCLE.

VIII. SIÈCLE.

pas que les tréſors de l'Egliſe puſſent être employés à un meilleur uſage. Heureuſement pour les Romains, le Saint-Siège ſe trouva occupé dans ces tems orageux, par des Pontifes qui réuniſſoient l'eſprit du gouvernement & les talens politiques aux vertus que demandoit le rang qu'ils tenoient dans l'ordre de la Religion. Tels furent Grégoire II, Grégoire III, Zacharie, Etienne II, & plus que tous les autres, Adrien I, dont l'éloge eſt achevé, quand on a dit qu'il fut l'ami de Charlemagne pendant ſa vie, & l'objet de ſes larmes après ſa mort. Mais ils ne ſe repoſoient pas tellement ſur les précautions que la prudence humaine preſcrit, qu'ils n'employaſſent auſſi les moyens que ſuggère la piété. Ils ordonnèrent ſouvent des prières publiques, des jeûnes, des proceſſions accompagnées de chants lugubres & pénitens. Ils paroiſſoient à la tête du peuple dans ces pieux exercices, avec les marques les plus touchantes de la componction, & l'animoient à fléchir le Ciel par la pratique des bonnes œuvres. Plus d'une fois on les vit dans l'appareil le plus humble, s'avancer vers le camp des ennemis, ſuivis de

tout leur Clergé, en posture de supplians, & conjurer les Astolphe & les Didier, d'épargner une Ville qu'ils devoient honorer comme Chrétiens. Mais quel que soit l'empire de la Religion sur les hommes, celui de l'ambition est ordinairement plus fort, & il n'est rien que les Princes ne lui sacrifient, quand ils s'en laissent dominer. Les Rois Lombards ne cédèrent ni aux supplications des Chefs de l'Eglise qui s'abaissoient devant eux, ni aux menaces qu'ils leur faisoient de la part de Dieu, qui punit les oppresseurs, après les avoir fait servir aux desseins de sa justice.

VIII. SIÈCLE.

Les Papes qui se regardoient comme chargés personnellement des intérêts de la patrie, tournerent donc leurs regards vers la France, où la Providence leur avoit ménagé une Puissance capable de les protéger dans les conjonctures embarrassantes où ils se trouvoient. A leur voix, Charles-Martel, Pepin, & Charlemagne volerent au secours de Rome & de l'Italie. Luitprand, Astolphe, & Didier, pressés par les armes de ces Princes, qui réglerent tour-à-tour les destins de l'Europe, leur accorderent,

VIII. SIÈCLE

pour détourner l'orage qui les menaçoit, ce qu'ils avoient refusé aux sollicitations des Pontifes. Mais les traités & les promesses ne lient les ambitieux, que suivant le danger qu'ils voient à les violer. C'étoit la maxime des Princes Lombards; ils la suivirent, soit en recommençant les hostilités, lorsqu'ils crurent n'avoir plus rien à craindre, soit en différant l'exécution de leurs engagemens. Les Pontifes implorerent de nouveau la protection des Princes François; ils leur écrivirent les Lettres les plus touchantes, & l'un d'entr'eux, c'étoit Etienne II, vint lui-même solliciter Pepin de repasser les Alpes, & d'aller punir les infidélités d'Astolphe, qui éludoit toujours, sous de nouveaux prétextes, de remplir les conditions que le vainqueur lui avoit imposées. Enfin, sous Adrien I, Charlemagne irrité par de nouvelles infractions, vint lui-même assiéger Didier, dernier Roi des Lombards, dans Pavie, sa Capitale, & porter le dernier coup à cette Monarchie, qui avoit subsisté plus de deux cens ans en Italie. Ainsi l'Eglise de Rome, quoique troublée dans l'usage des ses biens temporels, par la politique & l'ambition des Souverains

qui régnoient au-delà des Alpes, conſervoit toujours ſon ancien éclat, & acquéroit même une nouvelle ſplendeur, par les poſſeſſions qu'elle recevoit de la main libérale de nos Rois. VIII. SIÈCLE.

Sous des Princes que la piété rendoit ſi magnifiques envers le premier Siège de la Chrétienté, la Religion ne devoit pas manquer d'être floriſſante dans leurs propres Etats. Cependant l'Egliſe de France eut beaucoup à ſouffrir des troubles civils dont l'Etat ſe voyoit continuellement agité, & des déſordres qui en étoient la ſuite, principalement ſous l'adminiſtration de Charles-Martel. Ce Maire du Palais, avec la puiſſance & l'ambition de ſon père Pepin d'Hériſtal, n'avoit pas ſa douceur & ſa modération. Livré tout entier à la guerre où il étoit auſſi habile qu'infatigable, il n'eſtimoit que la profeſſion des armes, & ne répandoit ſes bienfaits que ſur la claſſe des Militaires, qui fut toujours la première à ſes yeux. Si ces diſpoſitions, qui tenoient à des qualités eſtimables & même néceſſaires dans les circonſtances où Charles-Martel ſe trouvoit, n'euſſent fait que le rendre indifférent pour le Clergé, l'ordre extérieur & la diſcipline

VIII. SIÈCLE.

n'en auroient pas ſouffert. Mais non content de ménager peu les gens d'Egliſe, parce qu'ils étoient inutiles à ſes vues, il témoigna hautement ſon mépris pour leurs occupations paiſibles. Il viola leurs priviléges, il les dépouilla de leurs biens, pour enrichir les compagnons de ſes exploits guerriers, & en leur enlevant la conſidération perſonnelle dont ils avoient joui dans l'opinion du peuple, il leur ôta celle qui étoit néceſſaire aux ſuccès de leurs travaux, dans l'ordre des mœurs & de la foi. Mais quand l'Egliſe & l'Etat furent également en danger par l'invaſion des Sarraſins, qui de l'Eſpagne nouvellement conquiſe, s'étant répandus au-delà des Pyrénées, avoient déja ſoumis ou ravagé toutes les Villes, d'un côté juſqu'à la Loire, & de l'autre juſqu'à Sens, la politique & la valeur firent entreprendre à Charles-Martel ce qu'il n'auroit ſans doute pas fait, par le ſeul motif de la piété. Les querelles particulières furent ſuſpendues; l'intérêt de la patrie parla ſeul; & les Sarraſins, attaqués, vaincus, pourſuivis, ſe virent obligés de ſe tenir cachés derrière les montagnes que la nature ſembloit avoir

donné pour bornes à leurs conquêtes en Europe. Néanmoins leurs incurſions, jusqu'au moment où Martel s'arma pour les réprimer, cauſerent de grands maux aux Egliſes qui ſe trouverent ſur leur paſſage. Ils enleverent ſans réſerve ce qu'ils trouverent de précieux dans les Temples & les Monaſtères, & en profanant ou détruiſant tout ce que la Religion avoit de plus ſacré, comme les Baptiſtères, les Reliques, les Peintures ſaintes, ils firent un nombre preſqu'infini de Martyrs. Mais ce que les fidéles ont occaſion de ſouffrir pour la vérité, tourne à la gloire de l'Egliſe, & le ſang chrétien qui fut verſé par les Muſulmans, mérita ſans doute les tems heureux que le beau règne de Charlemagne fit éclore pour la Religion. VIII. SIÈCLE.

Les ſectateurs de Mahomet s'étant emparés de l'Eſpagne, on conçoit que l'état de l'Egliſe dans cette partie de l'Occident, fut encore plus déplorable qu'en France, où ils ne firent que paſſer. La plupart des Villes qui avoient reconnu la puiſſance des Goths, furent bientôt contraintes de recevoir la loi de ces farouches vainqueurs. Ils y cauſerent tous les ravages dont le fanatiſme

VIII. SIECLE.

& l'ivreſſe de la victoire peuvent rendre capables, des barbares qui ne connoiſſent d'autre droit que celui de la force. Les hommes conſacrés au ſervice des Autels, furent les premiers objets de leur fureur. Ils ſavoient que le plus sûr moyen d'abolir, dans leur nouvelle conquête, une Religion qui leur étoit odieuſe, étoit d'en faire périr les Miniſtres. Cependant l'argent obtenoit quelquefois des Généraux & des Princes même, comme par une eſpèce de ſauvegarde, le libre exercice du Chriſtianiſme. Il y eut pluſieurs Cathédrales & pluſieurs Monaſtères qui furent conſervés à ce prix. Au moyen d'une augmentation de tribut, qui n'étoit pas la même par-tout, parce qu'elle dépendoit du caprice & de l'avidité des Gouverneurs, la Société Chrétienne & la ſucceſſion des Evêques ſe maintinrent dans un grand nombre de Villes. Ce tribut, ſuivant les Hiſtoriens, étoit de vingt-cinq livres peſant d'argent pour les ſimples Egliſes, de cinquante pour les Monaſtères, & de cent pour les Cathédrales. Mais cet adouciſſement, ſujet à des variations continuelles, ſous des maîtres inconſtans, avares & cruels,

n'empêcha pas que l'Egliſe d'Eſpagne ne gémît pendant tout ce ſiècle dans une dure oppreſſion. Les avantages que Pélage, Roi des Aſturies, & ſes ſucceſſeurs remportoient ſouvent ſur les Arabes, étoient pour ceux-ci de nouveaux motifs de perſécuter les Chrétiens, & de venger ſur eux le ſang de leurs frères. Ainſi la Religion ne pouvoit être conſolée d'un côté, qu'elle ne fût affligée de l'autre, & tous les lauriers des Princes armés pour ſa défenſe, étoient arroſés de ſes larmes.

VIII. SIÈCLE.

L'Angleterre avoit contribué à éteindre le ſchiſme des Egliſes d'Irlande & d'Ecoſſe au ſujet de la Pâque, par les exhortations des ſaints Perſonnages qu'elle avoit formés dans le ſiècle précédent, & qui firent ſa gloire dans celui-ci. Elle continua de fournir à l'Egliſe de grands exemples de vertu, & aux Nations voiſines des Apôtres qui s'appliquerent avec un zèle infatigable à détruire les reſtes de l'idolâtrie. La vie monaſtique y étoit floriſſante, & la plupart des Egliſes épiſcopales n'avoient pas d'autre Clergé que des Moines. Il étoit ſorti de grandes lumières de ces pieuſes retraites depuis les tems de S. Auguſtin.

VIII. SIECLE.

de Cantorbéry; il en ſortit encore de nouvelles, & le huitième ſiècle en vit auſſi briller, malgré les ténèbres qui le couvrirent de toute part. La plus éclatante fut ſaint Boniface, Apôtre d'Allemagne, que nous ferons connoître dans la ſuite. L'Egliſe d'Angleterre dut la conſervation de ſon luſtre & de ſa ferveur à la communication qu'elle ne ceſſa d'entretenir avec Rome. Depuis S. Grégoire le Grand, tous ceux qui vouloient ſe perfectionner dans la ſcience eccléſiaſtique & dans la piété, ſe rendoient à la Capitale du Monde Chrétien, & revenoient éclairer leur patrie, après s'être inſtruits dans le centre même de la foi. Ce goût devint ſi général, qu'il ſe changea peu à peu en pratique de dévotion. Les Abbés quittoient leurs Monaſtères, les Evêques leurs Egliſes, & les Rois eux-mêmes leurs Etats, pour aller viſiter le tombeau des SS. Apôtres. Parmi les petits Souverains qui formoient l'Heptarchie, on en compte juſqu'à trois dans ce ſiècle, qui, ayant entrepris le pélerinage de Rome par motif de piété, abdiquerent le Trône, & embraſſerent l'état monaſtique; ce ſont Coërend, Roi de Mercie; Offa, Roi des Saxons

orientaux ; & Ina, Roi des Saxons occidentaux, qui fonda un Collége des Anglois à Rome, & créa pour l'entretien de cet établiſſement, l'impôt qui fut appellé depuis, le denier de Saint Pierre. Un autre Offa, Roi des Merciens, fit auſſi le voyage de Rome ſous le pontificat d'Adrien, pour calmer les remords de ſa conſcience, & obtenir du Pape la rémiſſion du crime qu'il avoit commis en faiſant périr Ethelbert, Roi d'Eſtanglie, par une horrible trahiſon.

VIII. SIÈCLE.

Les premiers Miſſionnaires, qui porterent le flambeau de la foi dans la Friſe, pays qui répondoit à ce que nous appellons aujourd'hui la Hollande, étoient ſortis d'Angleterre. La converſion des peuples qui habitoient cette contrée en-deçà & au-delà du Rhin, avoit été commencée dans le ſixième ſiècle par S. Vilfrid. Un autre Anglois nommé Vicberd, s'étoit auſſi dévoué à cette bonne œuvre. Mais leurs travaux avoient eu peu de ſuccès, de ſorte que c'eſt au zèle de S. Villebrod, & aux premières années du huitième ſiècle, qu'il faut rapporter l'établiſſement du Chriſtianiſme dans cette partie de l'Europe.

VIII. SIÈCLE.

Pepin l'ancien venoit de conquérir la Friſe citérieure, compriſe entre la Meuſe & le Rhin. Il ſeconda de tout ſon pouvoir l'entrepriſe de S. Villebrod & de ſes compagnons, afin de bannir l'idolâtrie d'une Province qu'il avoit ajoutée à l'Empire François. Sous une protection ſi puiſſante, le ſaint Miſſionnaire fit de grands progrès, bâtit des Egliſes, fonda des Monaſtères, & pouſſa vers le Nord ſes courſes apoſtoliques juſques chez les Danois, peuple féroce, qu'il ne put gagner à J. C. Deux autres ſaints Miſſionnaires, venus au ſecours des premiers qui avoient porté l'Evangile en Friſe, perfectionnerent ce que leur zèle avoit ſi heureuſement commencé. Ils étoient François l'un & l'autre; c'étoit S. Vulfrand né en Gâtinois, & enſuite élevé ſur le Siège de Sens qu'il abandonna pour ſe conſacrer à la converſion des infidéles; & S. Grégoire, homme de la plus haute naiſſance, & allié à la Famille Royale. Ils continuerent l'œuvre de S. Villebrod, mort en 739, après avoir établi ſon Siège & le centre de cette nouvelle Egliſe à Utrecht, dont il fut le premier Evêque. Leurs travaux, leurs miracles & l'exemple de

leurs vertus, rendirent cette Miſſion ſi floriſſante, que l'une & l'autre Friſe étoient preſque toutes Chrétiennes, lorſque Charlemagne monta ſur le Trône des François. VIII. SIÈCLE.

L'Allemagne où le Chriſtianiſme avoit pénétré dans les ſiècles précédens, étoit retombée dans les ténèbres de l'idolâtrie, ſoit par le penchant naturel des peuples, ſoit par le défaut d'inſtruction; il falloit donc regarder cette vaſte contrée comme une terre abſolument inculte, & qui avoit beſoin d'ouvriers évangéliques pour la défricher. Ce fut encore d'Angleterre que Dieu tira l'Apôtre qu'il lui deſtinoit. On le connoît ſous le nom de Boniface qu'il reçut du Pape Grégoire II, lorſque ce Pontife lui donna l'Ordination épiſcopale; mais ſon nom propre & national étoit Oüinfrid. Il naquit en 680, & ayant été conſacré dès l'enfance à la vie monaſtique, il fut élevé au Sacerdoce à l'âge de trente ans, après avoir donné toutes les années précédentes à l'étude des ſciences eccléſiaſtiques, ſous les meilleurs maîtres de ſon tems. Ce fut alors que ſe ſentant animé du deſir de travailler à la converſion des idolâtres, il

VIII. SIÈCLE.

alla à Rome afin de recevoir du Chef de la Religion, l'autorité qui lui étoit néceſſaire pour ſe livrer à cette grande entrepriſe. La Thuringe, la Saxe, la Bavière & les autres parties de l'ancienne Germanie, furent le théâtre de ſes prédications. Son zèle y trouva des obſtacles de tout genre, l'âpreté du climat, la difficulté des chemins, la rigueur des ſaiſons, la groſſiéreté des peuples, & leur attachement au culte des idoles, attachement d'autant plus difficile à vaincre, qu'il avoit toute la force que l'ignorance & le préjugé donnent aux anciennes erreurs. Son infatigable ardeur, ſa patience & ſon courage à toute épreuve le rendoient ſupérieur à tant de difficultés; & ce qui en auroit rebuté une infinité d'autres, ſembloit lui donner de nouvelles forces. La contradiction qui lui fut la plus ſenſible, & qui traverſa davantage le ſuccès de ſa miſſion, fut celle qu'il éprouva de la part de certains Docteurs ignorans & corrompus, qui entretenoient les anciens Chrétiens de ces cantons dans des opinions très-dangereuſes, ſur-tout en fait de morale. Ces hommes pernicieux lui donnerent plus de peine à déſabuſer ou à confon-

dre, que les idolâtres à inſtruire, & les pécheurs à convertir. Il fit pluſieurs voyages à Rome, pour conférer avec les Souverains Pontifes ſur l'état des nouvelles Egliſes qu'il avoit fondées. De retour dans les lieux de ſa miſſion, il y travailloit au ſalut des ames, comme s'il n'eût fait que de commencer. Quoiqu'il fut fixé dans le Siège de Mayence dont il avoit été fait Archevêque, il étendit ſa vigilance ſur toutes les Egliſes d'Allemagne, dont la plupart devoient leur fondation à ſes ſoins. Après tant de peines & des ſuccès ſi merveilleux, il ne manquoit qu'une choſe à ce grand homme, pour être en tout comparable aux premiers prédicateurs de l'Evangile, c'étoit de couronner ſon Apoſtolat par le martyre. Dieu lui accorda cette gloire l'an 755, qui étoit la trente-ſixième de ſon épiſcopat. Il étoit campé ſous des tentes avec ſes compagnons & ſon Clergé, dans une campagne où il attendoit les Néophytes, qui devoient s'aſſembler en ce lieu pour recevoir la Confirmation. Tout-à-coup une troupe de payens fondit ſur lui & ſur les ſiens à main armée, & les maſſacra, dans l'eſpérance de trouver beaucoup d'or

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

& d'argent dans les coffres où étoient renfermés les Livres & les Reliques que le ſaint Evêque portoit ordinairement avec lui, ſuivant l'uſage de ce tems-là. Son corps dépoſé d'abord à Utrecht, transféré enſuite à Mayence, fut enfin enterré, conformément à ſa dernière volonté, dans l'Abbaye de Fulde, ſi célébre depuis, qu'il avoit fondée ſur la rivière de ce nom. On y voit encore trois Livres du nombre de ceux qui étoient renfermés dans les coffres dont on vient de parler; le premier contient l'ancienne concordance des Evangiles; le ſecond renferme pluſieurs Ouvrages des Pères, entre autres de S. Ambroiſe & de S. Léon Pape; le troiſième eſt un Livre des Evangiles, qu'on dit écrit de la main du ſaint Martyr.

C'eſt ainſi que par de nouvelles conquêtes faites ſur l'idolâtrie au fond de l'Europe, Dieu réparoit les pertes que l'Egliſe faiſoit tous les jours en Orient, & qu'en appellant de nouvelles Nations à la foi par des hommes animés de l'eſprit des Apôtres, il remplaçoit dans la Société Chrétienne les peuples que l'héréſie & le Mahométiſme lui avoient enlevés.

ARTICLE V.

Héréſies de Iconoclaſtes. Sa naiſſance ; ſes progrès ; ſes ravages ; ſa condamnation.

L'HÉRÉSIE des Iconoclaſtes dont nous allons tracer l'hiſtoire, eſt une des plus funeſtes qui aient agité l'Egliſe depuis ſon origine. Elle mérite une attention d'autant plus grande, qu'elle a reparu dans ces derniers temps avec les mêmes caractères qui la rendirent ſi redoutable autrefois, & que les Docteurs Catholiques ont employé pour réfuter ceux qui l'ont renouvellée dans le quinzième ſiècle, les mêmes raiſons dont les ſaints défenſeurs de la foi ſe ſervirent au huitième, contre les ennemis du culte que l'Egliſe a toujours rendu aux ſaintes Images. Remontons à la ſource de cette erreur, & tâchons d'en découvrir les vraies cauſes.

On ſe rappelle que l'unité de Dieu étoit le dogme fondamental de la Religion Mahométane, & qu'en conſéquence de ce principe dont le faux Prophète

VIII. SIÈCLE.

avoit fait la baſe de ſa doctrine, l'horreur du Polythéiſme devint la vertu principale de tous ſes ſectateurs. Les Juifs avoient penſé de même dans tous les tems, mais ſur-tout depuis le retour de la captivité de Babylone. Ils avoient donné des preuves éclatantes de leur averſion pour les idoles ſous les ſucceſſeurs d'Alexandre, au tems des Machabées, & cette diſpoſition s'étoit encore fortifiée ſous le gouvernement des Princes Aſmonéens. Elle étoit dans toute ſa force à la naiſſance du Chriſtianiſme. Lorſque l'uſage des Peintures ſacrées fut devenu plus commun dans l'Egliſe après le règne de Conſtantin, qu'il ne l'avoit été dabord, ce fut une choſe horrible peur eux de voir placée avec honneur dans nos Temples, la figure d'un homme qu'ils avoient fait mourir dans les tourmens. Cette conformité de ſentimens entre les Juifs & les diſciples de Mahomet, fut la première cauſe de l'effroyable tempête qui s'éleva dans l'Egliſe, au ſujet des ſaintes Images & du culte qui leur étoit rendu. Un Juif qui avoit acquis quelque crédit ſur l'eſprit du Calife Yéſid II, ſut perſuader à ce Prince crédule & zélé pour ſa Reli-

gion, que le moyen infaillible de prolonger ſon règne, étoit de proſcrire les figures peintes, gravées, ou en relief, qui ſe trouvoient dans les Egliſes des Chrétiens & dans les places publiques. Le Prince Muſulman ſe prêta facilement à ce conſeil; & ſans différer, il envoya des ordres à cet effet dans toute l'étendue de ſon Empire, vers l'an 724. Ils furent exécutés avec rigueur. C'étoit pour les Juifs une occaſion précieuſe de ſatisfaire leur haine contre les Chrétiens; ils ne la négligerent pas, & les Mahométans ne montrerent pas moins d'ardeur qu'eux à détruire des objets que le préjugé de la Religion leur rendoit odieux. Ainſi l'héréſie des Iconoclaſtes, & la guerre qu'elle alluma contre les ſaintes Images dans le ſiècle dont nous analyſons l'hiſtoire, dut ſon origine au Judaïſme & au Mahométiſme réunis.

VIII. SIÈCLE.

Léon III, dit l'Iſaurien, qui monta ſur le Trône de Conſtantinople en 716, Prince né dans une condition obſcure, ſans éducation & ſans lumières, devint tout-à-coup l'ennemi du culte catholique touchant les Images. Ç'avoit été le défaut de preſque tous ſes prédéceſſeurs depuis Conſtantin, comme nous

VIII. SIÈCLE.

l'avons déja remarqué plus d'une fois, de prendre parti dans les diſputes théologiques, & de vouloir prononcer en arbitres ſouverains dans les choſes de la foi. Léon alla plus loin encore, & il entreprit de changer les idées reçues de tout tems ſur la nature & l'uſage des objets ſenſibles que la Religion avoit conſacrés. Ce Prince étoit ignorant & ſans Lettres; il avoit commencé par l'état de ſimple ſoldat, & ayant paſſé toute ſa vie dans le métier des armes, il n'avoit jamais appris que les choſes néceſſaires à ſa profeſſion. Mais les guerres où il avoit ſervi, lui avoient procuré différentes occaſions de s'entretenir avec des Juifs & des Muſulmans, ſur la Religion, & le reproche d'Idolâtrie que les uns & les autres faiſoient aux Chrétiens, à cauſe de leur reſpect pour les Images de J. C. & des Saints, lui paroiſſoit un opprobre pour le Chriſtianiſme : c'étoit de toutes leurs objections celle qui l'avoit frappé le plus. Il n'en ſavoit pas aſſez pour réſoudre cette difficulté, & l'impreſſion qu'elle lui avoit laiſſée dans l'eſprit, étoit d'autant plus forte, qu'il étoit moins inſtruit de la vraie doctrine de l'Egliſe ſur le culte des Images.

Parvenu au Trône impérial avec ces idées, Léon ne tarda pas à les faire éclater. Il étoit arrivé, dans l'ordre physique, vers l'an 727, certains phénomènes effrayans, auxquels la crédulité de l'Empereur donnoit une interprétation ſiniſtre. Il s'imagina que la vénération des Catholiques pour les ſaintes Images, & le culte religieux qu'ils leur rendoient, étoient la cauſe de ces événemens fâcheux & des autres calamités publiques. Plein de cette penſée, il aſſembla le peuple, & déclara que toutes les repréſentations d'objets ſenſibles, placées dans les Egliſes & ailleurs, étoient une idolâtrie, & que le Ciel irrité envoyoit des fléaux ſur la terre pour la punir. Il ne fit rien de plus alors; mais en 730, ſans avoir conſulté les Evêques, ni fait précéder ſa démarche d'aucune meſure de prudence, il rendit un Edit par lequel il ordonna d'abattre les Images, & d'effacer les Peintures ſacrées dans tous les lieux de ſon obéiſſance. Il ne s'étoit pas déterminé à ce coup d'éclat, ſans avoir pris la ferme réſolution de le ſoutenir, par toutes les voies que l'autorité ſuprême lui rendoit poſſibles.

VIII. SIÈCLE.

Mais quelque grand que ſoit le pou-

VIII. SIÈCLE.

voir des Souverains, ils n'ont pas celui de commander aux esprits & de dominer sur les volontés. L'Edit de Léon révolta tout le monde. Le peuple de Constantinople se souleva. Il fallut envoyer contre lui des gens armés qui le chargèrent; & ce fut au milieu de ce tumulte que les Images du Sauveur, de la sainte Vierge & des Saints furent abattues par les satellites de l'Empereur. Si la violence des moyens qu'il employoit pour se faire obéir, ne lui montroit pas l'injustice & l'impiété de sa Loi, elle devoit au moins lui en faire sentir l'imprudence. Mais ce Prince n'étoit pas de caractère à s'arrêter par la vue des maux qu'il alloit causer; nourri dans les camps & accoutumé au despotisme militaire, il prétendoit gouverner les sujets d'un grand Empire, comme un Capitaine conduit une troupe de soldats. Il étoit d'ailleurs opiniâtre, emporté & cruel, la résistance l'irritoit, & sa fierté blessée des obstacles qu'elle rencontroit, se tournoit en fureur. Il ne le fit que trop paroître par les excès de vexation & de cruauté auxquels il se porta pendant tout le reste de son règne, pour extirper le culte des Images, qu'il confon-

doit avec l'idolâtrie la plus groſſière & la plus injurieuſe à Dieu. VIII.

La vérité obſcurcie par les fauſſes imputations du Juif & du Mahométan, & l'Egliſe calomniée dans ſon culte par un Prince Chrétien, trouvèrent un généreux défenſeur dans S. Germain, Patriarche de Conſtantinople. Avant de parvenir à cette dignité, il avoit été Métropolitain de Cyzique. Le mérite & la naiſſance le firent transférer ſur le premier Siège de l'Orient. Il ſe montra digne de ce haut rang par ſes lumières & ſon courage. Non content de préſerver ſon peuple du venin de la nouvelle erreur, il ſe crut obligé par ſa place de travailler à détruire les préventions de quelques Evêques, à qui l'Empereur avoit trouvé moyen de faire partager ſes ſentimens. Pour les inſtruire & les ramener à la vérité, S. Germain écrivit pluſieurs Lettres également touchantes & lumineuſes. Il nous en reſte trois; la premiére adreſſée à Jean, Evêque de Synnade & Métropolitain de Phrygie; la ſeconde à Conſtantin, Evêque de Nacolie dans la même Province; & la troiſième à Thomas, Evêque de Claudiopolis. Il y développe avec une admi- SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

rable netteté la doctrine de l'Eglise sur le culte des Images, & la destination de ces objets consacrés par la piété, & si propres à la nourrir. Il réfute tour-à-tour les objections que Léon & ses partisans empruntoient des Juifs & des Musulmans : il expose d'une manière claire & précise la différence du culte souverain, absolu & direct, qui n'est dû qu'à Dieu, & du culte inférieur, subordonné & relatif, dont la sainte Vierge, les Martyrs & les autres Saints peuvent être l'objet. Il montre l'utilité des Peintures sacrées, des Statues & des autres représentations dont l'Eglise approuve l'usage, parce que ce sont les Livres des ignorans, une prédication qui parle aux yeux, & de puissans aiguillons pour exciter à la pratique des vertus, dont les Saints qu'elles nous rappellent, ont été des modèles excellens. Il fait voir l'antiquité des Images peintes ou en relief, par des témoignages tirés des SS. Pères les plus attentifs à s'élever contre les abus; il administre les preuves de la vénération qu'on avoit toujours eu pour elles, dans les plus beaux siècles du Christianisme, & dès son origine; il rapporte les miracles authentiques par

par lesquels Dieu avoit autorisé le culte qu'on leur rend, & il insiste sur le danger qu'il y a de toucher aux objets consacrés par le respect des peuples, & de changer les coutumes établies depuis long-tems dans l'Eglise. C'est ainsi que le saint Patriarche éclairoit ses Collègues dans l'épiscopat, & qu'il écartoit les nuages que l'esprit d'erreur accumuloit, pour obscurcir la vérité aux yeux des hommes mal instruits, & pour autoriser les excès qu'on se permettoit. S. Germain écrivit aussi au Pape Grégoire II, pour l'informer de ce qui se passoit en Orient, & lui demander le secours dont il avoit besoin dans une conjoncture si critique. Grégoire répondit au Patriarche en louant son zèle, animant son courage, & rendant témoignage à la doctrine pour laquelle il combattoit. Ainsi les deux premiers Sièges du Monde Chrétien étoient unis de sentimens sur l'objet de la contestation qui troubloit l'Eglise, & l'Orient se voyoit appuyé par l'Occident, dans la défense du culte catholique.

VIII. SIÈCLE.

Le courage de S. Germain & son union avec le Souverain-Pontife, annonçoient à l'Empereur tout ce que la

VIII. SIÈCLE.

nouvelle doctrine éprouveroit d'opposition, s'il s'obstinoit dans son entreprise. Mais rien ne put l'arrêter, ni les remontrances des Papes Grégoire II & Grégoire III, qui lui écrivirent avec autant de force que de liberté, ni l'horreur que le peuple témoignoit de son impiété, ni les malédictions dont on le chargeoit, ni même les révoltes qui éclatoient en différentes parties de l'Empire. Plus les Pasteurs & les simples fidèles témoignoient d'ardeur & de piété pour la conservation des saintes Images, plus Léon mettoit d'acharnement à les détruire. Il avoit chassé le Patriarche Germain de son Siège, pour y placer un homme qu'il savoit propre à seconder ses vues; & le saint vieillard avoit fini ses jours dans la maison paternelle où il s'étoit retiré. On auroit dit que la fermeté de Germain étoit la seule digue capable de contenir les fureurs de Léon. Dès qu'il en fut débarrassé, il ne connut plus de ménagemens. Non content d'effacer les Peintures sacrées, & de brifer les Statues, sans épargner les Images de J. C. mourant pour nous sur la Croix, il fit tomber ses coups sur tous ceux qui résistoient à ses

ordres. La perſécution devint générale; & ce qui la rendit peut-être plus cruelle que toutes les autres, c'eſt que Léon évitoit de procurer la gloire du martyre à ſes victimes, & que ménageant leur vie, il ſe contentoit d'ébranler leur conſtance par la rigueur & la durée des tourmens. Cependant il en périt un grand nombre au milieu des tortures, que l'induſtrieuſe cruauté de ce Prince ne ſavoit pas toujours meſurer ſur les forces de ceux qui les ſouffroient. Les ſatellites qu'il employoit à détruire les ſaintes Images dans les Egliſes, dans les places, & juſques dans les maiſons des particuliers, ne faiſoient jamais ces exécutions ſacrilèges ſans répandre du ſang, à cauſe des émeutes dont elles étoient preſque toujours accompagnées. Tandis que le Souverain n'étoit occupé qu'à détruire ſes ſujets, les élémens ſembloient s'unir à lui pour augmenter les malheurs publics. Conſtantinople fut affligée pendant toute la dernière année de ſon règne, d'affreux tremblemens de terre qui firent périr une quantité prodigieuſe d'habitans, & pluſieurs Villes de l'Empire éprouvèrent le même fléau. Telle étoit la déſolation de la Capitale

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

& des Provinces, lorſque Léon mourut. Depuis que la Religion chrétienne étoit montée ſur le Trône impérial par la converſion de Conſtantin, pluſieurs Princes avoient combattu la foi, perſécuté l'Egliſe, & fait le malheur des peuples; Léon III fut le premier qui joignit le nom d'héréſiarque à ceux de perſécuteur & de tyran. Son règne dura vingt-cinq ans, dont il en employa quinze à faire la guerre aux ſaintes Images, & à ceux qui les honoroient.

Conſtantin Copronyme, qui parvint au Trône en 741, ſuivit les traces de Léon ſon père, & enchérit encore ſur les moyens violens qu'il avoit pris, pour changer la diſcipline de l'Egliſe au ſujet des Images. Son impiété, ſa haine contre les Catholiques, & ſa cruauté dans l'exécution du projet qu'il avoit adopté, ne connurent point de bornes. Lorſqu'il ſe vit affermi ſur le Trône, où il avoit chancelé pendant quelque tems, il n'eut point d'autre affaire que d'anéantir le culte dont il s'étoit déclaré l'irréconciliable ennemi, & d'exterminer tous ceux qui voudroient le maintenir. Mais la force ne ſuffiſant pas à l'accompliſſement de ce deſſein, comme l'expé-

rience de Léon l'avoit fait voir, Copronyme voulut y joindre les voies de séduction; & mettre une apparence de régularité dans les procédés violens qu'il se proposoit d'employer. D'après ce plan, dont il se promettoit les plus heureux succès, ce Prince assembla, l'an 754, un Concile à Constantinople. Il s'y trouva trois cent trente-huit Evêques, mais il n'y eut aucun Patriarche, aucun Député des grands Siéges. Celui de Rome étoit rempli par le Pape Etienne II, qu'on se garda bien d'inviter; & celui de Constantinople étoit vacant par la mort d'Anastase, usurpateur de la dignité patriarchale, après l'expulsion de S. Germain. Il paroît par ce grand nombre d'Evêques, que malgré les progrès du Mahométisme, & les brêches que l'hérésie avoit faites à la Religion, depuis les Ariens jusqu'aux Monothélites, le Christianisme étoit encore très-étendu en Orient. Mais il paroît aussi par la manière dont cette quantité de Prélats se conduisit dans le Concile de Constantinople, qu'il y avoit peu d'amour de la vérité, peu de courage pour sa défense, & peu de connoissance du véritable esprit de l'Eglise, parmi tous ces Prélats, la plupart

VIII. SIÈCLE.

dominés par les vues humaines & asservis aux volontés du Prince.

VIII. SIÈCLE.

Le Concile assemblé par Constantin, non pour examiner selon les règles ecclésiastiques, la question du culte des Images, mais pour le proscrire, conformément aux intentions du Souverain, employa six mois à ses opérations, c'est-à-dire, depuis le 10 Février jusqu'au 8 Août. De tout ce long travail, il ne nous reste que la définition de foi, pièce étrange par la manière dont elle est rédigée, & par le fonds des choses qu'elle contient. On y voit d'un bout à l'autre, que l'esprit d'hérésie animoit cette Assemblée, & qu'elle n'avoit eu d'autre but que de consacrer la doctrine impie des Iconoclastes. Le second Concile de Nicée, VIIe. général, dont nous parlerons bientôt, rapporte tout au long ce décret scandaleux dans les actes de la sixième session, & le réfute victorieusement, en commençant par le titre, & en suivant pied à pied tous les raisonnemens sur lesquels il s'appuie. Le titre portoit : *Définition du grand & saint Concile œcuménique.* Comment, disent les Peres de Nicée, comment donner le nom de Concile œcuménique à une

Assemblée à laquelle le Pape, Evêque de Rome & Chef de l'Eglise, n'a point concouru par lui-même ou par ses Légats, ou du moins par ses Lettres ; auquel les Patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jérusalem n'ont point participé ; auquel enfin l'Eglise entière n'a point donné son consentement ? Les raisons alléguées par les Evêques Iconoclastes & réfutées par les Peres de Nicée, se peuvent réduire à quatre ; 1°. la nouveauté du culte des Images, que les Iconoclastes prétendoient introduit dans l'Eglise depuis le sixième Concile général, qui est le second de Constantinople..... A quoi l'on répond, qu'il ne s'est écoulé que soixante-&-dix ans entre le sixième Concile & celui dont il s'agit, & que par conséquent le culte des Images, en faveur duquel on cite des témoignages de la plus haute antiquité, n'a pu commencer & s'établir dans ce court intervalle. 2°. L'accusation d'idolâtrie, intentée contre l'Eglise à l'occasion des Images & de leur culte. On réfute cette imputation, en observant que la victoire de J.C. sur les idoles est éternelle, & que l'Eglise ne peut être accusée de renouveller le crime des Idolâtres, sans

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

que cette accuſation ne retombe ſur J. C même ; enſuite on montre en quoi conſiſte l'honneur qu'on rend aux Images, & on fait voir que ce n'eſt ni une adoration proprement dite, ni un culte direct & abſolu, mais un hommage relatif de ſa nature à l'objet repréſenté, qui le mérite par ſon excellence, ſi c'eſt l'humanité de J. C., & par ſa ſainteté, ſi ce ſont la ſainte Vierge & les Saints. 3°. L'exemple tiré de la ſainte Euchariſtie, qui eſt la ſeule image de J. C. qui ſoit permiſe ; ſur quoi le Concile de Nicée remarque que l'Euchariſtie ne peut être appellée l'image de J. C. dans un ſens propre & littéral, puiſque le Sauveur n'a point dit à ſes Apôtres : *Prenez & mangez : ceci eſt l'image de mon corps* ; mais *prenez & mangez : ceci eſt mon corps :* paroles poſitives qui excluent toute idée d'image, de type & de figure dans le Sacrifice non ſanglant. 4°. Enfin, les autorités tant de l'Ecriture que des Peres contre le culte des Images. Le Concile de Nicée y répond en montrant, ou que ces paſſages ne parlent que du culte des idoles, ou qu'ils ſont tirés d'Ouvrages ſuppoſés, ou enfin qu'ils ſont falſifiés, tronqués & détournés de leur ſignification naturelle.

Malgré la foibleſſe des raiſonnemens dont les Iconoclaſtes faiſoient uſage pour combattre le culte des Images, & la ſolidité des réponſes que les Catholiques leur oppoſoient, réponſes auxquelles ils n'avoient rien de plauſible à répliquer, l'Aſſemblée de Conſtantinople condamna ce culte & toutes les pratiques de piété que l'Egliſe employoit pour honorer les Saints. Toute peinture, toute repréſentation des objets conſacrés par la Religion, fut proſcrite. On frappa d'excommunication les réfractaires à ce décret, & on les ſoumit aux peines prononcées par les Loix impériales, comme ennemis de Dieu, & coupables du crime de tranſporter à la créature l'honneur qui n'eſt dû qu'à l'Etre ſuprême. L'Egliſe Romaine & tout l'Occident rejetta ce decret avec horreur; mais l'autorité de l'Empereur le fit recevoir dans preſque toutes les Egliſes d'Orient. On proſcrivit, on exila, on mit à mort tous ceux qui s'oppoſoient à la déciſion du prétendu Concile & à l'Edit du Prince. Les Villes étoient remplies des Emiſſaires de la Cour, qui effaçoient les peintures dans les Baſiliques, briſoient les ſtatues, faiſoient des perquiſitions odieuſes chez

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

les citoyens, & y commettoient toutes sortes de violences, sous prétexte de faire exécuter les ordres du Souverain. Ce n'étoit de toute part que tumulte, vexations & carnage. Les délateurs étoient bien reçus, quoiqu'ils fussent notés d'infamie, s'ils dénonçoient quelqu'un, comme ayant chez lui des Images, & leur rendant honneur. Le simple soupçon étoit suffisant pour être traité en criminel de leze-majesté divine & humaine. C'étoit plaire à Copronyme que de partager ses fureurs, & l'on méritoit plus sûrement sa faveur en persécutant les Catholiques, que si l'on avoit rendu les services les plus signalés à l'Etat.

Les Moines étoient les plus zélés défenseurs des saintes Images, dont leur expérience leur avoit mieux fait sentir l'utilité, pour s'élever à Dieu & s'exciter à l'imitation des Saints. La haine de Copronyme se tourna toute entière contre eux. Il proscrivit la vie monastique, & fit un Edit portant défense à qui que ce fût de l'embrasser. Il confisqua la plupart des Maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe dans la Capitale, & les changea en Cazernes pour loger les soldats Iconoclastes qu'il chargeoit de

ſes ordres. Il força les Moines à ſe marier, & les expoſant à la riſée du peuple, il les contraignit à ſe promener dans l'Hyppodrome & dans les rues de Conſtantinople, en tenant chacun une femme ſous le bras. C'étoient-là les jeux & les fêtes qu'il donnoit à la populace. Ce qu'il fit ſouffrir à S. Etienne, Abbé du Mont-Saint-Auxence, eſt à peine croyable. C'étoit le plus ſaint perſonnage qu'il y eût dans l'Empire. Né dans l'opulence & les grandeurs du ſiècle, il avoit tout ſacrifié au deſir de la perfection, & il étoit arrivé à un ſi haut degré de vertu, que les ſoldats les plus brutaux, & les impies même, le reſpectoient. Pour tourmenter ce ſaint homme, diſons mieux, pour le punir de ſon attachement à la doctrine de l'Egliſe, Copronyme raffina ſur les inventions cruelles des anciens perſécuteurs. Nous nous abſtenons de rapporter tous les tourmens par leſquels on le fit paſſer, juſqu'au moment où Dieu couronna ſa généreuſe confeſſion par le martyre en 766 ou 67. Ces détails révolteroient l'humanité. Les Courtiſans & les Gouverneurs de Provinces vouloient-ils ſe rendre agréables à l'Empereur ? ils

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÉCLE. en avoient un moyen sûr & facile, c'étoit d'exercer les plus grandes rigueurs contre les Catholiques soupçonnés d'honorer les Images, & les Moines dont la profession seule étoit un crime. Le Gouverneur de Natolie mérita les remercîmens & la faveur de son Maître, parce qu'il avoit fait vendre tous les Monastères d'hommes & de femmes qui étoient dans son Gouvernement, & qu'il avoit fait mourir par divers genres de supplices une infinité de personnes consacrées à Dieu dans ces pieuses retraites.

La vie de Copronyme ne répondoit point au zèle qu'il affectoit contre l'idolâtrie; il la passoit dans les festins, les spectacles & les plaisirs les plus infames. Il suffisoit d'avoir des mœurs pures & une conduite régulière, pour encourir sa disgrace. Des personnes du plus haut rang, qui avoient partagé ses débauches, s'étoient retirées de la Cour pour travailler à leur salut dans la solitude; il les persécuta plus cruellement que les autres, & les fit mourir, dans la crainte qu'ils ne révélassent sa turpitude. Enfin ce Prince mourut en 775, à l'âge de cinquante-six ans, aussi détesté que son

père, laiſſant l'Egliſe & l'Etat dans la plus affreuſe confuſion, & ne pouvant guère eſpérer que la barbarie de ſon règne fût jamais effacée par un Prince plus méchant que lui. VIII. SIÈCLE.

Léon IV, âgé de vingt-ſix ans, nourri dans la molleſſe, occupé de ſes plaiſirs, & d'ailleurs traverſé par les guerres des Sarraſins & par des conſpirations, devoit prendre peu d'intérêt à la querelle des Images. Cependant il ſe déclara contre elles; & peut-être la perſécution qu'il alloit renouveller, n'auroit-elle pas cédé en cruauté à celles que ſon ayeul & ſon père avoient allumées, s'il eût conſervé plus long-tems le pouvoir ſouverain; mais ſon règne ne dura que cinq ans. On attribue ſa mort à une action qui caractériſe ſon impiété, & qui fait juger des maux qu'il auroit cauſés à l'Egliſe, s'il eût vécu. L'Empereur Maurice avoit donné à l'Egliſe de Conſtantinople une couronne d'or, ornée de diamans & de pierres précieuſes. Léon la fit enlever, & la mit ſur ſa tête, en diſant par une raillerie ſacrilège : *que l'or & les pierreries ne pouvoient plaire à celui qui avoit trouvé la pauvreté belle.* Mais à peine l'eut-il ôtée, qu'il ſentit des charbons

VIII. SIÈCLE.

brûlans aux endroits qu'elle avoit touchés. Il s'y forma des ulcéres qui lui causerent une fièvre ardente, dont il mourut en 780.

Les fureurs de l'héréſie & les maux de l'Egliſe étoient parvenus à leur comble, lorſque Conſtantin IV monta ſur le Trône, par la mort de Léon IV, ſon père. Ce Prince, âgé de dix ans, fut confié à la tutèle de l'Impératrice Iréne ſa mère, qui eut toute la gloire de ſon règne. Elle étoit attachée au culte des Images, & ſon premier ſoin fut de le rétablir, & de rendre la paix à l'Egliſe. Mais cette femme d'un génie vaſte & pénétrant, voyant toute la grandeur de la plaie que les derniers Empereurs avoient faite à la Religion, & ſentant tout l'avantage que les Iconoclaſtes tiroient du faux Concile aſſemblé par Conſtantin Copronyme, jugea qu'elle ne pouvoit remédier aux maux de l'Egliſe & de l'Etat, qu'en oppoſant au décret de ce Conciliabule, la déciſion canonique d'un Synode œcuménique & légitime. Pour préparer ce grand ouvrage, elle plaça ſur le Siège de Conſtantinople un homme éclairé, vertueux & plein de zèle. C'étoit Taraiſe, Secrétaire de

l'Empereur, désigné par l'estime publique, & qui n'accepta cette dignité, qu'après avoir exigé la parole positive de l'Empereur & d'Iréne, d'assembler au plutôt un Concile pour terminer la contestation des Images, source de tant de troubles. VIII. SIÈCLE.

Taraise succédoit au Patriarche Paul, homme recommandable par la pureté de ses mœurs & la profusion de ses aumônes. Il avoit eu la foiblesse de souscrire au Concile des Iconoclastes, par la crainte de la persécution. Revenu à lui-même, & touché du plus vif repentir, lorsque la paix avoit été rendue aux Catholiques sous le nouveau règne, il voulut réparer le scandale qu'il avoit donné à l'Eglise, en se dépouillant de sa dignité pour faire pénitence. Cette démarche qui décéloit en lui de grands sentimens & un amour sincère pour la vérité, fit juger Paul digne du rang qu'il quittoit par des vues si louables, & lui mérita l'estime de tous les gens de bien. Taraise, aussi-tôt après son ordination, écrivit au Pape Adrien, l'invitant à venir en Orient présider au Concile universel que l'Empereur & sa mère projettoient d'assembler, pour constater par un juge-

VIII. SIÈCLE.

ment authentique l'ancienne tradition de l'Eglise touchant l'usage & le culte des Images. Si le Pape ne pouvoit pas se rendre lui-même au lieu de la convocation, Taraise le prioit de concourir du moins à ce grand ouvrage par ses Légats & par ses Lettres. Le Patriarche de Constantinople écrivit de même à ceux d'Antioche, d'Alexandrie & de Jérusalem; il leur représentoit la grandeur du péril où l'Eglise étoit exposée après une si longue tempête, & il les conjuroit de s'unir avec leurs Collégues pour y remédier d'une manière efficace. Ces Lettres du Patriarche étoient accompagnées de celles que Constantin & Iréne écrivoient sur le même objet. Le Pape Adrien répondit aux unes & aux autres. Dans le corps de sa Lettre, Adrien traitoit à fond la question des Images, & distinguoit avec soin les différentes espèces de culte, que les Iconoclastes ne cessoient de confondre; il finissoit par exhorter Iréne & son fils à rétablir les Images dans les honneurs qui leur sont dûs, & à prendre pour règle en cette matière, la pratique de l'Eglise Romaine, si attentive à se conformer en tout à l'ancienne tradition.

Ces préparatifs étant faits, & les Lettres impériales pour la convocation du Concile ayant été expédiées, dans tous les lieux où l'autorité de Conſtantin & d'Iréne étoit reconnue, on attendit l'arrivée des Evêques, & l'on prit toutes les précautions convenables pour diſpoſer les eſprits à la paix. Il étoit ſur-tout néceſſaire d'écarter les troupes dont Copronyme s'étoit ſervi pour l'exécution de ſes ordres, & auxquelles il avoit abandonné les Monaſtères de Conſtantinople. Irène les caſſa toutes, & en fit venir d'autres. A ce moyen, le calme fut rétabli dans la Capitale, & l'ordre y règnoit, lorſque les Evêques s'y rendirent de toutes les Provinces de l'Empire. Le tumulte que la ſoldateſque exercée aux voies de fait ſous les derniers Empereurs, excita dans la Ville impériale, lorſque les Prélats s'y raſſemblèrent pour l'ouverture du Concile qu'on avoit d'abord indiqué à Conſtantinople, montroit bien la ſageſſe des meſures priſes par l'Impératrice. Ce fut même la raiſon qui fit transférer l'aſſemblée à Nicée en Bithynie, Ville où s'étoit tenu ſous le grand Conſtantin, le premier Concile général contre les erreurs d'Arius.

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

. Cette tranſlation ayant demandé de nouveaux ordres, & du tems pour les exécuter, l'aſſemblée ne ſe forma qu'au mois de Septembre de l'an 787. On en fit l'ouverture le 24 de ce mois dans l'Egliſe de ſainte Sophie. Nous allons ſuivre l'ordre des ſeſſions, & rapporter d'après les actes même de ce Concile, ce qui s'y paſſa de plus important, afin d'en donner une idée juſte à nos Lecteurs.

Première ſeſſion. On commença par vérifier les pouvoirs des Légats du Pape Adrien, & ceux des députés envoyés par les Evêques dont les Sièges étoient ſous la domination des Sarraſins. Enſuite, les Pères ayant demandé que la préſidence du Concile fût déférée au Patriarche de Conſtantinople, Taraiſe prit le parole, & rendit graces à Dieu de la liberté accordée à l'Egliſe. Il exhorta les Evêques à rejetter toute nouveauté dans la doctrine & dans les paroles, à ne conſulter que les intérêts de la foi, à bannir toutes vues humaines, & à s'en tenir aux traditions de l'Egliſe qui ne peut errer, ni enſeigner des choſes contradictoires. Après cela, les Commiſſaires de l'Empereur firent lire la Lettre que Conſtantin écrivoit au Con-

cile. Elle étoit au nom de ce Prince & de l'Impératrice Irène, ſa mère. Ils y déclaroient aux Evêques, qu'ils ne les avoient aſſemblés que par des vues de paix, qu'ils leur laiſſoient une entière liberté de dire leurs ſentimens, & qu'ils ſe tenoient aſſurés que tant de Paſteurs, réunis dans les mêmes intentions, & conduits par l'eſprit de Dieu, procureroient le triomphe de la vérité, par le jugement qu'ils alloient prononcer. On fit enſuite avancer Baſile d'Ancyre, Théodore de Myre, & Théodoſe d'Armorion, du nombre des Evêques qui s'étoient déclarés en faveur des Iconoclaſtes. Ils reconnurent qu'ils avoient été dans des ſentimens erronés au ſujet des ſaintes Images, ils en témoignèrent un ſincère repentir, ils dirent anathême au faux Concile des hérétiques, & firent une profeſſion de foi très-catholique ſur la Trinité, l'Incarnation, & la vénération due aux Images de J. C., de la ſainte Vierge & des autres Saints. Après cette déclaration, ils furent reçus à prendre place au rang des Evêques, & à donner leur ſuffrage avec eux.

VIII. SIÈCLE.

Seconde ſeſſion. Elle fut tenue le

VIII. SIÈCLE.

vingt-ſixième jour de Septembre. On y lut les Lettres du Pape Adrien à l'Empereur & au Patriarche, dans leſquelles il établiſſoit le culte des Images ſur l'autorité des Pères, & ſur la tradition de l'Egliſe Romaine, qu'il faiſoit remonter juſqu'à l'Apôtre S. Pierre. Les Légats d'Adrien ayant demandé à Taraiſe s'il approuvoit cette doctrine, le Patriarche répondit que, dans l'une & l'autre Lettre du Pontife, il reconnoiſſoit le langage de la tradition; qu'il avoit lui-même examiné ce que l'Ecriture & les Pères enſeignoient ſur cet article, & qu'il étoit pleinement convaincu que l'on doit aux Images un culte relatif & ſecondaire, réſervant à Dieu ſeul le culte de Latrie, qui n'appartient qu'à la nature divine, & ne peut être communiqué aux créatures.

Troiſième ſeſſion. Elle fut tenue deux jours après la ſeconde, c'eſt-à-dire le 28 Septembre. Grégoire de Néocéſarée, qui s'étoit trouvé à la tête du faux Concile de Conſtantinople, y lut ſa profeſſion de foi, laquelle ayant paru ſatisfaiſante, on lui permit de reprendre ſa place. Le Concile accorda la même grace à ſix autres Evêques qui s'étoient déjà

présentés à la première session. Après quoi on lut les Lettres synodales des Evêques Orientaux, qui n'avoient pu se rendre au Concile à cause des Arabes qui les tenoient sous leur obéissance. Ils y déclaroient au nom des trois Sièges apostoliques de l'Orient, qu'ils recevoient les six Conciles œcuméniques; qu'ils rejettoient celui que l'on nommoit à tort le septième; c'étoit l'assemblée de Constantinople tenue en 754; & qu'ils admettoient les traditions de l'Eglise touchant la vénération des Saints, leurs Reliques & leurs Images. Ils ajoutoient que leur absence ne pouvoit nuire en aucune manière à l'autorité du Concile, *vu principalement que le très-saint Pape de Rome s'y trouvoit par ses Légats*; paroles remarquables dans la bouche des Orientaux, qui n'avoient aucun intérêt de flatter l'Eglise de Rome.

VIII. SIÈCLE.

Quatrième session. Elle se tint le premier jour d'Octobre, & fut employée toute entière à lire les témoignages des Ecritures & des Pères, qui prouvoient l'antiquité, la légitimité & l'utilité des honneurs rendus aux Images de J. C., de la Croix, des Anges, de la Mère de Dieu, & des Saints. Parmi les

VIII. SIÈCLE.

anciens Pères cités au nombre des témoins de la tradition ſur cet objet, on diſtingue S. Grégoire de Nyſſe, S. Baſile, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chryſoſtôme, S. Athanaſe, Théodoret. On rapporta auſſi les paroles de pluſieurs autres ſaints Docteurs plus récens, tels que S. Nil, S. Sophrône, Jean Moſch, & enfin les trois Lettres de S. Germain de Conſtantinople, avec la réponſe du Pape Grégoire II. Sur quoi le Concile s'écria : La doctrine des Pères nous a éclairés, nous y avons puiſé la vérité; en les ſuivant, nous avons proſcrit le menſonge; inſtruits par eux, nous honorons les ſaintes Images; anathême à qui ne les honore pas. Euthymius, Evêque de Sardes, lut enſuite au nom du Concile une confeſſion de foi, qui fut ſouſcrite par tous les Evêques, & par les Légats du Pape les premiers. L'article qui regarde les Images eſt exprimé de cette manière : Nous recevons la figure de la Croix précieuſe & vivifiante; les Reliques des Saints & leurs Images; nous les honorons ſuivant l'ancienne tradition de l'Egliſe de Dieu; nous honorons celles de J. C., de ſa ſainte Mère, des

Anges qui, quoiqu'incorporels, ont néanmoins apparu ſous une forme ſenſible aux hommes juſtes; celles des Apôtres, des Prophêtes, des Martyrs & des autres Saints, parce qu'elles nous rappellent leur ſouvenir, & nous excitent à imiter leur ſainteté. VIII. SIÈCLE.

Cinquième ſeſſion. On la tint le 4 d'Octobre. On y continua l'examen des témoins de la tradition ſur le culte extérieur des ſaintes Images. Les paſſages qu'on lut & les faits qu'on cita, tendoient à prouver que la pratique d'honorer les Saints & leurs Images, établie dans l'Egliſe de toute antiquité, n'avoit jamais été interrompue juſqu'au tems des Iconoclaſtes; que ces hérétiques n'avoient fait qu'imiter les Juifs, les Manichéens & les Mahométans, & que le Calife Yéſid étoit le premier, qui, à la perſuaſion d'un Juif, avoit déclaré la guerre aux peintures ſacrées & aux autres repréſentations pieuſes. La concluſion de cette ſeſſion fut que les ſaintes Images ſeroient rétablies, qu'on en placeroit une au milieu de l'aſſemblée, qu'on lui rendroit les honneurs accoutumés, & que tous les Livres des Iconoclaſtes ſeroient condamnés au feu.

VIII. SIÈCLE.

Sixième seſſion. Elle fut tenue le ſixième jour d'Octobre. Le Concile l'employa à lire le décret doctrinal du faux Concile de Conſtantinople de 754, & la réfutation qui en avoit été dreſſée par ordre de l'aſſemblée, & rédigée ſans doute par une commiſſion nommée à cet effet. Nous en avons rapporté la ſubſtance plus haut, en la réduiſant aux principaux chefs qu'elle embraſſe.

Septième seſſion. Elle fut tenue le 13 d'Octobre, & après une profeſſion de foi, qui contenoit la condamnation de tous les hérétiques depuis les Ariens juſqu'aux Monothélites, on lut le décret du Concile touchant les ſaintes Images. Il eſt conçu en ces termes : Nous décidons que les Images de J. C., de ſa ſainte Mère, des Anges & des ſaints Perſonnages, ſeront expoſées dans les Egliſes, dans les maiſons & ſur les grands chemins, gravées ſur les Vaſes ſacrés, brodées ſur les habits qui ſervent au culte divin ; qu'on leur rendra le ſalut & l'adoration d'honneur ; qu'on approchera d'elles l'encens & le luminaire, comme on en uſe à l'égard de la Croix, des Evangiles & des autres choſes ſacrées ; le tout ſuivant la pieuſe coutume

tume des anciens ; car l'honneur de l'Image ſe rapporte à l'original, & celui qui lui rend hommage, l'adreſſe à l'objet qu'elle repréſente. Telle eſt la doctrine des ſaints Pères & de l'Egliſe catholique. Quant à ceux qui oſeroient penſer ou enſeigner autrement, ils ſeront dépoſés, s'ils ſont Evêques ou Clercs, & excommuniés, s'ils ſont Moines ou laïcs. Les Légats & les Evêques au nombre de trois cent cinq, ſouſcrivirent ce décret, & la ſeſſion fut terminée par l'anathême qu'on prononça contre le faux Concile des Iconoclaſtes, de 754.

VIII. SIÈCLE.

Huitième & dernière ſeſſion. Après la ſignature du décret, le Patriarche Taraiſe écrivit deux Lettres au nom du Concile, l'une aux Empereurs, & l'autre au Clergé de Conſtantinople, pour les inſtruire de tout ce qui s'étoit fait, & du jugement que le Concile avoit prononcé. L'Empereur & Irène ayant appris comment cette grande affaire s'étoit terminée, ne voulurent pas que le Concile ſe ſéparât ſans y avoir paru. Ils écrivirent donc au Patriarche d'amener tous les Evêques à Conſtantinople. Le vingt-troiſième jour d'Octobre, ils s'y rendi-

VIII. SIÈCLE.

rent, & l'assemblée se tint dans le Palais de Magnaure. Les saints Evangiles ouverts étoient au milieu de la salle ; Irène & son fils s'assirent à la première place ; les Légats, le Patriarche Taraise & les Evêques étoient sur des siéges à droite & à gauche, selon leur rang. Les Princes invitèrent Taraise à parler ; ils parlèrent eux-mêmes avec beaucoup d'éloquence & de dignité. Les Evêques leur répondirent par des acclamations, en leur souhaitant de longs jours & un règne glorieux. Ensuite on lut le décret doctrinal & les passages des Pères sur lesquels il étoit appuyé. A cette lecture, le peuple qui assistoit en foule, témoigna une grande joie de voir la foi triomphante & les saintes Images vengées. Les acclamations redoublèrent, & l'on combla de bénédictions les Empereurs & les Evêques. Ainsi finit le second Concile de Nicée, septième œcuménique.

Après la séparation des Evêques, Taraise rendit compte au Pape Adrien de tout ce qui s'étoit fait à Nicée. Adrien confirma le décret du Concile ; & afin que les actes de cette célèbre assemblée fussent connus dans l'Occident, il en

envoya des copies à Charlemagne & aux autres Princes de l'Egliſe Latine. Mais comme les peuples d'Occident n'attachoient pas au mot d'*adoration* le même ſens qu'il avoit dans l'uſage des Orientaux, on craignit, en France ſur-tout, que le Concile n'eût pouſſé trop loin le culte qu'il décernoit aux ſaintes Images, & les Évêques des Etats de Charlemagne aſſemblés à Francfort en 794, pour la condamnation d'Elipand de Tolède, & de Félix d'Urgel, défendirent de les adorer. Cette différence entre les Prélats de l'Egliſe Gallicane & ceux d'Orient, ne portoit que ſur une équivoque. Ceux-ci entendoient par adoration, un ſalut extérieur, un témoignage d'honneur & de vénération; ceux-là n'appelloient de ce nom que le culte de ſervitude ou de Latrie, l'honneur ſuprême, l'adoration proprement dite, qui n'eſt due qu'à la Divinité. De-là vint que les uns employoient le mot d'*adorer*, en parlant du culte des Images, & que les autres le rejettoient. Mais comme on étoit d'accord pour le fonds, & qu'on avoit la même doctrine ſur le point dont il s'agiſſoit; quand on ſe fut expliqué de part & d'autre; quand on fut convenu

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

du ſens des expreſſions, on adopta le même langage, & l'Egliſe Gallicane avec le reſte de l'Occident, s'exprima comme l'Egliſe d'Orient ſur le culte & la vénération des ſaintes Images.

Le point de doctrine étant clairement décidé par le décret de Nicée, la diſpute auroit dû ceſſer : mais il s'en fallut beaucoup que les eſprits, tout fixés qu'ils devoient être par ce Jugement, ſe réuniſſent dans une même façon de penſer. Si des erreurs ſubtiles & purement ſpirituelles, comme celles d'Arius, de Neſtorius, d'Eutychès, avoient formé des ſectes opiniâtres & en quelque ſorte éternelles, quelles ſuites ne devoit pas avoir une héréſie qui s'attachoit à des objets ſenſibles, populaires, & qui portoit la réforme dans le culte extérieur ? Quand une fois le peuple a perdu le reſpect des choſes ſaintes, il eſt bien difficile de l'y ramener. Des furieux, accoutumés à briſer, à détruire, ne pouvoient revenir ſi-tôt de leurs excès. Il y avoit trop loin du ſentiment qui faiſoit abattre les ſtatues & blanchir les murs des Egliſes pour en effacer les peintures, à celui qui les fait traiter avec honneur, pour eſpérer que cet heureux

changement ſeroit tout-à-coup le fruit d'un Jugement eccléſiaſtique. La querelle des Images fut donc encore long-tems un ſujet de troubles & de diviſions dans l'Egliſe Grecque ; & nous verrons dans le ſiècle ſuivant, les ſcènes affreuſes qui nous ont fait gémir, ſe renouveller ſous Léon l'Arménien, Michel le Bégue & Théophile, juſqu'aux tems heureux de Théodora, qui gouverna l'Empire après le dernier de ces Princes, & qui porta le dernier coup à l'héréſie ſanguinaire des Iconoclaſtes. VIII. SIÈCLE.

ARTICLE VI.

Héréſies qui s'élevèrent en Occident pendant le huitième ſiècle.

LES erreurs de ce ſiècle en Occident furent celles que l'ignorance & la ſuperſtition peuvent enfanter ; les impoſtures d'une hypocriſie groſſière, les délires d'une imagination qui ne met pas même de la vraiſemblance dans ce qu'elle produit, & qui ne trompe les autres qu'après s'être ſéduite elle-même. Telles furent les erreurs d'Adalbert, de Clé-

VIII. SIÈCLE.

ment & de Samſon. S'il y eut plus d'art & plus de ſuite dans celles d'Elipand de Tolède & de Félix d'Urgel; s'ils lièrent davantage leurs idées, & s'ils firent dériver leurs aſſertions de quelques principes mieux combinés, on découvre toujours dans ces nouveaux ſyſtêmes un défaut d'analogie, qui prouve combien les eſprits les plus exercés étoient encore loin de connoître les vraies règles du raiſonnement. Examinons ces différentes erreurs avec quelque attention; elles ſerviront à nous faire mieux connoître le génie de ces tems de ténèbres & de barbarie.

Adalbert, que quelques-uns nōmment Adelbert, & d'autres Aldebert, étoit Gaulois de nation. Il naquit au commencement du huitième ſiècle, de parens pauvres & ſimples, comme il le dit lui-même dans ſa Vie, l'une des ridicules productions de ſa plume, dont nous avons quelques fragmens. Les tems d'ignorance ſont favorables aux hypocrites & aux impoſteurs, par la diſpoſition qu'on a preſque généralement à les croire, & par les avantages qui ſont le fruit de leurs inventions. Les ſuccès étonnans d'Adalbert, & le crédit à peine

croyable qu'il s'acquit en peu de tems sur l'esprit du peuple, en sont la preuve. Il prétendit qu'il avoit été sanctifié & couronné de Dieu dès le ventre de sa mère, comme un autre Jean-Baptiste. Il se vanta qu'un Ange, sous une forme humaine, lui avoit apporté, des extrémités du monde, des reliques d'une sainteté merveilleuse, par le moyen desquelles il pouvoit opérer les plus grands prodiges, & obtenir de Dieu tout ce qu'il lui demandoit. Il trouva par-là un accès facile dans tous les lieux où il se présenta. Le peuple naturellement crédule & toujours épris du merveilleux, les femmes plus faciles à séduire encore quand on flatte leur amour propre & leur curiosité, les gens de la campagne que leur franchise & leur simplicité mettent peu en garde contre les fourbes déguisés en hommes de bien, formoient un cortège nombreux autour de lui, & leur admiration portoit son nom en tous lieux. Pour autoriser le rôle qu'il jouoit avec tant de succès, il voulut relever sa personne par un titre qui ajoutât au respect de la multitude. Il engagea quelques Evêques ignorans à lui donner l'onction épiscopale. Re-

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

vêtu de ce caractère qu'il avoit extorqué contre toutes les règles, il pouſſa l'orgueil juſqu'à ſe préférer à tout ce qu'il y avoit jamais eu de plus ſaints perſonnages dans la Religion. Il diſtribuoit ſes ongles & ſes cheveux à ceux qui le ſuivoient, comme des reliques précieuſes & de la plus grande vertu. Des oratoires & des autels, il n'en vouloit conſacrer qu'à lui-même. On déſertoit les Temples pour s'aſſembler autour des croix qu'il plantoit dans les campagnes, ſur les grands chemins, auprès des fontaines; & les Paſteurs ordinaires étoient abandonnés par le peuple ſéduit, qui couroit en foule après lui. Lorſque les pécheurs venoient à ſes pieds demander la pénitence, il les empêchoit de confeſſer leurs péchés, en leur diſant qu'il ſavoit tout, & qu'il pénétroit juſqu'à leurs plus ſecrettes penſées. Cet éloignement qu'il inſpiroit pour la ſoumiſſion aux Paſteurs établis de Dieu, & pour la confeſſion auriculaire, étoit proprement ſon erreur & le caractère diſtinctif de ſon impoſture.

Adalbert déployoit ſon fanatiſme dans cette partie de l'Empire François, qu'on appelloit alors la France orientale; c'é-

toit le théâtre des travaux apoſtoliques de S. Boniface. Ce grand homme, en qualité d'Evêque & de Légat du Saint-Siège, ſe crut obligé d'arrêter les progrès d'un impoſteur qui troubloit l'ordre, & qui entraînoit les ſimples dans une voie d'égarement. Ses avis charitables n'ayant rien produit ſur cet eſprit ſuperbe, il le déféra aux Prélats aſſemblés à Soiſſons en 744. Vingt-trois Evêques qui compoſoient ce Concile, condamnèrent Adalbert, & lui interdirent les fonctions de l'épiſcopat qu'il avoit uſurpées. Mais ce premier moyen n'ayant fait qu'irriter ſon orgueil & rendre ſon fanatiſme plus audacieux, S. Boniface porta la cauſe de ce rébelle au Saint-Siège. Le Pape Zacharie tint à ce ſujet un Concile à Rome en 748. Adalbert y fut condamné de nouveau comme un fourbe & un ſacrilège. Pepin & Carloman qui règnoient alors en France, ayant interpoſé leur autorité, le faux Evêque fut arrêté & conduit dans un lieu sûr où il finit ſes jours, mais ſans reconnoître & déteſter ſes égaremens. Les écrits qui ſervirent à ſa condamnation, & dont il nous reſte des extraits dans les procédures faites contre lui, ſont ſa propre Vie qu'il

VIII. SIÈCLE.

avoit écrite lui-même, ou dictée à quel-
VIII. qu'un de ses disciples; une Lettre qu'il
SIÈCLE. prétendoit écrite par J. C. & tombée du Ciel; & enfin une prière qu'il avoit composée pour l'usage de ses sectateurs. Tout cela est marqué au coin de l'extravagance, & digne de la plume qui l'a produit.

Clément, Ecossois d'origine, qui avoit choisi la France pour y exercer ses talens, fut un autre imposteur de ce siècle. Soit que son genre d'esprit fût moins propre que celui d'Adalbert à faire fortune auprès du peuple, soit qu'étant venu le dernier, il ne pût jouer qu'un rôle subalterne; sa réputation fut bien inférieure à celle du fourbe qui lui servit de modèle. Cependant Clément ne devoit pas manquer de savoir, s'il est vrai, comme on le prétend, qu'il ait été modérateur des études dans la célèbre Ecole du Palais, & que Charlemagne l'eût aggrégé aux hommes de Lettres qu'il employa au rétablissement des Sciences dans son vaste Empire. Quoi qu'il en soit, Clément par une fausse ostentation d'habileté, affecta de rejetter tout ce que l'antiquité ecclésiastique avoit consacré; les Canons des Conciles,

les écrits des Pères sur les dogmes de la Religion, leurs Traités de morale, & leurs Explications des diverses parties de l'Ecriture. Si ce faux Savant se fût borné à traiter de supposés tant de monumens respectables que l'Eglise conserve comme les sources de sa doctrine, sa témérité auroit été digne d'être réprimée; mais on auroit pu la mettre au rang de ces paradoxes qui sont trop révoltans pour devenir contagieux. Il paroît que Clément ajoutoit des assertions vraiment dangereuses à cette idée extravagante, & qu'il ne rejettoit, comme tant d'autres hérétiques, les anciens monumens, qu'afin de priver ses adversaires d'une autorité accablante pour ses erreurs. On ignore s'il avoit quelque rapport avec Adalbert, & si les erreurs de l'un & de l'autre étoient communes entr'eux; tout ce qu'on sait, c'est qu'ils furent condamnés ensemble dans les deux Conciles de Soissons & de Rome, que nous venons de citer. Une remarque qu'il n'est point inutile de faire ici, c'est que l'opinion de Clément touchant la supposition des écrits des Pères, ou leur défaut d'autorité, devoit réveiller l'attention des hommes,

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

relativement à ces écrits qui ſont la richeſſe de l'Egliſe, & porter les eſprits à l'étude de la critique, pour ſe mettre en état de les défendre. Cependant on ne voit pas que cette opinion, d'elle-même ſi alarmante, ait eu d'autre ſuite que d'opérer la condamnation de ſon auteur. C'eſt que dans les tems d'ignorance rien ne touche, rien ne fait d'impreſſion profonde, & qu'alors les erreurs n'ont pas même l'avantage d'exciter les hommes à la recherche de la vérité, comme dans les tems de lumière.

Samſon, Prêtre Hibernois, étoit un de ces mauvais Miniſtres, qui traverſoient les travaux apoſtoliques de ſaint Boniface, & des autres Miſſionnaires d'Allemagne. Ce Prêtre envieux des ſuccès du ſaint Evêque de Mayence, joignoit l'erreur au faux zèle. Il enſeignoit que pour devenir Chrétien, il étoit inutile de recevoir le baptême, & qu'il ſuffiſoit d'être initié à la Religion par l'impoſition des mains de quelque Evêque. Cette erreur fut combattue par S. Boniface, dans un Traité de l'unité de la foi catholique, qu'il avoit compoſé tant en ſon nom, qu'en celui des

autres Evêques de France, & que nous n'avons plus. Le Pape Zacharie, à qui Boniface avoit envoyé cet écrit, en approuva la doctrine, & réfuta dans ſa réponſe les ſentimens erronés de Samſon. Le Pontife, pour arrêter la témérité de ces ouvriers de ténèbres, qui ſemoient l'yvraie dans le champ que Boniface & ſes compagnons défrichoient avec tant de peine, lui ordonna d'aſſembler contre eux un Concile provincial, de les y faire priver du Sacerdoce, & de les reléguer en divers Monaſtères, pour y finir leur vie dans les larmes & la pénitence. C'eſt-là tout ce qu'on ſait de Samſon & de ſes erreurs. VIII. SIÈCLE.

Que les Grecs s'étant portés à l'examen des Myſtères, avec ce goût de métaphyſique & cette fineſſe de raiſonnement qui les diſtinguoit, aient enfanté les héréſies ſubtiles de l'Arianiſme & du Neſtorianiſme, dans des ſiécles où l'eſprit humain avoit encore une partie de ſa vigueur & de ſon énergie, cela n'eſt pas fort étonnant; mais que ces mêmes erreurs ſe ſoient renouvellées en Eſpagne, & qu'elles aient intéreſſé la France, au milieu des ténèbres dont l'Occident étoit couvert dans le huit

tième ſiècle, c'eſt une choſe à quoi l'on n'auroit pas dû s'attendre. Ce fait atteſté par tous les monumens qui nous reſtent de ces tems-là, tient à quelques circonſtances qu'il eſt bon de remarquer. On ſera moins ſurpris de voir ces anciennes ſubtilités reparoître, quand on connoîtra les germes qui les ont reproduites.

VIII. SIÈCLE.

L'Eſpagne étoit déjà en partie Chrétienne, lorſqu'elle fut conquiſe par les Goths. Ces peuples convertis à l'Evangile par des Miſſionnaires imbus des opinions d'Arius, avoient embraſſé l'héréſie, en abjurant le Polythéiſme. Récarède, le plus grand & le plus éclairé de leurs Princes, les avoit retirés de l'erreur, en ſecondant le zèle des Paſteurs qui travailloient depuis long-tems à les inſtruire des vrais principes de la foi ſur le Myſtère de la Trinité & ſur les effets de l'Incarnation. Mais il eſt facile de ſe perſuader qu'il étoit reſté dans les eſprits quelque levain des anciens préjugés. D'un autre côté, les Maures ou Sarraſins, ſectateurs de Mahomet, qui s'étoient emparés de l'Eſpagne dans ce ſiècle, avoient une telle horreur de l'idolâtrie, un tel attachement au dogme

de l'unité de Dieu, que tout ce qui excitoit les idées de nombre & de pluralité en parlant de l'Etre ſuprême, leur ſembloit ramener le Polythéïſme. Il étoit impoſſible que les Chrétiens, mêlés avec les Mahométans dans la plupart des Villes conquiſes par ces derniers, n'euſſent pas de fréquentes diſputes avec eux ſur les points fondamentaux & diſtinctifs des deux Religions. Les Mahométans reprochoient aux Chrétiens qu'ils admettoient pluſieurs Dieux, puiſqu'outre celui qu'ils appelloient Père, & qu'ils regardoient comme premier principe, créateur, moteur & conſervateur de l'univers, ils adoroient avec lui un fils, ſorti de ſa ſubſtance & revêtu de la nature humaine, qu'ils appelloient J. C. Les Chrétiens détruiſoient ce reproche, en répondant qu'ils ne rendoient les honneurs ſuprêmes à J. C., que parce qu'il eſt un même Dieu avec ſon Père, ayant la même nature, la même ſubſtance & les mêmes perfections; qu'en ſe faiſant homme, le Verbe éternel n'avoit éprouvé aucune dégradation, aucun changement dans ſon être; que la nature divine & la nature humaine ſont unies dans ſa perſonne, ſans qu'il

VIII. SIÈCLE.

ait cessé d'être une même chose avec son Père; que l'on n'adore son humanité dans l'Eglise Chrétienne, qu'à cause de cette union surnaturelle qui la rend inséparable de la divinité; & qu'il n'y a rien en cela qui puisse faire naître le moindre soupçon d'idolâtrie, puisque l'idolâtrie consiste à transporter aux objets créés, le culte & les honneurs suprêmes, qui ne sont dûs qu'au Créateur. Voilà ce que répondoient aux objections des Musulmans, les Chrétiens instruits des vrais principes de la foi catholique. Mais ces réponses tirées du langage reçu dans l'Eglise, laissoient subsister le Mystère avec tout ce qu'il a d'impénétrable à l'esprit humain. Il y en eut donc parmi ceux qui se trouvoient plus souvent exposés à ces disputes, quelques-uns qui crurent prendre une voie plus courte d'applanir la difficulté, en imaginant un système théologique propre à concilier les effets du Mystère de l'Incarnation, avec les idées de simplicité & d'unité que la raison ne sépare jamais, dans les notions qu'elle nous donne touchant la nature de Dieu.

De ce nombre furent Elipand, Archevêque de Tolède, & Félix, Evêque

d'Urgel. Ces Prélats qui paſſoient pour deux hommes ſavans parmi leurs Collègues, firent en Occident ce qu'Arius & Neſtorius avoient fait en Orient. Ils tentèrent d'accorder la foi avec la raiſon, & de mettre les Myſtères les plus incompréhenſibles à portée de tous les eſprits. Pour cela il falloit en ſéparer tout ce qui n'eſt pas dans l'ordre des lumières naturelles, & les ramener aux idées communes. Or, il eſt au-deſſus de ces lumières & de ces idées, de concevoir trois perſonnes égales, participant à la même nature, co-éternelles & co-divines, tellement diſtinctes qu'on ne puiſſe pas dire que l'une ſoit l'autre, & tellement unies qu'on ne puiſſe pas dire non plus que ce ſont trois Dieux. Il eſt pareillement au-deſſus de la lumière & des idées naturelles, de concevoir une Perſonne divine qui ſoit formée de deux natures auſſi oppoſées, que celle de Dieu & celle de l'homme, en qui ces natures, unies ſans confuſion, conſervent tous leurs attributs diſtinctifs, & qui par l'effet même de cette union, ennoblit, élève l'humanité, ſans la détruire, abaiſſe, humilie la divinité, ſans l'avilir & la faire déchoir. Il eſt

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

encore au-dessus de ces lumières & de ces idées de concevoir un Fils de Dieu, qui soit en même tems fils de l'homme, tellement qu'on puisse dire de sa mère charnelle, qu'elle est Mère de Dieu, & de son Père divin, que l'homme est son vrai fils. La raison ne pouvant atteindre à ces vérités inaccessibles pour elle, & le but qu'on se proposoit en les approfondissant, étant de les faire rentrer dans sa sphère, on ne pouvoit y parvenir qu'en se formant un système où il n'entrât que des principes & des élémens tirés des notions que la raison elle-même nous donne.

Félix d'Urgel, car il fut en tout le maître & le guide d'Elipand, Félix s'imagina donc que la Divinité étant une essentiellement, elle étoit nécessairement incommunicable; que J. C. n'étoit point Dieu par nature, & qu'il ne pouvoit l'être; qu'il n'étoit pas non plus Fils de Dieu par une génération réelle & proprement dite, mais par adoption & par choix; que la grace par laquelle Dieu l'avoit élevé à la dignité de son fils, étoit le seul titre qu'il eut pour en porter le nom, & qu'ainsi la qualité de Fils de Dieu qu'il

s'eſt donnée lui-même, n'a point d'autre fondement que cette grace d'adoption. Par ce ſyſtême qui rendoit les choſes ſimples, intelligibles & faciles à ſaiſir, Félix prétendoit faire diſparoître les nuages qui offenſoient le Mahométan, le Juif, le Philoſophe, & purger le Chriſtianiſme du reproche d'idolâtrie.

VIII. SIÈCLE.

Mais ce ſyſtême, tout clair & tout raiſonné qu'il paroiſſoit, avoit auſſi ſes difficultés, & la plus grande étoit de faire diſparoître le myſtère. Les Prophêtes, les Apôtres, les SS. Pères, les Docteurs, le langage ordinaire de la foi, tout s'accordoit à rejetter une doctrine dont le mérite conſiſtoit à réduire à l'ordre naturel des vérités que la révélation & l'enſeignement de l'Egliſe nous propoſent à croire, & non pas à comprendre; une doctrine qu'on ne pouvoit pas appeller un don du Ciel, un objet de foi, un myſtère caché, ſublime, impénétrable, plus élevé que les Cieux, plus profond que les abîmes; une doctrine enfin qui changeoit le Chriſtianiſme en ſyſtême philoſophique. Félix étoit donc venu au huitième ſiècle réformer les idées reçues dans la Reli-

VIII. SIÈCLE.

gion depuis ſon origine, changer le langage de l'antiquité, démentir tous les Pères, tous les témoins de la tradition, & apprendre à l'Egliſe ce qu'elle avoit ignoré juſqu'à lui ? Où cet Evêque avoit-il fait la découverte d'une ſcience ſi nouvelle ? dans quelles ſources inconnues avoit-il puiſé ? & comment une lumière qui s'étoit dérobée à tous les anciens Docteurs, avoit-elle tout-à-coup frappé ſes yeux, pour lui donner l'intelligence de ce que J. C., les Apôtres, les Conciles & toute l'Egliſe avoient toujours enſeigné comme incompréhenſible à la raiſon de l'homme ?

Pour répondre à ces difficultés preſſantes, Félix d'Urgel avoit raſſemblé dans l'Ecriture tous les textes qui lui paroiſſoient favorables à ſon opinion ; celui où J. C. lui-même dit que ſon Père eſt plus grand que lui ; celui où le même Sauveur explique de quelle manière & dans quel ſens l'Ecriture appelle Dieux, ceux à qui la parole de Dieu eſt adreſſée, à cauſe de la grace qu'ils ont reçue ; ceux où les Apôtres attribuent les miracles de leur Maître, & ſa Réſurrection, non à ſa propre puiſſance, mais à la vertu de Dieu qui

étoit en lui ; celui où S. Paul dit qu'à la mort de J. C., Dieu étoit en lui, se réconciliant le monde ; & une quantité d'autres qu'il interprétoit conformément à sa doctrine. Il se fortifioit encore du témoignage de quelques Pères qui sembloient n'avoir parlé comme lui, que d'une filiation adoptive & nuncupative. C'étoient-là ses armes, & avec tout cet appareil de raisonnemens, de passages & de commentaires, il s'avançoit au combat, plein de confiance, sans craindre qu'on pût le convaincre d'erreur.

VIII. SIÈCLE.

On fut également révolté en Espagne & en France, lorsqu'on y entendit parler de cette doctrine impie. Tout ce qu'il y avoit de plus savans hommes en Occident, de plus versés dans l'etude de l'Ecriture & de la tradition, s'éleva contre Félix & contre Elipand, son disciple. Il est nécessaire de remarquer qu'Elipand ne fut porté sur le Siége de Toléde que vers l'an 780; ainsi l'erreur dont nous parlons ne se répandit que dans les dernieres années du VIIIe siècle, tems où, par les soins de Charlemagne, la lumière des Sciences commençoit à jetter un nouvel éclat en Europe. Parmi ceux qui prirent la plume pour combattre la nouvelle bran-

VIII. SIÈCLE.

che d'Arianiſme & de Neſtorianiſme qui ſembloit vouloir renaître, on compte Béatus, Prêtre, qui menoit la vie monaſtique dans les montagnes des Aſturies; Paulin, Archevêque d'Aquilée; Richebode, Evêque de Trêves; Théodulphe, Evêque d'Orléans; Agobard, Archevêque de Lyon; & le célèbre Alcuin, Abbé de S. Martin de Tours. Celui-ci, qui fut le premier des Théologiens & des Littérateurs de l'Europe dans ce ſiècle & le ſuivant, écrivit avec autant de force que d'érudition contre les deux Evêques Eſpagnols. Mais voulant d'abord ſatisfaire aux égards qui étoient dûs à leur rang & à leurs perſonnes, il leur écrivit des Lettres, où il parcourut toutes les raiſons qu'il croyoit les plus propres à leur faire voir l'erreur & le danger du ſentiment qu'ils avoient embraſſé. Peu content des réponſes que lui firent les deux Prélats, parce qu'ils le traitoient avec ce ton de hauteur & de dureté qu'on emprunte aſſez communément pour cacher ſon embarras & ſa foibleſſe, quand on ſe voit preſſé par des argumens auxquels on ne peut répliquer, Alcuin prit le parti de les attaquer ouvertement. C'é-

roit entrer dans les vues de Charlemagne, qui lui avoit renvoyé l'examen de cette affaire. La cauſe de la vérité ne pouvoit tomber en de meilleures mains. Le ſavant Abbé compoſa pour ſa défenſe deux Traités, où il attaquoit tour-à-tour Elipand & Félix. Il analyſa les principes ſur leſquels ces nouveaux adverſaires de la divinité de J. C. établiſſoient leur ſyſtême, il les ſuivit pied à pied dans leur marche, & il diſcuta les autorités de l'Ecriture & des Pères qu'ils alléguoient. Aux paſſages tirés de l'Ecriture, Alcuin y répondoit en détruiſant les fauſſes interprétations des deux Evêques, & en rapportant la véritable, d'après les Pères & l'enſeignement de l'Egliſe; les témoignages des SS. Docteurs, preſque tous altérés, tronqués, détournés de leur objet par des applications forcées, il les rétabliſſoit dans leur intégrité, il en fixoit le vrai ſens, & il les expliquoit, en les comparant avec d'autres endroits des mêmes Ecrivains, où ils avoient clairement énoncé la doctrine de l'Egliſe ſur les points conteſtés. Après avoir enlevé à Félix & à Elipand les autorités qui faiſoient toute leur force, Alcuin

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

les pourſuivit avec les armes du raiſonnement, & il démontra l'analogie de leurs opinions avec les erreurs qu'Arius & Neſtorius avoient introduites dans le Monde Chrétien.

Il eſt rare que les réfutations de l'erreur, les plus complettes & les plus lumineuſes, ramènent à la vérité ceux qui s'en ſont écartés par ſyſtême, ſur-tout s'ils occupent des places éminentes, & s'ils ont quelque réputation de ſcience & de vertu. Elipand & Félix en ſont un exemple. Les écrits d'Alcuin & des autres Théologiens qui les avoient combattus avec tant d'avantages, ne ſervirent qu'à les rendre plus opiniâtres dans leurs ſentimens. Il fallut donc invoquer contre eux l'autorité de l'Egliſe, & les citer à ſon tribunal. On crut qu'il n'y avoit point de tems à perdre, parce que la nouvelle héréſie commençoit à ſe faire des partiſans en Eſpagne, en France & en Allemagne. Le premier Concile qu'on aſſembla pour en arrêter les progrès, fut celui de Ratisbonne en 792. Félix y comparut; ſon erreur ne put ſe ſouſtraire à la cenſure qu'elle méritoit, & le Pape Adrien I confirma le Jugement des Evêques de

la

la Gaule dans un Synode tenu à Rome la même année. Félix envoyé par Charlemagne au Saint-Siège qui avoit pris connoiſſance de ſon affaire, parut céder aux lumières & à l'autorité des Prélats unis à leur chef qui l'avoient condamné. Mais ayant recommencé à dogmatiſer avec moins de retenue qu'auparavant, il ſe vit de nouveau déféré au Concile de Francfort en 794, compoſé d'environ trois cens Evêques, & auquel les Légats du Pape aſſiſtèrent. Félix & ſon Collègue y furent encore flétris par la cenſure de leurs Ouvrages & la condamnation de leur héréſie. Malgré ces coups réitérés, Félix ne ſe rendit pas, & l'on tint encore contre lui d'autres Conciles; l'un de cinquante-ſept Evêques à Rome, ſous le Pape Léon III, en 799; un ſecond à Urgel même; & un troiſième à Aïx-la-Chapelle, où Félix comparut & abjura ſes erreurs. Il y fut néanmoins dépoſé de l'épiſcopat, à cauſe de ſes fréquentes rechûtes, & relégué à Lyon. Il mourut dans cette Ville en 818, peu convaincu de la vérité, qu'il ne ceſſa de combattre en ſecret juſqu'à ſon dernier moment. Nous avons la profeſſion de foi qu'il préſenta au Concile d'Aix-la-Cha-

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

pelle. Des autres écrits qu'il avoit faits pour la défenſe de ſes erreurs ou de ſa perſonne, il ne nous en reſte que quelques fragmens dans les Ouvrages de ceux qui l'ont réfuté. Son ſtyle étoit animé, vif & rapide, mais peu correct. Celui d'Elipand, avec plus de gravité, avoit encore moins d'exactitude. Ce Prélat joua un rôle moins conſidérable que Félix dans toute cette affaire, ſoit qu'il fût plus modéré, plus docile, ſoit qu'il eût abandonné ſincérement ſes opinions, lorſqu'il les vit proſcrites par tant de Conciles.

Nous ne mettrons pas au nombre des erreurs de ce ſiècle, l'opinion des Antipodes, ſoutenue par Virgile, Evêque de Saltzbourg, & Apôtre de la Carinthie, quoiqu'elle lui ait attiré la cenſure des Conciles & de Rome. On étoit alors trop ignorant pour n'être pas ſcandaliſé d'un ſentiment philoſophique qui plaçoit d'autres hommes dans la partie du globe oppoſée à celle que nous habitons. Si Galilée n'a pu éviter la perſécution pour avoir enſeigné, au dix-ſeptième ſiècle, que le ſoleil eſt immobile au milieu du monde planétaire, & que la terre tourne autour de cet aſtre; ſi,

malgré les progrès qu'avoit déjà fait l'Aſtronomie, & la protection des Médicis, il a été traité d'hérétique, & forcé d'abjurer ſon ſyſtème comme une doctrine dangereuſe pour la foi, doit-on s'étonner que l'exiſtence des Antipodes ait été regardée comme une héréſie formelle, dans les tems barbares & ténébreux où Virgile oſa la ſoutenir ? VIII. SIÈCLE.

ARTICLE VII.

Ecrivains Eccléſiaſtiques.

SAINT JEAN ſurnommé Damaſcène, parce qu'il naquit à Damas, Ville de Syrie, a été la plus brillante, & pour ainſi dire, la ſeule lumière de l'Orient pendant ce ſiècle. Quoiqu'on ne ſache pas d'une manière préciſe le tems de ſa naiſſance, on la place communément vers l'an 676. Son père qui étoit d'un rang diſtingué, occupoit, quoique Chrétien, un poſte de confiance auprès du Calife des Muſulmans. Sa piété le rendoit recommandable, & l'emploi qu'il faiſoit de ſes richeſſes à racheter des Captifs, eſt une preuve de ſon déſintéreſ-

VIII. SIÈCLE.

ſement & de ſa charité. Parmi les infortunés dont cet homme généreux briſoit les fers, il ſe trouva un Moine d'Italie, nommé Coſme, très-verſé dans l'étude des Lettres ſacrées & profanes; le père de Jean Damaſcène ne crut pas pouvoir donner à ſon fils un Précepteur plus habile. Coſme, qui joignoit à ſes connoiſſances un grand amour de la vertu, regarda comme ſon principal devoir d'en inſpirer le goût à ſon élève, en même temps qu'il lui applaniſſoit la route des Sciences. Parmi les choſes utiles & curieuſes dont il l'occupoit, il s'appliqua ſur-tout à lui faire connoître les opinions & la méthode des anciens Philoſophes, qu'il avoit beaucoup étudiés. Un genre d'occupation ſi propre à étendre l'eſprit, & à lui donner de la vigueur, étoit analogue au génie fort & profond de Jean Damaſcène. Il en fit ſes délices, & en peu de tems il ſe rendit habile dans toutes les parties de la Philoſophie, que ſon Maître étoit en état de lui montrer. Après la mort de ſon père, il hérita de ſa place dans les Conſeils du Souverain des Muſulmans. Dès-lors il ſe déclara hautement contre la nouvelle héréſie des Iconoclaſtes, &

il écrivit pour la combattre. L'Auteur de sa Vie prétend que Léon l'Isaurien, irrité de ce qu'il osoit attaquer la secte dont ce despote étoit le Chef, employa les moyens les plus bas pour le perdre auprès du Prince Mahométan qui le protégeoit. Mais quoique l'esprit de parti rende capable de tout, nous ne pouvons croire qu'un Empereur se soit oublié jusqu'à faire le rôle d'un vil faussaire; c'est néanmoins le crime odieux dont on assure qu'il se rendit coupable pour satisfaire sa vengeance. VIII. SIÈCLE.

Quoi qu'il en soit, Jean de Damas quitta la Cour du Calife, & se retira au Monastère de S. Sabas en Palestine. Là, son esprit étant dégagé des soins temporels & des affaires du monde, il se livra tout entier à la pratique des vertus les plus sublimes, & à l'étude de la Religion, plus satisfaisante & plus digne d'un esprit sage que celle de la Philosophie humaine. Après avoir fait les plus rapides progrès dans cette double carrière, il entreprit de réunir dans un même corps, & de soumettre à un ordre méthodique les vérités spéculatives de la Religion qu'il avoit approfondies, & les maximes de la morale

VIII. SIÈCLE.

dont perſonne ne connoiſſoit mieux que lui tous les rapports. Ce projet qui ne pouvoit éclore que dans un eſprit exercé à généraliſer ſes idées, & à remonter aux premiers principes, produiſit deux genres d'Ouvrages abſolument nouveaux, par rapport au plan d'après lequel ils ſont exécutés. L'un eſt le Traité de la foi orthodoxe, diviſé en quatre Livres. C'eſt un corps de doctrine ſur tous les points qu'embraſſe la Théologie chrétienne. Les différentes vérités qu'elle renferme, y ſont diſcutées ſuivant la méthode des Philoſophes, que les Scholaſtiques ont adoptée depuis, & dont S. Jean Damaſcène a donné le premier modéle dans cet Ouvrage. Les deux Traités qu'il a écrit ſur les vertus & les vices, & ſur les péchés capitaux, auſſi-bien que celui qu'il a intitulé, *les Parallèles*, ſont faits ſur un plan entièrement ſemblable. Le ſaint Docteur y traite les objets de la morale, dans le même ordre & ſuivant la même méthode qu'il s'étoit preſcrite en écrivant ſur le dogme. La Dialectique y eſt ſa bouſſole, & les régles de raiſonnement qu'Ariſtote a établies, le conduiſent toujours dans l'analyſe des queſtions qu'il exa-

mine; c'eſt pour cela qu'on met ſon nom à la tête des Théologiens méthodiques, quoiqu'il n'ait point eu d'imitateurs en Orient, & que ce n'ait été que long-tems après lui qu'on a vu cette manière de traiter la Religion, preſque généralement admiſe dans les Ecoles en Occident. VIII. SIÈCLE.

Outre les Ouvrages dont nous venons de parler, les plus remarquables de ceux qui ſe trouvent dans les Editions modernes du ſaint Docteur, ſont ſes Diſcours ſur les ſaintes Images; ſon Hiſtoire des héréſies, & quelques Ecrits dogmatiques ſur les queſtions qu'on agitoit de ſon tems. Son ſtyle eſt clair, & plus remarquable par ſa préciſion que par ſon éclat. Ses idées ſont nettes, bien rendues, & rangées dans un ordre inconnu avant lui. Ses raiſonnemens ſont nerveux, ſerrés & concluans, par une ſuite de la méthode qu'il obſerve conſtamment. On eſtime davantage ſes Traités théologiques, que ſes Pièces d'éloquence, parce qu'il étoit plus Logicien qu'Orateur. Il écrivit avec d'autant plus de force & de liberté pour la défenſe des ſaintes Images, qu'il n'étoit pas ſoumis à la domination des Empe-

VIII. SIÈCLE.

reurs Iconoclaſtes, & qu'il n'avoit rien à craindre de leur courroux. On ne ſait pas au juſte le tems de ſa mort; mais comme il eſt certain qu'il ſurvécut au faux Concile des Iconoclaſtes en 754, puiſqu'il en cenſure la conduite dans ſes Ouvrages, & comme d'ailleurs on voit ſon éloge dans les actes du ſeptième Concile général, il paroît qu'on doit placer ſa fin entre les années 754 & 787. On croit que malgré ſes auſtérités & ſes travaux, il prolongea ſa carrière juſqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Le vénérable Béde fut un des plus ſavans hommes & des plus profonds Ecrivains que ce ſiècle ait produit. Il naquit en Angleterre dans les environs du célébre Monaſtère de Viremouth, l'an 672. A l'âge de ſept ans, il fut offert par ſes parens, ſuivant l'uſage de ce tems-là, à S. Benoît Biſcop, Abbé de ce Monaſtère, & fondateur de celui de Jarou qui n'en étoit ſéparé que par une diſtance médiocre. Ce fut dans ce dernier aſyle que Béde, après ſon éducation finie & ſon entrée dans les ſaints Ordres, paſſa toute ſa vie, & compoſa tous ſes Ouvrages. Le titre de *vénérable*

que la postérité lui a consacré, se donnoit aux Personnages d'une vertu éminente & d'un mérite distingué. Il est un témoignage de la haute considération & de l'estime générale dont Béde jouissoit dans sa patrie & dans toute l'Eglise d'Occident. Il ne cessa d'étudier & d'écrire pendant tout le tems de sa vie : mais son goût pour l'étude ne le détourna point des observances monastiques, ni même du travail des mains. Il étoit le premier à tout, & son exactitude aux moindres pratiques, le rendoit en tout l'exemple de ses frères. Il faut croire que s'il n'a été revêtu d'aucune dignité dans l'Eglise, c'est que son humilité & son amour pour la retraite, les lui ont fait éviter. Dans son siècle, il ne falloit pas être aussi vertueux & aussi savant que lui, pour être élevé aux Prélatures, sur-tout en Angleterre, où l'on tiroit presque tous les Evêques de l'ordre monastique. Bède content de son état, & bornant ses vues à servir l'Eglise par ses écrits, avoit appris tout ce qu'il étoit possible de savoir en tout genre dans le tems où il vivoit. Il avoit embrassé dans ses études, la Grammaire, l'Arithmétique, l'Astronomie, la

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

Chronologie, les Langues Grecque & Latine, la Poéſie, l'Hiſtoire, la ſcience de l'Ecriture ſainte & des Pères, & les autres connoiſſances dont la réunion formoit alors les Savans. Il rapporta ſes études & les lumières qu'il avoit recueillies par une application continuelle, à la Religion, & ſon principal objet dans ſes travaux littéraires, fut l'explication des Livres ſacrés. Il en fit des Commentaires fort étendus, où il s'appliqua davantage à la recherche du ſens ſpirituel & allégorique, qu'au ſens littéral : c'étoit le goût du ſiècle, & le moyen d'avoir beaucoup de Lecteurs. Ses Commentaires ne ſont que des extraits, des compilations des Pères Grecs & Latins, qu'il raſſemble & qu'il coud les uns aux autres, ſouvent ſans beaucoup d'ordre & de choix. C'eſt pourtant un mérite à lui, d'avoir ſu puiſer dans les meilleures ſources, quoiqu'il n'ait pas toujours eu l'art de bien employer les riches matériaux qu'il en avoit tirés. Bède a auſſi compoſé une Hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre, diviſée en cinq Livres, qui comprennent tous les événemens arrivés depuis la conquête de Céſar, juſqu'à l'an 731. Cette Hiſtoire

est assez exacte pour les tems voisins de celui où l'Auteur écrivoit; mais pour les tems plus anciens, les Mémoires peu fidéles qu'il a suivis, l'ont souvent égaré. Il a encore laissé un grand nombre d'Homélies; il y en a pour les Mystères, pour tous les Dimanches de l'année, & pour les Fêtes des Saints. Elles sont simples & assez dans le goût des sermons de S. Augustin sur les Pseaumes; les sujets y sont peu approfondis, & l'on y trouve plus de réflexions pieuses, que de pensées nobles & de traits éloquens. En général, la manière d'écrire de Bède est claire & facile, mais sans élévation, sans chaleur & sans pureté. Il avoit plus de lecture & d'érudition, que de discernement & de goût. Avec son application & sa facilité, s'il fût né dans un siècle éclairé par la critique & le bon goût, il seroit devenu un des plus grands hommes que les Sciences eussent vu naître. Il est même étonnant qu'il y ait fait tant de progrès, au milieu des ténèbres dont il étoit environné. Il termina saintement sa vie en 735, à l'âge de soixante-trois ans. VIII. SIÈCLE.

Nous avons fait connoître S. Boniface, Evêque de Mayence, comme

VIII. SIÈCLE.

Apôtre de l'Allemagne & des contrées voiſines ; il nous reſte à le conſidérer ici comme Ecrivain. Ce n'eſt pas ſous cet aſpect que cet illuſtre Perſonnage mérite la vénération de la poſtérité. Quoiqu'il eût parcouru avec ſuccès la carrière des études ſelon la méthode reçue de ſon tems, & qu'il eût acquis la réputation de Savant, au point d'être admis dans pluſieurs Conciles d'Angleterre, ſa patrie, à raiſon des connoiſſances qu'on admiroit en lui, ce n'eſt pas par le talent d'écrire qu'il s'eſt rendu digne de vivre dans le ſouvenir des hommes. Les Ouvrages qu'on a conſervé de lui ſont : 1°. Des Lettres au nombre de trente-neuf, quoique le recueil entier en contienne cent cinquante-deux, parce qu'on y a inſéré celles qui lui ont été adreſſées par diverſes perſonnes, & d'autres qui ont été écrites par quelques-uns de ſes diſciples ; 2°. Quinze Homélies, la plupart très-courtes, qui paroiſſent avoir eu pour objet l'inſtruction des Néophytes ou nouveaux Chrétiens, convertis de l'idolâtrie à la foi. 3°. Un recueil de canons ſous le titre d'Inſtitutions eccléſiaſtiques, dont le but eſt de preſcrire des règles de conduite aux Evêques &

aux Prêtres dans les diverſes fonctions du Miniſtère évangélique. Dans tous ces Ouvrages, S. Boniface fait paroître le zèle qui l'animoit pour le ſalut des ames, & le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique. On y ſent combien la plupart de ces nouveaux Chrétiens des contrées ſeptentrionales étoient groſſiers, imparfaits, peu attachés aux vérités dont on avoit tâché de les inſtruire, & combien le plus grand nombre des Miniſtres chargés de les conduire, étoient eux-mêmes ignorans, incertains dans les principes de la morale, & peu verſés dans les matières qui devoient être l'objet le plus ordinaire de leurs déciſions. La manière de S. Boniface dans ſes Lettres & dans ſes Sermons, eſt grave, ſimple, touchante, digne d'un homme apoſtolique, plus occupé des choſes que des expreſſions. Quant à ſon ſtyle, il eſt dur, incorrect & barbare, tel en un mot qu'il devoit être eu égard au ſiècle où il vivoit, & aux Ecoles où il s'étoit formé. Il ſuffit de connoître ce qui nous reſte de ſes Ouvrages, pour ſe conſoler d'avoir perdu ceux à qui le tems n'a pas permis de venir juſqu'à nous.

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

S. Chrodegand étoit d'une famille illuſtre du pays de Liège, & ſon père Sigramme tenoit un rang diſtingué parmi les Seigneurs François qui formoient la Cour de Charles-Martel, dont on croit qu'il étoit parent, ou allié. Chrodegand naquit l'an 712, & reçut ſa première éducation dans le Monaſtère de S. Trond. Sa naiſſance l'appellant aux plus grands emplois, il fut conduit à la Cour pour s'y former dans les exercices convenables aux vues qu'on avoit ſur lui. Il s'y fit bientôt connoître par ſes belles qualités & par ſes talens, & le Prince lui donna la place de Référendaire, qui répondoit alors à celle de Chancelier. Il l'exerçoit avec autant d'intelligence que de probité, lorſqu'il fut élu pour remplir le Siège épiſcopal de Metz. C'étoit en 742, & il étoit âgé de trente ans. Il ſe montra digne de ſon élévation, par toutes les vertus que la dignité paſtorale exige de ceux qui en ſont revêtus. Pepin, qui connoiſſoit ſon mérite, le choiſit en 753, pour aller à Rome & amener en France le Pape Etienne II. Ce Pontife ſatisfait de la conduite ſage & meſurée que Chrodegand avoit tenue, dans une com-

mission aussi délicate, & dont il desiroit si ardemment le succès, le récompensa par l'honneur du Pallium & le titre d'Archevêque qu'il lui accorda. S. Chrodegand, après un épiscopat de vingt-quatre ans, pendant lequel il eut part à toutes les grandes affaires de l'Eglise de France, finit ses jours en 766, au milieu de son Clergé, dont la conduite avoit été le continuel objet de ses travaux. La règle qu'il lui donna est ce qui a le plus contribué à le rendre célèbre. Comme elle fut dans la suite adoptée par la plupart des Eglises, ou que du moins elle servit de modèle à celles que se donnèrent les Clercs qui embrassèrent la vie canoniale, nous ne pouvons nous dispenser de la faire connoître ici, en présentant un précis des objets qu'elle embrasse. Elle est en partie tirée de celle que S. Benoît avoit laissée à ses disciples, autant que les exercices de la vie monastique peuvent être conciliés avec les devoirs des Clercs, destinés au service de l'Eglise, & à la conduite des fidèles dans les diverses fonctions du saint Ministère. Pour donner une idée plus nette & plus méthodique de cette Règle de

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

S. Chrodegand, nous ne ſuivrons pas le détail des articles qu'elle contient, au nombre de trente-quatre; mais nous la réduirons, comme nous avons fait par rapport à celle de S. Benoît, à certains chefs principaux qui embraſſent tous les points eſſentiels; ſavoir, le logement & la clôture; l'Office divin, les repas & la nourriture; le veſtiaire & l'entretien; les exercices particuliers; le gouvernement ſpirituel. Reprenons ces différens articles, après avoir dit un mot de l'introduction ou préface, que S. Chrodegand a miſe au-devant de cette Règle.

Préface. Le ſaint Evêque y témoigne que le mépris où ſont tombés les Canons du premier Concile de Nicée, & les autres réglemens eccléſiaſtiques, eſt la cauſe des abus & des vices qui règnent dans le Clergé. Il en accuſe ſur-tout la négligence des Evêques, qui par défaut de zèle, ne prenoient pas les moyens néceſſaires pour remédier aux maux de l'Egliſe. Par ces conſidérations, il s'eſt déterminé à dreſſer des Statuts ſuivant l'eſprit des Conciles, pour ſervir de règle à ſon Clergé, & le rappeller à un genre de vie conforme aux maximes

de la discipline ecclésiastique. Venant ensuite à son objet, il recommande à ses Clercs d'être assidus aux Offices divins, à la lecture des Livres saints, obéissans à leur Evêque & à leur Prévôt, unis entre eux par les liens de la charité, pleins de zèle pour le service de Dieu, éloignés des procès & de tout ce qui peut causer quelque scandale. Après ces avis généraux, il passe aux détails de la Règle. VIII. SIÈCLE.

Le logement & la clôture. Tous les Clercs habitoient une maison commune, renfermée dans un enclos, appellé Cloître. Ils couchoient dans des dortoirs où chacun d'eux avoit une cellule particulière. Il n'étoit jamais permis aux femmes d'entrer dans le Cloître, & rarement aux Laïcs. Aucun étranger n'y demeuroit la nuit, pas même les domestiques & les ouvriers qu'on y avoit reçu le jour, comme les cuisiniers, les jardiniers & autres. La porte du Cloître étoit gardée par un ancien Chanoine, accompagné d'un jeune Clerc, pour l'aider dans ses fonctions. Il ne pouvoit ouvrir la porte à ceux qui n'étoient pas rentrés à l'heure de Complies. Ils étoient obligés de rester dehors jusqu'à

celle des Nocturnes ; alors ils entroient par l'Egliſe, avec le peuple, qui aſſiſtoit encore aux Offices de la nuit. Ceux qui couchoient hors du Cloître ſans permiſſion ou ſans néceſſité, étoient punis ; & s'ils récidivoient, on les excommunioit. Il y avoit au milieu du Cloître une grande Croix, devant laquelle on obligeoit ceux qui avoient fait quelque faute, de ſe tenir debout ou à genoux, les bras étendus, pendant un certain tems que l'Evêque ou le Supérieur déterminoit. Il y avoit un logement particulier pour les malades, les infirmes & les vieillards. On en avoit un grand ſoin, & il y avoit un Infirmier ſpécialement chargé de veiller à leurs beſoins.

VIII. SIÈCLE.

L'Office divin. Les différentes heures de l'Office divin étoient diſtribuées ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine, que S. Chrodegand avoit priſe pour modèle. C'étoit à l'Archidiacre, au Primicier ou au Cuſtode à faire donner le ſignal des Offices par le ſon des cloches. On chantoit les Nocturnes à deux heures du matin, & on mettoit un intervalle entre cet Office & celui de Matines, que nous appellons Laudes. On employoit ce tems

à lire, à apprendre les Pſeaumes, ou le Chant. On ſe raſſembloit au Chœur à l'heure de Prime, & après les avoir chantées, on ſe rendoit au Chapitre, pour entendre la lecture d'un article de la Règle, de quelque Homélie, ou d'un autre livre de piété. L'Evêque, ou celui qui préſidoit en ſon abſence, donnoit ſes ordres & faiſoit les corrections dans cette aſſemblée. Il n'eſt parlé de la Meſſe que pour les Dimanches & Fêtes. C'étoit ordinairement l'Evêque qui la célébroit, & tous les Clercs de la Ville s'y trouvoient. Il eſt probable que l'Evêque ſe faiſoit remplacer par un Prêtre, lorſqu'il le vouloit. Les Chanoines gardoient entre eux au Chœur & ailleurs, le rang de leur ordination. On ne pouvoit avoir de bâton à la main pour s'appuyer pendant les Offices, excepté ceux à qui l'Evêque ou le Supérieur le permettoient, à raiſon de vieilleſſe ou d'infirmités. Tous devoient ſe trouver à Complies, & cet Office fini, il n'étoit plus permis de ſortir, de manger, ni même de parler, juſqu'après Prime du lendemain. On ſuivoit l'ordre & le Chant romain. Ceux qui étoient en voyage, devoient,

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

autant qu'ils le pouvoient, se conformer à la Règle pour la récitation de l'Office divin, & les autres observances de la Communauté.

Le repas & la nourriture. On mangeoit dans un réfectoire commun, où il y avoit sept tables différentes; la première pour l'Evêque, les hôtes, l'Archidiacre, & ceux que l'Evêque invitoit; la seconde pour les Prêtres; la troisième pour les Diacres; la quatrième pour les Soudiacres; la cinquiéme pour les Clercs inférieurs; la sixième pour les Abbés & ceux que le Supérieur vouloit y admettre; la septième pour les Clercs de la Ville, qui mangeoient dans la Communauté les jours de Dimanches & de Fêtes. L'Evêque ou le Supérieur bénissoit le repas; on gardoit un silence exact dans le réfectoire, afin que l'on pût entendre la lecture. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on faisoit deux repas & on mangeoit de la viande, excepté le Vendredi. On en faisoit aussi deux de la Pentecôte à S. Jean, mais sans manger de viande. De la S. Jean à la S. Martin, il y avoit de même deux repas, avec abstinence de viande le Mercredi & le Vendredi. Depuis la S. Martin

juſqu'à Noël, tous s'abſtenoient de chair & jeûnoient juſqu'à None. De Noël au Carême, on jeûnoit juſqu'à None, le Lundi, le Mercredi & le Vendredi; on s'abſtenoit de chair ces deux derniers jours, & le reſte de la ſemaine on faiſoit deux repas. En Carême on jeûnoit juſqu'à Vêpres, excepté les Dimanches. Il y avoit dans le cours de l'année des jours marqués où l'Evêque donnoit à manger aux Chanoines dans ſa maiſon, & d'autres jours où ils étoient régalés dans le réfectoire. A dîner ils avoient un potage & une portion de viande entre deux; à ſouper une ſeule; les jours de jeûne où l'on ne faiſoit qu'un repas, le Supérieur pouvoit faire ſervir une troiſième portion de légumes. La quantité de pain n'étoit pas bornée, chacun en prenoit ſuivant ſon beſoin. A l'égard de la boiſſon, ils avoient trois coups de vin à dîner, deux à ſouper, & trois lorſqu'il n'y avoit qu'un repas. On ſervoit de la biere à ceux qui ne buvoient pas de vin; tous faiſoient la cuiſine à leur tour, excepté les Officiers de la Communauté. VIII. SIÈCLE.

Le veſtiaire & l'entretien. Les Chanoines étoient entretenus aux frais de

VIII. SIÈCLE.

la Communauté ; cette dépenſe ſe prenoit ſur les revenus que S. Chrodegand avoit affectés à la Maiſon, & qui formoient la maſſe commune. On donnoit tous les ans aux anciens une chappe neuve, deux tuniques, deux chemiſes, quatre paires de pantoufles, un cuir de vache pour les ſouliers, & de l'argent pour le bois. Les vieilles chappes paſſoient aux jeunes gens ; ils avoient le reſte de l'entretien, comme les autres. La Règle ne détermine rien ſur la couleur & la forme des habits. Il y a apparence qu'ils étoient longs, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine, à laquelle on voit que S. Chrodegand aimoit à ſe conformer ; & blancs, couleur que le Clergé conſerva juſques vers le douzième ſiècle, comme il paroît par divers monumens. En entrant dans la Communauté, les Chanoines faiſoient une donation de leurs biens, en s'en réſervant l'uſufruit, ainſi que leur mobilier, dont ils diſpoſoient à leur gré, même par teſtament. Ils pouvoient diſpoſer auſſi des aumônes qu'ils recevoient pour la célébration des Meſſes, la Confeſſion & les Prières. C'eſt la première fois qu'il eſt fait mention dans les monumens

ecclésiastiques, de rétributions données par les fidèles à raison des fonctions du Ministère. Ceux qui possédoient des bénéfices, c'est-à-dire quelque portion des biens de l'Eglise en usufruit, s'entretenoient à leurs dépens.

VIII. SIÈCLE.

Les exercices particuliers. Dans les tems qui n'étoient point remplis par les exercices de la vie commune, il y avoit des heures réglées pour le travail des mains & la lecture. Les Officiers de la Communauté avoient à remplir les devoirs attachés à leurs places. Les autres s'occupoient des fonctions auxquelles ils étoient appliqués par l'Evêque ou par le Supérieur. Tous les Clercs étoient obligés de se confesser à l'Evêque deux fois l'année; savoir dans le Carême, & depuis la mi-Août jusqu'au 1 de Novembre. Dans les autres tems, il leur étoit libre de se choisir des Confesseurs : ils communioient tous les Dimanches & les grandes Fêtes, à moins qu'ils n'en fussent empêchés par quelque faute.

Gouvernement spirituel. La Communauté étoit gouvernée en chef par l'Evêque à qui tout étoit référé, & sous lui, par l'Archidiacre & le Primicier, que l'Evêque pouvoit déposer. Le Cé-

VIII. SIÈCLE.

lérier, le Cuſtode ou Sacriſtain, le Portier & l'Infirmier, étoïent les autres Officiers de la Maiſon. Ils rendoient compte à l'Evêque, & ne faiſoient rien que par ſon ordre. Les punitions étoient prononcées par la Règle, & infligées par le Supérieur. Il y avoit la priſon & les peines corporelles pour les grands crimes, tels que l'homicide, l'adultère, le vol & autres ſemblables. Les coupables étoient enſuite ſoumis à la pénitence publique, qui duroit juſqu'à leur entière réconciliation. A l'égard des autres fautes moins graves, telles que la déſobéiſſance, les murmures, la tranſgreſſion du jeûne, & autres manquemens aux pratiques ordonnées, la Règle preſcrivoit deux monitions ſecrètes, enſuite une publique, après cela l'excommunication, & enfin la punition corporelle & la priſon, ſi le coupable étoit incorrigible.

Telle eſt la Règle de S. Chrodegand. C'eſt l'époque la plus certaine de l'inſtitution des Chanoines réguliers, quoiqu'il ſoit vrai que S. Auguſtin dans le cinquième ſiècle, & avant lui S. Euſèbe de Verceil dans le quatrième, aient établi la vie commune parmi leurs Clercs.

I.

e Concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 17, ayant entrepris de rétablir la diſcipline eccléſiaſtique, dreſſa une nouvelle Règle pour les Chanoines, qui paroît avoir eu pour baſe celle de S. Chrogand, quoiqu'elle n'y ſoit point citée. 'eſt depuis cette époque, que l'inſtitun des Chanoines réguliers s'eſt étendue Occident, de manière que la plupart s Egliſes Cathédrales & Collégiales ont point eu d'autre Clergé pendant ng-tems. VIII. SIÈCLE.

Nous ne pouvons finir cet article, ſans ire connoître ce qu'on appelle les Lies Carolins, & la réponſe que le Pape drien I y fit : ces monumens apparennent à l'hiſtoire du huitième ſiècle. ous avons vu qu'après l'heureuſe conuſion du ſecond Concile de Nicée, où éréſie des Iconoclaſtes avoit été conmnée, le Pape Adrien I s'étoit empreſſé d'en faire traduire les Actes, & les envoyer en France, pour obtenir ſuffrage de l'Egliſe Gallicane. Les élats qui la compoſoient, peu inſtruits s uſages d'Orient, & trompés par les exactitudes de la traduction, avoient voir dans la manière dont ce Conse s'exprime ſur le culte des Images

VIII. SIÈCLE.

& les honneurs qu'il leur décerne, quelque choſe d'exceſſif, qui ſembloit approcher de l'adoration proprement dite, uniquement dûe à l'Etre ſuprême. Cette fauſſe idée qu'on ſe forma dans les Gaules, du ſentiment des Grecs touchant les Images, ne rouloit que ſur une équivoque, ainſi que nous l'avons remarqué, & cette équivoque tenoit à la différence des mœurs & des uſages chez les deux Nations.

Les Deſpotes de Conſtantinople exigeoient des hommages ſerviles des eſclaves auxquels ils commandoient, & en cela les Grands de la Cour ne le cédoient pas au peuple, qui ne met point de bornes aux témoignages de ſa ſervitude, quand il eſt une fois avili. Au contraire, les Nations du Nord qui s'étoient fait des établiſſemens dans les Gaules, toutes compoſées d'hommes libres & égaux, ne voyoient dans leurs Princes que les ſucceſſeurs des Chefs qu'ils s'étoient donnés; & l'accroiſſement de puiſſance qui avoit mis ces Princes au rang des Monarques les plus redoutables, en augmentant leur autorité, n'avoit point aſſervi leurs ſujets à des actes de ſoumiſſion & de reſpect, ſi

oiſins du culte ſuprême, qu'on eût été éduit à les déſigner par le mot d'ado- VIII.
:ation. Avec des coutumes ſi différen- SIÈCLE.
:es, il n'eſt pas étonnant que les deux Nations n'attachaſſent pas le même ſens à la même expreſſion, & que l'une refusât d'appliquer aux Images un terme, qu'elle ne croyoit fait que pour ſignifier le culte de Latrie, qui n'appartient qu'à Dieu, & que l'autre employoit, pour marquer les honneurs qu'elle rendoit à ſes Souverains. Les Evêques des Gaules, auſſi prévenus contre les Grecs, faute de les bien entendre, obtinrent de Charlemagne la permiſſion de conſigner leurs ſentimens dans un écrit, auquel on donna le nom de Livres Carolins, parce qu'il fut envoyé au Pape ſous le nom de ce Prince. On y voit que l'Egliſe Gallicane penſoit au fonds ſur la vénération & la ſainteté des Images, comme celles d'Orient & de Rome, & que l'unique point qui paroiſſoit les diviſer, ſe réduiſoit aux divers ſens que les uns & les autres attachoient au mot d'adoration. Les Orientaux orthodoxes & les Romains n'entendoient par-là qu'un culte d'honneur & de reſpect, que les Evêques de

VIII. SIÈCLE.

France ne refuſoient pas à la Croix & aux Images de J. C., de la ſainte Vierge & des Saints; & ceux-ci raiſonnant d'après les idées reçues parmi eux, craignoient que par cette expreſſion, on n'égalât le culte des Images à celui qui n'eſt réſervé qu'à Dieu.

Le Pape Adrien n'eut pas de peine à réſoudre la difficulté. Il ne falloit pour cela que fixer le ſens des termes, & corriger les mépriſes qui naiſſoient de la diverſité des mœurs & du langage, en faiſant connoître aux Evêques des Gaules comment l'adoration convient au culte des Images, ſans préjudicier à l'hommage ſuprême que Dieu ſeul eſt en droit d'exiger. Pour rendre encore ſon explication plus claire & plus ſatisfaiſante, le Pape renvoie aux Actes de deux Conciles tenus à Rome contre les Iconoclaſtes, auxquels douze Evêques de France avoient aſſiſté, & où il avoit été réglé que les ſaintes Images ſeroient honorées conformément à ce qui s'étoit toujours pratiqué dans l'Egliſe Romaine. Quoique les livres Carolins fuſſent remplis d'expreſſions dures & de raiſonnemens étrangers au ſujet, il règne dans toute le réponſe d'Adrien

un ton de modération & de ſageſſe qu'on ne peut trop admirer, d'autant plus que le peu de reſpect que les Evêques de France témoignoient pour la déciſion du ſeptième Concile, retomboit ſur ce Pape qui avoit préſidé à cette aſſemblée par ſes Légats. La politique ſans doute avoit beaucoup de part à cette modération du Pontife, qui avoit tant de raiſons de ménager Charlemagne, dont la protection lui étoit ſi néceſſaire, dans les circonſtances où ſe trouvoit le Saint-Siège.

VIII. SIÈCLE.

ARTICLE VIII.

Mœurs générales. Uſages. Diſcipline.

CE que nous avons dit dans les articles précédens, ſur les révolutions de l'Empire d'Orient, le caractère des Princes, qui le gouvernèrent, & les orages dont il fut agité pendant toute la durée de ce ſiècle, ſuffit pour nous donner une idée aſſez juſte des mœurs qui dominoient alors dans cette portion de l'Egliſe. Elle ſe trouve confirmée par les Canons de diſcipline qui furent dreſſés dans le ſep-

VIII. SIÈCLE.

tième Concile général. On y voit que le luxe des tables, & des habits, la négligence des devoirs les plus ſacrés, la ſimonie, & l'ignorance des matières les plus communes de la doctrine & de la morale, règnoient preſque univerſellement dans le Clergé. Faut-il s'étonner après cela du peu de zèle que témoignèrent les Paſteurs contre l'impiété des ſectateurs de Mahomet, & les ſacrilèges attentats des Iconoclaſtes? Des Evêques ſans lumières & ſans régularité; un Clergé ſans diſcipline & ſans mœurs, qui n'imitoit que trop ſervilement l'exemple de ſes chefs, n'étoient pas bien propres à s'oppoſer aux progrès de la ſéduction avec cette fermeté ſage & courageuſe qui en arrête le cours. Auſſi voyons-nous avec quelle facilité la plupart cédèrent à la tempête. Ceux qui étoient ſincèrement attachés à la vérité, ſe dérobèrent par la fuite au danger qui les menaçoit, & cherchèrent des aſyles éloignés contre la puiſſance des Princes, auteurs, ou protecteurs de l'héréſie qui faiſoit tout plier. Dans ces retraites, deſtituées de tout ſecours pour l'étude & l'inſtruction, c'étoit beaucoup qu'ils conſervaſſent la pureté de la foi, & les

incipes généraux de la doctrine évan-
élique. Ainſi, quand la paix eut été VIII.
ndue à l'Egliſe par la déciſion du Con- SIÈCLE.
le de Nicée, il fallut ſe ſervir de ces
liniſtres plus ſaints qu'éclairés, & plus
opres à édifier les peuples qu'à les
ſtruire.

Les mœurs de l'Occident nous pré-
ntent un mélange ſingulier de ferveur
de relâchement, de vertus éminentes &
ſcandales énormes, de vraie piété & de
perſtitions à peine croyables. En Eſpa-
ne, les déſordres publics du Roi Vi-
za, & le plaiſir affreux qu'il avoit de
voir imité par ceux qui devoient ſer-
ir de rempart à l'honnêteté publique,
ntraînèrent bientôt le Clergé dans les
ices les plus honteux. On ne peut ſe
gurer que les Evêques de ce tems-là,
oient les ſucceſſeurs immédiats de ces
aſteurs ſi zélés pour l'honneur du Sa-
erdoce, & ſi reſpectés des peuples, de
ui étoient émanés dans les nombreux
Conciles de Tolède, tant de beaux Ré-
lemens & de ſages déciſions. On les
oit diſſolus, inappliqués, & donnant
ux laïcs l'exemple de tous les excès qu'ils
roient dû combattre. Auſſi la doctrine
e Mahomet & ſa morale commode,

VIII. SIÈCLE.

trouverent-elles peu de difficultés à s'établir ; au milieu d'une nation, dont le Clergé avoit été ſi recommandable dans le ſiécle qui venoit de s'écouler, que ſes décrets en fait de mœurs & de diſcipline, étoient devenus la règle univerſelle de l'Egliſe.

L'ordre monaſtique, avili dans l'Orient par les moyens que la haine des Empereurs Iconoclaſtes avoit employés, pour le dégrader & le rendre ridicule, prenoit de nouveaux accroiſſemens dans l'Occident, ſur-tout en Angleterre, en Irlande, en Allemagne & dans les autres pays où les travaux des hommes apoſtoliques portoient le flambeau de la foi. Comme ils avoient preſque tous été formés dans des Monaſteres, ils ne croyoient pas qu'il y eût rien de plus utile à l'Egliſe, que d'en fonder, par-tout où leurs prédications produiſoient une Chrétienté naiſſante, & ils ne voyoient la Religion, la vertu, que ſous les dehors qu'elles avoient pris à leurs yeux, depuis leur plus tendre enfance. On vit donc alors ce qu'on a toujours vu depuis, la piété, la régularité, la ferveur habiter ces retraites dans leur origine & dans les tems voiſins de leur fondation, tandis

que la diſſipation & le ſcandale ſe gliſſoient avec l'eſprit du ſiécle dans les établiſſemens du même genre, dont l'époque étoit plus ancienne. Ce relâchement de la diſcipline monaſtique fut l'objet de la plupart des Réglemens dont on s'occupa, dans les Conciles, & dans les Aſſemblées nationales, ſous les règnes de Pepin le Bref & de ſes enfans.

VIII. SIÈCLE.

Il faut avouer que les déſordres qui ternirent la gloire du Clergé, ſur-tout en France, au commencement de ce ſiécle, tenoient à ceux qui régnoient dans l'ordre civil, & aux vices même du Gouvernement. Les mœurs ſe corrompirent dans le Clergé, parce qu'il ceſſa d'être protégé par les Souverains, & que le nerf de la diſcipline perdit ſon reſſort, faute d'être continuellement tendu par une autorité vigilante & reſpectée. C'étoit ſur-tout en France que le relâchement de la diſcipline s'étoit rendu plus ſenſible, au commencement de ce ſiécle. Vers le déclin de la première Race de nos Rois, les vues ambitieuſes des Maires du Palais mettoient un obſtacle à la tenue des Conciles, qui, en devenant plus rares, donnoient aux abus le tems de croître & de s'étendre, avant qu'on

VIII. SIÈCLE.

pût les réprimer. Ces Miniſtres ſi redoutables à leurs Maîtres, qu'ils vinrent enfin à bout d'exclure du Trône, dont toute la puiſſance étoit dans leurs mains, avoient tout lieu de craindre qu'on n'examinât leurs démarches, & qu'on ne déconcertât leurs projets. Rien n'étoit plus propre à produire cet effet, que les Aſſemblées eccléſiaſtiques, compoſées de Prélats & d'Abbés, qui étoient comptés parmi les Grands de l'Etat, à raiſon des terres qu'ils poſſédoient, & qui avoient preſque tous à ſe plaindre des uſurpations que ces hommes puiſſans faiſoient tous les jours ſur eux.

Si les tems d'anarchie ſont favorables aux deſſeins des ambitieux, ils peuvent auſſi leur devenir contraires, & les renverſer, au moment qu'ils y penſent le moins, par les effets imprévus de cette fermentation, que la jalouſie & le mécontentement excitent dans les eſprits. Ne pouvoit-il pas s'élever tout-à-coup au milieu des Prélats, également occupés des intérêts de la ſociété civile & des règles canoniques, un cri du patriotiſme en faveur des Souverains opprimés, tout indignes qu'ils étoient d'exciter ce ſentiment? L'amour ſi naturel, & ſi

ctif des François pour leurs Maîtres, ſecondé par le reſſentiment & le deſir d'abaiſſer les familles dont tant d'autres ne voyoient l'élévation qu'avec peine, ſuffiſoit pour cauſer cette révolution. Alors les Maires du Palais redevenoient e qu'ils avoient été d'abord, de ſim- les Officiers du Prince, dépendans, movibles, comme tous les autres, & eur plan d'agrandiſſement, après tant le travaux, reſtoit ſans exécution. Il toit donc de leur intérêt d'empêcher es Evêques de s'aſſembler fréquemment, our qu'ils fuſſent moins à portée de con- érer entre eux ſur les maux publics & ſur es moyens d'y remédier. Auſſi voit-on ue ce fut-là une des maximes de leur olitique, tant qu'ils ne ſe crurent pas ſſez redoutables, aſſez abſolus, pour touffer tous les murmures, & pour fran- hir ſans réſiſtance l'intervalle qui les éparoit du Trône.

VIII. SIÈCLE.

L'oubli des règles & l'affoibliſſement e la diſcipline qui en eſt une ſuite, ugmenta de plus en plus, lorſqu'après : mort de Pepin d'Hériſtal, Charles- Martel ſon fils eut pris la conduite de Etat. Ce Prince qui joignoit de grands ces à de grandes qualités, ne reſpiroit

VIII. SIÈCLE.

que la guerre, & ne conſidéroit que ceux dont les inclinations étoient conformes aux ſiennes. Les talens militaires furent les ſeuls qu'il accueillit & qu'il récompenſa. Tout autre mérite diſparut à ſes yeux. Il fit paſſer les biens de l'Egliſe dans les mains de ceux qui partageoient avec lui les fatigues & les ſuccès de ſes expéditions. Les Evêchés, les Abbayes furent donnés aux gens de guerre, à leurs enfans, à leurs femmes, ou comme un ſalaire des ſervices qu'ils lui avoient rendus, ou comme un moyen de fournir aux dépenſes des campagnes qu'ils faiſoient à ſa ſuite. Ainſi l'on vit des Diocèſes ſans Paſteurs, des Monaſtères ſans ſupérieurs, livrés à tous les déréglemens qui minent & détruiſent les ſociétés, quand elles vivent ſans Chef & ſans Loix. Les Prélats qui n'avoient pas l'eſprit de leur état, (& le nombre en eſt toujours trop grand dans les ſiècles d'ignorance & de corruption,) abandonnoient la conduite de leurs troupeaux, pour mener une vie libre & diſſipée dans les camps. Ils quittoient les fonctions ſimples & paiſibles du ſanctuaire où ils auroient vécu ignorés, & ſans ceſſer d'exercer le

Miniſtère ſublime de l'épiſcopat, ils verſoient le ſang humain dans les combats, & partageoient la dépouille des vaincus, avec ces mêmes mains qui devoient impoſer la pénitence aux homicides & aux raviſſeurs. Les Abbés ſuivoient leur exemple, & on les voyoit couverts de l'habit militaire, parcourir les campagnes à la tête des troupes qu'ils traînoient avec eux, tandis que leurs Moines s'abandonnoient de leur côté à tous les déſordres où l'on a coutume de ſe précipiter, dès qu'on a renverſé les barrières que le devoir & la contrainte oppoſent à la fougue des paſſions.

VIII. SIÈCLE.

Pepin le Bref étant parvenu à réunir dans ſa perſonne le titre de Roi à la puiſſance ſuprême, que ſes pères lui avoient tranſmiſe par une eſpèce de ſucceſſion, chercha les moyens de remédier à de ſi grands maux. Il n'en trouva point d'autre que de ranimer le zèle des Paſteurs, de rendre aux canons leur ancienne vigueur, & de ſeconder les bons Evêques en qui l'on trouvoit encore des vertus & quelques talens. Charlemagne, mieux affermi & plus éclairé que ſon père, conçut la néceſ-

VIII. SIÈCLE.

sité de commencer la réforme de l'Etat par le rétabliſſement de la diſcipline eccléſiaſtique : ce fut le premier objet de ſes ſoins, & le plus conſtamment ſuivi, comme nous le ferons voir, lorſque nous tracerons le tableau de ſon règne, dans l'hiſtoire du neuvième ſiècle. Ce Prince ne ſéparoit point, dans le ſyſtême de gouvernement qu'il s'étoit formé, les intérêts de la ſociété civile de ceux de l'Egliſe. Ainſi tous les Conciles qu'il convoqua, furent en même tems des aſſemblées nationales, où les Grands & les Seigneurs ſiégèrent avec les Evêques, & dont les Réglemens embraſſoient l'adminiſtration politique, auſſi bien que les matières eccléſiaſtiques. Tels avoient déjà été ſous Pepin, les Conciles de Verberie, de Quiercy, de Vernon, de Compiègne, d'Attigny, de Chantilly; & tels furent ſous le règne de ſon fils, ceux de Francfort, de Ratisbonne & d'Aix-la-Chapelle, tenus vers la fin de ce ſiècle, & tous ceux dont nous parlerons ſous le ſiècle ſuivant. De-là vient que leur ſanction réunit les peines corporelles & pécuniaires, aux corrections purement canoniques.

Il falloit que les mœurs du Clergé
ussent tombées dans un état bien dé- VIII.
lorable, puisque S. Chrodegand & le SIÈCLE.
Concile d'Aix-la-Chapelle de 817, n'i-
maginèrent pas d'autre moyen de le rap-
eller à ses devoirs, que de changer en
uelque sorte sa destination & ses Loix
imitives, pour le réduire à la disci-
ine des Cloîtres, & au régime monas-
que. Les Evêques qui avoient du zèle,
qui vouloient faire renaître les vertus
cerdotales, adoptèrent cette nouvelle
stitution. Elle produisit les plus heu-
ux fruits par-tout où elle fut reçue.
On y vit reparoître la décence & le bon
rdre, dont on avoit presque perdu l'idée;
si les vices déshonorans & scandaleux
e furent pas entiérement deracinés,
cours en fut au moins suspendu pour
uelque tems.

Les exemptions dont nous avons déjà
it quelque chose sous le siécle précé-
ent, se multiplièrent & s'étendirent
ncore dans celui-ci. On en imagina
même de nouvelles, qui, par les diffé-
ns privilèges qu'elles réunissoient,
nt pour le spirituel que pour le tem-
orel, dérogeoient manifestement à
utes les règles, & ne peuvent être

VIII. SIÈCLE.

rangées aujourd'hui qu'au nombre des abus enfantés par l'ignorance. On en vint juſqu'à donner à certains Monaſtères, des Evêques particuliers, qui n'avoient d'autre deſtination que d'adminiſtrer dans leurs enceintes, les Ordres ſacrés, & d'y faire les autres cérémonies réſervées au Miniſtère épiſcopal. Il arriva de-là que les maiſons religieuſes qui jouiſſoient de cet avantage, étoient comme de petits Diocèſes concentrés & moins étendus, où les Ordinaires n'exerçoient aucunes fonctions; renverſement ſenſible de l'ordre légitime, qui ne fut corrigé que vers le milieu du onzième ſiècle.

Les Pontifes qui occuperent le Saint-Siége dans celui que nous décrivons, étoient pour la plupart des hommes de mérite, animés d'un zèle ſincère pour le mantien de la foi & des mœurs, appliqués aux affaires de l'Egliſe, & portant des regards vigilans ſur toutes les parties de l'héritage de J. C., confié à leur ſollicitude. Tels furent entr'autres, Zacharie, Etienne II, Grégoire II, Grégoire III, Adrien I & Léon III. Ils étoient attentifs à tout ce qui ſe paſſoit en Orient & en Occident; ils s'oppo-

ſoient de tout leur pouvoir aux progrès de l'erreur & du vice ; ils ſoutenoient par leurs conſeils & par leurs bienfaits les ouvriers évangéliques qui travailloient à former de nouveaux Chrétiens, dans les pays ſitués au Nord de la France, & dans l'Allemagne ; ils répondoient aux conſultations qu'on leur adreſſoit de toute part ; ils procuroient la tenue des Conciles ; & ils ſe concilioient pour le bien de l'Egliſe univerſelle, dont tout le fardeau peſoit ſur eux, la protection & l'amitié des Princes, ſur-tout des Princes François, les plus puiſſans de l'Europe, & les plus attachés aux intérêts de la Réligion. Par leurs ſoins, la grande affaire des Images, qui avoit cauſé une commotion ſi violente dans tout l'Orient, fut heureuſement terminée ; les impoſtures d'Adalbert, de Samſon & de Clément, reçurent la punition qu'elles méritoient ; les erreurs de Félix & l'Elipand n'échapperent pas à l'anathême ; & les ſuperſtitions qui ſe mêloient au vrai culte furent condamnées. » Ainſi, lit un ſage Ecrivain de nos jours, » au » milieu des déſordres & des ténèbres » qui règnoient ſur la terre, le Corps » religieux chargé du dépôt de la foi,

VIII. SIÈCLE.

» conſervoit ſans altération la doctrine
VIII. » de J. C., ſa morale & le culte qu'il
SIÈCLE. » avoit établi ».

Nous allons terminer cet article par un réſumé des principaux objets qui ſe trouvent répandus dans les Actes des Conciles célébrés pendant le cours du huitième ſiècle. Nous croyons que c'eſt la manière la plus ſimple & la plus claire de faire connoître les mœurs, les uſages & la diſcipline des tems dont nous travaillons à rédiger l'hiſtoire.

1°. On n'avoit pas encore des principes bien sûrs touchant l'indiſſolubilité du mariage, & la nature des engagemens dont il eſt la ſource. De-là ſont venues pluſieurs déciſions qui étonnent aujourd'hui, & qui ſans doute étoient occaſionnées par la difficulté de concilier les mœurs des barbares convertis au Chriſtianiſme, avec la ſévérité de la morale évangélique.

2°. Les degrés de parenté qui rendoient le mariage illicite, n'avoient rien de fixe. Tant que la parenté ſe pouvoit connoître, on la regardoit comme un obſtacle à ce Sacrement. Les Loix les plus indulgentes furent celles qui reſtreignirent cet empêchement au quatriè-

me degré inclusivement, en faveur des Chrétiens du Nord, nouvellement sortis des ténèbres du paganisme. C'étoit la moindre étendue qu'on lui eût encore donnée. VIII. SIÈCLE

3°. Le Baptême par infusion n'étoit pas encore commun. La parenté spirituelle qui résulte de ce Sacrement étoit connue & scrupuleusement observée. On l'étendoit même à la Confirmation, parce qu'on y donnoit des parains & des maraines à ceux qui la recevoient, comme pour le Baptême.

4°. Il y eut vers la fin de ce siècle, certains Moines ignorans qui enseignerent qu'il suffisoit de se confesser à Dieu. On voit par la manière dont le savant Alcuin s'éleva contre eux dans un de ses Ecrits, que la Confession auriculaire étoit une pratique généralement établie, & qu'on en regardoit la nécessité comme un dogme de tradition apostolique.

5°. Il y avoit dans plusieurs endroits de l'Occident des Prêtres vagabonds, qui alloient de Diocèse en Diocèse, exerçant le ministère sans l'aveu des Evêques. Rien n'étoit plus contraire au bon ordre & plus capable de retirer les fidèles de la soumission qu'ils devoient aux

VIII. SIÈCLE.

Pasteurs ordinaires ; d'autant plus que ces Prêtres errans étoient ordinairement très-ignorans & très-vicieux. On réprima cet abus, en assujettissant les Ministres extradiocésains à n'exercer aucune fonction que de l'aveu & du consentement des Evêques.

6°. Rien ne fait mieux sentir l'extrême ignorance où le malheur des tems avoit plongé le Clergé tant en Orient qu'en Occident, que de voir les Conciles se borner à exiger de ceux qu'on élevoit aux saints Ordres, qu'ils sçûssent au moins expliquer aux peuples le Symbole & l'Oraison Dominicale.

7°. Il n'y avoit encore qu'une seule Messe publique & solemnelle dans chaque Ville, les jours de Dimanches & de Fêtes ; c'étoit celle de la Cathédrale. Tout le Clergé y assistoit ; on y faisoit l'instruction au peuple, & toutes les Messes privées devoient être dites dès le grand matin, pour ne pas détourner les fidèles de celle où tout le monde avoit obligation de se trouver.

8°. Les Clercs étoient distingués des laïcs par les cheveux, qu'ils portoient courts, avec la couronne ou tonsure, & par la chasuble qui étoit leur habit pro-

pre, au lieu que les séculiers portoient la saye & le manteau par-dessus.

9°. Quand un Evêque avoit célébré la Messe dans quelque Église, aucun Prêtre ne devoit la dire le même jour sur le même Autel. C'étoit une marque de respect envers l'ordre épiscopal, qui possède la plénitude du Sacerdoce.

10°. Nos Rois se faisoit accompagner dans leurs expéditions militaires, par quelques Evêques, & par les Ecclésiastiques spécialement attachés à leurs personnes. On portoit à leur suite des Reliques, dont la principale étoit la chappe de S. Martin. De-là sont venus les noms de Chapelle & de Chapelain. Ce Clergé faisoit l'Office dans le camp de la même manière, & aux mêmes heures, que dans les grandes Eglises. Il y avoit en outre des Prêtres dans chaque troupe, pour entendre les confessions des soldats, & leur administrer les secours spirituels. C'est l'origine des Aumôniers attachés à nos Régimens.

11°. Les barbares que le septième & le huitième siècle virent entrer dans l'Eglise, par la predication des Missionnaires dont nous avons fait connoître le zèle & les travaux, y apporterent une

VIII. SIECLE.

foule de pratiques ſuperſtitieuſes, que les Conciles ne pouvoient détruire. Ils ajoutoient foi aux divinations & aux augures ; ils employoient des moyens auſſi vains que ridicules pour écarter les maux qu'ils craignoient, ou guérir ceux dont ils ſe croyoient atteints, par la vertu des maléfices. Ils immoloient des victimes ſur les tombeaux pour appaiſer les mânes, & ils célébroient les fêtes des Saints, en égorgeant des animaux en leur honneur, auprès des Egliſes & des Oratoires qui leur étoient conſacrés. Quelques ſoins qu'on prît pour déraciner ces reſtes du Paganiſme, ils ſe conſervoient dans une infinité d'endroits par un effet bien naturel de l'ignorance & des anciens préjugés. Malgré la vigilance des Paſteurs, & la ſévérité des peines canoniques, nous en trouverons encore des traces dans les ſiècles ſuivans.

12°. Les pélerinages dont la pratique n'étoit pas nouvelle, ainſi que nous l'avons déjà remarqué, devenoient de jour en jour plus communs. Celui de Rome, dont l'objet étoit de viſiter le tombeau des Apôtres, étoit le plus en vogue. On y alloit des extrémités de l'Europe. Les Princes quittoient leurs Etats ;

les Evêques abandonnoient le gouvernement de leurs Diocèſes ; les Moines ſortoient de leurs retraites ; les femmes même, & juſqu'aux Religieuſes, s'expoſoient aux fatigues & aux riſques de ce voyage, pour ſatisfaire une dévotion à laquelle on attachoit les effets les plus ſalutaires. Il eſt aiſé de ſentir combien d'inconvéniens naiſſoient de cet uſage, qui, joint à pluſieurs autres cauſes, ne contribua pas peu au relâchement de la diſcipline, lorſqu'on eut imaginé de ſubſtituer les pélerinages, aux peines portées par les Canons contre les grands crimes.

VIII. SIÈCLE.

130. Les épreuves étoient une ſuite des idées fauſſes & ſuperſtitieuſes qui avoient préſidé à la Légiſlation des barbares. Ce qui étonne le plus, c'eſt de les trouver autoriſées par les Loix eccléſiaſtiques, que le zèle dictoit aux Evêques aſſemblés en Concile, & de voir Charlemagne, ce Prince ſi judicieux, les mettre au nombre des moyens que la Loi fournit à ſes Miniſtres, pour juſtifier l'innocence & manifeſter le crime.

140. Il y avoit différentes ſortes d'épreuves. Nous nous contenterons de marquer ici les principales. La première

VIII. SIÈCLE.

étoit le ſerment. Quand on manquoit de témoins & de preuves, on faiſoit jurer l'accuſateur ou l'accuſé. On alloit ordinairement pour cela dans les endroits célébres par les miracles qui s'y opéroient. La ſeconde épreuve ſe faiſoit par le duel. On ſe perſuadoit que celui qui avoit le bon droit de ſon côté, l'emportoit infailliblement dans le combat. La troiſième étoit celle du fer chaud. Elle ſe faiſoit quelquefois en prenant à la main un ou pluſieurs fers rouges, qu'on portoit à une certaine diſtance, & d'autres fois en marchant pieds nuds ſur des ſocs de charrue rougis au feu. La quatrième étoit celle de l'eau chaude, qui conſiſtoit à plonger la main ou le bras plus ou moins avant dans une chaudière d'eau bouillante, pour prendre un anneau qu'on y ſuſpendoit. La cinquième étoit celle de l'eau froide. On dépouilloit entiérement la perſonne qu'on ſoumettoit à cette épreuve ; on lui lioit les pieds & les mains, & on la plongeoit dans une cuve pleine d'eau. Si elle alloit au fond par ſon poids naturel, on la reconnoiſſoit pour innocente ; ſi elle ſurnageoit, on la tenoit pour coupable. La ſixième enfin étoit celle de la

la Croix, qui consistoit à se tenir à genoux devant une Croix, les bras étendus, sans les abaisser, pendant la célébration de l'Office divin, ou la récitation du Psautier. Telles étoient les épreuves qu'on appelloit, jugement de Dieu, dans ces tems d'ignorance & de superstition, parce qu'on étoit persuadé que le Ciel devoit des miracles à la justice & à la vérité.

VIII. SIÈCLE.

CHRONOLOGIE DES CONCILES.

HUITIÈME SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE. An de J. C. 701. *Toletanum XVIII*, & le dernier, ſous le Roi Vitiza, qui venoit de ſuccéder à ſon pere Egica. Il ne reſte de ce Concile, ni Actes, ni Canons.

703. *Neſterfieldenſe*, de Neſtrefield, en Angleterre, contre S. Wilfrid d'Yorck qui en appella à Rome, où il avoit déja été juſtifié & rétabli.

704. *Romanum*, ou S. Wilfrid fut abſous de nouveau, & renvoyé à ſon Egliſe par Jean VI, qui en écrivit au Roi des Merciens Ethelrède, & à celui de Northumbre Alfrède ou Alfride.

705. *Niddanum*, près la rivière de Nid, en Angleterre, où les Evêques Anglois ſe réconcilierent avec S. Wilfrid, qui fut enfin rétabli dans ſon Egliſe. Il mourut le 24 Avril 709.

712. * *Conſtantinopolitanum*, par le Patriarche Jean & les Monothélites, contre le ſixième Concile général, ſous

l'Empereur Philippique. (*Théophane.*)

Conſtantinopolitanum, au mois d'Août, en préſence du Prêtre Michel, Apocriſiaire du Saint-Siège, où, du conſentement du Clergé, du Sénat & du peuple, on transfère Germain, Métropolitain de Cyzique, ſur le Siège de Conſtantinople. (*Manſi, ſuppl. T. I.*) VIII. SIÈCLE. An de J. C. 715.

Conſtantinopolitanum, par le Patriarche Germain, contre les Monothélites, en faveur du ſixième Concile, ſous l'Empereur Anaſtaſe. 715.

Romanum, ſous Grégoire II, le 5 Avril. On y fit dix-ſept canons, dont pluſieurs regardent les mariages illégitimes. Ils furent ſouſcrits par vingt-trois Evêques, le Pape compris, par quatorze Prêtres & quatre Diacres. 721.

**Conſtantinopolitanum*, le 7 Janvier, par l'Empereur Léon, où il fit un décret contre les Images, & voulut engager S. Germain de Conſtantinople à le ſouſcrire. Ce Prélat l'ayant refuſé, fut chaſſé de ſon Siège avec outrage. 730.

Romanum I, par le Pape Grégoire III, contre le Prêtre George, qui ayant été chargé de porter une Lettre de ce Pape aux Empereurs Léon & Conſtantin, pour les engager à ceſſer de faire la guerre aux 731.

saintes Images, s'en étoit revenu sans
VIII. avoir osé la remettre. Grégoire voulut le
SIÈCLE. déposer ; mais les Evêques ayant inter-
An de J. C. cédé pour le coupable, il se contenta de lui imposer une pénitence, & le renvoya porter la Lettre à Constantinople, en lui faisant promettre de la rendre aux Empereurs. George fut arrêté par les Officiers impériaux en Sicile, où, après s'être saisis de la Lettre, ils le retinrent en prison près d'un an. (*Muratori.*)

732. *Romanum II*, par le Pape Grégoire III, à la tête de quatre-vingt-treize Evêques. On y ordonna que quiconque mépriseroit l'usage de l'Eglise touchant la vénération des saintes Images, quiconque les ôteroit, les détruiroit, les profaneroit, ou en parleroit avec mépris, seroit privé du corps & du sang de J. C. & séparé de la communion de l'Eglise. Ce Concile, suivant la Lettre de convocation de Grégoire III, publiée par le P. Mansi, (*Suppl. Conc. tom. I.*) se tint le 1 Novembre de l'année qui suivoit la quinzième indiction ; ce qui revient à l'an 732, en prenant l'indiction du 1 Septembre, comme faisoient alors les Papes.

742. *Germanicum*, (probablement de Ratisbonne.) Carloman le fit assembler le

21 Avril, & S. Boniface y préſida. C'étoit pour chercher les moyens de rétablir la Loi de Dieu & la diſcipline eccléſiaſtique, tombées ſous les règnes précédens, & empêcher le peuple fidèle d'être trompé par de faux Prêtres, comme par le paſſé. On y fit ſeize canons, que quelques-uns réduiſent à ſept. Ce Concile eſt le premier de France & d'Allemagne qui porte la date de l'année de l'Incarnation. VIII. SIÈCLE. An de J. C.

Romanum I, par le Pape Zacharie, avec quarante Evêques, vingt-deux Prêtres, ſix Diacres & tout le Clergé de Rome. On y dreſſa quinze canons, la plupart ſur la vie cléricale & les mariages illicites. 743.

Liptinenſe, de Liptines, aujourd'hui Leſtines en Cambréſis. Carloman l'y aſſembla le 1 Mars, & S. Boniface y préſida; on y fit quatre canons; on y condamna auſſi Adalbert & Clément, deux Prêtres rébelles envers S. Boniface. (*Conc. Germ. tom. I.*) Le P. Manſi place ce Concile en 744. 743.

Sueſſionenſe, de Soiſſons, le 2 Mars. Vingt-trois Evêques, aſſemblés par ordre du Prince Pepin, y firent dix canons. On ne doute point que S. Boniface n'y ait préſidé comme aux deux précédens. 744.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

Germanicum, ſous Carloman, par S. Boniface. On y examina pluſieurs Clercs hérétiques, ſéduits par Adalbert & Clément, & on y dépoſa Gévilieb de Mayence, qui avoit commis un homicide.

745.

745. *Romanum II*, le 25 Octobre. Le Pape Zacharie, ſept Evêques, dix-ſept Prêtres & le Clergé de Rome y dépoſèrent Adalbert & Clément du Sacerdoce, avec anathême.

747. *Germanicum*, par S. Boniface, aſſemblé vers le mois de Janvier, par ordre de Carloman avant ſa retraite. On y reçut les quatre premiers Conciles généraux. (*Pagi.*)

747. *Cloveshovienſe I*, Cliffe ou Cloveſhon, au commencement de Septembre. Il y avoit douze Evêques, pluſieurs Prêtres & moindres Clercs, & le Roi des Merciens Ethelbade y aſſiſtoit, avec les Grands du Royaume. On y fit trente canons, qui ne contiennent guère que des avis généraux aux Evêques, de remplir leurs devoirs.

752 ou 753. *Moguntinum*, de Mayence, où S. Boniface ordonna Lulle, Evêque de Mayence, & confirma dans leurs dignités les autres Evêques & Abbés ci-devant établis. (*Conc. Germ. tom. I.*)

Vermerienſe, de Verberie, par le Roi Pepin. On y fit, comme l'on croit, vingt-un canons, qui regardent les mariages pour la plupart. VIII. SIÈCLE. An de J. C. 755.

Metenſe, de Metz, (aſſemblée mixte.) On y fit, de concert avec les Officiers du Roi, huit ſtatuts, dont le cinquième roule ſur la monnoie, & porte, que « déſormais la livre peſant ne contiendra » plus que vingt-deux ſols, dont le Mo- » nétaire en retiendra un, & donnera les » autres à celui qui aura fourni la ma- » tière. » (*Conc. Germ. tom. I.*) Baluſe met ce Concile en 756. 753.

* *Conſtantinopolitanum*, ou du Palais d'Hiérie ſur la côte d'Aſie, vis-à-vis de Conſtantinople, depuis le 10 Février juſqu'au 8 Août, ſous l'Empereur Conſtantin Copronyme. Trois cens trente-huit Evêques Iconoclaſtes y firent un long décret contre les ſaintes Images, & enſuite pluſieurs articles en forme de canons avec anathême. Ceux qui regardent la Trinité & l'Incarnation ſont orthodoxes; mais ils en ajoutent pluſieurs contre les Images de J. C. & des Saints. 754.

Vernenſe, de Ver ou Vern, Château Royal, ſuivant M. le Beuf, qui le place 755.

entre Paris & Compiègne, le 11 Juillet.
VIII. On y fit vingt-cinq canons & on y or-
SIÈCLE. donna qu'il se tiendroit deux Conciles
de J. C. tous les ans : au 1 Mars & au 1 Octobre.
Ce Concile est daté de la quatrième année du Roi Pepin. Mansi le met en 756.

756. *Anglicum*, par Cuthbert, Archevêque de Cantorbéry, où l'on ordonne que la fête de S. Boniface, Archevêque de Mayence, sera célébrée dans toute l'Angleterre le 5 Juin. (*Edit. Venet. tome VIII.*)

756. *Compendiense*, de Compiègne, le 22 Juin, composé des Evêques & des Seigneurs, suivant l'usage de ce tems-là. On y fit dix-huit canons, qui regardent presque tous les mariages.

L'année suivante (757) on tint au même endroit un autre Concile, où Tassillon, Duc de Bavière, prêta serment de fidélité au Roi Pepin. (*Mansi.*)

765. *Attiniacense*, d'Attigni-sur-Aisne. S. Chrodegand de Metz y présida, & il y assista vingt-sept Evêques & dix-sept Abbés. Il n'en reste que la promesse réciproque qu'ils se firent, que quand quelqu'un d'eux viendroit à mourir, chacun feroit dire cent Psautiers & célébrer cent Messes par ses Prêtres, & que l'E-

vêque lui-même diroit trente Messes pour le défunt. On trouve d'autres promesses semblables dans les Conciles de ce tems-là. VIII. SIÈCLE. An de J. C.

Hierosolymitanum, de Jérusalem, par le Patriarche Théodore, en faveur des saintes Images. (*Mansi, suppl. Conc. tom. I.*) 766 ou 767.

Gentiliacense, de Gentilli près de Paris, par le Roi Pepin. Il y avoit des Légats du Pape, & des Grecs. Ceux-ci reprochèrent aux Latins d'avoir ajouté au Symbole de Constantinople le mot de *Filioque*. Il y fut aussi parlé des Images; mais on ne sait point ce qu'il y fut décidé. Mansi le met à Noël 756. 767.

Ratisbonense, de Ratisbonne, où l'on interdit aux Chorévêques les fonctions épiscopales. (*Hartzheim, Conc. Germ. tom. I.*) 768 ou 769.

Romanum, le 12 Avril, où le Pape Etienne III, douze Evêques de France, & plusieurs autres de Toscane, de Campanie & du reste de l'Italie, condamnèrent à une pénitence perpétuelle le faux Pape Constantin. On y brûla les actes du Concile qui avoit confirmé son élection, & on fit un décret sur la manière de procéder à celle du Pape, 769.

avec défenſe de la troubler. Enfin on
VIII. y ordonna que les Reliques & les Images
SIÈCLE. ſeroient honorées ſuivant l'ancienne tra-
An de J. C. dition, & on anathématiſa le Concile tenu en Orient l'an 754 contre le Culte qu'on doit leur rendre. Les actes en ſont plus entiers dans Manſi qu'ailleurs. La date en eſt ſingulière. Elle porte : *Regnante unâ & eâdem ſanctâ Trinitate*, ſans faire mention des années de l'Empereur; ce qui montre que ſon autorité n'étoit plus reconnue à Rome.

772. *Dingolvingenſe*, de Dingelfind en Bavière, par ordre du Duc Taſſillon, le 2 Octobre. Six Evêques, avec pluſieurs Seigneurs laïques, le Duc à la tête, y firent quatorze décrets concernant les affaires eccléſiaſtiques & civiles. (*Pagi.*)

777. *Paderbornenſe*, de Paderborn, où un grand nombre de Saxons reçoivent le baptême. (*Conc. Germ. tom. I.*)

779. *Durienſe*, de Duren, aujourd'hui dans le Duché de Juliers ſur le Roer, compoſé de Prélats & de Comtes. On y fit vingt-quatre canons, dont le ſeptième porte que » chacun paiera la dîme » pour être diſpenſée ſuivant les ordres » de l'Evêque ». C'eſt la première fois,

ſuivant M. Eckart. (*Hiſt. Franc. L.* 24,) qu'il eſt fait mention en Allemagne de la dîme proprement dite, comme d'une dette envers le Clergé. VIII. SIÈCLE. An de J. C.

Paderbornenſe. (Aſſemblée mixte) où Charlemagne jetta les fondemens des cinq Evêchés érigés pour affermir la Religion chrétienne dans la Saxe. Ces Evêchés ſont Minden, Halberſtad, Ferden, Paderborn & Munſter. (*Conc. Germ. tom. I.*) 780.

Colonienſe. (Aſſemblée mixte) où Charlemagne reçoit les ſoumiſſions des Saxons, à l'exception de Vitikinde. (*Conc. Germ. tom. I.*) 782.

Paderbornenſe. (Aſſemblée mixte) où Charlemagne concerte avec les Comtes & les Prélats la forme civile & eccléſiaſtique qu'il deſire donner à la République des Saxons. (*Ibid.*) 782.

Paderbornenſe. (Aſſemblée mixte) où Charlemagne donne la dernière main à la forme civile & eccléſiaſtique de la République des Saxons, & nomme des Evêques pour remplir les Sièges qu'il y avoit créés. (*Conc. Germ. tom. I.*) 785.

Conſtantinopolitanum, commencé le 7 Août, & diſſous par la violence des Iconoclaſtes & des ſoldats. Les Catholiques 786.

VIII. SIÈCLE. An de J. C. 787.

furent obligés de se retirer, quoiqu'ils fussent protégés par l'Empereur Constantin & l'Impératrice Irène. (*Théophane.*)

NICÆNUM II, de Nicée. Septième Concile général, commencé le 24 Septembre & fini le 23 Octobre, sous le Pape Adrien & sous l'Empereur Constantin, fils de Léon & d'Irène. Les Légats du Pape y présidèrent. Taraise de Constantinople y assista, & les Députés des trois autres Patriarches. On y compta jusqu'à trois cent soixante-dix-sept Evêques. L'impiété des Iconoclastes y fut anathématisée, & le culte des saintes Images expliqué & rétabli dans l'Eglise. On y fit vingt-deux canons. L'Eglise Grecque fait mémoire des Pères de ce Concile le 11 Octobre.

787. *Calchutense*, de Celchyt en Northumbre. Le Roi Elfuolde ou Alphécad s'y trouva avec les Evêques & les Seigneurs. On y dressa vingt canons, dont le premier recommande la foi de Nicée & des six Conciles généraux. Le septième n'y étoit point encore connu.

791. *Ingelheimense*, d'Ingelheim près de Mayence. (Assemblée mixte) où Tassillon, Duc de Bavière, est jugé définitivement & condamné à être enfermé

dans un Cloître. (*Conc. Germ. tom. I.*)

Narbonenſe, le 27 Juin, au ſujet de Félix d'Urgel. Vingt-ſix Evêques & deux Députés d'abſens y aſſiſtèrent : mais on ne voit point que Félix, qui étoit préſent, y ait été condamné. VIII. SIÈCLE. An de J. C. 791.

Ratisbonenſe, de Ratisbonne en Bavière, vers le mois d'Août. Félix d'Urgel, convaincu d'erreur, y fut condamné, & envoyé à Rome vers le Pape Adrien, en préſence duquel il confeſſa & abjura ſon héréſie dans l'Egliſe de S. Pierre : puis il retourna chez lui à Urgel. Il ſoutenoit, comme Elipand, que J. C. homme, n'étoit Fils de Dieu que par adoption. 792.

Verolamenſe, de Verlam en Angleterre, au mois d'Août, pour fonder l'Abbaye de S. Albans. 793.

* *Hiſpanum*, peut-être de Tolède, par les Evêques d'Eſpagne, où l'erreur d'Elipand eſt approuvée, & d'où l'on écrit une Lettre ſynodique aux Evêques des Gaules, pour les engager dans le même parti. 793 ou environ.

Francofordienſe, de Francfort-ſur-le-Mein, près de Mayence, au commencement de l'été, de tous les Evêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine,

& de deux autres Evêques Légats du
VIII. Pape. On y condamna l'héréſie d'Eli-
SIÈCLE. pand de Tolède & de Félix d'Urgel,
An de J. C. touchant l'adoration qu'ils attribuoient
au Fils de Dieu, & on y fit cinquante-
ſix canons. Le ſecond eſt conçu en ces
termes : On a propoſé la queſtion du
nouveau Concile des Grecs... touchant
l'adoration des Images, où il étoit écrit,
que quiconque ne rendra pas aux Images
des Saints le ſervice, l'adoration, com-
me à la Trinité, ſeroit jugé anathême.
Les Pères du Concile ont rejetté & mé-
priſé abſolument cette adoration &
cette ſervitude, & l'ont condamnée una-
nimement. Le mot d'*adoration* n'eſt pas
pris ici dans le même ſens que les Pères
du deuxième Concile de Nicée l'expli-
quent. Les Livres Carolins entendent
auſſi mal ce mot. Mais le Concile de
Francfort & les Livres Carolins font
voir clairement, que les François étoient
perſuadés, que la ſeule autorité du Pape
ne ſuffiſoit pas, pour faire recevoir un
Concile, ſans le conſentement des prin-
cipales Egliſes. On voit par Hincmar,
que le ſeptième Concile n'étoit point
encore reçu en France en 870. (*Fleury.*)

790. *Gallicanum*, vraiſemblablement de

Tours, où l'on dépoſa Joſeph, Evêque du Mans, pour ſa conduite tyrannique & barbare envers ſon Clergé. (*Mabillon, Anal. in-fol. p.* 292.) VIII. SIÈCLE. An de J. C. 796.

Torojulienſe, de Cividad di Friuli, par Paulin, Patriarche d'Aquilée & ſes ſuffragans, avant le 15 Avril. Il y combat deux erreurs : la première, que le Saint-Eſprit ne procède que du Père, & non du Fils ; la ſeconde, qu'il y a deux Fils en J. C., l'un naturel & l'autre adoptif ; erreurs qu'il condamne ſans en nommer les auteurs. Pagi prouve que ce Concile s'eſt tenu en 796, d'autres le rapportent à 791.

Becanceldenſe, de Bécancelde en Angleterre, en préſence du Roi Quénulfe. On y défendit aux laïques d'uſurper les biens des Egliſes, & dix-ſept Evêques ſouſcrivirent ce décret avec quelques Abbés. (*Wilkins.*) 799.

Finchalenſe, de Finklei, en Angleterre. Echembal d'Yorck y préſida, & on y ordonna le rétabliſſement de l'ancienne diſcipline, principalement ſur l'obſervation de la Pâque. 799 ou environ.

Romanum. L'écrit de Félix d'Urgel contre Alcuin, y fut condamné, & Félix lui-même excommunié, s'il ne renon- 799.

çoit à l'héréſie dans laquelle il étoit retombé. Cinquante-ſept Evêques aſſiſtèrent à ce Concile avec le Pape Léon III, qui y préſida.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

799. *Ratisbonenſe*, de Risbach, au Diocèſe de Ratisbonne, le 29 Août. On y fit douze canons. (*Conc. Germ. tom. II.*) Manſi le rapporte à l'an 803.

799. *Urgellenſe*, d'Urgel, par Leidrade de Lyon, que Charlemagne avoit envoyé à Félix, avec Néfride de Narbonne, Benoît, Abbé d'Aniane, & pluſieurs autres, tant Evêques qu'Abbés. Ils y perſuadèrent à Félix de venir trouver le Roi, en lui promettant une entière liberté de produire en ſa préſence les paſſages des Pères, qu'il prétendoit favorables à ſon opinion.

799. *Aquiſgranenſe*, d'Aix-la-Chapelle, où Félix entendu en préſence du Roi & des Seigneurs, & réfuté par les Evêques, renonça à ſon erreur, & fut néanmoins dépoſé à cauſe de ſes rechûtes. Il écrivit lui-même ſon abjuration en forme de Lettre, adreſſée à ſon Clergé & à ſon peuple d'Urgel. Félix fut relégué à Lyon, où il paſſa le reſte de ſa vie.

800. *Cloveshovenſe II*, de Cliffe, en An-

gleterre. On y reconnut la foi telle qu'elle avoit été reçue de S. Grégoire, & on y traita des uſurpations des biens de l'Egliſe. VIII. SIÈCLE. An de J. C. 800.

Romanum, au mois de Décembre. Le Pape Léon III s'y purgea par ſerment, des crimes dont il étoit accuſé, en préſence de Charlemagne, & ce Prince y eſt élu Empereur des Romains. (*Pagi.*)

CHRONOLOGIE DES PAPES.

HUITIÈME SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE. An de J. C 701.

LXXXIV. JEAN VI.

JEAN VI, Grec de nation, fut ordonné le 28 Octobre de l'an 701, après que le Saint-Siège eut vaqué cinquante jours, & mourut le 9 Janvier 705, ayant tenu la Chaire de S. Pierre trois ans deux mois & douze jours.

LXXXV. JEAN VII.

705. Jean VII, auſſi Grec de nation, fut ordonné le 1 Mars 705, après que le Saint-Siège eut vaqué un mois & dix-neuf jours. Il le tint deux ans ſept mois & dix-ſept jours, & mourut le 17 Octobre 707. L'Empereur Juſtinien lui envoya les Volumes du Concile *in Trullo*, que Sergius & Jean VI avoient refuſé d'approuver, en le conjurant de confirmer & de rejetter ce qu'il jugeroit à propos; le Pape Jean, par une foibleſſe humaine, dit M. de Fleury, craignant

de déplaire à l'Empereur, lui renvoya ces Volumes ſans y avoir rien corrigé.

LXXXVI. SISINNIUS.

Siſinnius Syrien de nation, fut élevé ſur le Siége de Rome, vacant depuis trois mois, le 18 Janvier de l'an 708, & mourut ſubitement le 7 Février, après vingt jours de pontificat.

LXXXVII. CONSTANTIN.

Conſtantin, homme d'une grande douceur, fut ordonné le 25 Mars de l'an 708. Il étoit Syrien, & fut le ſeptième Pape de ſuite ſorti de Syrie ou de Grèce. L'an 710, le 5 Octobre, il partit par ordre de Juſtinien, pour Conſtantinople où il fut reçu l'année ſuivante, avec les honneurs dûs au Chef de l'Egliſe. L'objet de ce voyage étoit, à ce qu'il paroît, le Concile *in Trullo*, dont l'Empereur vouloit tirer de lui l'approbation. Anaſtaſe fait entendre qu'il ſatisfit l'Empereur, ſans manquer à ce qu'il devoit à la Juſtice. Quoi qu'il en ſoit, Conſtantin rentra dans Rome le 24 Octobre 711. Il mourut le 9 Avril 715, après avoir tenu le Saint-Siége ſept ans & quinze jours. 708.

VIII. SIÈCLE.

LXXXVIII. GRÉGOIRE II.

An de J. C. 715.

Grégoire II, Romain, Sacellaire & Bibliothécaire de l'Egliſe Romaine, fut ordonné Pape le 19 Mai de l'an 715, après quarante jours de vacance du Saint-Siége : il le tint quinze ans huit mois & vingt-trois jours, ſous trois Empereurs, Anaſtaſe, Théodoſe, Léon l'Iſaurien, & mourut le 10 Février 731. Grégoire étoit éclairé, inſtruit des ſaintes Ecritures, de bonnes mœurs, & ferme. La première année de ſon Pontificat, il envoya S. Corbinien, natif de Chartres en France, prêcher l'Evangile en Germanie. L'an 718, il rétablit le Monaſtère du Mont-Caſſin, qui avoit été détruit par les Lombards cent quarante ans auparavant. Pétronax, qu'il avoit chargé de travailler à ce rétabliſſement, en fut le ſeptième Abbé après S. Benoît. Ouinfrid, nommé depuis Boniface, qui étoit venu d'Angleterre à Rome l'an 718, reçut de ce Pape ſa miſſion pour prêcher l'Evangile aux infidèles. L'an 726, les Romains ayant chaſſé Baſile, dernier Duc de Rome, Grégoire acquit dans cette Ville & dans ſon Duché, au défaut des Officiers impé-

riaux, la Surintendance miniſtérielle, confondue mal-à-propos avec l'autorité abſolue par les Ultramontains. Anaſtaſe nous apprend que Grégoire II écrivit à Charles-Martel pour lui demander du ſecours contre les vexations des Lombards. Il eut auſſi beaucoup à ſouffrir de la part de Léon l'Iſaurien, qui ſe déclara pour l'héréſie naiſſante des Iconoclaſtes. L'an 729, il écrivit à ce Prince ſes deux Lettres dogmatiques ſur les ſaintes Images; mais au lieu de le ramener, elles ne firent que l'irriter. Grégoire depuis ce tems ne fut occupé qu'à éviter les embuches de Léon, & à contenir les Villes d'Italie, prêtes à ſe ſoulever. (*Zanetti.*) L'Egliſe honore Grégoire II, entre les Saints, le 13 de Février.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

LXXXIX. GRÉGOIRE III.

Grégoire III, Syrien de nation, Prêtre de l'Egliſe de Rome, fut ordonné le 18 Mars de l'an 731 : après avoir tenu le Saint-Siége dix ans huit mois & vingt-un jours, il mourut le 27 Novembre de l'an 741. Grégoire, à l'imitation de ſon prédéceſſeur, n'oublia rien pour ramener l'Empereur Léon, & lui 731.

envoya pour cet effet jusqu'à trois dé-
VIII. putations, mais inutilement. Celle qu'il
SIÈCLE. envoya l'an 741, à Charles-Martel en
An de J. C. France, pour lui demander du secours contre les Lombards, & même contre l'Empereur, eut plus de succès. Le Continuateur de Frédégaire, & l'Annaliste de Metz en font mention, & nous apprennent que Grégoire offrit à Charles-Martel la dignité de Patrice. C'est pour la première fois qu'on vit en France des Apocrisiaires du Pape; & le P. Pagi regarde cette Légation comme l'origine des Nonces apostoliques en France, qui, depuis Grégoire III, y ont été fréquemment envoyés par ses successeurs, jusqu'au tems qu'ils ont commencé d'y faire une résidence ordinaire, comme les représentans des autres Princes.

XC. GRÉGOIRE III.

741. Zacharie, Grec de nation, fut ordonné Pape le 30 Novembre 741, n'y ayant eu que trois jours de vacance; ce qui fait voir qu'on ne demanda, ou du moins qu'on n'attendit point la confirmation de l'Exarque de Ravenne. Zacharie fit la paix avec Liutprand, & obtint de lui, dans une entrevue, tout

ce qu'il lui demanda. L'an 743, il l'empêcha, par ſes priéres & ſes remontrances, de s'emparer de Ravenne. L'an 751, Zacharie fut conſulté par Burchard, Evêque de Wirtzbourg, & Fulrade, Abbé de S. Denys, Chapelain du Prince Pepin, touchant les Rois de France, qui depuis long-tems n'en avoient plus que le nom, ſans aucune autorité. Sa réponſe fut que pour ne point renverſer l'ordre, il valoit mieux donner le nom de Roi à celui qui en avoit le pouvoir. En conſéquence Pepin fut élu Roi des François l'an 752. Zacharie mourut cette année, le 14 Mars, après dix ans trois mois & quatorze jours de pontificat.

ÉTIENNE.

Etienne, Prêtre, Romain de naiſſance, fut élu auſſi-tôt après la mort de Zacharie. Il fut mis ſans différer en poſſeſſion du Palais patriarchal de Latran; mais étant mort ſans être ſacré, on ne le compta point entre les Papes. 752.

XCI ÉTIENNE II.

Etienne II, Diacre de l'Egliſe Romaine, fut élu Pape, & conſacré le 26 Mars 752. Il mourut le 25 Avril 757, 752.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

après avoir tenu le Saint-Siége cinq ans trente jours dans des tems fâcheux. L'an 753, il écrivit à Pepin, Roi de France, pour implorer son secours contre Astolphe, Roi des Lombards. Il vint lui-même en France sur la fin de la même année, obtint ce qu'il désiroit, & reprit la route de Rome avant la fin de 754, accompagné de Jérôme, frère de Pepin, & de Fulrade, Abbé de S. Denys. Astolphe, au lieu d'exécuter les promesses qu'il avoit faites à Pepin, commença le siége de Rome au mois de Janvier 755. Etienne eut encore recours à Pepin, & lui écrivit au nom de S. Pierre. C'est une prosopopée qu'on a eu tort de qualifier de supercherie. Pepin marcha de nouveau au secours du Pape, réduisit le Roi des Lombards à rendre vingt-deux Villes, dont l'Abbé Fulrade, chargé de faire exécuter le traité, porta les clefs au Pape. En 756, Etienne travailla à faire reconnoître Didier, Roi des Lombards. Ce Pape donna, par une Bulle de l'an 757, à l'Abbé de S. Denys en France, la permission d'avoir un Evêque particulier dans son Monastère. S. Martin de Tours & d'autres Abbayes jouirent autrefois d'un semblable privilége,

&

& celle de Fulde l'a conſervé juſques vers le milieu de notre ſiècle.

XCII. PAUL.

Paul, Diacre de l'Egliſe Romaine, frère d'Etienne II, fut ordonné le 29 de Mai 757, après que le Saint-Siège eut vaqué un mois & cinq jours. Paul, avant que d'être ordonné, fit part de la mort d'Etienne & de ſon élévation à Pepin, lui promettant la même fidélité, juſqu'à l'effuſion de ſon ſang. Il eut ſouvent recours à ce Roi, pendant ſon pontificat, contre les vexations de Didier, qui de tems en tems lui fit quelques ſatisfactions, par la crainte de Pepin. Paul mourut le 28 Juin 767, après avoit tenu le Saint-Siège dix ans & un mois. Il eſt honoré comme Saint le 28 Juin.

An de J. C. 757.

XCIII. ÉTIENNE III.

Etienne III, Sicilien de naiſſance, Prêtre du titre de ſainte Cécile, fut conſacré le 7 Août 768, après une vacance d'un an & un mois, pendant laquelle le Saint-Siège fut occupé par Conſtantin, que le Duc Toton, ſon frère, y fit aſſeoir à main armée. C'eſt le premier exemple d'une pareille uſurpation du

768.

Saint-Siège, qui dura plus d'un an. Mais Etienne ayant été canoniquement élu le 5 d'Août 768, le lendemain Constantin fut dépoſé, & mis dans le Monaſtère de Celles-neuves, d'où ayant été tiré peu après, il eut les yeux crévés, à l'inſçu d'Etienne. Celui-ci mourut le 1 Février 772, après avoir tenu le Saint-Siège trois ans cinq mois & vingt-ſept jours.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

XCIV. ADRIEN I.

772. Adrien I, Diacre, fils de Théodule, Duc de Rome & Conſul impérial, fut élu Pape huit jours après la mort d'Etienne, & ordonné le 9 Février 772. Il tint le Saint-Siége vingt-trois ans dix mois & ſeize jours, juſqu'au 25 Décembre de l'an 795. Charlés, Roi des François, dont Adrien avoit imploré le ſecours contre Didier, Roi des Lombards, vint en Italie à la tête d'une armée l'an 773 & fit le ſiége de Pavie, qui dura ſix mois. Cependant Charles ſe rendit à Rome, où il fut reçu comme le Libérateur de l'Italie; il y paſſa l'hiver & le Carême de l'année 774. Ce fut alors qu'il confirma & augmenta la donation faite par Pepin à l'Egliſe de

Rome. Adrien écrivit aux Evêques d'Eſpagne contre les erreurs de Félix d'Urgel, qui commencèrent à éclater vers l'an 783. Ce Pape envoya, l'an 776, une Légation en Angleterre, pour y rétablir & confirmer la foi. L'an 787, il préſida, par ſes Légats, au ſecond Concile général de Nicée. De ſon tems le Chant & l'Office Grégorien furent introduits en France. Adrien termina par une mort édifiante un pontificat des plus longs & des plus glorieux. Charlemagne le pleura comme ſon frére, fit faire des prières pour lui, donna pour cet effet de grandes aumônes; & afin de laiſſer à la poſtérité un monument éternel de ſon amitié pour ce grand homme, il compoſa ſon Epitaphe en vers élégiaques, qu'il fit graver ſur du marbre en lettres d'or.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

XCV. LÉON III.

Léon III, Romain, Prêtre, fut élu Pape le 26 Décembre 795, & ſacré le lendemain. Il mourut le 11 Juin 816, après avoir tenu le Saint-Siège vingt ans cinq mois & ſeize jours. Auſſi-tôt après ſon Ordination, il envoya une députation à Charles, Roi de France,

795.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

chargée des clefs de la confession de S. Pierre & de l'étendart de la Ville de Rome pour ce Prince. L'an 799, le 25 Avril, Pascal & Campel, accompagnés de gens armés, se jettèrent sur Léon, s'efforcèrent de lui arracher les yeux & la langue, & l'enfermèrent ensuite dans un Monastère. Ayant été délivré par des gens de bien, il vint en France trouver le Roi Charles, qui le retint quelque tems avec grand honneur. Léon retourna à Rome, & y rentra en triomphe le jour de S. André. L'an 800, il couronna Empereur le Roi Charles, le jour de Noël, lorsqu'il assistoit à la Messe dans l'Eglise de S. Pierre. Il obtint grace de lui quelques jours après, pour Pascal & Campel, ses ennemis, condamnés à mort à cause de l'attentat commis en sa personne. Léon est compté entre les Saints. Un Auteur du tems témoigne que ce Pape disoit quelquefois sept Messes par jour, & même jusqu'à neuf.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES D'ANTIOCHE.

HUITIÈME SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

LXVIII. ÉTIENNE III.

An de J. C. 717.

ETIENNE fut placé sur le Siège d'Antioche avec la permission du Calife Soliman, après quinze ans de vacance. Eutychius & Théophane font l'éloge de sa piété. Il mourut, suivant ce dernier, l'an 744.

LXIX. THÉOPHYLACTE.

744.

Théophylacte, Prêtre d'Edesse, succéda au Patriarche Etienne III. Théophane loue sa tempérance & sa modestie, deux vertus qui en supposent beaucoup d'autres dans un Prélat. Le même Auteur rapporte sa mort à la dixième année de Copronyme. (750 de J. C.)

LXX. THÉODORE.

751.

Théodore, fils du Vicaire de la petite

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

Arménie, monta sur le Siège d'Antioche après la mort de Théophylacte. L'an 756, il fut exilé par le Calife Almanzor, sur une fausse accusation de crime d'Etat. L'an 763, de retour en son Eglise, il excommunia Cosme, Evêque de Philadelphie en Syrie, pour s'être déclaré contre les saintes Images. Il mourut, suivant Eutychius, la vingt-troisième année de son gouvernement, (l'an 773.)

LXXI THÉODORET.

773. Théodoret succéda au Patriarche Théodore. L'an 781, il tint un Concile en faveur des saintes Images. L'an 787, il fut représenté au second Concile de Nicée par le Moine Jean, son Syncelle. L'an 813 fut l'époque de sa mort, ou si elle arriva plutôt, son Siège vaqua jusqu'à cette année.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES D'ALEXANDRIE.

HUITIÈME SIÈCLE.

LIII. COSME I, *Jacobite.*

Cosme, Moine de S. Macaire, céda, malgré lui, au Patriarche Alexandre. La durée de son gouvernement fut courte. Il mourut, suivant Elmacin, le 24 Juin de l'an 727 de J. C.

LIV. COSME, *Melquite.*

727. Cosme fut élu Patriarche des Melquites après la mort de Cosme le Jacobite. Son métier étoit, suivant Eutychius, de faire des aiguilles. Le Calife Hescham lui fit rendre la principale Eglise d'Alexandrie. Il étoit infecté du Monothélisme au commencement de son pontificat. Mais l'an 742, il abjura cette hérésie avec tout son peuple. Cosme fut un des plus grands défenseurs

du culte des saintes Images. On n'est pas bien assuré de l'année de sa mort. Mais le P. Pagi conjecture, avec assez de vraisemblance, qu'il cessa de vivre l'an 775.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

LV. POLITIEN, *Melquite.*

775. Politien, & non Athanase, comme le suppose le P. Pagi, succéda au Patriarche Cosme. Il exerçoit la Médecine. Ayant guéri d'une grande maladie le Calife Horoun, il obtint un ordre de ce Prince, pour obliger les Jacobites à rendre plusieurs Eglises aux Melquites. Le P. le Quien place sa mort en l'an 801.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE JÉRUSALEM.

HUITIÈME SIÈCLE.

LIX. JEAN V.

VIII. SIÈCLE. An de J. C. 705.

L'AN 705, l'Eglise de Jérusalem, après environ soixante ans de vacance, eut pour Patriarche Jean, que S. Jean Damascène qualifie de saint homme. Eutychius lui donne quarante ans d'épiscopat. On doit lui en donner au moins quarante-neuf, s'il est auteur d'une invective contre l'Empereur Constantin Copronyme, qui se trouve dans la nouvelle édition de S. Jean Damascène, sous le nom de Jean, Patriarche de Jérusalem : car cette pièce n'a pu être composée qu'après le Conciliabule assemblé par ce Prince en 754. Mais peut-être Jean V aura-t-il eu un successeur du même nom, que les Historiens n'auront point connu.

VIII. SIÈCLE. An de J. C. 754.

LX. THÉODORE.

Théodore fut élevé sur le Siège de Jérusalem au plus tard vers la fin de 754. Il se déclara pour les saintes Images, & fulmina l'an 763, de concert avec les Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie, une Sentence d'excommunication contre Cosme, Evêque Iconoclaste de Philadelphie. Théodore vivoit encore en 767, tems auquel il envoya sa Lettre synodique sur les saintes Images, au Pape Paul; mais on ignore ce qu'il devint depuis ce tems-là.

LXI. EUSÉBE.

Ce Patriarche est assez douteux, n'étant connu que par la vie de S. Madalvé, Evêque de Verdun, où il est dit que ce Saint étant allé, l'an 772 ou 773, à Jérusalem, y fut très-bien reçu par le Patriarche Eusébe. C'est aux Savans à voir si Hugues de Flavigni, Auteur de cette vie, est un garant assez sûr de l'existence de ce Patriarche de Jérusalem.

LXII. ÉLIE II.

Élie, dans les Catalogues Latins des Patriarches de Jérusalem, est mis immé-

diatement à la ſuite de Théodore. Il étoit monté ſur le Siège de Jéruſalem avant l'an 785. Cette année les Légats de Conſtantinople étant venus en Paleſtine pour inviter ce Patriarche au ſeptième Concile général, trouvèrent qu'il étoit en exil dans la Perſe. Un Moine, nommé Théodore, étoit l'auteur de cette diſgrace, & avoit obtenu du Gouverneur la place d'Elie; mais cet intrus, déteſté des Catholiques, prit bientôt la fuite. Le Patriarche Elie revint à ſon Egliſe, & vécut au moins juſqu'en 796.

LXIII. GEORGE.

George fut le ſucceſſeur d'Elie dans le Siège de Jéruſalem. L'an 800, il fit accompagner, par deux de ſes Moines, les Ambaſſadeurs que Charlemagne avoit envoyés au Calife Haroun. Ces Moines apportoient, par ordre du Calife, les clefs du ſaint Sépulcre & de l'Egliſe du Calvaire pour ce Monarque, avec un étendart, que M. Fleury croit avoir été le ſigne de la puiſſance & de l'autorité, qu'Haroun avoit remiſes à Charlemagne. George mourut au plus tard l'an 807.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE CONSTANTINOPLE.

HUITIÈME SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

XLVII. CYRUS.

An de J. C. 705. CYRUS, Prêtre & Supérieur du Monastère de Chora dans l'isle d'Amastris, fut mis à la place de Callinique. L'an 712, Philippique s'étant emparé du Trône impérial, chassa ce Patriarche, & le renvoya dans son Monastère. Son zèle contre le Monothélisme fut la cause de cette disgrace. Il est fait mémoire de lui au 8 Janvier dans les Menées des Grecs.

XLVIII. JEAN VI.

712. Jean, Diacre de l'Eglise de Constantinople, fut substitué par Philippique au Patriarche Cyrus. Il se prêta, ainsi que la plupart des Prélats, au dessein qu'avoit ce tyran d'abolir le sixième Concile. Mais aussi-tôt que Philippique eut

été renversé du Trône, il désavoua ce qu'il avoit fait de contraire aux intérêts de la foi, & en demanda pardon au Pape Constantin. Il est néanmoins douteux si ce changement fut sincère. Il mourut vers le milieu de l'an 715.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

XLIX. GERMAIN.

Germain, Evêque de Cyzique, fut transféré le 11 Août 715 sur le Siège de Constantinople, par le choix du Clergé & du peuple. La même année il répare, dans un nombreux Concile, ce qu'il avoit fait en faveur du Monothélisme sous le tyran Philippique. L'an 726, il commence à écrire pour la défense des saintes Images, que l'Empereur Léon l'Isaurien avoit entrepris d'abolir. L'an 730, ce Prince ayant assemblé, le 7 Janvier, un grand conseil, pour y consommer, par un décret public, son dessein impie, Germain lui résiste en face. Léon aussitôt, sans autre forme de procès, le déclare déchu de la dignité patriarchale. Germain, après avoir protesté contre la violence, se dépouille de son manteau, le porte sur l'autel de son Eglise, & se retire dans une terre de sa famille. L'Empereur envoie des satellites après lui, qui

715.

le tirent de sa retraite, & le transportent dans un Monastère. Il y mourut le 12 Mai de l'an 733. Germain étoit pour lors âgé de quatre-vingt-quinze ans. (*Pagi*, *Baillet*.)

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

L. ANASTASE I.

730. Anastase, disciple & Syncelle du Patriarche Germain, est mis à sa place le 22 Janvier 730. Il consent aussi-tôt que l'on détruise l'image du Sauveur qui étoit dans le vestibule du Palais impérial. Soulèvement excité à ce sujet contre le Patriarche, qui en fait punir de mort les auteurs. L'an 743, l'Empereur Constantin Copronyme lui fait crever les yeux au mois de Novembre, pour avoir suivi le parti d'Artavasde, & le laisse néanmoins sur son Siège. L'an 753 vers la fin, il meurt, dans la vingt-quatrième année de son épiscopat. (*Pagi*.)

LI. CONSTANTIN II.

754. Constantin, Evêque de Sylée en Pamphylie, fut placé sur le Siège de Constantinople le 8 Août 754, après le faux Concile des Iconoclastes. Il se déclara publiquement contre les saintes Images. L'an 766 le 30 Août, Copronyme l'exila,

comme coupable de trahiſon, dans l'iſle du Prince, où il fut décapité l'année ſuivante. VIII. SIÈCLE.

LII. NICÉTAS I. An de J. C.

Nicétas, Prêtre de l'Egliſe de Conſtantinople, Sclave d'origine, & eunuque, fut mis par l'Empereur, le 10 Décembre 766, ſur le Siège de Conſtantinople. Il étoit Iconoclaſte comme ſes prédéceſſeurs. Nicétas mourut le 6 Février 780. (*Le Quien.*) 766.

LIII. PAUL IV.

Paul, natif de Salamine en Chypre, Lecteur de l'Egliſe de Conſtantinople, fut élu, malgré lui, le 19 Février pour ſuccéder au Patriarche Nicétas. Tant que l'Empereur Léon Chazare vécut, il n'oſa ſe déclarer ouvertement en faveur des ſaintes Images. Il tint même, contre les lumières de ſa conſcience, une conduite qui favoriſoit l'héréſie règnante. Après la mort de ce Prince, une maladie dont il fut attaqué, lui ouvrit les yeux ſur ſa lâcheté criminelle. Pour l'expier, il abdiqua le 31 Août 784, & ſe retira dans le Monaſtère de Florus, où il mourut la même année. 780.

VIII. SIÈCLE. An de J. C. 784.

LIV. TARAISE.

Taraiſe, Secrétaire du Palais impérial & laïque, élu, malgré lui, ſur la déſignation du Patriarche Paul, pour lui ſuccéder, fut ordonné le jour de Noël 784. L'an 785, il envoie ſes Lettres ſynodiques au Pape Adrien, qui le reçoit à ſa communion. L'an 787, il aſſiſte au ſeptième Concile général aſſemblé ſur ſes inſtances, & y tient le premier rang après les Légats du Pape. L'an 795, il s'oppoſe à l'Empereur Conſtantin, qui vouloit répudier Marie ſon épouſe, pour épouſer Théodore ſa concubine. La même année, ces noces ayant été célébrées au mois de Septembre, par le Prêtre Joſeph, à ſon refus, il uſe de diſſimulation; ce qui engage S. Platon, Abbé de Sacudion, & S. Théodore Studite, à ſe ſéparer de ſa communion. L'an 806 le 25 Février, Taraiſe meurt en odeur de ſainteté. Sa fête eſt marquée au jour de ſa mort.

S M
I T
MBA
LIE.

IS DE FRANCE.

u Roi
Liutpe
meurt l'
agimbe
il péri
arois de
lamé Ro
rt la mê
e.
d'Anſp
rt l'an

ontinue de règner ſous le nom
bert III, parvenu au Trône en
t en 711.
BERT III, fils de Childebert,
itre de Roi en 711, à la mort
e; meurt en 715.
toit mort en 714, & Charles-
on fils, avoit hérité de ſa puiſ.
ERIC II, parvenu au Trône
eurt en 720.
RI IV, dit de Chelles, fils de

LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS;

Depuis J. C. jusqu'à nos jours.

NEUVIÈME SIÈCLE.

ARTICLE PREMIER.

État politique de l'Empire Grec dans le cours de ce siècle.

L'ESPRIT & la beauté avoient tiré Iréne d'une condition obscure, pour la faire monter sur le Trône; les talens &

IX. SIÈCLE.

l'habileté l'y maintinrent avec gloire ; jusqu'au moment où l'ambition & la vengeance la rendirent parricide. Elle avoit commis sous le nom de son fils, tous les crimes qu'elle jugeoit nécessaires à l'éxécution du projet qu'elle avoit formé, de règner seule. Par-là, elle avoit réussi à le rendre odieux ; & quand elle eut résolu de l'immoler lui-même, elle crut qu'en frappant cette victime, elle n'avoit pas à craindre que l'atrocité d'une action qui révoltoit la nature, détachât d'elle le Sénat & le peuple, tous les deux accoutumés à recevoir les impressions qu'elle vouloit leur donner. Elle se trompa. Dès que le crime qu'elle méditoit fut commis, ce Sénat qu'elle enchaînoit depuis si long-tems par son éloquence & les charmes de sa personne, n'eut plus pour elle qu'un respect d'habitude, sans estime & sans affection ; & ce peuple à qui sa seule présence avoit toujours inspiré la confiance & la joie, ne vit plus en elle qu'une mere dénaturée, une femme cruelle, à qui rien ne devoit plus coûter, après s'être baignée dans le sang de son fils. Ces sentimens, si différens de ceux qu'on avoit eu pour elle dans un tems plus heureux, furent

encore augmentés & devinrent ceux de tout l'Empire, lorſqu'elle eut immolé à ſa ſûreté les quatre oncles de ſon mari, Nicéphore, Chriſtophe, Nicétas & Eudoxe ; Princes infortunés qui avoient d'abord été conſacrés malgré eux au ſervice des Autels, enſuite mutilés pour les écarter à jamais du Trône, & qu'enfin Iréne fit maſſacrer ſans pitié, dans la crainte que quelqu'ennemi ſecret ne ſe ſervît de leur nom pour conſpirer contre elle. Mais quelque ſoin qu'elle eût pris pour s'aſſurer un règne tranquille par tant de crimes, elle ne fit plus que chanceler ſur le Trône, & le reſte de ſa vie, empoiſonné par les remords, ne fut plus qu'un tiſſu d'alarmes & de chagrins.

IX. SIÈCLE.

C'étoit la première fois depuis Auguſte, qu'on voyoit le Sceptre des Céſars dans la main d'une femme. Pour l'y affermir, malgré la jalouſie des Grands & l'inconſtance du peuple, Iréne imagina d'unir ſes deſtinées à celles de Charlemagne qui venoit de rétablir l'Empire d'Occident. Elle lui fit offrir ſa main & ſa fortune. Un projet qui tendoit à réunir ſous la domination de Charles preſque tout ce que les anciens Maîtres

IX. SIÈCLE.

du monde avoient poſſédé, & à lui tranſporter leurs droits ſur le reſte, devoit ſe lier aiſément aux idées de grandeur & d'ambition dont ce Prince étoit rempli. L'offre d'Iréne fut acceptée, & Charles envoya des Ambaſſadeurs à Conſtantinople pour convenir avec elle des conditions de leur alliance. Mais les moyens qu'elle prenoit pour jouir tranquillement, au moins à l'extérieur, du fruit de ſes attentats, devinrent la cauſe de ſa perte. On ne vouloit point en Orient d'un maître qui pouvoit tranſporter en Occident, comme autrefois, le Siège de l'Empire; & les Grecs auroient cru s'avilir en obeiſſant à un Prince ſorti d'une de ces Nations qu'ils étoient accoutumés à traiter de barbares. D'ailleurs tous les Grands devoient ſe tenir offenſés qu'Iréne allât chercher un époux ſi loin, & ne jugeât aucun d'eux digne de partager le Sceptre de l'Empire avec elle. Aux yeux de l'ambition & de la jalouſie, ce fut ſans doute le plus grand de ſes crimes. Tous ceux qui tenoient quelque rang dans l'Etat par leur naiſſance, leur fortune ou leurs emplois, portoient leurs regards ſur le Trône, & cherchoient les moyens d'y monter.

Dans cette foule de concurrens, Nicéphore, Grand-Tréſorier de l'Empire, fut plus heureux que les autres. Il dut la pourpre à l'habileté qu'il eut de ménager les divers intérêts de ſes rivaux; de manière que, ſans le ſavoir, & croyant travailler pour eux-mêmes, ils concoururent tous à ſon élévation. L'argent du tréſor public dont il avoit l'adminiſtration, lui ſervit à corrompre la garde d'Iréne, qui l'introduiſit dans le Palais, & facilita ſa proclamation. Iréne trahie, abandonnée, jouit encore de ſa grandeur au moment de ſa chûte. Nicéphore parut devant elle moins en Empereur qu'en Courtiſan, proteſtant de ſon reſpect pour elle, & attendant ſon aveu pour ſaiſir les rênes de l'Etat. Mais à peine l'eut-elle rendu maître de ce qui reſtoit des tréſors amaſſés par Léon l'Iſaurien, dont elle avoit tant de fois abuſé, qu'il l'exila dans un Monaſtère qu'elle avoit fondé près de Conſtantinople. De-là elle fut tranſportée à Mytilène dans l'Iſle de Lesbos. Elle y mourut en 803 ſuivant l'opinion la plus commune. Ses derniers momens ont échappé à l'Hiſtoire. Heureuſe ſi elle en sût profiter, pour réparer au moins par le

IX. SIÈCLE.

IX. SIÉCLE.

repentir, les forfaits que l'ambition lui avoit fait commettre ! Cette Princeſſe eſt un exemple frappant des caprices de la fortune, dans ſon élévation & ſa chûte. Parmi les femmes qui ont régné, il n'en eſt peut-être aucune qui ait raſſemblé dans un contraſte auſſi marqué, plus de bonnes & de mauvaiſes qualités, plus de talens pour gouverner, de ſagacité à connoître les hommes, & d'habileté à les employer ſuivant leur capacité, plus d'étendue & plus de reſſources dans l'eſprit, une ame plus noble & plus généreuſe, avec plus d'art à feindre des ſentimens & des vertus qu'on n'a pas, un caractère plus équivoque dans le bien comme dans le mal, un cœur plus faux & plus cruel. En ſuivant cette femme extraordinaire dans les divers événemens de ſa vie, on ne peut s'empêcher de l'admirer, de l'abhorrer & de la plaindre.

Le génie d'Iréne, toute captive qu'elle étoit, ne ceſſa d'en impoſer à Nicéphore tant qu'elle vécut. Foible & vicieux, il ne ſe crut maître paiſible & abſolu de l'Empire, que du moment où la mort vint le débarraſſer des craintes que le nom ſeul de cette Princeſſe lui inſpiroit. A peine ſe vit-il libre de ces inquiétu-

des, que ceſſant de ſe contraindre, il ſe livra ſans pudeur aux vices qui le dominoient. Lâche, avare, imprudent, ſans courage, ſans foi, ſans humanité, adonné à toutes les infamies que l'on a reprochées à la ſecte des Manichéens qu'il avoit embraſſée, il devint en peu de tems l'objet de la haine & du mépris public. Les Bulgares ravageoient les Provinces & s'avançoient juſqu'aux environs de Conſtantinople. Nicéphore entreprit de les repouſſer, ſans ſavoir faire la guerre, & ſans oſer ſe fier à ceux qui le ſavoient. Ils défirent ſon armée & on le trouva parmi les morts, l'an 811. Son règne, ou pour mieux dire, ſa tyrannie, avoit duré neuf ans. Stauracius, digne fils d'un tel pere, qui l'avoit aſſocié à l'Empire dès le tems de ſon avénement au Trône, n'eut pas même l'honneur de mourir dans la pourpre. Il en fut dépouillé par Michel, que le Sénat & les ſoldats proclamerent Empereur. IX. SIÈCLE.

Ce Prince, ſurnommé Curopalate, parce qu'il étoit Grand-Maître du Palais avant ſon élévation au Trône Impérial, avoit les vertus qui rendent les hommes eſtimables dans la condition privée; mais on ne remarquoit en lui

IX. SIÈCLE.

aucune des qualités qui ſont néceſſaires pour remplir avec dignité les devoirs du rang ſuprême. Intégre, doux, compatiſſant, homme de bien, il n'avoit ni le courage, ni l'élévation d'eſprit, ni les talens multipliés que doit réunir un Prince deſtiné à ſoutenir le poids du gouvernement. Il fut auſſi vaincu par les Bulgares. Sentant ſon incapacité, il ſe rendit juſtice, & céda volontairement un Sceptre trop péſant pour ſes mains, à Léon ſurnommé l'Arménien, qui venoit de ſauver les débris de l'armée battue & pourſuivie par les Sarraſins. Ce Général avoit depuis long-tems des vues ſur l'Empire. Il profita du moment où l'objet de ſes vœux ſembloit s'offrir de lui-même à ſon ambition, en ſe faiſant proclamer par les ſoldats qu'il venoit de rallier autour de lui. Michel, pour épargner le ſang des hommes, abdiqua l'Empire, & embraſſa l'état monaſtique. Il mérita des éloges en ſe mettant à ſa place, & en ſacrifiant le Diadême au repos de ſes ſujets.

Si l'activité, la valeur, le déſintéreſſement & l'amour de la juſtice, ſans la Religion & la piété, ſuffiſoient pour faire les grands Princes, perſonne n'auroit

roit été plus digne de commander aux hommes que Léon l'Arménien. Mais il ternit l'éclat de ces belles qualités, & déshonora la pourpre par ſon fanatiſme, ſon impiété, ſon hypocriſie, & ſa fureur à perſécuter les défenſeurs des ſaintes Images. Il renouvella contre eux toutes les cruautés qui ont rendu la mémoire de Léon l'Iſaurien ſi juſtement odieuſe. Ce fut la cauſe de ſa perte. Quoiqu'il eût triomphé des Bulgares, & qu'il eût fait avec eux une paix avantageuſe, ſa gloire & ſes lauriers ne purent étouffer la haine que la perſécution avoit fait naître dans les cœurs. On conſpira contre lui, & malgré ſa vigilance inquiéte, malgré le bonheur qu'il avoit eu de découvrir la conſpiration & d'en faire arrêter le chef, il périt ſous les coups des rébelles dans ſon propre Palais & au milieu de ſa garde, la nuit de Noël 820. Il avoit règné environ huit ans & demi. IX. SIECLE.

Michel, dit le Bégue, étoit dans les fers, & ſon ſupplice, différé ſeulement à cauſe de la ſolemnité de Noël, paroiſſoit inévitable, lorſque les conjurés vinrent le tirer de priſon pour le placer ſur le Trône. Il étoit d'une naiſſance

IX. SIÈCLE.

obſcure; ſon éducation avoit répondu à la baſſeſſe de ſon extraction, & ſes mœurs ne démentirent ni l'une ni l'autre. Ignorant, ſuperſtitieux, foible & cruel, il fut le tyran de l'humanité, la honte du Trône, l'ennemi de la Religion, & perpétua les maux de l'Empire, que les Bulgares & les Arabes ne ceſſoient d'attaquer. L'iſle de Créte, la Sicile, la Pouille & la Calabre tomberent au pouvoir des Sarraſins d'Afrique & d'Eſpagne, qui ſuivoient avec une ardeur infatigable leur projet de conquêtes, tandis que l'intérieur de l'Etat étoit continuellement déchiré par des factions & des révoltes. Si Michel eut le bonheur de diſſiper celle qu'un nommé Thomas, qui ſe diſoit fils de l'Impératrice Iréne, avoit formée, ce ne fut que pour ſe livrer avec moins de retenue à ſes caprices & à ſon impiété. Par ſes ordres, les Images qu'il avoit d'abord permis de rétablir, furent encore abattues, & les exilés qu'il avoit rappellés, furent bannis de nouveau. Sa Religion étoit un mêlange monſtrueux de Judaïſme, de Manichéiſme & de Magie. Crédule par ignorance & par foibleſſe, cruel par ſuperſtition, il ſe joua de toutes les

Loix divines & humaines, compoſant ſa Cour de tout ce qu'il y avoit de gens plus décriés par leurs débauches & leur impiété, & mettant au nombre de ſes favoris ceux qui ſavoient inventer quelque nouvelle manière d'outrager le Ciel & la Nature. La terre ne fut délivrée de ce monſtre qu'en 829, après huit ans & neuf mois d'un règne auſſi funeſte pour l'Etat que pour l'Egliſe.

IX. SIÈCLE.

Théophile, fils de Michel le Bégue, monta paiſiblement, après la mort de ſon père, ſur un Trône où l'on n'arrivoit plus depuis long-tems que par le crime. Les commencemens de ce Prince annonçoient un tems de paix, de juſtice & de piété, tant il avoit l'art de cacher les vices de ſon cœur ſous l'apparence des vertus contraires. Il fit pluſieurs actes de ſageſſe & d'équité, qui donnèrent de lui à tous les Ordres de l'Etat, & ſurtout aux Chefs de la Religion, les plus flatteuſes eſpérances. Mais bientôt elles furent diſſipées. Théophile ceſſa de feindre, & ſe montra tel qu'il étoit, impie, débauché, ſoupçonneux, ſanguinaire, ennemi du mérite qu'il craignoit, & toujours prêt à ſacrifier, ſur les rapports de l'envie, les têtes les plus chères &

IX. SIÈCLE.

les plus respectables. Comme son père, il persécuta les images & ceux qui les honoroient ; il déclara la guerre aux Moines ; il imagina de nouveaux moyens de les avilir & de les tourmenter. Stupidement entété des prestiges de la magie, il joignit la crédulité la plus absurde, à l'irréligion la plus scandaleuse. Il suffisoit d'avoir rendu quelques services importans à l'Etat, pour exciter ses soupçons, & devenir l'objet de sa cruelle ingratitude. Alexis, Manuel, Théophobe & tous ceux qui l'aidèrent à remporter quelques avantages sur les Sarrasins & les autres ennemis de l'Empire, en firent la triste épreuve.

La patrie attaquée de toute part, trouvoit difficilement des défenseurs, sous un Prince jaloux & perfide, qui payoit de l'exil ou de la mort les succès du courage & de l'habileté. Les Sarrasins profitèrent des désordres & de la confusion que les vices du Gouvernement rendoient tous les jours plus sensibles ; & leurs armes qui trouvoient peu de résistance, se signaloient autant par la destruction que par la victoire. L'Impératrice Théodora, Princesse vertueuse & d'une solide piété, étoit la seule conso-

lation de l'humanité, la seule ressource de la vertu, au milieu de tant de maux. Elle arrêtoit quelquefois la main de son époux prête à frapper, & lui épargnoit des crimes; mais elle ne pouvoit ni prévenir, ni réparer tous les effets de sa méchanceté. Il connoissoit les belles qualités de cette Princesse, & en mourant il lui confia la tutèle de Michel son fils, & la fortune de l'Empire. Peut-être Théophile, qui, avec tous ses défauts, ne manquoit pas de lumières & de talens, se fût-il rendu aussi estimable qu'il devint odieux, si les heureuses dispositions que la nature avoit mises en lui, eussent été dirigées par les principes de la Religion & l'amour du bien public. La mort de ce Prince, arrivée en 842, dans la treizième année de son règne, fit passer le Sceptre dans les mains de Michel *III*, âgé de trois ans, sous l'administration de sa mère Théodora, & l'assistance de trois Ministres choisis parmi ce qu'il y avoit à la Cour d'hommes plus éclairés dans la politique, & plus versés dans la conduite des affaires: c'étoient l'eunuque Théoctiste, le sage Manuel, & Bardas Patrice, frère de Théodora.

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

Le premier uſage que cette Princeſſe crut devoit faire de ſa puiſſance, fut de rendre la paix à l'Egliſe & de rétablir le culte des images; par-là, elle ſe propoſoit de gagner l'affection des peuples, & d'attirer la protection du Ciel ſur elle, ſur ſon fils & ſur l'Etat. Il y avoit longtems qu'on n'avoit vu la juſtice, la bienfaiſance & l'humanité ſur le Trône de Conſtantinople. Théodora donna ce beau ſpectacle à l'univers, pendant tout le cours de ſa régence. Cette Princeſſe auſſi habile que vertueuſe, n'eut qu'un reproche à ſe faire, c'eſt d'avoir confié l'exécution de ſes ordres contre les Manichéens, à des hommes violens & mauvais politiques, qui firent dégénérer une ſévérité néceſſaire contre cette ſecte ennemie de la ſociété, en une perſécution cruelle qui dépeupla des Provinces entières, & fit paſſer chez les Sarraſins une multitude de ſujets que le fanatiſme & le reſſentiment animèrent à la vengeance.

Les ennemis du dehors, voyant le ſort de l'Empire entre les mains d'une femme & d'un enfant, crurent qu'ils pouvoient impunément enfreindre les traités & attaquer les frontières. Mais

ils apprirent que quand une femme a, comme Théodora, toutes les qualités d'un grand homme, ſon ſexe n'eſt point un obſtacle à l'exécution des plus grandes choſes. La grandeur d'ame, & la fermeté de la Régente en impoſa donc à Bogoris, Roi des Bulgares, & arrêta ſes mauvais deſſeins. Sa ſageſſe heureuſement ſecondée par Théoctiſte & Manuel, réuſſit à rétablir l'ordre dans les finances & dans les autres parties de l'adminiſtration. Mais la jalouſie de Bardas arrêta le cours de ſes utiles opérations, & en fit bientôt perdre tout l'avantage. Ce Miniſtre, élevé dans la ſuite au rang de Céſar, mit tout en uſage pour s'emparer du jeune Empereur, ſon pupille & ſon neveu. Il lui inſpira des défiances contre Théoctiſte & Manuel, & contre ſa propre mère. Le premier périt ſous le fer des aſſaſſins; le ſecond, pour éviter un pareil ſort, renonça aux affaires, & alla ſe cacher dans la retraite. Théodora, couverte de gloire, fut reléguée dans un Monaſtère, emportant avec elle les regrets de tous les gens de bien. Bardas devenu ſeul arbitre du Gouvernement, flatta les vices de Michel; & pour conſerver plus ſûrement l'empire qu'il avoit

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

pris ſur lui, il favoriſa ſes inclinations perverſes, ſon goût pour la débauche, ſes folles profuſions, & les excès de tout genre où il ſe plongeoit ſans pudeur.

Depuis ce moment, l'état retomba dans tous les déſordres que Théodora s'étoit appliquée à réformer par ſa prudence & ſon œconomie. Bardas commit impunément tous les crimes que l'ambition & la vengeance lui ſuggérèrent, & Michel n'ayant plus de frein, s'abandonna publiquement à toutes les infâmies, dont il faiſoit depuis long-tems ſon unique occupation en ſecret, avec les complices de ſa vie crapuleuſe. Néron étoit le modèle qu'il ſe propoſoit d'imiter, & l'on peut aſſurer qu'il enchérit en bien des manières ſur les horreurs dont ce monſtre, opprobre de la nature, s'étoit ſouillé, ſans craindre le jugement de la poſtérité. La débauche la plus groſſière & la plus révoltante, la dériſion des choſes ſaintes, & l'imitation ſacrilège de nos plus auguſtes Myſtères, étoient ſes jeux ordinaires. Cette conduite déteſtable, qu'il ne ſe donnoit pas même la peine de voiler aux yeux du public, le rendit un objet de mépris & d'exécration. Baſile le Macédonien qu'il avoit

associé à l'Empire, s'efforça inutilement de le ramener, par de sages remontrances, à la décence & au respect qu'il se devoit à lui-même. Accoutumé à vivre sans contrainte, & outré de dépit qu'on osât le reprendre, il résolut de se défaire d'un Collègue dont il ne pouvoit supporter les avis & la censure. Basile en fut averti, & prévint les effets de sa colère, en le faisant assassiner dans un moment d'ivresse. Ce prince si justement abhorré, avoit règné près de vingt-six ans, depuis la mort de son père jusqu'à l'an 867, époque de sa mort. Sa trentième année n'étoit pas encore accomplie, & dans un âge si peu avancé, il avoit déjà comblé la mesure de tous les crimes. On a peine à croire que, si jeune encore, & après une enfance formée par les soins de Théodora, de tous les vices qui peuvent dégrader l'humanité & déshonorer le Trône, il n'y en eût aucun dont il n'eût contracté l'habitude. C'est néanmoins l'affreux portrait que l'Histoire nous a laissé de cet autre Néron, trop fidèle à copier les mœurs de celui qui fut le fléau de l'ancienne Rome.

IX. SIÈCLE.

Basile le Macédonien fut unanimement confirmé dans le rang d'Empereur

IX. SIECLE

par le Sénat & le peuple. On n'avoit à lui reprocher que la mort de ſon Collègue, action dont la néceſſité de pourvoir à ſa propre conſervation ſembloit diminuer l'horreur, aux yeux de la politique. Lorſqu'il n'eut plus de rival, il travailla conſtamment à faire oublier ce crime d'Etat, & à réparer les pertes que l'Empire avoit faites ſous le règne de Michel. Les Manichéens que les rigueurs de Théodora avoient contraints à prendre les armes & à s'unir aux Sarraſins, furent attaqués, vaincus & détruits en Orient, dans pluſieurs combats, par l'Empereur en perſonne. Les Sarraſins eux-mêmes apprirent à reſpecter les frontières. La Syrie & la Méſopotamie furent témoins de leurs défaites, & le nom de Baſile devint ſi redoutable pour eux, que juſqu'aux dernieres années de ſon règne, ils n'oſèrent rien entreprendre contre le repos de l'Empire. Michel avoit donné tous les emplois importans & lucratifs aux compagnons de ſes débauches, & rempli les tribunaux de ſujets indignes, qui vendoient la juſtice & aviliſſoient la Magiſtrature. Envain le peuple opprimé par ces hommes avides, ſe plaignoit de leurs exactions & de leurs brigandages;

ſes cris ne parvenoient pas juſqu'au Trône, ou n'étoient pas écoutés. Baſile chaſſa tous ces petits tyrans des places qu'ils avoient uſurpées, & leur ſubſtitua des hommes d'une intégrité reconnue, qui méritoient la confiance des peuples par leurs talens & leur probité. IX. SIÈCLE.

Mais par une de ces foibleſſes attachées à la condition humaine, dont les exemples ne ſont pas rares dans l'hiſtoire, ce Prince que tant de belles qualités rendoient recommandable, trompé vers la fin de ſon règne par l'hypocriſie de deux ſcélérats, commit pluſieurs fautes dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite. Sa gloire en fut ternie, & Dieu l'en punit, en permettant que les Sarraſins, contenus juſques-là par la crainte & le reſpect, repriſſent les armes, & obtinſſent divers avantages dans l'Orient & dans la Grèce. Les délations & les mauvais conſeils firent même tant de progrès ſur ſon eſprit, que malgré le caractère de douceur & d'équité ſous lequel il s'étoit toujours montré, il fut ſur le point de tremper ſes mains dans le ſang de Léon ſon fils, qu'on avoit trouvé moyen de lui rendre ſuſpect. Mais il reconnut enfin l'innocence de ce Prince,

IX. SIÈCLE.

qui monta ſur le Trône après lui, & revenu de ſes préventions, il lui rendit tous ſes droits, en reprenant pour lui les ſentimens d'un père. Ce fut le dernier événement de ſa vie. Il mourut en 886, après un règne de dix-neuf ans, pendant lequel il s'efforça par ſes vertus & ſes exploits d'effacer le ſouvenir du crime qui lui avoit aſſuré la poſſeſſion du Trône.

On ne doit point juger des mœurs & de la conduite de Léon, fils & ſucceſſeur de Baſile, par les ſurnoms de Philoſophe & de Sage que ſon ſiècle lui donna. Ces termes que notre uſage a conſacrés pour exprimer l'heureux accord des lumières de l'eſprit & des qualités du cœur, ne s'appliquoient alors qu'au ſavoir & au mérite littéraire. Dans ce ſens, Léon étoit digne des beaux titres par leſquels l'Hiſtoire l'a diſtingué des Empereurs qui ont porté le même nom que lui. Il avoit l'eſprit orné des plus riches connoiſſances, il parloit avec éloquence, écrivoit avec pureté, aimoit les Lettres & protégeoit les Savans. Son enfance avoit été confiée aux hommes les plus habiles de ſon tems, entr'autres au célèbre Photius; & ſes heureuſes diſpoſitions cultivées avec ſoin, l'auroient conduit à

la réputation & aux emplois, s'il fût né dans un rang inférieur à celui où la Providence le plaça. Sans être exempt de foibleſſes, ce Prince eut des vertus. On a donné de juſtes éloges à ſa douceur, à ſa bonté, à ſon déſintéreſſement, & au ſoin qu'il eut dans tous les tems, de ſuivre les pas & d'éclairer la conduite de ceux qui avoient le maniement des affaires ſous ſes ordres. La plupart des fautes qu'il commit lui furent ſuggérées par ceux qu'il approcha de ſa perſonne, & auxquels il donna trop ſouvent une confiance exceſſive, dont ils abuſerent. On ne peut cependant pas l'excuſer, en diſant que les ames honnêtes ſont celles que les fourbes & les méchans trompent avec plus de facilité. La première qualité d'un Souverain eſt de connoître les hommes; & le principal objet de ſa vigilance doit être d'écarter de lui les intrigants & les ſéducteurs. Faute d'avoir ſuivi cette loi, Léon fut ſouvent égaré par ſes favoris; & les pièges qu'ils tendirent à ſa droiture, firent plus d'une fois tourner au malheur de l'Empire, des qualités qui auroient dû en aſſurer la gloire & la proſpérité. Il connoiſſoit l'art de la guerre, & il en avoit donné des leçons dans un

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

Ouvrage estimé sur la Tactique, qu'il avoit composé, d'après les usages & la pratique de son tems. Cependant ses armes furent presque toujours malheureuses, & son règne fut marqué par les succès presque continuels des Bulgares & des Sarrasins. On ne le vit point, comme la plupart de ses prédécesseurs, déshonorer son rang par la dissolution & les scandales ; mais le penchant qu'il eut pour les femmes, & les intrigues de Cour dont il fut trop occupé, causèrent les malheurs qu'il auroit épargnés à ses sujets, si une politique plus ferme, une application plus soutenue, secondant ses bonnes intentions, eussent toujours dirigé l'usage de ses talens. Son zèle pour l'Eglise, & son attachement sincère à la doctrine catholique, non plus que son goût pour les Sciences, ne peuvent nous faire dissimuler les justes reproches que sa nonchalance & son aveugle prévention pour des hommes indignes des places où il les éleva, lui ont mérités. Avec la plupart des belles qualités qui font les grands hommes dans le rang suprême, il fournit une longue carrière, sans avoir rien fait pour sa propre gloire, & moins encore pour celle de l'Empire, qui per-

dit ſous lui toute la conſidération & tout l'éclat qu'il avoit acquis par la ſageſſe & l'habileté de ſon père. Il vécut juſqu'à la onzième année du dixième ſiècle, & règna plus de vingt-cinq ans.

IX. SIÈCLE.

Nous n'avons rien dit ici de la part que tous ces Princes prirent aux intérêts de la Religion, plus ſouvent pour le malheur que pour l'avantage de la Société chrétienne. Ces objets, & ſur-tout l'affaire de Photius, qui fait époque dans l'hiſtoire de l'Egliſe, ſe préſenteront bientôt ſous les titres auxquels ils ſe rapportent, pour y être développés avec l'étendue qui leur convient. Avant de paſſer à la diſcuſſion de ces importantes matières, ne retirons pas nos regards de deſſus l'Orient, où nous avons encore à conſidérer les progrès du Mahométiſme, & ſon influence ſur les événemens de ce ſiècle, quant à la politique & à la Religion.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE II.

État de la Religion & de l'Empire des Muſulmans dans l'Orient au IXe. ſiècle.

ARoun-Al-Raſchid, ce prince ami des Sciences, à qui les Hiſtoriens Arabes ont donné, comme à l'envi, de ſi juſtes éloges, gouvernoit encore l'empire des Califes au commencement de ce ſiècle. Soit tendreſſe pour ſes enfans, ſoit imitation de l'uſage ſuivi par les Princes François, touchant la ſucceſſion au Trône, uſage dont il avoit pu être inſtruit par les Ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés à Charlemagne, il partagea ſes vaſtes Etats, avant de mourir, entre ſes trois fils, Amin, Mamon & Motaſſem. Il laiſſoit à l'aîné le titre de Calife, avec la double autorité, religieuſe & civile, qui caractériſoit la puiſſance Muſulmane. Les deux cadets, ſous les ordres & la dépendance de celui-ci, qui étoit le Chef de l'Etat, avoient de grands Gouvernemens, compoſés de pluſieurs Provinces, où ils exerçoient tous les droits

attachés au pouvoir ſouverain. Ce partage cauſa parmi les Muſulmans les mêmes effets qu'il produiſit ſi long-tems chez les François, des rivalités, des diviſions, des guerres civiles, & tous les crimes qui en ſont la ſuite ordinaire. Les trois frères, jaloux & mécontens, s'armèrent l'un contre l'autre ; l'aîné pour conſerver les droits de la ſouveraineté, & les cadets pour obtenir l'indépendance : ce fut une ſource féconde de meurtres, de pillages & de déſolation. Le feu de la diſcorde embrâſa tout l'Empire des Muſulmans, & il y eut peu de Provinces, & même de Villes, qui ne priſſent part à ces funeſtes diſſentions. Après bien du ſang répandu, & une grande variété d'événemens, la plupart accablans pour les peuples, toujours victimes dans les querelles des Princes, Mamoun, vainqueur du ſtupide Amin & du foible Motaſſem, devint ſeul Maître du Trône, que ſa valeur & ſa prudence affermirent pour tout le reſte de ſon règne. IX. SIÈCLE.

Ce Calife, que nous appellons Almamon, fut preſque toujours en guerre contre Théophile, Empereur de Conſtantinople. D'abord le Prince Grec eut

IX. SIÈCLE.

sur lui des avantages considérables; mais le sort des armes ayant changé, tout le succès fut du côté des Musulmans, qui prirent plusieurs Villes de l'Asie Mineure, détruisant les tours & les murailles qui leur servoient de défense, massacrant les citoyens, & faisant partout un immense butin. Ce n'est pas seulement par ses victoires qu'Al-mamon s'est rendu recommandable. Il s'acquit une gloire encore plus solide par la sagesse de son gouvernement, sa libéralité, sa douceur, & son goût pour les Sciences. Sa Cour étoit composée de tout ce qu'il y avoit alors de Personnages plus éclairés dans l'Orient. Il les attiroit par ses bienfaits, & les fixoit par les avantages & les agrémens qu'il leur y faisoit trouver. Les Ecrivains Arabes vantent son zèle pour la Religion de Mahomet, & son exactitude à observer toutes les pratiques dont elle est chargée. L'impartialité de l'Histoire ne peut refuser à ce Calife les justes éloges qui sont dûs aux Princes vertueux, éclairés, amis de la justice, des Lettres & de l'humanité.

Après la mort d'Al-mamon, le sceptre des Musulmans passa entre les mains

de Motaſſem ſon frère, dernier fils du Calife Aroun. Il eſt étonnant que ce Prince né dans une Cour ſavante & polie, fils & frère de deux Souverains célèbres par leurs connoiſſances, qui firent fleurir les Sciences & honorèrent les Savans, ait été ignorant au point de ne ſavoir ni lire, ni écrire. Mais ſi les hommes de Lettres ne trouvèrent pas en lui un protecteur bienfaiſant & un juſte appréciateur des talens, tous les gens de bien y virent avec admiration un modèle de toutes les vertus royales & civiles. Doux, généreux, compatiſſant, modeſte, ennemi du faſte & des dépenſes ſuperflues, il employa ſes richeſſes à ſoulager les malheureux & à faire ceſſer la mendicité. Son application aux détails du gouvernement étoit ſans relâche; il voyoit tout par lui-même autant qu'il étoit poſſible, & tâchoit de ne donner ſa confiance qu'à des hommes incapables d'en abuſer. Malgré tant de belles qualités, & une conduite ſi propre à s'aſſurer la fidélité de ſes ſujets, ce bon Prince eut des factions à diſſiper & des rébelles à combattre. Il en trouva juſques dans ſa propre famille. Abbas, un de ſes neveux, forma un parti &

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

s'arma contre lui : mais il ſut le ramener au devoir par la ſageſſe de ſes remontrances. Un autre Chef de révoltés lui donna plus de peine à réduire ; mais il en vint à bout par la valeur & la bonne conduite du Général Aſchim, qu'il mit à la tête de ſes troupes.

Au milieu de ces troubles domeſtiques, la guerre de rivalité, qui s'étoit allumée entre les Muſulmans & les Grecs dès l'origine de l'Iſlamiſme, continuoit toujours avec un mêlange alternatif de ſuccès & de revers pour les deux Nations. L'Empereur Théophile avoit parcouru, les armes à la main, pluſieurs Provinces de la domination Mahométane ; il étoit entré en vainqueur dans la Syrie, ravageant toute cette belle contrée, & emmenant un grand nombre de captifs. Ce Prince pourſuivant ſes avantages, mit le ſiège devant la Ville de Sozopetra, où Motaſſem étoit né. Le Calife écrivit au Prince Grec, le priant d'épargner un lieu qu'il aimoit, parce qu'il avoit été ſon berceau. Nonobſtant cette recommandation, Sozopetra fut priſe, ſaccagée, & la plupart des habitans exterminés, ou réduits à l'eſclavage. A quelques tems de-là, le ſort

des armes étant devenu favorable au Calife, ce Prince eut ſa revanche. Il aſſiégea la Ville d'Amorium, patrie de Théophile, la prit d'aſſaut, la ruina de fond en comble, & paſſa au fil de l'épée tout ce qu'il y avoit d'hommes, de femmes & d'enfans dans ſes murailles.

Le règne de Motaſſem continua d'être agité juſqu'à ſa mort, par des conſpirations & des révoltes. C'eſt le premier des Califes qui ait appellé les Turcs à ſon ſervice. Les Souverains de Conſtantinople lui en avoient donné l'exemple; ils avoient fait entrer dans leurs armées des Corps entiers de cette Nation, longtems ignorée, qui des Palus Méotides s'étendit peu à peu juſque ſur les bords du Danube, & devint dans la ſuite ſi formidable à ceux qui l'avoient tirée de l'obſcurité. Ceux que Motaſſem s'attacha, étoient des eſclaves achetés à prix d'argent. Il en compoſa un Corps de troupes dont il fit ſa garde. Cette milice acquit en peu de tems une ſi grande autorité, ſous des Princes foibles & voluptueux, qu'elle ſe rendit auſſi redoutable aux ſucceſſeurs de Motaſſem, que les ſoldats Prétoriens l'avoient été aux

Monarques de Rome, depuis Tibère jusqu'à Constantin.

IX. SIÈCLE.

Après les Princes Musulmans dont nous venons de parler, Vathek-Billah, fils de Motassem, qui lui succèda, est le seul de tous les Califes de ce siècle dont l'Histoire fasse une mention honorable. Il marcha sur les traces d'Al-Raschild son ayeul, & d'Al-mamon son oncle, quant au goût des Sciences & à l'estime des Savans. Il cultiva lui-même comme eux les Lettres avec succès, & se fit un nom parmi les Poëtes célèbres de son tems. Les Arabes ont loué ses Ouvrages; ils y trouvoient de la force dans les pensées, de l'énergie dans l'expression, & l'harmonie propre de leur Langue. Du reste son gouvernement, quoique plein de sagesse & de douceur, fut troublé par les querelles théologiques qui s'étoient élevées entre les Docteurs Musulmans, & auxquelles il prit plus de part qu'il ne convient à un Souverain. Il avoit adopté l'opinion de ceux qui soutenoient que la parole de Dieu, c'est-à-dire l'Alcoran, n'est point incréée, ni par conséquent éternelle. Les zélés Musulmans regardoient cette doctrine comme hérétique; ils ne doutoient pas

que l'Alcoran ne fût éternel, incréé, & ils attachoient l'orthodoxie à ce sentiment. Vathek déploya toute sa puissance en faveur des Motozales; c'étoit le nom des sectaires qu'il protégeoit. Leurs adversaires qui prétendoient conserver la vraie foi, opposoient la conviction & la fermeté aux voies de contrainte qu'on employoit contre eux. Leur courageuse résistance & la chaleur extrême que le Calife mit dans cette affaire, firent éclore une violente persécution. Vathek n'épargnoit ni le peuple, ni les Grands; il faisoit couper la tête & subir d'autres supplices à ceux qu'il ne pouvoit persuader. Ces dissentions, fruit de l'entêtement & de la subtilité, durèrent autant que le règne de Vathek, & coûtèrent la vie à une infinité de Musulmans.

IX. SIÈCLE.

Ce fait, & plusieurs autres du même genre que l'histoire de l'Islamisme nous fournit, suffit pour démontrer le peu de bonne foi de certains Auteurs modernes, trop légérement qualifiés du beau nom de Philosophes, qui, par des vues faciles à pénétrer, nous représentent la Religion Mahométane comme le plus pacifique, le plus humain & le plus tolérant de tous les cultes. Mota-

IX. SIÈCLE.

vathek, frère & ſucceſſeur de Vathek dans le Califat, nous en donne une nouvelle preuve. Ce Prince avoit conçu une haine exceſſive contre les Alides, ſecte nombreuſe de ſchiſmatiques, qui tiroit ſon nom du Calife Ali, gendre de Mahomet. Ce fut la cauſe d'une autre perſécution, non moins animée que celle dont Vathek avoit été l'auteur. Le tombeau d'Ali & de ſon fils Houſſain, objet de vénération pour ſes dévots ſectateurs, fut violé, détruit; & tous ceux qui furent ſcandaliſés de cette profanation, ſe virent expoſés à la fureur du Calife, juſqu'à Montaſſer ſon propre fils. De leur côté les ſectes perſécutées, voyant le glaive tourné contre elles, cherchoient leur ſûreté dans la révolte. Vathek eut peine à ſe dérober aux coups que lui préparoit la vengeance des zélés, & Motavathek ne put éviter ceux que les Alides lui firent porter. Son fils qui les plaignoit, & qu'il maltraitoit à cauſe d'eux, l'aſſaſſina par leurs mains. Qu'on nous peigne après cela les Mahométans comme des hommes paiſibles & tolérans en matière de Religion! Ainſi chez tous les peuples, la Religion, ſource des vrais biens, n'eſt

n'eſt que trop ſouvent devenue l'occaſion des plus grands maux. Cela ne prouve après tout que la perverſité du cœur humain, qui dans tous les tems a changé en poiſon le plus beau préſent de la Divinité, & a fait, contre la nature des choſes, d'un lien de paix & de concorde, le prétexte des plus funeſtes diſſentions. IX. SIÈCLE.

L'Empire des Califes ne fut pas ſeulement troublé par les querelles théologiques & la rivalité des ſectes ennemies. D'autres cauſes y produiſirent juſqu'à la fin de ce ſiècle, des révolutions ſubites, des ſcènes tragiques, & la chûte de pluſieurs Souverains, qui ne montèrent ſur le Trône, après le maſſacre ou la dépoſition de leurs prédéceſſeurs, que pour en être auſſi-tôt précipités. Le pouvoir exorbitant de la Milice Turque, ſon inſolence & ſon penchant naturel à la révolte, furent le principe de ces événemens trop ordinaires chez les Nations ſoumiſes au pouvoir deſpotique. Il ſuffiſoit que cette orgueilleuſe ſoldateſque fût mécontente, pour demander la dépoſition, & ſouvent même la mort de ſes Maîtres, ou de leurs Viſirs. Avide, turbulente, tou-

IX. SIÈCLE.

jours portée au murmure & à la sédition, il ne falloit que retarder sa solde, ou parler de réforme, pour lui faire tirer le sabre; & quand elle s'étoit mutinée, on ne l'appaisoit qu'avec de l'or & du sang.

D'un autre côté, il s'élevoit souvent des fanatiques qui portoient le désordre & la confusion dans plusieurs contrées. Ainsi les Karmates, qui prirent leur nom de celui d'un célèbre imposteur, s'étant assemblés & ayant pris les armes, sous le règne de Mothadhed, à la fin de ce siècle, causèrent les plus affreux ravages dans l'Irak & dans quelques autres cantons de l'Arabie. Il fallut mettre des armées sur pied pour les combattre, & ce ne fut qu'après avoir versé bien du sang, qu'on parvint à rétablir le calme. Un autre prétendu inspiré se montra dans le Kurzestan. Il menoit une vie fort austère, & se disoit envoyé de Dieu, pour enseigner aux hommes la véritable intelligence de l'Alcoran, & rappeller l'Islamisme à sa première pureté. Il s'attacha une quantité prodigieuse de sectateurs. On le suivoit en foule, & on l'écoutoit avec admiration, parce qu'il ne parloit que de perfection,

& qu'il expliquoit dans un ſens allégorique & ſpirituel ce que le commun des Docteurs prenoit à la lettre. IX. SIÈCLE.

L'ambition des Généraux à qui les Califes donnoient le commandement des armées, étoit ſouvent fatale à ces Princes, la plupart endormis dans la molleſſe & plongés dans les plus ſales voluptés. Celle des Gouverneurs de Provinces, ſecondée par le pouvoir exceſſif dont ils étoient dépoſitaires, & par les richeſſes immenſes qu'ils avoient la facilité d'amaſſer, les portoit de même à la rébellion. S'ils ne ſecouoient pas toujours le joug de la ſoumiſſion, il étoit rare au moins qu'ils ne priſſent pas parti dans les troubles civils, ſoit pour renverſer du Trône un Souverain qui ne leur plaiſoit pas, ſoit pour y faire monter un Prince ſous lequel ils eſpéroient jouir d'une plus grande faveur & d'une autorité plus étendue. Quelques-uns même ſe laiſsèrent entraîner au deſir de ſe rendre indépendans, & y réuſſirent. Ainſi vit-on ſe former de nouvelles Souverainetés dans le Koraſan & dans l'Egypte. Ces démembremens de la puiſſance Muſulmane ne ſe faiſoient jamais ſans guerre & ſans combats, chez

IX. SIÈCLE.

des peuples qui ne connoiſſoient que le droit des armes & la loi du plus fort.

On doit conclure de tout ce que nous avons dit dans cet article, comparé avec le précédent, que les calamités de l'Orient étoient à peu près les mêmes ſous les Deſpotes de Bagdad & ſous les Monarques de Conſtantinople, & que le genre humain étoit également en proie aux malheurs & à la déſolation, dans les pays ſoumis à la Loi de Mahomet, & dans ceux d'où le Chriſtianiſme n'avoit pas entiérement retiré ſa lumière. Voyons préſentement ſi l'Occident nous offrira des événemens plus agréables à parcourir.

ARTICLE III.

État politique de l'Occident.

NOUS avons renvoyé à ce ſiècle le tableau du règne de Charlemagne, & par-là nous nous ſommes engagés à peindre ſes conquêtes, ſon gouvernement & ſon génie. C'eſt peut-être le plus grand ſpectacle, & le plus intéreſſant que l'hiſtoire des Nations ait jamais

présenté. Puisse l'esquisse que nous allons en tracer rapidement, en exprimer les traits principaux, sans les affoiblir ! IX. SIÈCLE.

Ce Prince dont les grandes entreprises étoient à quelques égards préparées par les succès & la sage administration de Pepin, son père, monta sur le Trône des François conjointement avec Carlomar son frère, en 742, & devint seul possesseur de la Monarchie en 771, par la mort de ce même frère, dont les enfans se trouvèrent exclus de tout partage. L'Histoire de Charlemagne est naturellement partagée en deux époques, dont l'une embrasse les tems qui se sont écoulés depuis la mort de Pepin jusqu'au renouvellement de l'Empire en Occident, & l'autre s'étend depuis ce glorieux événement jusqu'à la mort de ce Restaurateur du Trône des Césars. La première de ces époques appartient au huitième siècle, & la seconde à celui qui nous occupe. Nous ne les avons point séparées, pour ne pas rompre un si bel ensemble, qui eût nécessairement perdu une partie de son intérêt, si nous l'eussions partagé en deux morceaux isolés, dont le rapprochement eût été difficile & gênant.

IX. SIÈCLE.

Il ſemble que du moment où ce Prince devint ſeul Roi des François, il ait ſaiſi & combiné, de ce coup-d'œil sûr & prompt qui n'appartient qu'au génie, l'étendue & les forces de ſes Etats, les bonnes & les mauvaiſes qualités de ſon peuple, le caractère & les beſoins de ſon ſiècle. Il ſemble encore, qu'embraſſant & comparant à la fois la conſtitution, les vertus & les vices des autres Nations de l'Europe, il ait tracé d'après cette vue le ſyſtême de politique qu'il vouloit établir, & le plan d'agrandiſſement qu'il ne ceſſa de ſuivre juſqu'à ce qu'il fût parvenu à ſon entière exécution. On le vit marcher conſtamment ſur la même ligne, & tendre perſévéramment au même but, ſans jamais s'en écarter. Il ſe propoſa trois objets, d'éclairer ſon peuple en faiſant revivre les Sciences & les Arts, de jetter les fondemens d'une adminiſtration ferme & régulière par de bonnes Loix, & de rendre la paix à l'Europe, en ſoumettant les Nations jalouſes & barbares qui la troubloient, & en les civiliſant après les avoir ſubjuguées. Le premier de ces objets trouvera ſa place dans l'article ſuivant. Les deux

autres doivent fixer notre attention dans celui-ci.

IX. SIÈCLE.

Charlemagne mérite ſans contredit d'être placé en un rang diſtingué, au nombre des Légiſlateurs, qui, par d'utiles Inſtitutions & de ſages Réglemens, ont travaillé au bonheur de la ſociété. Ce n'eſt pas cependant que ſa Légiſlation ait aucun rapport avec celle des Lycurgue, des Solon, des Numa, des Zaleucus, & des autres bienfaiteurs de l'humanité, qui eurent à former des ſociétés naiſſantes, ou à gouverner des peuples vertueux. L'entrepriſe de Charles étoit tout à la fois & plus vaſte & plus difficile. Il falloit ſoumettre à un même joug pluſieurs Nations portées à l'indépendance, jalouſes de conſerver, dans l'aſſujettiſſement même, une apparence de liberté; la plupart peu éloignées de la barbarie, & qui, pour comble de difficulté, avoient déjà une ombre de Légiſlation cimentée par l'habitude, & devenue ſacrée par le reſpect qu'on a toujours pour des établiſſemens anciens, qui ſemblent unis inſéparablement à la proſpérité publique. Tous ces peuples différens de langue & d'origine, Saliens, Ripuaires, Allemands, Bataves, Saxons,

IX. SIÈCLE.

Lorrains, Bourguignons, &c. avoient chacun leur caractère, leur génie, leurs préjugés nationaux, enfin leurs prétentions & leurs droits reſpectifs, contre les autres peuples qui les environnoient. Quelques-uns étoient encore plongés dans les ténèbres du Paganiſme, & réſiſtoient au zèle des hommes apoſtoliques qui travailloient à les éclairer. D'autres étoient Chrétiens depuis peu; mal affermis par conſéquent dans les principes d'une Religion qu'ils n'avoient pas encore pu connoître ſelon tout ce qu'elle a de ſublime & d'utile, ils conſervoient un penchant vif pour leur ancien culte. D'autres enfin, nés dans le ſein de l'Egliſe, en obſervoient les rites, & en reſpectoient l'autorité; mais l'ignorance, & le germe de la barbarie qui ſubſiſtoit encore au fond des ames, les avoient plongés dans toute ſorte de vices; & la ſuperſtition qui a tant d'empire ſur les hommes groſſiers, avoit mis les pratiques extérieures à la place de cet eſprit d'adoration, de ces ſentimens d'une piété ſolide & pure, qui ſont l'eſſence du vrai culte.

Telles étoient les Nations à qui Charlemagne ſe propoſa de donner des Loix

& des mœurs. Il ne falloit rien moins qu'un génie élevé, ferme & patient, comme le ſien, pour y réuſſir. Il ſut tellement s'accommoder à cette variété d'inclinations & de penchans qui les caractériſoient; il ménagea ſi habilement les effets de l'éducation & ceux de l'habitude dans ces hommes féroces & indiſciplinés, qu'il parvint à les conduire au même but, par des voies différentes. Non content de leur faire connoître l'ordre, il employa des moyens sûrs pour le leur faire aimer, en leur perſuadant que le repos & le bonheur y ſont attachés. Il s'appliqua ſur tout à faire naître & à développer l'eſprit patriotique, inconnu juſqu'à lui. Ce ſentiment qui rend invincibles les Nations déjà redoutables par le nombre & la force, réunit en un même corps ces peuplades iſolées que la nature avoit répandues çà & là dans le vaſte Empire que Charlemagne avoit formé, de manière qu'on les vit bientôt avec étonnement, agir de concert, & recevoir l'impreſſion d'un mouvement uniforme. IX. SIÈCLE

Ce n'étoit encore là que la moindre partie de ce grand ouvrage. Les détails immenſes où il falloit entrer pour l'exé-

IX. SIÈCLE.

cution, avoient de quoi décourager tout autre que Charlemagne. Il embraſſa dans ſon plan de création & de réforme, toutes les branches de l'adminiſtration publique; les finances, les armées, la Juriſprudence civile & criminelle, les conditions diverſes qui compoſoient les différens ordres de l'Etat, les Loix ſomptuaires, le prix des denrées, la police des Villes & des Marchés, celle du Palais & des Maiſons Royales; l'entretien & la sûreté des grands chemins, les Domaines, les Monnoies & les autres droits régaliens; enfin toutes les parties du gouvernement temporel, & tous les points de la diſcipline eccleſiaſtique. Son activité ſe porta ſucceſſivement vers tous ces objets, & ſa pénétration lui fit ſaiſir ſur chacun d'eux, les règles qu'il étoit néceſſaire d'établir, & les changemens qu'il convenoit d'introduire.

L'idée que nous donnons ici de la Légiſlation de Charlemagne, ſe trouve juſtifiée par le recueil de ſes Capitulaires; c'eſt le nom qu'on a donné aux Ordonnances de ce grand Prince, ſans diſtinction des matières civiles ou eccléſiaſtiques qui en ſont l'objet. Ces Conſ-

titutions, où les vues du Légiſlateur embraſſent tant de détails, qui par leur multiplicité ſembleroient devoir s'exclure mutuellement, étoient le fruit de ſes idées profondes & de ſes réflexions. Il en concevoit le projet, en obſervant d'un œil accoutumé à ne rien laiſſer échapper, les beſoins qui demandoient un prompt ſecours, les vices dont il falloit arrêter les progrès, & les abus dont le bien public ne vouloit pas que la réforme fût différée. On les rédigeoit dans ſon Conſeil, compoſé de tout ce qu'il y avoit alors d'hommes verſés dans la connoiſſance des Loix & des Coutumes. Après cela, elles étoient lues & promulguées dans les Aſſemblées générales de la Nation, ou bien dans les Synodes où les deux principales portions de l'Etat ſe trouvoient réunies, par la préſence des Evêques & des Seigneurs. Cette auguſte cérémonie ne ſervoit qu'à imprimer aux Loix qu'on y publioit, & aux intentions du Prince qu'on y manifeſtoit, le caractère d'authenticité néceſſaire pour en préparer l'exécution. Mais elle n'ajoutoit rien à leur autorité, qui tiroit toute ſa force des ſages déterminations du Souverain de qui elles

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

étoient émanées, ſans que ſes volontés libres & indépendantes, euſſent beſoin d'être conſacrées par les ſuffrages de ceux qui devoient donner l'exemple de la ſoumiſſion. C'eſt une vérité atteſtée par tous les monumens qui nous reſtent de ces tems reculés, & qui tient à l'eſſence même de la Souveraineté.

Si nous enviſageons Charlemagne comme Conquérant, après l'avoir conſidéré comme Légiſlateur, nous découvrirons en lui de nouveaux traits dignes d'admiration. Rien n'égala ſon activité, ſa prévoyance & ſon courage. Préſent par-tout; portant au milieu des camps l'application qu'exigent les affaires, & ne perdant point de vue les opérations militaires dans le ſilence du cabinet; toujours en action, donnant la vie & le mouvement à tout dans la meſure & ſuivant la direction qu'il falloit, il voloit preſque dans un inſtant des extrêmités de la Germanie à l'Eſpagne, & des bords du Rhin aux rivages du Tybre. Dans la même année il parcouroit en vainqueur la Saxe & l'Italie; il puniſſoit les fréquentes révoltes des peuples qu'il avoit ſubjugués au Nord de la France, & dictoit ſes volontés dans les murs de l'ancienne Rome.

L'époque la plus brillante de ſa vie militaire, eſt celle où, après avoir abattu la puiſſance des Lombards, uſurpateurs & tyrans de l'Italie pendant plus de deux ſiécles, il fit revivre dans ſa perſonne la puiſſance impériale, éteinte en Occident depuis Auguſtule, détrôné par Odoacre, Roi des Hérules, en 476. Cet événement mémorable, qui a rendu la première année du neuvième ſiècle célèbre dans l'Hiſtoire, changea la face des affaires en Occident, & porta la fortune de Charlemagne à ſon plus haut période. Il quitta le titre de Patrice, qui lui donnoit déja l'autorité ſouveraine dans Rome, & prit ceux d'Auguſte & d'Empereur. Il en exerça les droits avec une pleine puiſſance, & le Souverain Pontife Léon IV, qui l'avoit couronné, en ſe proſternant à ſes pieds & en le reconnoiſſant pour ſon Maître, donna aux peuples l'exemple de la ſoumiſſion qui lui étoit dûe. Parvenu à ce degré ſuprême de grandeur & de gloire, Charles voyoit la paix règner univerſellement dans ſes Etats; toutes les Nations que la naiſſance ou la force des armes lui avoient ſoumiſes, obéiſſoient docilement à ſes loix. Nicéphore, Empereur

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

d'Orient, lui envoyoit des Ambaſſadeurs & le traitoit en égal. Aroun Al-Raſchild, des bords de l'Euphrate, recherchoit ſon alliance, & le reconnoiſſoit pour le premier Prince du monde. Son Empire plus vaſte que ne l'avoit jamais été celui des Romains en Occident, s'étendoit depuis l'Elbe juſqu'à la Calabre, & depuis le fond de la Germanie orientale, juſqu'au centre de l'Eſpagne.

La gloire la plus ſolide de ce grand Prince, eſt d'avoir ſubordonné ſes Loix, ſes conquêtes & toutes ſes entrepriſes, aux progrès du Chriſtianiſme. Il ſavoit que dans les principes de la ſaine politique, la proſpérité de la Religion eſt inſéparable de celle l'Etat. Il ſe conduiſit toujours par cette grande vue, & il ne compta ſur la fidélité des nouveaux ſujets que ſes victoires lui avoient donnés, qu'après les avoir fait entrer dans l'Egliſe, par les ſoins des Ouvriers évangéliques, dont il encourageoit les travaux en les appuyant de ſa protection & les comblant de ſes bienfaits. Il remplit parfaitement & à la lettre les devoirs attachés au nom que ſe donnoit le grand Conſtantin, lorſqu'il ſe

qualifioit du titre d'Evêque extérieur, titre qui convient à tous les Monarques, & dont aucun Prince Chrétien ne connut mieux l'étendue que Charlemagne. Le recueil de ſes Ordonnances a tranſmis juſqu'à nous les preuves de ſon zèle pour l'Egliſe, & du ſoin qu'il eut toujours de la rendre floriſſante & reſpectable, en ſoutenant l'autorité de ſes Loix, d'une Sanction propre à contenir par la terreur, ceux que l'amour de l'ordre ne conduit pas. Nous verrons dans l'article IX, ce qu'il fit pour le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique, l'honneur du Sacerdoce, la conſervation de la Hiérarchie, & la majeſté du culte public.

IX. SIÈCLE.

Le dernier acte de ſa volonté ſuprême, porta l'empreinte de ſa bienfaiſance & de ſa piété. Il diſpoſa de ſes tréſors & de ſes meubles précieux, qui devoient être d'une richeſſe immenſe, en faveur des vingt-une Métropoles eccléſiaſtiques de ſes Etats. Les pauvres eurent une part conſidérable à ce partage, dont la neuvième partie leur fut attribuée, de même que le prix de la Bibliothèque du Palais, qui devoit être vendue à leur profit. Il les avoit tou-

IX. SIÈCLE.

jours aimés tendrement, & ſecourus avec une magnificence digne de ſa noble ſenſibilité pour eux. Ses bienfaits ne ſe bornoient pas à ſon Empire, tout vaſte qu'il étoit; ſes libéralités alloient chercher au fond de la Syrie, de l'Egypte & de l'Afrique, les Chrétiens malheureux que l'avidité des Muſulmans & le ſort de la guerre avoient dépouillés de leurs biens. L'Egliſe de Rome qu'il avoit enrichie du fruit de ſes victoires, & pour laquelle il avoit une vénération profonde, qui venoit de ſon attachement à la foi catholique, ne fut pas oubliée dans la diſtribution de ſes dons. Ainſi, par un dépouillement volontaire, ce religieux Monarque ſe préparoit au moment où toutes ſes grandeurs iroient ſe perdre dans le tombeau. Il mourut le vingt-huitième jour de Janvier 814, ayant vécu ſoixante-douze ans, dont il en avoit règné avec gloire quarante-cinq comme Roi de France, & treize comme Empereur. Prince digne d'un meilleur ſiècle, il avoit rempli l'Europe & l'Aſie de ſon nom; intrépide guerrier, vainqueur généreux, habile politique, ſage Légiſlateur, défenſeur de l'Egliſe, inſtruit dans toutes les Sciences qu'on cul-

tivoit de ſon tems, bienfaiteur éclairé des hommes de mérite, protecteur des Lettres, de la vertu & de l'humanité; ſi d'autres Monarques après lui ont trouvé les eſprits mieux diſpoſés à les ſeconder, aucun n'a montré une ame plus grande, un génie plus vaſte, ni un cœur plus bienfaiſant. La nature avoit joint à tant de belles qualités une taille avantageuſe & bien proportionnée, une phyſionomie noble & pleine de majeſté, une démarche impoſante & propre d'un héros, en un mot tout l'extérieur d'un grand Roi.

IX. SIÈCLE.

L'eſprit de paradoxe ſi commun de nos jours, qui prend à tâche de changer les idées reçues, & qui met ſa gloire à rabaiſſer, à décrier tout ce qu'on a trouvé grand & louable avant nous, s'eſt efforcé dans quelques Ouvrages modernes, de ternir la mémoire du Prince immortel dont nous venons de crayonner le beau règne. On lui a reproché les moyens qu'il employa pour convertir les Saxons au Chriſtianiſme, les dons immenſes qu'il fit au Saint-Siège, l'étendue d'autorité qu'il accorda aux Evêques, & enfin ſon goût pour les femmes, qui fit entrer ſucceſſive-

IX. SIÈCLE.

ment dans ſon lit quatre épouſes honorées du titre de Reines, & trois concubines ou épouſes du ſecond ordre. La nature de ces reproches, à l'exception du dernier, décéle aſſez clairement l'eſprit qui les a dictés.

En effet, n'eſt-il pas étrange de voir des Ecrivains qui mettent tout en uſage pour juſtifier la fureur brutale des perſécuteurs du Chriſtianiſme, & pour élever au rang des politiques éclairés, ces tyrans dont le fanatiſme aveugle & deſtructeur alluma tant de bûchers, contre la portion la plus eſtimable de leurs ſujets, parce qu'elle préféroit le culte du Dieu Créateur à celui des Idoles, reprocher comme un crime à Charlemagne d'avoir fait dépendre le pardon des Saxons parjures & pluſieurs fois révoltés, de leur ſoumiſſion à la Religion chrétienne ? Suppoſons que ce Prince ait pouſſé trop loin la rigueur contre un peuple inconſtant & ſouvent rébelle, qui lui donna ſeul plus de peine à ſoumettre & à contenir, que le reſte de ſes Etats à gouverner, ne ſait-on pas combien le droit de la guerre étoit rigoureux, cruel même, chez tous les peuples du Nord ? Suppoſons encore que ſon zèle pour le Chriſtianiſme

l'ait rendu trop ſévére, ou trop prompt à exiger que les Saxons reçuſſent le Baptême, à l'exemple de Witikind leur Chef, ſa politique, ſans être blâmable au fonds, n'a-t-elle pas pu le déterminer à préférer ce moyen d'adoucir les mœurs féroces d'une Nation dont il falloit changer le caractère, pour s'aſſurer de ſa fidélité ? Et s'enſuit-il de-là que ce Conquérant, d'ailleurs ſi généreux & ſi porté à la compaſſion, fût un *Brigand ſanguinaire*, tandis que les Déce, les Licinius & les Dioclétien nous ſont repréſentés comme des Princes juſtes, humains, bienfaiſans?

IX. SIÈCLE.

Si Charlemagne, vainqueur des Lombards, qui n'avoient eu d'autre droit que celui de la force pour envahir l'Italie, ſe montra ſi libéral envers le Saint-Siège, a-t-il rien fait contre la juſtice ? Ne pouvoit-il pas diſpoſer de ce qu'il ne devoit qu'à ſon épée ? N'avoit-il pas l'exemple de ſon père à ſuivre, & la donation de Pepin ne lui impoſoit-elle pas en quelque ſorte, l'obligation d'achever ce que la magnificence & la piété de ce Prince avoient commencé? N'étoit-ce pas d'ailleurs le goût de ſon ſiècle ; & ſi ſes dons furent plus bril-

lans, plus riches que ceux des autres
IX. bienfaiteurs de l'Egliſe, cela prouve-
SIÈCLE. t-il autre choſe que ſa grandeur d'ame & ſon noble déſintéreſſement ? Qu'il ſe ſoit écarté de l'uſage conſtant des autres vainqueurs, qu'il ait même péché contre les règles ordinaires de la politique, en donnant à d'autres ce qu'il pouvoit garder pour lui-même, cette profuſion de bienfaits n'eſt-elle pas d'un héros, dont la gloire ne tient point à l'étendue de ſes poſſeſſions, & dont l'ame élevée trouve plus de grandeur à conquérir pour les autres, que pour lui-même ? D'ailleurs l'Europe entière, & en particulier la République chrétienne, n'ont-elles pas eu plus d'une fois à bénir la main libérale qui avoit jetté les fondemens de la grandeur temporelle du Saint-Siège ? Nous verrons dans la ſuite que ſi dans des tems de troubles & de vertiges, les Papes ont quelquefois abuſé de leur puiſſance, en confondant l'autorité qui leur appartenoit comme Pontifes, avec celle qu'ils avoient comme Souverains, ils ont été plus ſouvent encore, par cette qualité même de Princes, les arbitres des autres Monarques, & les pacificateurs de la Chré-

tienté. Cette vérité ſera confirmée par l'aveu d'un Hiſtorien philoſophe de nos jours, aveu d'autant plus digne d'attention, qu'on ne l'accuſera pas d'avoir été dicté par un zèle exceſſif pour les intérêts de l'Egliſe. Ajoutons que Charlemagne ſe réſerva tous les droits de la ſouveraineté ſur les villes & les territoires dont il compoſa le domaine du Saint-Siège, ſur Rome même, où il commanda toujours en maître, ainſi que ſes ſucceſſeurs immédiats, à titre d'Empereurs ou de Rois d'Italie. Si les choſes changèrent par la ſuite, ce fut, comme on ſait, l'effet des circonſtances, & le réſultat des événemens qui donnèrent une autre forme à la conſtitution politique de l'Europe chrétienne.

IX. SIÈCLE.

Charlemagne, dit-on encore, accorda trop d'autorité aux Evêques de ſon Royaume, & c'eſt en cela ſur-tout qu'on le trouve mauvais politique, puiſqu'à peine fut-il dans le tombeau, que cet excès de pouvoir devint funeſte à Louis ſon fils & ſon ſucceſſeur. Mais ignore-t-on qu'il trouva cette autorité des Prélats établie long-tems avant lui, & que leur influence dans les affaires de

IX. SIÈCLE.

la Nation étoit plus ancienne que la Monarchie ? Clovis leur dut en partie ſon établiſſement dans les Gaules : ce furent eux qui déterminèrent les peuples à recevoir librement le joug de ce Conquérant, & à le reconnoître pour Souverain. Pepin leur devoit la couronne ; & s'il ne ſe fût pas ſervi d'eux pour arriver à ſon but, il n'auroit joui ſans doute que d'une autorité précaire, comme Charles-Martel, qui ne rechercha pas leur appui. Ne fut-ce pas à la reconnoiſſance d'un Pontife qu'il dut lui-même l'Empire d'Occident ? En étendant l'autorité dont les Evêques étoient en poſſeſſion dans les Gaules depuis pluſieurs ſiècles, en augmentant leur influence dans les délibérations nationales, il ne fit que marcher ſur les traces des Empereurs Chrétiens, des Conſtantin, des Théodoſe, des Juſtinien, c'eſt-à-dire des plus grands Princes & des plus éclairés qui aient gouverné le Monde. Si Louis le Débonnaire, ou le Foible, comme quelques Hiſtoriens l'ont nommé, n'a pas ſu maintenir ſon indépendance, & faire reſpecter les droits ſacrés de la Majeſté, ne fut-il pas encore plus blâ-

mable de s'être manqué à lui-même, que ceux dont il souffrit les entreprises ne furent coupables? Ces Evêques qui tour-à-tour le firent descendre du Trône, & qui l'y reportèrent à leur gré, n'étoient-ils pas les mêmes que son père avoit toujours su contenir dans de justes bornes, par l'ascendant d'un caractère fait pour en imposer à tous les ordres, & par l'attention qu'il eut de ne leur laisser qu'autant de pouvoir qu'il leur en falloit, pour concourir à l'accomplissement de ses grands desseins? Enfin, l'équité ne force-t-elle pas à convenir que l'attentat dont Louis devint l'objet par son peu de talent & par sa foiblesse, fut moins un crime qu'une erreur de la part de ceux qui le commirent, & que tous les Grands de l'Etat le partagèrent avec les Prélats? Ceux-ci furent plus coupables sans doute, parce qu'ils devoient mieux connoître les droits inviolables du Trône, & servir de modèles aux autres ordres du Royaume par leur fidélité; mais pour peu qu'on connoisse le génie de ces tems encore à demi-barbares, on avouera que l'événement dont il s'agit, est un de ceux qui trouvent en partie leur excuse, dans les

IX. SIÈCLE.

préjugés & les fauſſes maximes, qui en
IX. furent le germe.
SIÈCLE. Reſte un dernier reproche contre la mémoire de Charlemagne, dont nous voudrions qu'il nous fût auſſi facile de le purger. C'eſt le penchant qu'il eut pour les femmes, & la pluralité des engagemens qu'il lui fit contracter. Des cinq épouſes, ayant titre de Reines auxquelles il donna ſucceſſivement ſa main, les deux premières furent répudiées. On lui vit de plus trois autres épouſes d'un rang inférieur, dont les enfans paſsèrent pour légitimes. Il y a deux obſervations à faire ſur cela; la première, que l'indiſſolubilité du mariage n'étoit pas encore un point de doctrine bien éclairci & bien conſtaté, comme nous l'avons déjà remarqué, & comme il eſt prouvé par quantité d'exemples; la ſeconde, que le concubinage, regardé aujourd'hui comme contraire aux Loix eccléſiaſtiques & civiles, n'étoit pas alors une preuve de libertinage. Dans les mœurs des anciens Romains, le concubinage étoit conſidéré comme un mariage moins ſolemnel que celui, où les conditions & les fortunes étoient aſſorties; on l'appelloit demi-mariage, *ſemi-conjugium*,

semi-conjugium, & les femmes avec lesquelles on s'unissoit par cette voie, avoient le nom de demi-épouses, *semi-conjuges*. Cet usage qui passa des Romains aux Nations modernes, & que les Constitutions des Empereurs Chrétiens n'abolirent pas, se continua dans l'Europe long-tems après Charlemagne. Quoi qu'il en soit de ces observations, nous ne faisons pas difficulté de convenir que la polygamie successive a toujours été vue avec répugnance dans l'Eglise; que dans les premiers siècles on imposoit une pénitence aux simples bigames; & que dans le siècle même de Charlemagne, les unions qui alloient au-delà des troisième noces, passoient en Orient comme en Occident, pour un excès d'incontinence. Mais en blâmant cette foiblesse dans un héros dont le nom illustre notre histoire, soyons assez justes pour dire que ces Titus, ces Trajan, ces Julien, auxquels on prodigue tant d'éloges, en ont eu de moins excusables encore. D'ailleurs par combien de qualités héroïques & de vertus chrétiennes, Charlemagne n'a-t-il pas effacé cette tache de sa vie? Et seroit-il équitable d'oublier tout ce qu'il a fait de grand

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

aux yeux de la Religion & de la Philoſophie même, pour ſe ſouvenir uniquement qu'il ne fut pas toujours aſſez maître de ſon cœur pour en modérer les déſirs ſuivant les régles auſtères de l'Evangile ?

Nous ne jetterons qu'un coup-d'œil rapide ſur les règnes beaucoup moins intéreſſans de ſes ſucceſſeurs au Trône des François & à l'Empire d'Occident, juſqu'à la fin de ce ſiècle. La poſtérité de ce grand homme, dégénéra plus promptement encore que celle de Clovis. Louis le Débonnaire ſon fils, étonné du haut point d'élévation où le créateur du nouvel Empire d'Occident avoit porté le Trône, où il le fit aſſeoir à côté de lui une année avant ſa mort, ne put ſupporter le fardeau dont il ſe trouva chargé, lorſqu'il régna ſeul. Il avoit un grand amour pour la juſtice & le bon ordre ; il étoit libéral, compatiſſant, plein de douceur & de clémence, mais en même tems il étoit crédule, timide, irréſolu, dominé par ceux qui l'environnoient, & qu'il admettoit à ſa confiance, plutôt par inſtinct que par eſtime & par choix. Le génie de Charlemagne, & l'impreſſion qu'il avoit

donnée aux affaires, soutinrent encore pendant quelque tems le nerf de l'administration & la prospérité publique. Mais Louis borné dans ses vues, incapable d'embrasser toutes les parties d'un vaste Etat, n'ayant que les vertus d'un particulier, laissa flotter les rênes du Gouvernement, & ne fut Roi ni dans la France, ni dans sa propre famille. Son aveugle tendresse pour Judith, sa seconde femme, & l'ascendant qu'elle prit sur ce foible époux; la préférence qu'il donna à Lothaire sur ses autres enfans, & l'ingratitude de ce fils dénaturé; le mépris que les Grands & les Evêques conçurent pour lui; enfin, l'abus qu'il laissa faire d'une autorité dont il étoit la source, & qu'il auroit dû contenir par la prudence & la fermeté, attirèrent des maux infinis sur la France & sur l'Empire. Les peuples nouvellement conquis se révoltèrent; les Princes de la Famille Royale prirent les armes pour s'entre-dépouiller; les Ministres se disputèrent un pouvoir que leur Maitre ne savoient pas faire servir à sa gloire & au salut des peuples; ses enfans conçurent le projet de lui enlever le Sceptre; & l'on vit le fils

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

de Charlemagne, prosterné dans la poussière au milieu d'un Concile, s'avouer indigne de régner, demander la pénitence publique, & la recevoir avec un appareil flétrissant, qui fut la honte des Prélats & des Grands, dont le Ministère se prêta servilement, à une scène encore plus avilissante pour eux, que pour la Majesté Royale qu'on dégradoit. Replacé sur le Trône d'où ses enfans le forcèrent de descendre une seconde fois, pour y remonter encore, après de nouveaux outrages, Louis I ne fit voir au milieu de ces vicissitudes, que son incapacité, sa petitesse d'esprit, & le peu de rapport qu'il y avoit entre son rang & son caractère. Ses chagrins le conduisirent au tombeau en 840, âgé de soixante ans. Il avoit les armes à la main contre Louis, Roi de Bavière son fils, qui continuoit d'empoisonner ses jours, sans respecter en lui ni le sang, ni l'autorité, ni les années.

Charles II, dit le Chauve, aussi foible, mais moins malheureux que son père, loin de rendre à l'autorité souveraine le nerf & la considération qu'elle avoit perdu, la laissa dégénérer de plus en plus. Il n'étoit encore que le second

ſucceſſeur de Charlemagne tant en France que dans l'Empire, & déjà l'on voyoit s'élever la famille qui devoit dépouiller celle de ce grand Prince. Robert le Fort, biſayeul de Hugues Capet, en obtenant le gouvernement de ce qu'on appelloit alors le Duché de France, jetta les premiers fondemens de la grandeur de ſa Maiſon. Peu de tems après, Charles devenant toujours moins capable de ſoutenir ſes droits, & moins jaloux de les conſerver, les Seigneurs commencèrent à marcher vers l'indépendance, en rendant les grandes charges & les Gouvernemens héréditaires dans leurs familles. C'eſt l'origine du ſyſtême féodal qui s'établit peu à peu, & changea totalement la conſtitution de l'Etat. La Bretagne fut démembrée ſous ce règne, & devint le premier grand Fief, ayant ſes Souverains, & n'étant liée au Roi que par un ſtérile hommage & un foible tribut, dont on ſecoua le joug toutes les fois qu'on le put faire avec impunité. Charles le Chauve vécut, plutôt qu'il ne règna, au milieu des troubles, des révoltes, & mourut empoiſonné par ſon Médecin qui étoit un Juif, nommé Sédécias, ignorant

IX. SIÉCLE.

IX. SIÈCLE.

ou parricide. Ce Prince venoit de réunir la dignité d'Empereur à celle de Roi; il ceſſa de vivre ſans avoir montré aucun des talens que l'une & l'autre exigeoient.

Le Royaume étoit dans la plus grande agitation, lorſque Louis II, dit le Bégue, parvint au Trône où l'appelloit ſa naiſſance. Les Grands élevoient des prétentions qui ne purent s'appaiſer qu'aux dépens de l'autorité ſouveraine. Pour ſatisfaire leur ambition, il fallut démembrer le Domaine, & conſentir à l'érection de ces Duchés & de ces Comtés héréditaires, qui furent dans la ſuite une ſource inépuiſable de querelles, de guerres & de malheurs. Depuis cet événement il n'y eut plus que trouble & confuſion dans l'Etat, & la race de Charlemagne, déjà ſi déchue de ſon ancienne ſplendeur, excita ſi peu d'intérêt, que l'Hiſtoire s'eſt preſque bornée à ſuivre l'ordre de la filiation; encore y trouve-t-on beaucoup d'obſcurité, à meſure qu'on s'éloigne, & que cette poſtérité du plus puiſſant de nos Rois ſe rend plus indigne de ſa glorieuſe origine.

La Couronne étoit déjà ſortie une

fois de la Maiſon des Carlovingiens, pour paſſer ſur la tête d'Eudes, Comte de Paris, fils de Robert le Fort, & grand oncle de Hugues Capet, lorſqu'elle y rentra dans la perſonne de Charles III. La foibleſſe & l'incapacité de ce Prince ont été caractériſées par le ſurnom de Simple, que lui donna le mépris de ſes contemporains, & ſous lequel il mérita d'être connu de la poſtérité. Les Normands, ſi fameux par les calamités qu'ils causèrent à la France pendant près d'un ſiècle, avoient commencé leurs incurſions dès les tems de Charlemagne. Enhardis par leurs premiers ſuccès, & attirés par le butin qu'ils enlevoient dans leurs courſes, ils ne ceſsèrent de ravager, d'abord les côtes, enſuite l'intérieur du Royaume, juſqu'à ce qu'ils y furent fixés, par la ceſſion que leur fit Charles le Simple, d'une de nos plus belles Provinces à laquelle ils ont donné leur nom. Il valoit mieux en effet les intéreſſer à la fortune de l'Etat, en leur accordant des propriétés, que d'être continuellement expoſé à leurs brigandages. A la fin de ce ſiècle, Charles le Simple étoit encore ſur le Trône avec le titre de Roi, dont les grands Vaſſaux anéantiſ-

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

soient la puissance, à force de la restreindre, pour mieux l'usurper.

Le Sceptre impérial resta dans la Maison de Charlemagne pendant tout le cours de ce neuvième siècle. Il en sortit au commencement du dixième, par la mort de Louis, Roi de Germanie, que les troubles d'Italie empêchèrent de se faire couronner à Rome, & qui ne laissa point de postérité. Les causes qui firent perdre l'Empire d'Occident aux descendans foibles & mépriſés du grand Prince qui l'avoit relevé de ses ruines, furent l'incapacité de ceux qui en succédant à ses droits, n'héritèrent pas des talens nécessaires pour les conserver; la puissance des Papes qui alla toujours en croissant, & parvint bientôt à l'indépendance, par la foiblesse des Princes qui ne surent pas les contenir dans l'état de leurs premiers sujets; & enfin la révolte des peuples & des Grands de Germanie, qui profitèrent des guerres civiles auxquelles la France étoit en proie, & de l'anarchie enfantée par le gouvernement féodal, pour se donner des Monarques d'un autre sang. L'Assemblée générale des Etats qui composoient le Corps Germanique, élut Conrad, Duc

de Franconie, après la mort de Louis II, au préjudice de Charles le Simple, que l'ordre de la ſucceſſion appelloit à l'Empire.

IX. SIÈCLE.

Achevons de crayonner le tableau politique de l'Occident, en parcourant les autres Etats de l'Europe, dont nous n'avons pas encore parlé.

Depuis que Bernard, fils de Pepin & petit-fils de Charlemagne, eut été créé Roi d'Italie par ſon aïeul, après la mort de ſon père, cette partie de l'Occident changea ſouvent de maîtres, & fut toujours agitée par des guerres, qui rendirent le ſort des peuples auſſi déplorable, que ſous la domination des Lombards. S'il y eut parmi ces nouveaux Souverains, quelques Princes doués de qualités eſtimables, & occupés du bien public, mais la plupart furent, ou des ambitieux qui ſacrifioient tout à leurs intérêts, ou des ames foibles qui laiſsèrent uſurper leurs droits & envahir leurs domaines, par des Vaſſaux inquiets qu'ils ne ſurent pas réprimer, ou des tyrans qui tourmentoient leurs ſujets par des vexations, des impôts, des entrepriſes imprudentes & mal ſoutenues, pour ſatisfaire leur avidité,

leurs caprices & leurs vengeances perſonnelles.

IX. SIÈCLE.

Au milieu de ces viciſſitudes, ſource féconde d'intrigues & de calamités, les Pontifes de Rome affermiſſoient peu à peu leur grandeur naiſſante, & s'avançoient à pas lents vers le terme de puiſſance & de gloire où nous les verrons enfin arriver. Pluſieurs de ceux qui remplirent la Chaire de S. Pierre pendant ce ſiècle, furent des perſonnages d'un mérite rare, & dignes de commander aux hommes. Tels étoient, en ſuivant l'ordre des tems, Léon III, Paſchal I, Grégoire IV, qui rebâtit le port & fortifia la Ville d'Oſtie, pour ſervir de rempart à Rome contre les courſes des Sarraſins; Léon IV, qui ajouta un nouveau quartier à la Ville, connu encore de nos jours ſous le nom de Cité Léonine, & qui après en avoir fait rétablir les murailles, fut par ſa vigilance & ſon courage en écarter les Muſulmans; Nicolas I, qui porta ſans doute ſes prétentions trop loin, mais qui par-là même annonçoit une ame élevée & conduite par le ſentiment de ſa ſupériorité; enfin, Adrien II, ſucceſſeur de Nicolas, qui ne lui fut pas inférieur par

la trempe de ſon caractère. Ces Pontifes, attentifs à ſuivre les vues qui guidoient leur politique, & habiles à profiter des circonſtances pour étendre leur pouvoir, élevoient inſenſiblement un édifice dont la hauteur étonna bientôt les regards, & dont la ſolidité ſe ſoutient encore, après tant de ſecouſſes. IX. SIÈCLE.

Dans les tems dont nous parlons, leur pouvoir temporel ſe réduiſoit preſque à l'adminiſtration des revenus immenſes qu'ils tiroient des riches domaines que Pepin, Charlemagne & Louis le Débonnaire avoient ajoutés aux anciennes propriétés du Saint-Siège. Soumis aux Empereurs d'Occident & aux Rois d'Italie, toutes les fois que ces Princes ſurent ſe faire obéir, ils étoient les premiers Citoyens, ou, ſi l'on veut, les Protecteurs de Rome, mais encore loin d'y commander en Souverains. Le gouvernement intérieur de la Ville étoit une eſpèce de municipalité. Les Nobles y avoient la plus grande part; ils éliſoient deux Conſuls, un Préfet, douze Sénateurs, & ces Magiſtrats, pris dans leur ordre, régloient toutes les affaires, compoſoient les Tribunaux, & nommoient les Officiers

employés au détail de l'adminiſtration.

IX. SIÈCLE. Les Papes influoient dans ce gouvernement à raiſon de leur rang, de leurs richeſſes & du reſpect qu'on avoit pour leur caractère ſacré. La meſure du crédit dont ils jouiſſoient, étoit celle de leurs talens & de la confiance qu'ils ſavoient ſe concilier. Leurs élections devenoient ſouvent des occaſions de brigues, de troubles, & quelquefois même de ſéditions. Après qu'ils étoient élus, il leur falloit bien de l'adreſſe & de la prudence pour ſe ménager avec les Grands, le Sénat, le peuple, les Empereurs & les Rois d'Italie. C'eſt en cela qu'ils faiſoient paroître leur habileté, leur ſageſſe, s'ils avoient reçu de la nature le talent de conduire les hommes & de manier les affaires.

Les Sarraſins d'Eſpagne qu'on appella Maures, parce qu'ils étoient venus de la Mauritanie, Province d'Afrique, avoient formé une Monarchie indépendante du Calife de Bagdad. Abdérame, fils de Moavias, dernier Prince de la Maiſon des Ommiades, s'étant dérobé au maſſacre de ſa famille, fut accueilli par les Muſulmans d'Eſpagne, qui étoient las d'obéir aux Vice-Rois d'un Monar-

que trop éloigné, pour diriger le pouvoir qu'il accordoit à ſes repréſentans, & punir l'abus tyrannique qu'ils en faiſoient. Ils le revêtirent de la puiſſance ſouveraine, ſous le titre d'*Emir-El-Moumenim*, qui ſignifie *Seigneur ſuprême des Croyans*, & dont on a fait par abbréviation le mot de *Miramolin*. C'eſt ce Prince qui, ayant paſſé les Pyrénées avec une armée nombreuſe, fit des incurſions dans les Provinces méridionales de la France au huitième ſiècle, & dont Charles-Martel arrêta les conquêtes. Yſſem I ſon fils, auſſi grand Capitaine que lui, & plus affermi ſur le Trône, donna de la ſplendeur à ſa Cour, & embellit par de ſuperbes édifices la Ville de Cordoue, qu'il choiſit pour en faire ſa Capitale. Les Princes qui régnèrent après lui, firent encore diverſes tentatives pour étendre leur puiſſance au-delà de l'Eſpagne. Ils attaquèrent la Sardaigne & la Corſe, d'où ils furent repouſſés par les flottes de Charlemagne & de Louis le Débonnaire. Leurs armes plus heureuſes en Sicile & dans la Calabre, y enlevèrent des Villes, & y établirent des Colonies, qui n'en furent chaſſées que long-tems aprés, comme nous le

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

dirons lorſque nous ſerons parvenus à cette époque. Cependant on les vit infeſter l'Italie, mal défendue par les Seigneurs qui s'y étoient fait de petits Etats, & pouſſer leurs courſes juſqu'aux portes de Rome.

On ſent bien qu'en portant leurs armes au loin, ils ne devoient pas négliger de faire autour d'eux des conquêtes plus faciles, en étendant leur domination dans le continent de l'Eſpagne. Mais ils avoient dans les Souverains du petit Royaume des Aſturies ou d'Oviédo, des voiſins attentifs à tous leurs mouvemens, qui ne perdoient jamais l'occaſion de les inquiéter, & qui leur portoient ſouvent des coups terribles. Les quatre Princes qui régnèrent dans cette partie de l'Eſpagne au neuvième ſiècle, furent pour les Arabes des ennemis, dont la valeur & les ſuccès leur firent perdre, en différentes batailles, plus de monde que ne leur en avoit coûté la conquête de tout ce qu'ils poſſédoient, depuis la mer juſqu'aux Pyrénées. Ces Princes vaillans & actifs ſont trop célèbres dans l'Hiſtoire, pour ne les pas nommer ici; c'étoient Dom Alphonſe II, dit le Chaſte; Dom Ramire

I ; Dom Ordogno I, & Dom Alphonſe III, ſurnommé le Grand. Expérimentés tous les quatre dans le métier de la guerre, & joignant le courage tranquille du grand Capitaine à l'intrépidité du ſoldat, ils ſervirent de barrière à l'Europe, contre les armes des Maures, & de frein aux entrepriſes de ces Conquérans, qui, malgré leurs diviſions inteſtines, faiſoient de continuels efforts pour reculer au-dehors les bornes de leur Empire.

IX. SIÈCLE.

L'Heptarchie d'Angleterre avoit éprouvé un changement dans le huitième ſiècle, par l'extinction des deux Royaumes de Suſſex & des Eſtangles, ce qui avoit réduit à cinq les ſept Principautés qui la compoſoient auparavant. Egbert, élève de Charlemagne, & ſon ami, ayant été appellé au Trône de Weſſex par ſa naiſſance & par les vœux de la Nation en 801, forma le deſſein de réunir en un même Corps d'Etat les autres Royaumes de la confédération. Il ſut tellement profiter des circonſtances, & mit ſi à propos en uſage les leçons qu'il avoit reçues de Charlemagne, qu'en moins de dix ans il vint à bout de cette grande entrepriſe, autant par l'adreſſe que par

IX. SIÈCLE.

la force. L'éducation qu'il devoit aux instructions & aux exemples du plus grand Prince qui fût alors dans le monde, l'avoit rendu auſſi habile dans la guerre que dans la politique. L'Heptarchie qui prit fin en 827, avoit duré plus de deux cent quarante ans. Les Princes qui ſuccédèrent à Egbert après la réunion des ſept Royaumes ſous un même gouvernement & un même Souverain, s'appliquèrent à perfectionner ſon ouvrage. Ce ne fut qu'au milieu des troubles & des viciſſitudes, à force de travaux & de combats, que la nouvelle Conſtitution parvint à s'affermir. Les incurſions des Danois qui faiſoient des deſcentes ſur les côtes, au moment qu'on s'y attendoit le moins, & qui ſe répandoient en troupes nombreuſes dans l'intérieur, où ils portoient le ravage & la deſtruction, étoient une ſource continuelle de malheurs, & un prétexte de révoltes. Il fallut toute la valeur & toute la ſageſſe d'Alfred le Grand, pour rétablir la tranquillité dans le Royaume d'Angleterre. Il vainquit les Danois & les chaſſa, il appaiſa les factions, & rendit l'autorité ſouveraine chère aux peuples par ſes bienfaits, redoutable aux mal-intention-

nés par sa fermeté. Il mit toute son application à faire fleurir la Religion, la Justice & les Sciences. Ce n'est qu'à son règne que l'Angleterre a commencé d'avoir une forme de gouvernement régulière, & qu'on a pu la compter en Europe au nombre des Puissances. IX. SIÈCLE.

Il se formoit dans le Nord de nouveaux Etats. La Suède & le Danemark avoient des Rois; la Hongrie, la Bohême & la Pologne des Ducs; la Russie avoit aussi les siens: mais ces Sociétés naissantes se formoient lentement, & les premiers tems de leur histoire sont couverts de nuages épais. La forme de cet Ouvrage ne nous permet pas de percer dans les ténèbres où leurs commencemens sont encore plongés, malgré les travaux des Savans qui se sont efforcés d'y répandre quelque jour. Nous devons attendre que ces Nations aient une existence plus certaine & une considération plus marquée, pour nous occuper d'elles.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE IV.

État de l'esprit humain en Orient & en Occident, par rapport aux Sciences & aux Lettres.

LA plaie que le fanatisme de Léon l'Isaurien avoit faite aux Sciences, en brûlant la Bibliothèque de Constantinople, & en ordonnant la mort des hommes de Lettres, gardiens de ce précieux dépôt, n'étoit pas de nature à se guérir sans de prompts & puissans secours. Il auroit fallu pour cela que les Souverains qui peuvent tout, parce qu'ils ont de grands moyens, se fissent un devoir de justice de réparer le mal qu'un de leurs prédécesseurs avoit fait, à la honte du Trône & de la raison. Mais trop occupés de leurs intérêts & de leurs plaisirs, de leurs guerres & de leurs intrigues, ils négligèrent cette obligation, comme tant d'autres. Ainsi les Sciences languissoient, & si quelque sage, content de vivre & de penser pour soi-même, les cultivoit en secret, il étoit inconnu de ses Maîtres. Cependant

les Arts de luxe & d'agrément étoient recherchés, par une Nation voluptueuſe & portée à raffiner ſur le plaiſir; car les Grecs, tout dégénérés qu'ils étoient, conſervoient encore quelque choſe de la ſenſibilité de leurs ancêtres, & de ce goût ingénieux qui produiſit chez eux tant d'Artiſtes célèbres. Les Grands, les hommes riches, tous ceux qui aimoient à ſe procurer des jouiſſances excluſives, excitoient ce genre d'induſtrie. L'Empereur Théophile qui aimoit la Muſique, la Peinture & les Méchaniques, encouragea ceux qui étoient capables d'exceller dans ces Arts. Parmi les choſes rares qu'il avoit raſſemblées, on parle ſur-tout d'un grand arbre d'or, dont les branches étoient chargées d'une infinité d'oiſeaux artiſtement formés, qui par le jeu de certains reſſorts inviſibles, chantoient pluſieurs airs mélodieux, dont l'enſemble produiſoit un concert, où la meſure & la diverſité des parties étoient obſervées. Néanmoins ce même Théophile qui ſavoit mettre aux productions des hommes inventifs, le prix qu'elles méritent, ignoroit qu'il y eût dans ſes Etats un Philoſophe, un vrai Savant, capable d'éclairer les hom-

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

mes, & il fallut que le Calife Almamon lui demandât le ſage Léon, pour le lui faire connoître. C'eſt que le goût de certains Arts dont les ouvrages n'ont d'autre mérite que la difficulté vaincue, peut ſubſiſter chez un peuple frivole & ſpirituel, lorſque les connoiſſances utiles, qui tendent à perfectionner la raiſon, n'y ſont plus que foiblement cultivées.

Le Céſar Bardas qui gouverna l'Empire en Miniſtre abſolu, ſous le nom de Michel III, ſon neveu, après avoir exclu des affaires l'Impératrice Théodora, parmi tous les vices d'une ame vile & d'un cœur corrompu, eut du moins la bonne qualité d'aimer les Lettres & de protéger les Savans. Il dut ſans doute un goût ſi louable à ſon commerce avec le célèbre Photius, dont les intérêts & les projets étoient devenus les ſiens, depuis que l'ambition les avoit unis. Quoi qu'il en ſoit, Bardas fit ſervir ſon pouvoir au progrès des Sciences & des Arts. Heureux, s'il l'eût toujours employé d'une manière auſſi glorieuſe pour lui, & auſſi utile pour la ſociété! On vit donc à Conſtantinople de nouvelles Ecoles s'élever, & des Profeſſeurs

choisis y enseigner les Sciences & les Beaux-Arts. Les fonctions de ceux à qui ces places furent confiées, devinrent honorables par les distinctions qu'on y attacha, & lucratives par les récompenses qui en furent le prix. Le nom de Savant cessa de condamner à l'obscurité ceux qui l'avoient acquis par le travail & les veilles. Le chemin des honneurs & de la fortune s'ouvrit pour les talens. Photius & plusieurs autres en furent des exemples. L'état d'un Citoyen consacré à l'enseignement, n'eut rien qui pût mortifier l'amour-propre, & le fameux Patriarche qu'on vient de nommer, ne rougit point d'y chercher, après sa chûte, des ressources nécessaires à sa subsistance. Léon de Thessalonique recherché, comme nous l'avons dit, par le Calife de Bagdad, tiroit aussi de ses leçons le salaire qui le faisoit vivre.

IX. SIÈCLE.

Sous Léon le Philosophe, les Sciences & les Lettres acquirent un nouveau lustre, Ce Prince les fit asseoir avec lui sur le Trône impérial; & si le déréglement de ses mœurs fut en contraste avec le titre de Sage qu'on lui donna, il le mérita du moins par ses connoissances & ses talens. Il avoit fait une étude particulière

IX. SIÈCLE.

des bons Ecrivains de l'antiquité. Il poſſédoit toutes les fineſſes de ſa Langue, & la parloit avec pureté. La rédaction des anciennes Loix qui fut exécutée d'après ſes vues, & le nouveau Code qu'il publia, font honneur à ſa mémoire. C'eſt le corps de Juriſprudence que les Grecs ont toujours ſuivi depuis. Les Sciences durent fleurir à Conſtantinople & dans l'Empire à l'ombre de ſa protection. Cependant les monumens de Littérature qui nous reſtent de ce règne & du précédent, ne répondent pas aux idées du beau & du vrai qu'on puiſe chez les anciens. On les étudioit beaucoup, on ſe propoſoit de les imiter; mais ce n'étoient que des imitations foibles, ſans chaleur & ſans vie, qui n'avoient point les beautés ſublimes ou touchantes des modèles. Ainſi dans cette époque les eſprits étoient par rapport aux Sciences, dans cet état mitoyen qui ſépare les ténèbres de la lumière, & qui tient aux unes & à l'autre.

Dans les premiers tems de l'Iſlamiſme, l'ignorance avoit été le partage des ſectateurs de Mahomet; c'étoit même une de leurs vertus, & le devoir qu'elle leur impoſoit de fuir toute étude capa-

ble d'éclairer l'esprit & de l'étendre, fut long-tems observé avec une religieuse fidélité. Une crédulité aveugle leur tenoit lieu de toutes les connoissances. L'art de la guerre étoit le seul où il leur fût permis de s'exercer & de faire des progrès, parce qu'en s'y rendant habiles, ils avançoient l'exécution du grand dessein conçu par le Prophête, de soumettre tous les peuples à sa Religion & à son Empire. Les bons Musulmans étoient si convaincus qu'on ne pouvoit être un parfait Croyant qu'en bornant toutes ses études à l'Alcoran, que quand Al-Raschid appella les Sciences & les Savans auprès de lui, ce fut un scandale dont tout le monde murmura. Ce Prince lui-même, malgré son amour pour les Lettres, & le grand desir qu'il avoit de savoir, se crut obligé de respecter un préjugé d'autant plus imposant, qu'il étoit fondé sur la Religion. Il s'enfermoit avec les Savans qui vivoient à sa Cour, pour se dérober aux yeux des profanes. Non qu'il voulût fermer aux autres les sources du savoir, & réserver pour lui seul un trésor, qui ne diminue point en le communiquant; mais il ne vouloit pas tendre un piége

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

à la ſimplicité des fidèles pour qui ſon exemple auroit pu devenir dangereux. Il craignoit ſans doute auſſi les plaintes toujours amères & ſouvent contagieuſes des dévots.

Al-Mamon ſon fils, nourri dans le ſein des Lettres, & doué de tous les talens qui les font cultiver avec ſuccès, ne fut point aſſervi aux idées qui avoient porté ſon père à renfermer les Sciences dans le Palais impérial. Il établit des Ecoles publiques, des Académies, auxquelles il donna des Modérateurs & des Maîtres propres à remplir ſes vues. Il y attacha des revenus conſidérables, & voulut qu'elles fuſſent ouvertes à tous ceux que le deſir de perfectionner leur raiſon y conduiroit. Il ſavoit que travailler à rendre ſes ſujets plus éclairés, c'étoit s'occuper de leur bonheur. Les Docteurs Muſulmans & les zélés ſectateurs de l'Alcoran, leurs diſciples, gémiſſoient entre eux d'une conduite qui tendoit, ſuivant leurs idées, au renverſement de la piété. Mais, comme un grand Prince en impoſe toujours par ſon génie, & contient tous les ordres dans la dépendance, Al-Mamon qui n'ignoroit pas ces murmures, en

fit peu de cas, & continua de répandre ses bienfaits sur les talens. La différence des Religions n'étoit point un obstacle à son estime & à sa faveur. Ayant entendu parler du mérite & des vastes connoissances de Léon, Archevêque de Thessalonique, qui vivoit ignoré à Constantinople du produit modique de ses leçons, il le demanda à Théophile. L'Empereur honteux d'apprendre par le Prince Musulman, qu'il possédoit un trésor dont il n'avoit pas su profiter jusques-là, résolut de le garder pour lui-même, & de le faire valoir. Mais le Calife piqué d'un refus auquel il ne s'attendoit pas, arma pour s'en venger, & déclara la guerre au Prince Grec. C'est peut-être la seule fois qu'on ait vu les Souverains prendre les armes, pour se disputer la possession d'un Savant. IX. SIÈCLE.

Les successeurs d'Al-Mamon, sans avoir son goût pour les Arts, ni ses lumières, ne laissèrent pas de soutenir les établissemens qu'il avoit formés en faveur des Lettres. Parmi les Sciences, l'Astronomie, la Géométrie, la Médecine & la Chimie qui en est une branche, furent les principaux objets de l'étude

& de l'émulation parmi les Arabes. Dans
IX. les autres facultés, ils se bornèrent à
SIÈCLE. traduire & à commenter les Ouvrages des Anciens. Parmi les Arts agréables, ils cultivèrent avec succès la Poésie & la Musique. Mais leurs préjugés de Religion, & l'horreur qu'ils avoient pour l'idolâtrie, ne leur permit pas de s'appliquer à la Peinture, ni à la Sculpture. Ils les regardoient comme des Arts profanes & sacrilèges, qui apprennent aux hommes à représenter la divinité sous des formes sensibles.

Les Miramolins, ou Califes d'Espagne, invitèrent aussi les Sciences & les Arts à venir s'établir dans cette partie de l'Empire Musulman. La magnificence, la galanterie & les plaisirs règnoient dans leur Cour, & donnoient de l'activité aux Arts, qui contribuent aux agrémens & aux délices de la vie. Abdérame II, qui monta sur le Trône en 822, fut le protecteur des Sciences, & l'ami des Savans. Il aimoit la Philosophie, la Musique & la Poésie; il en fit son amusement, & pour se délasser des affaires, il passoit tous les jours quelque tems dans la société des gens de Lettres qu'il avoit attirés auprès de lui, par sa générosité.

Pour donner à nos Lecteurs une idée juſte de l'état des Lettres & des Sciences en Occident pendant le neuvième ſiècle, nous devons reprendre des faits que l'ordre des choſes, préférable à celui des tems dans les objets de diſcuſſion, nous a fait renvoyer ici. On ſe rappelle ce que nous avons dit ſur la barbarie du ſiècle précédent, avant que Charlemagne eût fait éclore le beau jour qui éclaira la France & le reſte de l'Occident ſous ſon règne. Lorſqu'il prit les rênes du Gouvernement, toutes les contrées qui formoient le vaſte Royaume dont il devenoit Souverain, étoient couvertes des plus épaiſſes ténèbres. Pepin n'avoit ſongé qu'à s'affermir ſur le Trône où ſon heureuſe politique, ſecondée par les circonſtances, l'avoit fait monter, & il crut avoir mis la dernière main à ſon ouvrage, en fixant la Couronne dans ſa famille. C'étoit à ſon ſucceſſeur, s'il étoit digne de poſſéder un ſi brillant héritage, à faire le reſte, en donnant des lumières, des talens & de l'émulation aux François qu'il trouvoit ſoumis & fidèles. Ce fut auſſi le premier ſoin de Charlemagne. Mais avant de s'y livrer, avant

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

de commencer l'entrepriſe difficile & glorieuſe d'éclairer ſa Nation, il voulut ſortir lui-même des ténèbres où il avoit paſſé les trente premières années de ſa vie. Le courage avec lequel ce Prince, au milieu des ſoins immenſes de la Royauté, ſe ſoumit à étudier les élémens des Sciences, & dévora les dégoûts des premières notions, eſt peut-être ce qu'il a fait de plus grand. C'eſt du moins une preuve bien forte de la vive ardeur, on pourroit même dire, de la paſſion violente, qu'il avoit de ſavoir. Alcuin & Pierre de Piſe furent ſes guides, dans une carrière ſi pénible pour tous ceux qui entreprennent de la parcourir, & ſi nouvelle pour lui. A peine y eut-il fait les premiers pas, qu'il étonna ſes maîtres, par les idées neuves qui ſe préſentèrent à lui, ſur la plupart des matières dont il faiſoit l'objet de ſon application. C'eſt que le génie, don rare & précieux, que la nature n'accorde guère à ceux qui ne ſont nés que pour être ſavans, eſt fait pour créer ce que les autres n'apprennent qu'à force de travail. Charles animé de ce feu, qu'on peut appeller divin, en le qualifiant par ſes effets, paſſa rapidement

d'une ignorance presqu'absolue, à la connoissance profonde pour son tems, de toutes les Sciences que la Littérature embrassoit alors. Elles n'eurent rien d'inaccessible pour lui, & sa pénétration le mit bientôt en état d'en disserter avec les plus habiles. Il leur communiquoit ses vues pour la perfection de chaque partie. C'étoit le dernier effort de la raison, dans un siècle où le voile qui lui dérobbit la lumière depuis si long-tems, étoit à peine soulevé. L'esprit d'analyse qui remonte aux premiers principes, n'avoit pas encore appris aux hommes, à considérer le système des connoissances humaines, dans son ensemble & dans ses rapports.

IX. SIÈCLE.

On vit s'élever dans l'intérieur du Palais, une Ecole dont la direction fut confiée à des hommes d'un mérite généralement avoué. C'étoit l'élite des Savans. Charlemagne avoit formé cette institution en faveur de sa famille & des jeunes Seigneurs attachés à sa personne. On a prétendu, mais faussement, que cette Ecole si célèbre alors en France, avoit été l'origine de l'Université de Paris, la première du Monde dans l'ordre des tems, & la plus dis-

IX. SIÈCLE. tinguée par les grands hommes en tout genre dont elle a été le berceau. Quoiqu'on ne puisse lui assurer d'époque sûre avant le onzième siècle, il seroit peut-être permis de conjecturer, que l'Ecole particulière érigée à Paris dans le cours du neuvième par le Moine Remi, sorti du Monastère de S. Germain d'Auxerre, fut le germe d'où l'on vit éclore dans la suite, ce Corps académique, dont la célébrité n'a fait qu'augmenter jusqu'à nos jours.

Indépendamment de l'Ecole du Palais, Charlemagne ouvrit encore dans toute l'étendue de ses Etats deux autres sources d'instruction. L'une étoit destinée à ceux qui se proposoient de parcourir toute la carrière des Sciences; l'autre étoit à l'usage des enfans du simple peuple des Villes & des Campagnes. Le siège des Ecoles de la première espèce, se trouvoit dans les Cathédrales & les Abbayes. On y enseignoit toutes les facultés, & principalement la Grammaire, l'Arithmétique, l'Astronomie, la Dialectique, &c. Les autres Ecoles d'un rang moins distingué, quoique d'un usage plus général & plus intéressant pour la Nation, se bornoient aux élémens de

la Lecture, de l'Ecriture & de l'Arithmétique.

IX. SIÈCLE.

Des établiſſemens ſi nombreux & ſi ſagement combinés, devoient ramener ſans doute les Sciences & les Lettres à l'état le plus floriſſant. Mais il auroit fallu pour cela que l'eſprit humain ſe fût trouvé dans ſes heureuſes diſpoſitions qui ſont le produit d'une multitude de cauſes, que la nature ſeule a le pouvoir de raſſembler & de faire agir. Ainſi le zèle de Charlemagne pour le progrès des Sciences, les bienfaits qu'il répandit ſur les hommes de mérite, les moyens qu'il prit pour exciter l'émulation, ne ſervirent qu'à ranimer pour peu de tems le goût des études. Ce fut un jour brillant, mais paſſager, tel qu'il s'en éleve quelquefois dans ces climats, qui ſont habituellement couverts de nuages & de brouillards.

A peine le Monarque à qui la Littérature dut cette gloire, trop promptement éclipſée, étoit-il deſcendu au tombeau, que le ſuperbe édifice qu'il avoit élevé, s'ébranla, ſans attendre les ſecouſſes du tems. Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Louis le Bégue & leurs ſucceſſeurs, Princes foibles, bor-

IX. SIÈCLE.

nés, sans génie, sans attrait pour les grandes choses, & d'ailleurs traversés par des guerres étrangères & domestiques, qui ne leur firent connoître que les embarras & les dégoûts du Trône, ne purent donner aux institutions de Charlemagne l'appui dont elles avoient besoin, pour accroître le lustre qu'elles avoient reçu de lui, ou le conserver. On vit donc en peu de tems les esprits rétrograder vers le point d'où ils étoient partis au milieu du huitième siècle, & les Lettres retomber dans la barbarie dont la rouille commençoit à céder aux efforts du travail. Elles s'y enfoncerent de plus en plus au milieu des malheurs publics qui désolèrent la France. Leurs asyles furent profanés ou détruits par les ravages des Normands & les querelles journalières des Seigneurs, qui furent dans toutes les parties du Royaume l'effet inévitable de la féodalité. Ce déclin des études, ce dépérissement des Sciences, prit un cours si rapide, qu'à la fin du neuvième siècle, on retrouvoit à peine dans quelques Eglises & dans quelques Monastères de foibles traces de ce que leur auguste Restaurateur avoit fait pour elles, cent ans auparavant. De tou-

tes les facultés qu'on cultiva dans les Ecoles ſous l'époque où nous ſommes, la Dialectique fut celle qui ſe ſentit le moins de la langueur où tombèrent les autres. On continua de s'y exercer; on y fit même de nouveaux progrès. C'eſt qu'elle étoit liée avec l'étude de la Religion, & qu'on eut ſouvent beſoin de ſon ſecours pour enlever aux Novateurs qui parurent alors, les armes du ſophiſme avec leſquelles ils ſe défendoient, & démêler l'artifice des faux raiſonnemens dans leſquels ils s'enveloppoient. IX. SIÈCLE.

Les éloges que nous donnerons aux Ecrivains eccléſiaſtiques de ce ſiècle dans l'article qui leur ſera conſacré, n'offriront pas une contradiction avec ce que nous venons de dire. La plupart s'étoient formés dans les beaux jours de Charlemagne; & ſi le flambeau des Sciences qu'il ralluma, répandit encore quelque lumière après lui, ce fut à ces hommes nourris dans les Ecoles de Littérature que ce Prince avoit ouvertes, qu'on en fut redevable. Par l'époque de leur mort, nous avons dû les rapporter aux tems dont nous traçons l'hiſtoire, quoique par la ſource de leurs talens & par

le développement de leurs connoissances, ils appartinssent au siècle qui venoit de s'écouler.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE V.

État du Christianisme dans les diverses Régions du Monde au neuvième siècle.

LE commencement du neuvième siècle fut un tems d'épreuve & d'agitation pour l'Eglise d'Orient, où l'hérésie des Iconoclastes, assoupie & non détruite, comptoit encore une infinité de partisans. Iréne avoit contenu leur fureur, & procuré le triomphe de la vérité dans le second Concile de Nicée, septième œcuménique; mais le calme qu'elle avoit rendu à la Société chrétienne, attaché pour ainsi dire à la destinée de cette Princesse, cessa presque au moment qu'elle perdit l'Empire. Le fanatisme allumé par Léon l'Isaurien, étoit un feu caché, qui n'attendoit pour déployer encore son activité & causer de plus grands ravages, qu'un souffle puissant qui le ranimât, & une main qui lui fournît de nouveaux alimens. Il trouva l'un & l'autre dans les

Empereurs Nicéphore, Léon l'Arménien, Michel le Bégue, & Théophile.

IX. SIÈCLE.

Ces Princes ennemis des saintes Images, ou pour mieux dire de toute vérité, prirent à tâche de détruire tout ce qui avoit été fait pour le rétablissement de la paix & l'affermissement du dogme catholique. Léon qui avoit déguisé d'abord ses vrais sentimens sous une apparence de zèle pour la foi, ne tarda pas à se montrer tel qu'il étoit, lorsqu'il se vit affermi sur le Trône, où il étoit monté par la révolte. Sa haine contre les Images, & les violences auxquelles il se porta contre ceux qui les honoroient, ne peuvent être comparées qu'à celles dont Léon l'Isaurien, premier auteur de cette impiété, s'étoit rendu coupable. Il eut pour complices & principaux instrumens de ses fureurs, deux scélérats bien dignes d'une pareille association; l'un étoit un fourbe, nommé Jean, qui se disoit magicien, & qu'on surnommoit Léconomante, parce qu'il se servoit d'un plat pour prédire l'avenir. Léon n'eut pas honte de placer un homme de cette espèce sur le Siège patriarchal de Constantinople. L'autre étoit Antoine, Métropolitain de Sylée,

IX. SIÈCLE.

vil bouffon, qui ne se trouvoit bien qu'à table, & dont tout le mérite étoit d'amuser les convives par des contes plaisans.

Ces deux infames confidens de Léon l'excitoient à poursuivre par les voies les plus cruelles, tous ceux qui témoignoient du respect pour les Images, & qui voyoient dans la définition du Concile de Nicée, la règle de foi dont il n'étoit pas permis de s'écarter. Le saint Patriarche Nicéphore, avec les autres Evêques & Abbés qui lui étoient unis, s'opposèrent courageusement aux nouvelles tentatives de l'hérésie. Ils eurent la fermeté de venir trouver l'Empereur, & de lui représenter avec une liberté vraiment épiscopale, que l'affaire des Images n'étoit pas un point douteux qui eût besoin d'être examiné de nouveau; que la question avoit été décidée authentiquement & sans retour, par les Pères du second Concile de Nicée; que toutes les Eglises étoient d'accord sur la doctrine consacrée par le décret de ce grand Synode; que le culte des Images avoit pour lui la tradition de tous les siècles & la pratique de toutes les Sociétés orthodoxes; & qu'enfin remettre en question un point de foi clai-

rement décidé par le Jugement ſolemnel des Paſteurs, c'étoit replonger l'Egliſe & l'Etat dans de nouveaux malheurs. Mais ces remontrances, toutes ſages qu'elles étoient, ne produiſirent d'autre effet ſur Léon, que d'enflammer ſon courroux, & de le déterminer à perſécuter ſans ménagement, ceux qu'il appelloit des idolâtres & des impies. IX. SIÈCLE.

Cependant les moyens violens dont les ennemis des ſaintes Images employoient toute la rigueur, contre ceux dont ils eſſayoient d'abattre le courage, ne leur paroiſſoient pas aſſez efficaces pour ſubjuguer tous les eſprits. Ils ſentoient combien les Catholiques tiroient d'avantages du Jugement prononcé dans une Aſſemblée canonique, où l'intrigue & le pouvoir n'avoient point dominé. Ils voulurent donc affoiblir, autant qu'il étoit poſſible, l'autorité de cette déciſion, en lui oppoſant un décret revêtu des mêmes formes extérieures, & ſouſcrit par une foule d'Evêques, dans un Concile célébré avec tout l'appareil capable d'en impoſer aux peuples. Cette aſſemblée d'iniquité, formée d'Iconoclaſtes & d'Evêques qui avoient cédé aux mauvais traitemens, ſe tint à Conſtantinople dans

IX. SIÈCLE.

l'Eglise de Sainte Sophie en 815. A la manière dont ce faux Concile étoit composé, aux armes dont il se préparoit à faire usage, on pouvoit prévoir quelle en seroit l'issue. Mais ce qu'on ne pourroit croire, si des monumens certains n'en attestoient la vérité, ce sont les outrages qu'on osa faire aux Evêques catholiques, dans un lieu où l'on ne s'étoit réuni que pour écarter, disoit-on, du culte religieux, des profanations qui le déshonoroient. On déchira leurs habits, on les renversa par terre, on leur mit le pied sur la gorge, on leur cracha au visage; & quand on vit qu'on n'obtenoit rien d'eux par tous ces mauvais traitemens, on les chassa honteusement, en les accablant de coups. Comment des Evêques purent-ils oublier ce qu'ils se devoient à eux-mêmes, jusqu'à se porter à des excès si révoltans contre des Collégues? Comment ne voyoient-ils pas que c'étoit avilir leur propre dignité, donner l'exemple du mépris, & dégrader un caractère dont l'honneur devoit leur être cher, que de couvrir ainsi d'ignominie ceux qui partageoient avec eux la plénitude du Sacerdoce? Exemple terrible d'aveuglement & de

fureur, qui, joint à tant d'autres du même genre, doit nous apprendre qu'il n'y a point d'horreurs, point de barbarie que le fanatisme ne se permette, quand on lui donne la liberté de se livrer à ses transports. IX. SIÈCLE.

Les Iconoclastes demeurés seuls dans l'Assemblée, érigèrent en décret solemnel ce qui avoit été fait contre le culte des Images dans le faux Concile de 754, & dirent anathême au Synode œcuménique de Nicée. Après une pareille décision, on devoit s'attendre à voir tomber tous les coups de la vengeance, tout le poids de l'autorité courroucée, sur les Catholiques assez intrépides pour refuser de s'y soumettre. La chose ne manqua pas d'arriver comme on l'avoit prévue. Les prisons, les exils, les châtimens de toute espèce, devinrent le prix de la résistance généreuse de quiconque osa parler en faveur des Images, ou même les révérer en secret. Jean Léconomante, digne Ministre des fureurs de Léon, fit voir tout ce que la haine d'un méchant homme est capable d'inventer, pour la perte des gens de bien. L'Empereur lui avoit livré les Evêques & les Abbés, dont

IX. SIÈCLE.

le courage ne s'étoit point démenti, par les tourmens & les affronts. Ce malheureux, plus ennemi encore de la vertu que de la vérité, mit tout en uſage contre des hommes également recommandables par leur attachement à l'une & à l'autre. Las d'employer les ſupplices, il y fit ſuccéder les careſſes & les promeſſes. Quelques uns ſe laiſsèrent prendre à ce piége, & conſentirent à communiquer avec le Patriarche, qui, de ſon côté, ne refuſa pas de dire anathême à ceux qui n'adoroient pas l'Image de J. C. A ce prix, on rendit les Evêques à leurs Egliſes, les Abbés à leurs Monaſtères. Mais les zélés défenſeurs de la foi, inébranlables dans leurs principes, & fortement convaincus que les ménagemens ne ſervent qu'au triomphe de l'erreur, pleurèrent cette foibleſſe, & la regardèrent comme une tache à la vie de ces bons Prélats.

Le calme fut rétabli pour quelque tems à la mort de Léon. La conjuration qui le priva de l'Empire & de la vie, donna la pourpre à Michel le Bégue. Indifférent pour les affaires de la Religion, & ſans capacité pour celles de l'Etat, ſi ce Prince ne travailla pas à la

prospérité de l'Eglise, au moins il ne la troubla point en se déclarant contre elle, comme ses prédécesseurs. Il affectoit même une parfaite neutralité entre les adversaires des Images, & les zélés défenseurs de leur culte. Mais le mal qu'il ne fit point par lui-même, il le laissa faire par ceux à qui son indolence avoit confié l'autorité. Ils s'en servirent au gré de leurs passions. Tandis que l'Empereur passoit des journées entières à faire essayer des chevaux & à les exercer, unique talent dans lequel il se piquoit d'exceller, ses Ministres nourris dans le parti des Iconoclastes, persécutoient ouvertement les Catholiques. C'étoit principalement aux Clercs & aux Moines qu'ils faisoient éprouver tous les effets d'une haine implacable. On inventoit contre eux de nouveaux supplices, dont le plus ordinaire étoit de les faire expirer sous les coups de fouet. Il en périt un grand nombre de cette manière. Ceux qui échappoient à ce genre de barbarie, étoient jettés dans des prisons infectes, où ils ne recevoient pour toute nourriture que du pain moisi & de l'eau corrompue. On poussa même l'atrocité jusqu'au point d'en enfermer quelques-uns

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

dans des tombeaux, avec des malfaiteurs qu'on y laissa mourir de faim comme eux.

L'Eglise, loin d'obtenir quelqu'adoucissement à ses maux sous le règne de Théophile, qui devint Empereur par la mort de Michel son père, ne vit peut-être point de tems plus orageux, pendant toute la querelle des Images, que les premières années de ce jeune Prince. Il n'étoit âgé que de douze ans; & il en régna treize. La persécution devint générale, & les cruautés qu'on exerça contre les Catholiques de toute condition, n'eurent point de bornes. L'Empereur irrité par la courageuse résistance de ceux que les injures & les tourmens, ne pouvoient faire consentir à la destruction des Images, les abandonnoit à des satellites impitoyables, qui ne les quittoient qu'après s'être lassés à les frapper. Il entreprit lui-même d'ébranler la foi de Théodora son épouse, & de Théoctista sa belle-mère; mais ces vertueuses Princesses résistèrent à tous ses efforts, & ne cessèrent de se montrer pleines de respect pour les saintes Images, & de compassion envers ceux qui souffroient pour la vérité. Les Moines étoient chas-

fés de leurs saintes retraites, battus sans pitié pour le grand âge de plusieurs, avec des nerfs de bœuf, jusqu'à rendre les derniers soupirs; d'autres sans asyle & sans secours, alloient mourir par troupes sur les bords de la mer & dans des lieux écartés, où leurs cadavres restoient sans sépulture. Mais le trait le plus propre à faire connoître la violence de cette persécution, & la cruauté de Théophile, est le supplice inouï qu'il fit subir à deux Confesseurs, nommés Téodore & Théophane. Ils étoient freres, & leur attachement au culte des Images leur avoit déja mérité la peine de l'exil sous le règne de Michel. Théophile les rappella, comme pour essayer de nouveau le pouvoir de la douleur, sur ces hommes que leur constance avoit rendus célébres. Les ayant trouvés dans les mêmes sentimens de zèle pour la vérité, & de courage pour sa défense, il les fit battre en sa présence avec une barbarie sans exemple, après quoi on les étendit sur des bancs, & on imprima sur toutes les parties de leur visage, avec un fer chaud, douze vers qui contenoient le motif de leur condamnation; supplice dont l'idée n'étoit encore venue à l'esprit

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

d'aucun tyran. L'opération dura tout un jour, & l'on peut imaginer combien elle fut douloureuse. Quand elle fut achevée, les deux saints Confesseurs ne purent s'empêcher de dire à Théophile, que cette inscription seroit leur gloire, & sa condamnation au tribunal de J. C. La prison & le baniſſement les déroberent à de nouvelles épreuves, & bientôt la mort, suite des tourmens affreux qu'ils avoient endurés, leur assura la récompense des Martyrs.

Après un orage si long & si furieux, le calme fut enfin rendu à l'Eglise par l'Impératrice Théodora, à qui la Providence confia la destinée de l'Empire, pendant la minorité de Michel III, fils de Théophile, que la mort enleva en 842. Ce fut le dernier terme de l'héréſie, qui perdit en peu de tems ses plus ardens sectateurs, quand elle cessa d'être soutenue par les Souverains, & de marcher le fer à la main contre les défenseurs de la foi. Les Images furent rétablies, & leur culte protégé par la piété de Théodora, reprit bientôt son ancienne splendeur. Ainsi finit cette tempête, la plus violente que le souffle du fanatisme eût jamais excitée dans le monde. Elle

avoit ravagé l'Egliſe & l'Empire pendant plus d'un ſiècle. IX. SIÈCLE.

La régence de Théodora fut le règne de la juſtice & de la vertu, mais ſon fils ne marcha pas ſur les mêmes traces. Nous verrons bientôt les nouveaux troubles qu'il excita dans l'Egliſe, par la protection qu'il accorda aux projets ambitieux de Photius, le plus habile & le plus méchant des hommes. Cependant ſon règne fut marqué par un événement glorieux à la Religion; c'eſt la converſion des Bulgares qui embraſſerent le Chriſtianiſme l'an 865. Ces peuples étoient depuis long-temps en guerre avec l'Empire. Dans l'une de ces expéditions, la ſœur du Roi Bogoris ayant été priſe & conduite à Conſtantinople, fut inſtruite dans les principes de la Religion Chrétienne. Remiſe en liberté & rendue à ſon frère, elle lui fit goûter les vérités dont elle avoit connu le prix. Ce Prince non content d'avoir quitté les idoles, voulut s'élever à la perfection du nouveau culte qu'il venoit d'adopter. Il renonça donc au Trône, pour ſe conſacrer aux exercices de la vie monaſtique. Mais ſon fils aîné, en faveur duquel il s'étoit démis de la Couronne, ne répon-

IX. SIÈCLE.

dit pas à ſes vues ; il gouvernoit avec imprudence, & montroit du penchant pour le Paganiſme. Bogoris mécontent de cette conduite, quitta ſa retraite, & reprit le gouvernement de ſes Etats. Il punit ſon fils avec une ſévérité peu conforme à la douceur du Chriſtianiſme, mais qui s'excuſe en partie par les mœurs encore féroces de la Nation. Dès que les fautes du jeune Prince eurent été réparées, Bogoris deſcendit une ſeconde fois du Trône pour y faire monter le cadet de ſes fils, plus digne de lui ſuccéder que l'aîné, & retourna dans la ſolitude où il termina ſa carrière dans les pratiques les plus auſtères de la pénitence. Les Bulgares que ſon exemple avoit fait entrer dans l'Égliſe, la conſolerent des maux qu'ils lui avoient cauſés pendant leurs guerres avec les Romains. Idolâtres alors, ils avoient traité les Chrétiens avec la dernière inhumanité. Cruels dans la victoire, & jaloux de procurer de nouveaux adorateurs à leurs Dieux, ils faiſoient ſouffrir des tourmens incroyables à leurs captifs, pour les engager de quitter le ſervice de J. C. On porte à pluſieurs centaines, le nombre de Martyrs qui ſcellerent la foi de leur

sang, dans ces différentes occasions.

Les Sarrasins n'étoient pas des ennemis moins acharnés à la destruction du Christianisme, que les Payens même. La Religion & la politique s'unissoient pour leur inspirer la haine la plus vive contre les disciples de J. C. Ils les détestoient comme ennemis de la Loi Musulmane, & comme sujets des Empereurs. Les guerres civiles qui s'allumerent entre les enfans d'Al-Raschid au commencement de ce siècle, remplirent tout l'Orient de meurtres & de pillages. Une partie des malheurs publics dont elles furent la source, retomba sur les Eglises de ces contrées. Les différens partis qui couroient les campagnes, étoient également cruels, également animés à la destruction. Les Temples & les Monastères n'échappoient guère à leur avidité. Le brigandage, la profanation, le massacre des Clercs & des Moines, en étoient la suite ordinaire. La brutalité du soldat ne connoissoit point de bornes, & son impiété sacrilège se plaisant à faire du mal aux Chrétiens, elle étouffoit dans son cœur tout sentiment d'humanité lorsqu'il s'agissoit d'eux. Chaque jour voyoit renou-

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

veller ces horribles ſcènes. Jéruſalem, Alexandrie, la Paleſtine, la Syrie & l'Egypte, n'eurent point d'Egliſes ni de Monaſtères, où le fer & le feu ne portaſſent toutes les horreurs, que des hommes accoutumés à ſe baigner dans le ſang, ſont capables de commettre. Les Chrétiens de tout état ſe voyant ſans ceſſe expoſés aux inſultes & à la mort, n'avoient point d'autre reſſource que la fuite. Mais ce n'étoit pour la plupart que changer d'épreuve & de danger : car lorſqu'ils alloient chercher un aſyle dans les Villes ſoumiſes à la domination des Souverains de Conſtantinople, ils y trouvoient un nouveau genre de perſécution de la part des Iconoclaſtes, s'ils étoient Catholiques. Ainſi leur condition ne pouvoit être plus déplorable. Sans parler du nombre preſqu'infini de ceux qui périrent ſous les coups des infidèles, combien ne dut-il pas y en avoir que la fatigue, la misère, l'intempérie des ſaiſons, la privation des choſes les plus néceſſaires à la vie, firent mourir avant d'avoir trouvé une retraite & des ſecours ? La Religion étant la cauſe des maux qu'ils ſouffroient, on ne peut leur refuſer le titre de Martyrs.

Leurs

Leurs guerres contre l'Empire, presque toujours avantageuſes pour eux, étoient pour les Chrétiens de leur domination de nouvelles ſources de calamités. Tous ceux qui tomboient en leur pouvoir, devoient s'attendre aux plus mauvais traitemens, s'ils refuſoient d'embraſſer la Loi de Mahomet. On n'épargnoit que les apoſtats, & on faiſoit éprouver tout ce que la cruauté jointe au fanatiſme peuvent inventer de ſupplices plus horribles, à ceux qui préféroient la conſervation de leur foi à celle de leur vie. On les jettoit chargés de chaînes dans des priſons affreuſes où le plus foible crayon du jour ne pénétra jamais; on les y nourriſſoit d'un peu de pain & d'eau; & ſi l'on eſpéroit qu'affoiblis par la douleur & par la faim, ils pourroient ſe prêter plus aiſément aux inſinuations & aux careſſes, on leur envoyoit des Docteurs qui diſputoient avec eux, & des dévots qui tâchoient de les gagner par les témoignages de la plus tendre compaſſion. S'ils réſiſtoient encore, on redoubloit de rigueur, & on les ſoumettoit à de nouvelles épreuves, juſqu'à ce qu'ils fuſſent vaincus ou qu'ils ſuccombaſſent à leurs maux. Il y

IX. SIÈCLE.

en eut qui vécurent sept ans entiers dans cet état, qu'on peut bien appeller une continuité de supplice & de mort. Les meilleurs Princes, tels qu'Al-Raschid, Al-Mamon & Motassem, furent les plus cruels dans leur faux zèle, & les plus violens à exciter le feu de la persécution allumée contre les Chrétiens dans presque tout l'Empire Musulman. Qu'on juge d'après cela de la confiance que méritent les Ecrivains qui nous représentent l'Islamisme comme une Religion douce & tolérante?

IX. SIÈCLE.

Les Musulmans d'Afrique & d'Espagne causoient de leur côté des maux à peu près semblables à la Société chrétienne en Occident. C'étoient le même esprit, les mêmes mœurs, la même animosité contre le Christianisme, il en devoit résulter les mêmes effets. Leurs conquêtes dans la Sicile & la Calabre, leurs irruptions dans la Sardaigne, dans la Corse & dans le continent de l'Italie jusqu'aux portes de Rome, entraînerent des meurtres, des pillages, des calamités de toute espèce. Les Eglises, les Monastères des deux sexes & leurs pieux habitans, échappoient rarement à leurs coups. Le Pape Jean VIII fut obligé de

payer tribut à ces infidèles, pour racheter la Ville & ſes environs du pillage. Ils jugeoient indigne de pitié quiconque préféroit l'Evangile à l'Alcoran, & dans leurs préjugés inhumains, c'étoit faire une œuvre méritoire, que de maſſacrer tous ceux qui profeſſoient une Religion que l'Iſlamiſme traitoit d'impiété. IX. SIÈCLE.

L'Eſpagne étoit le centre de la Puiſſance Muſulmane en Occident. Elle y devint plus abſolue & plus redoutable qu'elle n'avoit jamais été, lorſque le Chef de la Nation ſe fut rendu indépendant du Calife de Bagdad. Ce fut alors que les Arabes donnerent un libre cours à la haine qu'ils avoient contre les Chrétiens, & qu'ils regardoient comme une partie de leurs devoirs. De tous les Souverains qui règnerent pendant le IXe. ſiècle ſur cette partie de l'Empire Muſulman, Abdérame II fut celui qui ſignala davantage une diſpoſition que ſon fanatiſme érigeoit en vertu. Les Chrétiens n'avoient pas encore été perſécutés ſi cruellement qu'ils le furent de ſon tems. L'hiſtoire de cette perſécution, écrite par un témoin oculaire qui répandit lui-même ſon ſang pour J. C., ne laiſſe aucun doute ſur le grand nombre de

IX. SIÈCLE.

victimes que le Mahométiſme immola par le glaive & divers autres genres de mort. Les ordres ſanguinaires qu'Abdérame avoit donnés, n'exceptoient ni rang, ni condition; ils furent exécutés avec une extrême rigueur. Ceux qui en étoient chargés, outre le motif de l'obéiſſance & le deſir de s'attirer des éloges par leur fidélité à ſeconder les intentions du Prince, avoient leur propre animoſité à ſatisfaire.

C'étoit principalement aux hommes dévoués par état à l'enſeignement & à la défenſe de la Religion, que s'adreſſoient les miniſtres dont Abdérame dirigeoit l'activité. On les cherchoit avec un ſoin particulier, & ſoit qu'on les crût plus coupables, parce qu'ils témoignoient plus de mépris pour Mahomet, ſoit qu'on eût meilleure opinion de leur courage, on ſéviſſoit contre eux avec plus d'inhumanité. Ordinairement ils n'attendoient pas qu'on les traînât devant le Prince ou ſes agens; ils ſe préſentoient d'eux-mêmes, & pleins d'une intrépidité digne de la cauſe pour laquelle on les perſécutoit, ils parloient avec cette liberté noble & généreuſe qu'on avoit admirée dans les premiers

Martyrs. Leur exemple encourageoit les simples fidèles, & le nombre de ceux qu'on avoit mis dans différentes prisons devint si grand, qu'il fallut ordonner leur supplice, pour faire place à ceux qu'on arrêtoit chaque jour. IX. SIÈCLE.

Ces exécutions devinrent si fréquentes, qu'afin d'abréger les formalités, & dans la crainte que l'appareil des tortures ne portât les Chrétiens à la révolte, Abdérame & son Conseil prescrivirent de faire mourir sans délai, tous ceux qui seroient accusés d'avoir manqué de respect à Mahomet & à sa Religion. Cet ordre cruel qui ouvroit la porte aux délations & aux vengeances personnelles, multiplia tellement les coupables dont on vouloit la perte, que les environs de Cordoue furent bientôt remplis de gibets. Abdérame prenoit plaisir à les voir des fenêtres de son Palais, & sa haine pour les Chrétiens aimoit à se repaître de cet affreux spectacle. Son fils aîné, Mahomed, qui lui succéda, ne se déclara pas avec moins de chaleur & de cruauté contre les adorateurs de J. C. Voyant que les supplices étoient un moyen trop insuffisant pour ébranler leur courage, il résolut de les accabler

d'impôts, & d'employer toutes les inventions d'une barbarie froide & tranquille, pour leur rendre la vie insupportable. On vit pendant cette persécution, qui dura presque sans discontinuité, depuis l'an 822 jusqu'à 886, ce qu'on avoit vu dans les premiers siècles du Christianisme. C'étoit du côté des persécuteurs le même acharnement, la même fureur; & du côté des Martyrs, la même grandeur d'ame & la même fermeté. Les Chrétiens les plus illustres dont la constance fut couronnée alors par le martyre, sont nommés dans l'Histoire: Parfait, Prêtre; Jean, laïc & Marchand; Isaac, Sanche & Valabouse, Moines; Aurèle & Félix, de la plus haute Noblesse; Flore, Marie, Natalie & Liliose, femmes de qualité; Léocrite, Vierge; & enfin George Diacre, & Euloge Prêtre, qui s'étoient consacrés au service des saints Confesseurs.

IX. SIÈCLE.

Le sang chrétien coula aussi en Angleterre, depuis les premières années de ce siècle, jusqu'au règne d'Alfred, si justement surnommé le Grand. Ce furent les Danois ou Normands qui le répandirent, autant par l'effet de leur férocité naturelle, que par haine pour

la Religion de J. C. L'amour du pillage étoit le motif qui portoit ces barbares à venir de ſi loin ravager des pays où ils eſpéroient s'enrichir par le butin ; c'étoit auſſi le principe de leurs cruautés. Ils dirigeoient ſur-tout leur marche vers les Egliſes & les Monaſtères, & pour s'en approprier plus ſûrement les dépouilles, ils en maſſacroient les pieux habitans. Ces lieux conſacrés à la prière & ſans défenſe, étoient pour eux des conquêtes faciles ; ils y trouvoient tout ce qui pouvoit ſatisfaire leur cupidité, des effets précieux en Vaſes ſacrés, Lampes, Croix, Reliquaires ; des proviſions de bouche, des meubles d'un uſage ordinaire, & des habits. Ils enlevoient tout, excepté les Livres, dont leur ignorance ne leur permettoit pas de connoître le prix, & les Reliques des Saints, qui n'étoient à leurs yeux que de vils oſſemens. Leurs attaques imprévues & leurs brigandages ne pouvoient s'exécuter ſans commettre des meurtres & des profanations innombrables. Pour en donner une idée, il ſuffira de remarquer que dans le pillage d'un ſeul Monaſtère, un de leurs Chefs tua de ſa main quatre-vingt-quatre Religieux qui l'ha-

IX. SIÈCLE.

bitoient. Les autels furent détruits, ſes
IX. ſépultures violées, les choſes ſaintes fou-
SIÈCLE. lées aux pieds, l'Egliſe & tous les bâtimens abandonnés aux flammes.

Les choſes changerent de face, lorſqu'Alfred fut monté ſur le Trône en 871. Le plus grand ſervice qu'il rendit à l'Angleterre, ne fut pas d'arrêter par ſes victoires les ravages des Danois. Il fit plus, en les obligeant à devenir citoyens, par les établiſſemens qu'il leur procura dans ſes Etats preſque dépeuplés, & par les ſages loix auxquelles il les ſoumit. Il en dreſſa auſſi pour ſes autres ſujets, moins jaloux d'étendre ſa domination, que de bien gouverner le peuple que Dieu lui avoit donné pour famille. Ce Prince qui aima la Religion & les Lettres, qui fut également pieux & ſavant, s'occupa toute ſa vie à corriger les abus, à détruire les vices, à faire naître dans ſon Royaume le goût des Sciences & de la vertu. Il ne donnoit les Charges de l'Etat & les Prélatures de l'Egliſe, qu'à ceux dont il connoiſſoit les lumières & la piété. On lui attribue la fondation de la célèbre Univerſité d'Oxford. Il fit éprouver à ſon Royaume les heureux effets de la police & du bon

ordre. L'Angleterre lui doit ſes plus anciennes & ſes meilleures Loix. Quelques-unes de ſes inſtitutions y ſont encore en vigueur ; & ſa mémoire, malgré les révolutions arrivées dans le Gouvernement & la Religion, ſera toujours chère à la Nation dont il fut le bienfaiteur & le père. IX. SIÈCLE.

Jamais la Religion n'avoit été plus floriſſante, & la Société chrétienne mieux ordonnée en France, que ſous le règne de Charlemagne. Ce grand Prince qui ſavoit combien les Miniſtres de l'Egliſe peuvent contribuer à la proſpérité d'une Nation, par leurs exemples, leurs inſtructions & leur zèle, fit du rétabliſſement de la diſcipline un des principaux objets de ſon application. Rien de plus beau, de plus touchant, que les avis qu'il donne aux Evêques, & les règles de conduite qu'il leur propoſe dans ſes Capitulaires & ſes Lettres : c'eſt le langage des Pères & des Conciles. Tous les abus y trouvent leur reméde, & l'on y voit que toutes les plaintes du peuple & du Clergé, quand elles étoient fondées, excitoient la vigilance du Prince à chercher les moyens de les faire ceſſer. Verſé dans l'Ecriture

IX. SIÈCLE.

& la ſcience des Canons, parce qu'il n'avoit négligé aucune des connoiſſances qui pouvoient contribuer au bonheur de ſes peuples, il vouloit que les Prélats ſe diſtinguaſſent par leurs lumières & leurs talens, autant que par leurs vertus. Il n'y eut point dans toute l'étendue de ſes Etats d'établiſſement utile au progrès de la Religion, à l'enſeignement des vérités chrétiennes, & à la décence du culte extérieur, dont il n'eût conçu le projet, ou dont il ne favoriſât l'exécution. Quelles que fuſſent ſes occupations au milieu des guerres qui le faiſoient voler ſouvent d'une extrémité de l'Europe à l'autre, & dans les détails infinis d'une adminiſtration dont il prenoit tout le ſoin, les intérêts de l'Egliſe le trouverent toujours diſpoſé à s'en occuper. L'hiſtoire de ſon règne eſt toute remplie des preuves de ſa religieuſe ſollicitude à cet égard. Les conquêtes qu'il fit en Saxe, en Friſe, en Germanie, ne furent pour lui que des occaſions d'étendre le Royaume de J. C. Il y envoya des Miſſionnaires, pourvoyant à leur entretien par ſes bienfaits, & ſoutenant leurs travaux par ſon autorité; de manière que ce fut par lui, comme nous

l'apprennent les Ecrivains de ſon tems, que ces pays plongés dans les ténèbres du Paganiſme, reçurent la lumière de l'Evangile. La protection de ce pieux Monarque ſe faiſoit ſentir aux Chrétiens, juſque dans les climats les plus éloignés. Sans parler des aumônes qu'il leur envoyoit, c'étoit pour leur avantage qu'il entretenoit un commerce réglé avec les Princes Muſulmans. Aroun-Al-Raſchid, par un hommage volontaire, lui envoya les clefs du ſaint Sépulcre; & ce lieu ſi vénérable aux yeux de la piété chrétienne, eſt encore ſous la protection de nos Rois.

IX. SIÈCLE.

A la mort de ce grand Prince, l'Egliſe qui avoit perdu ſon plus ferme appui, ſe maintint pendant quelque tems dans l'éclat qu'il avoit répandu ſur elle : mais les troubles qui s'éleverent dans l'Etat, les guerres funeſtes qui le ravagerent, & la confuſion qui ſe gliſſa dans toutes les parties du Gouvernement, firent peu à peu retomber la Société chrétienne au même dégré de langueur où nous l'avons vue dans les deux derniers ſiècles. La foibleſſe des Princes, l'indolence des Paſteurs, les incurſions des Normands, & les guerres inteſtines

IX. SIÈCLE.

dont l'anarchie féodale devint la ſource, contribuerent à miner un édifice que le génie du tems n'avoit pas permis d'aſſeoir ſur des fondemens aſſez profonds pour en perpétuer la durée. Nous verrons dans l'article des mœurs & de la diſcipline, tous les maux qui réſulterent du concours de ces différens principes.

L'Egliſe d'Allemagne, fondée au huitième ſiècle par S. Boniface & les coopérateurs de ſes travaux apoſtoliques, conſerva quelque tems ſa premiére ferveur. Les ſaints Evêques que Dieu lui avoit donnés s'appliquerent avec ſuccès à la converſion des Payens, & en retirerent un grand nombre du culte des idoles. L'Egliſe acquérant par-là de nouveaux enfans, & la foi accroiſſant ſon empire, il fallut ériger de nouveaux Evêchés, & donner des Paſteurs à ces peuples groſſiers qui connoiſſoient à peine les dogmes eſſentiels du Chriſtianiſme, & moins encore ſa morale & ſes Loix. La formation de ces nouveaux Diocèſes, & le choix des Paſteurs deſtinés à les gouverner, ſe faiſoient d'abord par des vues pures, & ne tendoient qu'à la gloire de l'Egliſe. Mais ce fut

dans la suite une occasion de troubles, parce que les immenses richesses de ces Eglises, & le haut rang que leurs Prélats occupoient parmi les Seigneurs temporels, étoient des objets propres à exciter l'ambition & la cupidité. Quoi qu'il en soit, la ferveur de ces Eglises naissantes se soutint encore pendant une partie de ce siècle, & on ne les en vit décheoir, que quand l'exemple contagieux des vices étant parvenu jusqu'à ces climats éloignés, elles se laissèrent entraîner dans la corruption générale. IX. SIÈCLE.

Le Christianisme fit encore une nouvelle conquête dans le nord de l'Europe. Hériold, Roi d'une partie du Danemarck, ayant été dépouillé de ses Etats, par une de ces révolutions qui sont fréquentes chez des peuples dont la police & le gouvernement n'ont encore rien de fixe, étoit venu implorer le secours de Louis le Débonnaire. L'Empereur le fit instruire dans les principes de la Religion, avec la Reine son épouse. Ils reçurent l'un & l'autre le Baptême; après quoi l'Empereur donna une armée au Prince Danois, qui partit avec ces forces pour faire valoir ses droits légitimes. Le sort des armes ne lui fut

IX. SIÈCLE.

pas contraire : il triompha de ſes ennemis, & remonta ſur le Trône. Un Moine de Corbie, nommé Anſcaire, qu'il avoit emmené avec lui, prêcha l'Evangile aux Danois, ſous la protection du Prince; & la foi, par ſon miniſtère, fit en peu de tems des progrès conſidérables dans ces contrées ſeptentrionales. Les Suédois, peuple voiſin du Danemark, touchés de ce que la renommée leur apprenoit touchant les vertus du ſaint Miſſionnaire, & les heureux changemens que ſes exhortations produiſoient parmi les Danois, deſirèrent d'avoir part à la lumière qui s'étoit répandue ſur eux. Ils demandèrent auſſi des Ouvriers évangéliques pour les inſtruire. A cet effet on envoya à S. Anſcaire, des compagnons capables de ſeconder ſon zèle dans cette nouvelle miſſion. Leurs travaux, bénis du Ciel, produiſirent des fruits abondans. S. Anſcaire fut Archevêque d'Hambourg, & mérita le titre glorieux d'Apôtre du Nord.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE VI.

Schiſme de Photius. Son origine ; ſes effets ; ſa condamnation ; ſes ſuites malheureuſes.

LE grand événement qui va nous occuper, eſt digne de toute notre attention par les ſcènes étranges qui l'accompagnèrent, par le caractère ſingulier du perſonnage qui en fut l'auteur, & par les ſuites déplorables qu'il entraîna. Nous y verrons le choc des plus violentes paſſions, de l'ambition, de la vengeance, de l'hypocriſie ; la vertu opprimée ; la ſcélérateſſe dans l'éclat d'un triomphe acheté par tous les crimes ; les plus précieux talens employés à faire le mal ; la perfidie & la cruauté ſous le maſque de la modération ; le langage de la pitié dans la bouche d'un oppreſſeur & d'un ſacrilège ; le renverſement de toutes les Loix canoniques, de toutes les règles de l'honneur & de l'équité ; un homme accuſé, convaincu des excès les plus coupables, & condamné par un Jugement ſolemnel, remontant avec

IX. SIÈCLE.

gloire au rang sublime où il s'étoit élevé à force de forfaits ; & la lâcheté érigeant ou abattant son idole, selon que le vent de la faveur lui devient favorable ou contraire : tel est le spectacle intéressant qui va se développer à nos yeux. Remontons à l'origine de cette grande affaire, & suivons-la dans toutes les circonstances qui méritent qu'on s'y arrête.

On se rappelle qu'après la régence glorieuse de l'Impératrice Théodora, le Patrice Bardas, oncle & Ministre de Michel III, s'étoit approprié tout ce que l'autorité souveraine a de réel, ne laissant à son pupille d'autre soin que celui de passer librement ses jours dans la débauche & les plaisirs. Quoique Bardas fût très-appliqué aux affaires, & que tout le poids du gouvernement reposât sur lui, sa vie n'étoit pas moins déréglée, ni ses mœurs plus honnêtes que celles de son neveu. Il avoit conçu une passion détestable pour la femme de son fils, du vivant de la sienne. Osant tout, & bravant sans pudeur les Loix divines & humaines, parce qu'il pouvoit le faire impunément, il avoit répudié sa légitime épouse, & vivoit publiquement

avec sa bru. Son exemple & celui du jeune Empereur, dont les désordres étoient encore plus infâmes, excitoient les Courtisans à violer ouvertement toutes les règles de la bienséance & de l'honnêteté publique. On ne parloit à Constantinople que de leurs dissolutions, de leurs excès en tout genre, & chaque jour voyoit éclore de nouveaux scandales. IX. SIÈCLE.

Ignace occupoit le Siège patriarchal de Constantinople, sur lequel il avoit été élevé par l'Impératrice Théodora, après la mort de S. Méthodius. Ce Prélat réunissoit le mérite le plus rare à la plus illustre naissance. Il étoit fils de l'Empereur Michel-Rangabé, & petit-fils de Léon l'Arménien par sa mère Procopia. Enveloppé dans les malheurs de sa famille, lorsque son père eut pris la généreuse résolution de sacrifier la pourpre au repos de ses sujets, il entra dans un Monastère à l'âge de quatorze ans. Sa jeunesse vertueuse annonça, par des qualités aussi brillantes qu'estimables, ce qu'il seroit un jour, & son ame, instruite par l'infortune, contracta de bonne heure cette habitude de courage & de fermeté dont il eut tant d'occa-

IX. SIÈCLE.

sions de faire usage dans la suite. Devenu Patriarche de la Ville impériale, & dans cette éminente dignité, responsable à Dieu & aux hommes, son zèle ne put voir avec indifférence le scandale de Bardas & la corruption générale que sa conduite autorisoit. Ignace l'en reprit d'abord en secret, l'exhortant à respecter davantage le rang qu'il tenoit dans l'Empire, & à mieux employer le pouvoir que la confiance du Prince avoit déposé dans ses mains. Bardas mépriſa ces avis, & traita le saint Patriarche avec une hauteur insultante. C'est le ton ordinaire des hommes puissans, dont on ose censurer la conduite déréglée. Le Patrice continua de vivre au gré de sa passion, sans craindre les Jugemens de Dieu dont Ignace le menaçoit. Il se crut tout permis, parce qu'il pouvoit tout oser. Le jour de l'Epiphanie, il porta la hardiesse & l'impiété jusqu'à se présenter à la Table sacrée pour y recevoir les SS. Mystères. Le Patriarche ne vit en ce moment que ce qu'il devoit à la sainteté du Dieu dont il étoit le Ministre, & fermant les yeux sur les suites que pourroit avoir son zèle, il refusa la com-

munion à l'inceſtueux. Outré de fureur, Bardas tira l'épée pour immoler à l'inſtant le Pontife ; on l'arrêta, mais ſon reſſentiment n'en devint que plus vif. Il jura la perte d'Ignace, & il ne différa ſa vengeance, qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour mieux aſſurer ſes coups.

IX. SIÈCLE.

La conduite des affaires, le goût des Lettres, & ſans doute auſſi la conformité de mœurs & de caractère, l'avoient lié d'une amitié intime avec Photius qui rempliſſoit à la Cour deux places importantes ; celle de premier Ecuyer, & celle de premier Secrétaire. C'étoit le plus beau génie, l'eſprit le plus cultivé, le Savant le plus profond de ſon tems, mais auſſi l'homme le plus fourbe & le plus méchant qui eût jamais vu le jour. L'ambition qui le dévoroit, dominoit avec un tel empire ſur tous ſes autres ſentimens, qu'elle dirigeoit ſeule l'uſage de ſes talens & de ſes vices, le rendant également habile à déguiſer ſes mauvaiſes qualités, & à feindre les bonnes qu'il n'avoit pas. Bardas jetta les yeux ſur lui pour l'oppoſer au Patriarche Ignace. Il ne pouvoit choiſir un homme plus propre à ſervir ſa

haine contre le saint Pasteur. De son côté, Photius n'écoutant que le desir impétueux de s'élever, qui le dévoroit, de jouer un premier rôle dans le monde, & considérant que le Patriarchat ouvroit à ses talens un théâtre plus vaste, plus brillant que tous les emplois de la Cour, se montra disposé à tout faire pour entrer dans les vues du Ministre.

IX. SIÈCLE.

Tout étant convenu entre les deux ennemis d'Ignace, & sa perte étant assurée, on commença par le rendre suspect à l'Empereur. On le peignit à ses yeux, comme un caractère extrême, inflexible, qui voyoit du crime par-tout, qui se laissoit guider par un zèle fougueux & amer, qui jugeoit les autres d'après les maximes d'une sévérité outrée, qui auroit voulu exclure de la Cour les amusemens les plus innocens, & que les mœurs du Palais eussent ressemblé à celles des Monastères les plus rigides; d'ailleurs esprit inquiet & dangereux, qui censuroit avec aigreur le Prince & les Grands; homme peu attaché au Gouvernement actuel, & dont la fidélité ne seroit pas à l'épreuve, s'il arrivoit quelque trouble dans l'Etat.

Il n'en fallut pas davantage pour engager Michel, Prince auſſi ſoupçonneux que débauché, à ſe déclarer contre le ſaint Patriarche. Il fut donc enlevé de ſon Palais, & enfermé dans un lieu qui ſervoit d'étable à de vils animaux. On le chargea de coups & on le frappa ſi rudement au viſage, qu'on lui fit perdre toutes les dents. C'étoit par l'ordre de Photius qu'on lui faiſoit ſouffrir ces indignes traitemens, & le but de cet homme non moins cruel qu'ambitieux, étoit d'arracher à celui dont il uſurpoit le rang, un acte par lequel il parut que la Chaire patriarchale étoit vacante par une démiſſion volontaire. Un grand nombre de Métropolitains & d'Evêques exhortoient Ignace à la donner, & l'on ne manquoit pas d'employer les grands motifs de la paix, du bien public & de la néceſſité, dont on faiſoit une fauſſe application. Ignace réſiſta courageuſement aux inſinuations, aux promeſſes, aux menaces, à la perſpective effrayante d'une vie malheureuſe & agitée qu'on lui faiſoit enviſager, & il montra dès-lors cette ame forte & inébranlable qui ne ne ſe démentit jamais.

IX. SIÈCLE.

Cependant Photius, qui n'étoit encore

IX. SIÈCLE.

que laïc au moment de sa nomination à la dignité de Patriarche, passa rapidement par tous les degrés de la Cléricature. On employa six jours à les lui faire parcourir, & il reçut enfin l'onction épiscopale des mains de Grégoire, Evêque de Syracuse, qu'Ignace avoit déposé pour ses crimes. La plupart des Prélats qui se trouvoient à Constantinople, protestèrent contre une promotion si précipitée & si contraire aux Loix de l'Eglise. Ils se plaignirent aussi de la manière dont on en avoit agi à l'égard d'Ignace, & des violences qu'on avoit exercées contre lui. Photius & même Bardas avoient trop d'intérêt à faire cesser des murmures qui pouvoient détruire leur ouvrage, pour ne pas employer toute leur adresse à les appaiser. On gagna ces Evêques, presque tous esclaves de la faveur, en caressant la vanité des uns, en amorçant l'ambition des autres, & en présentant au petit nombre de ceux qui étoient affligés de l'atteinte donnée aux règles de l'Eglise, un écrit par lequel Photius reconnoissoit qu'Ignace avoit été Patriarche légitime, & s'obligeoit à ne rien entreprendre contre lui, ni contre ceux qu'il avoit ordonnés. Contens de

cette déclaration que le fourbe n'avoit accordée que dans le dessein de la retirer quand il voudroit, les Prélats se calmèrent, & Photius eut le tems de préparer les nouvelles manœuvres qu'il lui falloit employer pour couvrir la honte de son usurpation. IX. SIÈCLE.

Dans cette vue, il écrivit au Pape pour lui faire part de son élévation au Siège Patriarchal. Il se peignoit des couleurs les plus propres à prévenir le Souverain-Pontife en sa faveur; c'étoit malgré lui qu'on l'avoit choisi pour remplir cette place éminente; il avoit résisté de toutes ses forces; on lui avoit fait violence; les Evêques, le Clergé, l'Empereur n'avoient écouté aucune de ses raisons; & ce n'étoit qu'en versant un torrent de larmes, qu'il avoit enfin consenti à recevoir l'imposition des mains; du reste Ignace s'étoit retiré de son plein gré dans un Monastère pour y terminer ses jours dans un repos honorable; son grand âge & ses infirmités l'avoient déterminé à prendre ce parti, & dans sa retraite il jouissoit des honneurs & de la considération dûs à son rang & à son mérite. Il ajoutoit que l'hérésie des Iconoclastes ayant encore

IX. SIÈCLE.

beaucoup de partisans, l'intérêt de l'Eglise exigeoit qu'on tînt un nouveau Concile en Orient, pour extirper les restes de cette dangereuse secte. Il prioit donc le Pape d'envoyer à Constantinople des Légats, qui chargés de ses ordres & revêtus de son autorité, donneroient plus de poids aux décisions de l'Assemblée. L'Empereur de son côté écrivit au Pape d'après le même plan. Ses Lettres & celle de Photius furent portées par des Ambassadeurs chargés d'offrir au Pontife de magnifiques présens pour l'Eglise de S. Pierre. Le Saint-Siège étoit rempli par un des plus zélés Pontifes & des plus éclairés qui eussent paru depuis long-tems; c'étoit Nicolas I, à qui ceux-là même qui n'ont pas approuvé sa conduite en tout point, n'ont pu refuser de justes éloges. Il ignoroit ce qui s'étoit passé à Constantinople dans l'affaire d'Ignace & de Photius, parce que l'usurpateur, maître de tout par le moyen de Bardas, avoit empêché qu'Ignace fît parvenir ses plaintes à Rome. Nicolas se contenta donc d'ordonner à ses Légats de prendre à ce sujet toutes les informations qu'il leur seroit facile de recueillir sur les lieux, sans rien statuer,

ſtatuer, ſe réſervant la déciſion, après qu'il auroit connu la vérité, par le compte exact qu'ils lui en rendroient. Cette conduite étoit dictée par la prudence & l'équité. Mais Photius avoit d'autres projets. Il vouloit ſe ſervir du Concile & des Légats pour conſacrer ſon uſurpation, & la revêtir aux yeux du Pape, de tout ce que les formes canoniques ont de plus reſpectable. Sans cela, il n'auroit pas même ſongé à demander un Concile, dont en effet le jugement devenoit inutile, après la déciſion qui avoit terminé à Nicée l'affaire des Images.

IX. SIÈCLE.

Les Légats du Pape Nicolas étoient Zacharie, Evêque de Porto, & Rodoalde, Evêque d'Agnanie. Arrivés à Conſtantinople, on les tint enfermés, ſans leur permettre de voir perſonne, de peur qu'ils n'appriſſent la vérité. On ajouta les menaces à ce traitement déjà ſi dur, & on leur fit entrevoir que, s'ils ne conſentoient pas à tout ce que la Cour exigeoit d'eux, l'exil & peut-être même une punition plus ſévère, ſeroit le fruit de leur réſiſtance. Pendant huit mois, leur fermeté ſe ſoutint; mais enfin l'ennui de la captivité & la crainte des maux

dont on ne ceſſoit de les menacer, les affoiblirent au point de trahir la confiance dont le Chef de l'Egliſe les avoit honorés. C'étoit le moment qu'on attendoit pour faire éclore le deſſein abominable qu'on avoit formé contre le ſaint Patriarche, & lui porter les derniers coups. Photius l'avoit déjà dépoſé dans une aſſemblée d'Evêques dévoués à ſa paſſion ; mais il vouloit donner plus d'éclat à ſa vengeance, & plus de ſolemnité aux procédures dont il avoit dreſſé le plan.

IX. SIÈCLE.

Ignace relégué à Mitylène dans l'iſle de Lesbos, fut ramené dans celle de Térébinthe, lieu de ſon premier exil & de ſes premières ſouffrances. Cité au Concile qui s'étoit aſſemblé dans l'Egliſe des ſaints Apôtres, le 25 Mai 861, il ſe mit en marche pour s'y rendre, revêtu des marques de ſa dignité, & accompagné de quelques Evêques attachés à ſa perſonne, avec un grand nombre de Moines & de Laïcs qui rendoient hommage à ſa vertu. Le Concile étoit compoſé de trois cent dix-huit Evêques, y compris les deux Légats ; l'Empereur y aſſiſtoit avec tous les Magiſtrats de Conſtantinople. Cet appareil n'étoit ina-

giné que pour en imposer davantage au peuple. Dès qu'on eut appris qu'Ignace s'avançoit en habits pontificaux, l'Empereur lui envoya ordre de les quitter, & de ne paroître devant le Concile, que sous l'extérieur de simple Moine. L'humble Pasteur obéit, & dans cet état, il fut introduit au lieu de l'Assemblée. C'étoit un spectacle bien odieux & bien touchant, de voir le vrai Patriarche, recommandable par toutes les vertus qui peuvent rehausser l'éclat des dignités, plus intéressant encore par ses disgraces & son courage, comparoître devant un intrus couvert de crimes, qui non content d'avoir usurpé son rang, s'asseyoit pour le juger sur la Chaire patriarchale, d'où il l'avoit renversé par tant de violences. L'Empereur aussi animé contre Ignace, que Photius même, par cette haine naturelle que les méchans ont pour la vertu, l'accabla d'injures, & le pressa de ce ton dur & emporté qui intimide quelquefois l'innocence, de donner sa démission. Ignace, modeste & ferme, comme il convient au mérite persécuté, répondit qu'avant de le juger, il falloit le rétablir, & qu'alors, s'il y avoit des accu-

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

sations contre lui, on les examineroit suivant les règles canoniques. Cette réponse sage & courageuse détruisit l'espérance qu'on avoit eue de l'ébranler, par l'appareil imposant de l'Assemblée. Mais Photius n'étoit pas homme à se déconcerter, lorsqu'une de ses batteries venoit à lui manquer. Sa méchanceté fertile en expédiens, lui fit prendre aussi-tôt le parti de procéder à une déposition juridique. Ignace fut donc cité de nouveau; mais toujours inébranlable, il refusa de comparoître, parce qu'on ne procédoit pas selon les règles; que son ennemi, devenu son juge contre toute équité, gouvernoit à son gré les esprits de ceux qui composoient le Concile; & que les Légats eux-mêmes, séduits par ses présens, n'agissoient que par les impressions qu'ils recevoient de lui.

Telle fut sa réponse aux citations; elle ne renfermoit rien que de juste, & en réclamant les saintes règles de l'Eglise, Ignace auroit dû faire ouvrir les yeux à tant d'Evêques qui se prêtoient si bassement aux vues d'un odieux usurpateur. Mais cet usurpateur étoit puissant, & la crainte qu'il inspiroit par

son audace & ses violences, avoit réduit tous ces Evêques à n'être que des instrumens passifs dans ses mains. Photius produisit au Concile soixante & douze témoins qu'il avoit préparés de loin, & formés à l'imposture. On les fit entrer l'un après l'autre, & tous déposèrent, avec serment, qu'Ignace avoit été ordonné sans aucun décret d'élection. Sur leur témoignage, & sans autre formalité, l'Assemblée ne balança pas à prononcer la Sentence de déposition contre le Pasteur légitime, & à confirmer l'intrusion de Photius, comme si c'eût été l'élection la plus régulière. Le saint Patriarche fut amené, revêtu des habits pontificaux. Un Soudiacre qu'il avoit interdit à cause de sa mauvaise vie, s'approcha de lui par derrière, & lui arracha le Pallium & les autres ornemens sacrés, en criant qu'il étoit indigne du Sacerdoce. Les Evêques & les Légats crièrent de même, & Ignace dépouillé avec ignominie de toutes les marques de sa dignité, resta couvert de haillons dont on l'avoit revêtu par-dessous, à dessein de l'avilir de plus en plus aux yeux de l'Assemblée. Après cette horrible scène, on fit un décret sur les Images,

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

comme pour remplir l'objet principal du Concile. Ainſi finit le brigandage auquel Photius & ſes adhérens osèrent donner le nom de huitième Concile œcuménique.

Malgré toutes ces apparences de formes juridiques, Photius ne ſe croyoit pas encore affermi dans ſon uſurpation, tant qu'Ignace n'auroit pas conſenti à ſa deſtitution. Il réſolut donc de ne lui laiſſer aucun repos, juſqu'à ce qu'à force d'outrages & de tourmens, il l'eût amené à ce but. Auſſi-tôt après la ſéparation du Concile, il le fit enfermer dans le tombeau de Conſtantin Copronyme, qui faiſoit partie de l'Egliſe des Apôtres, & il l'abandonna à la barbarie de trois ſoldats qu'il avoit chargés de ſes ordres cruels. Ces ſcélérats le dépouillèrent nud, & l'étendirent ſur le marbre par un froid très-rude; ils le chargèrent de coups, le privèrent d'alimens & de ſommeil pendant pluſieurs jours; après cela, ils le placèrent dans la poſture d'un homme à cheval, ſur la tombe de Copronyme, qui étoit en forme de cercueil, & lui attachèrent aux pieds deux groſſes pierres, qui augmentoient le poids de ſon corps. Enfin, lorſqu'il eut

passé quelque tems dans cette attitude douloureuse, ils le jettèrent si rudement sur le pavé, qu'il fut teint de son sang. Le saint homme étoit à demi-mort; & dans cet état de foiblesse, un des soldats lui ayant saisi la main, lui fit tracer par force une croix au bas d'un papier sans écriture. Photius à qui rien ne coûtoit, écrivit lui-même ces mots au-dessus de cette croix : *Moi, Ignace, indigne Patriarche de Constantinople, je confesse que je suis monté sur ce Siège sans décret d'élection, & que j'ai gouverné tyranniquement.* Muni de cette pièce dont il se proposoit de tirer le plus grand avantage, l'usurpateur fit accorder un peu de relâche, au saint Pasteur qu'il persécutoit avec tant d'acharnement.

IX. SIÈCLE.

Mais bientôt il se repentit de cet instant de repos accordé à sa victime, comme d'un excés de douceur dont Ignace pouvoit profiter pour se soustraire à l'oppression. Il ne falloit qu'un pareil incident pour renverser tout-à-coup cette grandeur, objet unique de ses desirs, que Photius avoit obtenue par des voies si longues & si pénibles. Après en avoir tant fait, il étoit de la prudence de

IX. SIÈCLE.

frapper un dernier coup pour se délivrer de toute crainte, & prévenir le rétablissement d'un rival, que la fortune, par quelque événement imprévu, pouvoit reporter sur le Siège, d'où il l'avoit précipité. Plein de ces idées, l'usurpateur alla trouver l'Empereur Michel, pour lui conseiller de faire conduire Ignace à l'Eglise des SS. Apôtres où le Concile s'étoit tenu, afin que du haut de l'Ambon, il lût la Sentence de déposition portée contre lui, & s'anathématisât lui-même en présence de tout le peuple; après quoi on lui feroit couper la main & crever les yeux, pour le rendre à jamais inhabile aux fonctions du Ministère épiscopal. Ce conseil plut au jeune Prince. Photius étoit sûr d'en obtenir tout. Il avoit acheté ses bonnes graces, en fermant les yeux sur ses débauches & ses impiétés. Michel plongé dans les plus énormes excès, se jouoit impunément des choses saintes. Il se promenoit dans les rues de Constantinople avec une troupe de jeunes fous, contrefaisant les Cérémonies de l'Eglise, & jusqu'au saint Sacrifice de la Messe. Le faux Patriarche le voyoit, & son silence le rendoit complice de ces horribles profanations.

On fit donc environner par une troupe de soldats armés la maison où, depuis qu'il goûtoit un peu de repos, Ignace s'étoit retiré. Il s'en apperçut; & pour se dérober au nouvel orage qui le menaçoit, il prit l'habit d'un esclave, & sous ce déguisement, il s'évada sans être découvert. Echappé de ce danger, il erra long-tems, cherchant les lieux écartés, passant la nuit dans les cavernes, ne vivant que d'aumônes, & manquant souvent de pain. Telle étoit l'affreuse extrémité où la haine implacable de Photius réduisoit un fils d'Empereur, un Patriarche justement révéré, le premier Prélat de l'Eglise Grecque. Dès qu'on se fut apperçu de son évasion, son cruel persécuteur envoya des gens armés à sa poursuite, avec ordre, si on le découvroit, de le tuer sur le champ, comme un séditieux, un rébelle, qui mettoit le trouble dans l'Etat.

IX. SIÈCLE.

Dans le tems qu'Ignace étoit persécuté avec tant de fureur, Constantinople éprouva un des plus terribles fléaux du Ciel. Cette grande Ville fut agitée pendant quarante jours d'un tremblement de terre si continuel & si fort, qu'on craignit de la voir entièrement

IX. SIÈCLE.

ruinée. Le peuple consterné s'en prenoit aux ennemis d'Ignace, criant tout-haut que ce terrible événement étoit une vengeance de Dieu, qui punissoit les injustices & les violences commises contre le saint Patriarche. L'Empereur & Bardas n'étoient pas moins effrayés que les autres. Les plus hardis dans le crime & l'impiété lorsqu'il n'y a rien à craindre, sont les plus foibles à la vue du danger. Ils déclarerent qu'Ignace pouvoit reparoître en sûreté, & retourner à son Monastère ; ils promirent, ils jurerent même, de ne lui faire aucun mal, ni à celui qui lui avoit donné un asyle. Alors le saint homme se montra, & le tremblement de terre cessa dans l'instant.

Ignace avoit profité du court intervalle de repos dont il avoit joui, en sortant du tombeau de Copronyme, pour faire dresser un écrit en forme de Requête, adressé au Souverain-Pontife. Il y exposoit les faits dans l'exacte vérité ; & par un détail fidéle de la conduite qu'on avoit tenue à son égard, il faisoit connoître à Nicolas toutes les violences qu'il avoit souffertes, & l'injustice dont il étoit la victime. Il imploroit la protection du Pape, sa pitié, sa justice, &

le prioit de prendre la défenſe de l'innocence opprimée, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs. Cette Requête étoit ſignée d'Ignace, de dix Métropolitains, de quinze Evêques, & d'un grand nombre de Prêtres & de Moines. Théognoſte, Moine eſtimable par ſes vertus, ſes talens & ſon attachement ſincére au Paſteur légitime, avoit prêté ſa plume à Ignace pour dreſſer cet écrit. Il ſe chargea de le porter au Pape. Il fit le voyage ſecrétement, & pour n'être pas connu, il prit un habit ſéculier. De cette manière, il échappa aux émiſſaires de Photius, qui tenoit ſans ceſſe les yeux ouverts ſur toutes les démarches de celui qu'il regardoit comme ſon rival & ſon ennemi.

IX. SIÈCLE.

Nicolas apprit par cette Requête & par le récit de Théognoſte, en 863, le véritable état de cette affaire. Il fut indigné de la conduite lâche & perfide de ſes Légats. Il plaignit Ignace, déteſta Photius, & ſentit l'obligation où il étoit d'uſer ſans retard de toute ſon autorité, pour venger l'un & punir l'autre avec éclat. Dans ce deſſein digne de ſa vigilance & de ſon zèle, il aſſembla en Concile dans l'Egliſe de Latran, les

IX. SIÈCLE.

Evêques des Provinces voiſines. Tout ce qui avoit été fait dans le Conciliabule de Conſtantinople fut caſſé & annullé, Ignace rétabli, Photius dépoſé, excommunié & privé de toute fonction cléricale. Zacharie, l'un des Légats, convaincu de ſa prévarication par ſon propre aveu, fut excommunié & dépoſé. Quant à l'autre Légat non moins coupable, ſon Jugement fut différé, parce qu'il étoit en France par ordre du Pape, pour prendre connoiſſance du divorce de Lothaire, Roi de Lorraine, avec Thietberge. Nicolas qui avoit déſavoué la conduite de ſes Légats en préſence des Ambaſſadeurs de Michel, & déclaré qu'il ne conſentiroit jamais à la dépoſition d'Ignace, ni à la promotion de Photius, écrivit la même choſe dans les termes les plus forts à l'Empereur, à Photius, & à tous les fidèles de l'Orient.

Ces Lettres du Pape ayant été rendues, & le Jugement du Concile de Rome étant devenu public à Conſtantinople, y cauſerent des impreſſions bien différentes, d'un côté ſur l'Empereur, ſur Photius & ſes partiſans; de l'autre, ſur tous les gens de bien qui gémiſ-

ſoient de voir le Siège patriarchal occupé par le plus méchant des hommes. L'Empereur & Photius furent tranſportés de colère, & menacerent Nicolas, dont ils traitoient le zèle d'inſolence & de témérité. Les gens de bien remercioient Dieu d'avoir procuré un défenſeur à l'innocence, & pluſieurs Evêques étant dans les mêmes ſentimens, ils ſe ſéparerent de la communion de l'uſurpateur. Dévoré du deſir de la vengeance, Photius commença par écrire au Pape, ſous le nom de l'Empereur, des Lettres menaçantes & pleines d'injures, où il prenoit à tâche de rabaiſſer le Siège de Rome, & d'en parler avec mépris. Mais ce n'étoit pas encore aſſez pour ſatisfaire le reſſentiment d'un homme auſſi emporté, auſſi audacieux que Photius. Sa haine lui fit imaginer le projet le plus inſenſé, le plus téméraire dont on ait jamais entendu parler. Ce fut de fabriquer les Actes d'un Concile qu'il ſuppoſoit avoir été célébré à Conſtantinople pour examiner de prétendues accuſations intentées contre le Pape. Il y faiſoit aſſiſter les Empereurs Michel & Baſile, avec les Légats des trois grands Sièges d'Orient. On y voyoit paroître des accuſa-

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

teurs qui chargeoient Nicolas de plusieurs crimes, & demandoient qu'on en fît justice. Photius qui s'étoit préparé dans ce Concile imaginaire un rôle conforme à ses vues, y prenoit la défense du Pape, & paroissoit entraîné malgré lui à le condamner, par l'évidence des preuves dont les inculpations étoient soutenues; enfin il prononçoit à regret & comme forcé, une Sentence qui déposoit Nicolas pour ses erreurs & pour ses crimes. Il fit souscrire ces Actes par une vingtaine d'Evêques dévoués à sa passion, & y ajouta de sa main plus de mille fausses signatures. On y voyoit celles des deux Empereurs, des trois Légats d'Orient, de tous les Sénateurs, des Abbés & des Clercs. Cet ouvrage de l'imposture fut envoyé à Louis II, fils de Lothaire, Empereur d'Occident, avec de riches présens & des Lettres pressantes, par lesquelles on le prioit, pour l'honneur de l'Eglise, de chasser de Rome le Pape Nicolas, qui déshonoroit la Chaire de S. Pierre, & qui venoit d'être condamné par un Concile œcuménique.

Cette fable ne pouvoit être répandue en Orient, où tout le monde en auroit connu la fausseté. Photius dont l'esprit

fécond en ruſes & en expédiens, ſervoit toujours à propos la perverſité de ſon cœur, employa d'autres armes pour ſoulever cette portion de l'Egliſe contre le Pape Nicolas. Ramenant à ſes vues les anciens préjugés des Orientaux contre les Occidentaux, il répandit une Lettre circulaire, adreſſée aux Patriarches & aux Evêques, pour leur dénoncer les erreurs dont il prétendoit que le Pape & tous les Prélats d'Occident étoient infectés. Il y parloit comme un Paſteur rempli du plus pur zèle pour les intérêts de la foi, & pénétré de la plus vive ſenſibilité pour les maux de l'Egliſe. C'étoit le langage des Grégoire de Nazianze & des Jean Chryſoſtôme. Cependant les erreurs monſtrueuſes que Photius qualifioit par les expreſſions les moins ménagées, étoient le jeûne du Samedi, le retranchement de la premiére ſemaine du Carême, le célibat des Prêtres, pratiques autoriſées par une longue tradition; & la proceſſion du Saint-Eſprit du Fils comme du Pere, dogme appuyé ſur l'antique foi de toute l'Egliſe, & plus particuliérement énoncé en Occident par les mots *Filioque*, ajoutés depuis long-tems & ſans aucune

IX. SIÈCLE.

réclamation, au Symbole de Nicée & de Conſtantinople.

IX. SIÈCLE.

Tandis que le faux Patriarche déclamoit avec tant de véhémence contre l'Egliſe Latine & contre ſon Chef, il ſe vengeoit encore plus cruellement de ceux, que la Sentence de Nicolas & l'horreur de ſa méchanceté avoient ſéparés de lui. Il les dépouilloit de leurs dignités & de leurs biens; il obtenoit des ordres pour les mettre en priſon, les bannir, ou les appliquer à diverſes tortures; & par une barbarie égale à celle des tyrans les plus déteſtés, il fit enterrer juſqu'au milieu du corps quelques-uns de ceux qui refuſoient de communiquer avec lui, & les laiſſa mourir en cet état. La mort du Céſar Bardas, ſon plus zélé protecteur, ne changea rien à ſes violences. Souple & fléxible, il ſavoit prendre toutes les formes & s'accommoder à tous les événemens. Il flattoit tour-à-tour Michel né dans la pourpre, & Baſile aſſocié à l'Empire, afin de s'aſſurer la faveur de l'un & de l'autre, en cas que l'un des deux reſtât ſeul poſſeſſeur du Trône.

Mais le jour approchoit où l'auteur de tant de maux alloit enfin recevoir le

juſte ſalaire de ſes brigandages & de ſes atrocités. Michel étoit parvenu à s'attirer la haine de tous les ſujets de l'Empire, par ſa vie honteuſe & ſon impiété révoltante, Mécontent de Baſile qui le génoit dans ſes goûts extravagans, par de ſages repréſentations, il réſolut de s'en défaire. Celui-ci ſe prévint, & s'aſſura, en le frappant le premier, la tranquille jouiſſance du diadême qu'il vouloit lui arracher. Il connoiſſoit Photius, & avoit été temoin de la plupart des crimes dont cét homme déteſtable s'étoit couvert depuis qu'il avoit uſurpé le Patriarchat. Peu de jours après s'être fait reconnoître pour ſeul & légitime Empereur, il donna des ordres pour qu'on chaſſât l'intrus du Siège patriarchal, où il s'étoit élevé par la fourberie, & maintenu par la violence. En même tems il convoqua une aſſemblée des Evêques & des Sénateurs dans le Palais de Magnaure. Ignace y fut appellé, & Baſile lui rendit ſon rang, ſes honneurs & l'exercice de ſa Juriſdiction. C'étoit le 23 Novembre 867. Il y avoit neuf ans qu'à pareil jour, Michel, ou pour mieux dire, Bardas l'avoit dépouillé de ſa dignité, pour en revêtir Photius. Dès qu'il y fut

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

rétabli, il interdit des fonctions sacrées, non-seulement l'usurpateur & ceux qu'il avoit ordonnés, mais encore tous ceux qui avoient communiqué avec lui depuis son intrusion. En cela il ne faisoit que procurer l'exécution de la Sentence prononcée par le Pape Nicolas. Mais pour remédier aux maux de tout genre que l'usurpation de Photius & sa conduite violente avoient causés, il falloit un remède plus efficace. Ignace proposa donc à l'Empereur la convocation d'un Concile œcuménique; le Prince y consentit, & les ordres adressés au Souverain-Pontife, aux Patriarches, à tous les Evêques, furent expédiés sans délai.

Ce n'étoit plus Nicolas I qui remplissoit le Saint-Siège. Ce Pape, l'un des plus savans & des plus zélés que l'Eglise eut eu depuis long-tems, avoit été remplacé par Adrien II, en qui on admiroit une grande charité, & qui avoit déja refusé deux fois la dignité pontificale. Il reçut les Députés de l'Orient avec les Lettres du Patriarche & de l'Empereur. Le langage de Basile & d'Ignace dans ces Lettres, étoit bien différent de celui de Michel & de Photius. Le Patriarche y reconnoissoit la primauté du Pontife Ro-

main, & confeſſoit que l'autorité du ſucceſſeur de S. Pierre étoit néceſſaire pour remédier à tous les maux de l'Egliſe. L'Empereur s'exprimoit de même. Outre ces Lettres, les Députés dirent qu'ils étoient chargés de remettre au Pape un écrit plein de fauſſeté contre l'Egliſe de Rome & le Pontife Nicolas, qu'on avoit trouvé parmi les papiers de Photius après ſon expulſion. C'étoit un manuſcrit contenant les faux actes du Concile que Photius avoit ſuppoſé. Adrien le reçut & le fit examiner dans un Synode de trente Evêques qu'il aſſembla à cet effet. L'écrit déteſtable y fut condamné & brûlé.

IX. SIÈCLE.

Le Pape Adrien qui avoit pris pour modéle la ſage conduite de ſon prédéceſſeur, voulut que l'affaire de Photius fût examinée & jugée à Conſtantinople, comme il étoit convenable. Il nomma donc trois Légats, choiſis parmi ce qu'il y avoit de plus reſpectable & de plus éclairé dans le Clergé Romain, pour aſſiſter au Concile en ſon nom. C'étoient les Evêques Etienne & Donat, avec le Diacre Marin qui fut Pape dans la ſuite. Cette Légation fut traitée bien différemment par Baſile, que celle du Pape Nicolas ne l'avoit eté par Michel & Bar-

das. Ceux qui la compoſoient furent
IX. complimentés à Theſſalonique, par le
SIÈCLE. Grand-Ecuyer que l'Empereur avoit envoyé au-devant d'eux. En arrivant à Conſtantinople, ils trouverent pour leur ſervice, des Officiers, une argenterie complette, & quarante chevaux de l'Ecurie impériale. Leur entrée dans la Capitale fut auſſi brillante que ſolemnelle. Chaque Légat étoit monté ſur un cheval ſuperbement orné. Tous les Officiers du Palais marchoient devant eux, tout le Clergé les accompagnoit en Chaſubles, & un peuple innombrable les ſuivoit avec des cierges & des flambeaux. Lorſqu'ils furent introduits à l'audience publique de l'Empereur, Baſile ſe leva par reſpect, prit les Lettres du Pape & les baiſa. Enſuite il embraſſa les Légats, & les exhorta à travailler avec zèle au rétabliſſement de l'union & de la paix.

On donna le tems aux Légats de prendre quelque repos, & l'ouverture du Concile fut marquée au cinquième jour d'Octobre 869, dans les Galeries hautes de l'Egliſe de ſainte Sophie, la plus vaſte & la plus magnifique de la Ville impériale. Nous allons ſuivre l'ordre des ſeſſions, & rapporter ce qui s'y paſſa

d'eſſentiel, ſuivant la méthode que nous avons déja pratiquée ailleurs. IX.

Premiere ſeſſion. Elle ſe tint comme elle avoit été fixée, le 5 d'Octobre. On avoit expoſé la vraie Croix, & placé les ſaints Evangiles dans le lieu de l'Aſſemblée ; les Légats d'Adrien ſiegeoient les premiers, Ignace étoit après eux, & enſuite les Députés des Patriarches d'Antioche & de Jéruſalem ; celui d'Alexandrie n'en avoit point envoyé. Onze des principaux Officiers de la Cour étoient préſens de la part de l'Empereur, ayant à leur tête le Patrice Bahanés qui repréſentoit le Prince. Quand tous ſe furent aſſis, les Légats & le Patriarche ordonnerent de faire entrer les Evêques que Photius avoit perſécutés à cauſe de leur attachement au Paſteur légitime. Ils étoient onze, & ce furent là tous les membres du Concile dans la premiere ſeſſion. Un Secrétaire de la Cour y lut d'abord le diſcours que l'Empereur adreſſoit au Concile. C'étoit une expoſition des vues qui avoient conduit le Prince en convoquant cette Aſſemblée, & une exhortation aux Evêques de concourir par leur ſageſſe & leurs lumières à faire ceſſer les troubles de l'Egliſe. Après cette SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

lecture, les Légats produisirent leurs pouvoirs, & la formule de réunion dont ils étoient porteurs. C'étoit la même dont on s'étoit servi en 519 sous le Pape Hormisdas, dans une affaire à peu près semblable; on n'y avoit changé que les noms des hérésies & des personnes. Les Députés des Patriarches d'Orient présentèrent ensuite une déclaration, portant qu'ils étoient soumis en tout aux droits du Pape Nicolas; qu'ils reconnoissoient Ignace pour seul & légitime Patriarche de Constantinople; qu'ils consentoient au rétablissement des Clercs déposés par Photius, & au pardon de ceux qui avoient suivi son parti, s'ils revenoient de bonne-foi; & qu'enfin ils jugeoient que Photius & Grégoire de Syracuse, son consécrateur, devoient être condamnés & privés de toutes fonctions ecclésiastiques. Enfin les Légats du Pape racontèrent tout ce qui s'étoit passé dans cette affaire depuis son origine, pour instruire le Concile de toutes les circonstances antérieures à l'Assemblée. On ne fit rien de plus dans cette première session.

Seconde session. Elle fut tenue le 7 Octobre. Les Evêques qui avoient pré-

Digitized by Google

variqué ſous Photius, demandèrent qu'il leur fût permis d'entrer. On le leur accorda; ils préſentèrent un écrit qui contenoit l'aveu de leur faute, & la déclaration de leur ſincère repentir. On en fit la lecture, & l'on demeura perſuadé, par l'expoſition des faits qu'il contenoit, que ces Evêques n'avoient ſuivi le parti de Photius, que par la crainte des ſupplices qu'il faiſoit ſouffrir à ceux qui lui étoient oppoſés. Le Concile touché de leurs regrets, les reçut, & Ignace, après les avoir abſous, conſentit qu'ils repriſſent leur rang. On en uſa de même à l'égard de onze Prêtres, neuf Diacres & ſept Soudiacres, coupables de la même foibleſſe, qui ſe préſentèrent enſuite, avec cette différence ſeulement, qu'en leur rendant les marques de leur ordre, on les ſoumit à une pénitence ſatisfactoire, pendant laquelle ils reſtèrent interdits de leurs fonctions.

IX. SIÈCLE.

Troiſième ſeſſion. On la tint le 11e. d'Octobre. Les Légats ſachant que quelques Evêques ordonnés par Méthodius & par Ignace, refuſoient de ſouſcrire la formule de réunion qu'ils avoient apportée de Rome, ils les ſommèrent,

IX. SIÈCLE

avec l'agrément du Concile, de l'adopter, comme les autres; mais ces Evêques ayant perſiſté dans leur refus, à cauſe d'un ſerment qu'ils diſoient avoir fait au tems de leur ordination, on ne jugea pas à propos d'inſiſter davantage ſur cet objet. On ſe contenta de faire lecture des Lettres de l'Empereur Baſile & du Patriarche Ignace au Pape Nicolas, & des réponſes que le Pape Adrien y avoit faites. La ſeſſion fut terminée par des imprécations contre Photius, exprimées avec la plus grande force en quatre vers ïambes.

Quatrième ſeſſion. Elle fut célébrée le 13e. d'Octobre. Il s'y éleva une conteſtation aſſez vive, au ſujet de deux Evêques ordonnés par Méthodius, & qui continuoient de communiquer avec Photius, quoiqu'ils n'ignoraſſent pas la Sentence portée contre lui à Rome. Les uns vouloient qu'on les fît entrer pour entendre leurs raiſons; les autres prétendoient qu'on devoit les regarder comme déja condamnés. Les Légats étoient de ce dernier avis. Cependant ils conſentirent à les entendre, ſans doute par le motif louable & prudent de ne point faire naître de difficulté étrangère à l'objet du

du Concile, qui pût mettre obſtacle à ſon heureuſe concluſion. Les deux Evêques étant entrés, & leur conduite ayant été diſcutée avec maturité, on reconnut qu'ils étoient coupables, & que la ſincérité manquoit à leur récit. Ils furent donc chaſſés de l'aſſemblée comme fauteurs de l'intrus, & enveloppés dans ſa condamnation. Cet incident donna lieu de conſtater de plus en plus, que les Paſteurs des grands Sièges de l'Orient n'avoient jamais envoyé de Lettres de communion à Photius, & que cet uſurpateur n'avoit point été reconnu pour Evêque, ni à Rome, ni dans les autres Patriarchats.

IX. SIÈCLE.

Cinquième ceſſion. On la célébra le 19e. d'Octobre. Elle fut plus nombreuſe que les précédentes, parce qu'il arrivoit tous les jours de nouveaux Evêques, & que ce Concile pardonnoit à ceux qui imploroient ſon indulgence. On députa quelques laïcs à Photius, pour ſavoir s'il entendoit ſe préſenter au Concile & propoſer ſes moyens de défenſe. Sa réponſe fut négative & pleine de hauteur. On fut donc obligé de lui faire les monitions canoniques, & ne s'y étant pas rendu, on l'amena malgré lui. Ce n'eſt

IX. SIÈCLE.

pas qu'il fût intimidé par l'appareil du tribunal & la préſence de ſes juges, puiſqu'il oſa ſe comparer à J. C. ſe taiſant devant le Sanhédrin ; comparaiſon ſacrilège dont toute l'aſſemblée témoigna ſon indignation. On lui fit pluſieurs queſtions auxquelles il refuſa de répondre. Son ſilence qui tenoit autant du mépris que de l'opiniâtreté, obligea les Pères du Concile à faire lire toutes les Lettres écrites à ſon ſujet par le Pape Nicolas, par leſquelles il parut que jamais l'Egliſe Romaine n'avoit ceſſé de déſapprouver ſon Ordination. Les Députés d'Antioche & de Jéruſalem prouverent la même choſe par rapport aux Egliſes d'Orient. Le réſultat de cette diſcuſſion fut, que Photius étoit un intrus digne d'anathême, puiſqu'il n'avoit été reçu à la communion d'aucun Siège patriarchal, & que toute la grace qu'il pouvoit eſpérer, s'il témoignoit un ſincére repentir, étoit d'être reçu dans l'Egliſe comme un ſimple fidèle.

Sixième ſeſſion. Elle eſt du 25 Octobre. L'Empereur y aſſiſta. On commença par un diſcours à la louange du Concile & de l'Empereur, que Métrophane, Métropolitain de Smyrne, prononça,

On lut enſuite un mémoire des Légats, qui tendoit à prouver que, toute l'Egliſe étant d'avis de rejetter Photius, il étoit inutile d'entendre ſes partiſans. On ne laiſſa pas de les faire entrer, & on diſcuta dans le plus grand détail leurs raiſons, & les exemples qu'ils alléguoient en leur faveur. On finit par la lecture d'un diſcours de l'Empereur, où ce Prince exhortoit par les motifs les plus preſſans, les Evêques attachés à Photius qui les avoit ordonnés, à quitter l'eſprit de ſchiſme & de contention, & à prendre celui d'union & de charité. Ce diſcours qui reſpire les ſentimens du zèle le plus pur, fait honneur à la piété de Baſile, & à la ſenſibilité de ſon cœur. L'Empereur avant de lever la ſéance, accorda un délai de ſept jours à ces Evêques pour prendre leur dernière réſolution, en les avertiſſant que, ce terme expiré, il les abandonneroit au jugement du Concile. IX. SIÈCLE.

Septième ſeſſion. Baſile y fut encore préſent; on la tint le vingt-neuvième d'Octobre. Photius entra dans l'aſſemblée appuyé ſur un bâton un peu recourbé par le haut. Il vouloit caractériſer par-là, ſans qu'on y prît garde, la dignité

IX. SIÈCLE.

Paſtorale dont il ſe prétendoit toujours revêtu. On s'apperçut de ſa ruſe & on lui fit quitter ce bâton. Enſuite on lui demanda l'acte de ſon abjuration. Il répondit d'une manière injurieuſe aux Légats. Même réponſe de la part des Evêques de ſon parti, qu'on avoit admoneſtés dans la ſeſſion précédente. On les preſſa par les raiſons les plus fortes, mais au lieu de raiſons, ils ſe déchaînerent en paroles groſſières & offenſantes. On leur fit enſuite, de même qu'à leur Chef, la dernière monition de ſe ſoumettre, ſous peine d'anathême, au jugement du Concile. Après cela, Etienne Diacre & Notaire lut un diſcours d'Ignace, contenant le récit de ſes perſécutions & de ſes ſouffrances, depuis l'intruſion de Photius. Il n'y eut perſonne qui n'en fût touché. On termina la ſeſſion par des acclamations au Concile, à l'Empereur, au Pape Adrien, aux Patriarches d'Orient, aux Légats, &c. & par des anathêmes à Photius & à ſes partiſans

Huitième ſeſſion. On la tint le 5 Novembre. L'Empereur y vint encore. On produiſit un ſac rempli de promeſſes d'attachement à ſa perſonne & à ſes

intérêts, que Photius avoit exigées tant du Clergé que des laïcs de toute condition. On les brûla par ordre du Concile, de même que les Livres que l'usurpateur avoit écrits contre l'Eglise Romaine & le Pape Nicolas. On fit entrer ensuite les Evêques dont on lisoit les noms dans les actes du faux Concile que Photius avoit supposé. On reconnut à leurs réponses, qu'aucun d'eux n'avoit été présent à cette assemblée imaginaire, & que plusieurs même n'en avoient pas encore entendu parler. On acquit par-là une nouvelle preuve de la témérité inouie de Photius, dans la supposition de ce prétendu Concile. Après cet examen, on fit entrer Théodore Chritin, Chef des Iconoclastes, que le Patrice Bahanés & l'Empereur lui-même pressèrent inutilement d'abjurer ses erreurs. Les autres Iconoclastes qui se présenterent au Concile, furent moins opiniâtres. Ils anathématiserent quiconque n'honoroit pas les saintes Images. L'Empereur les félicita sur leur réunion à l'Eglise; & la séance finit par l'anathême solennel du Concile contre les Iconoclastes & contre Photius.

IX. SIÈCLE.

Neuvième session. Après une inter-

IX. SIÈCLE.

ruption de trois mois, le Concile se rassembla le 12 Février 870. Le député de Michel, Patriarche d'Alexandrie, étoit arrivé; c'étoit un Prêtre, nommé Joseph, homme vénérable & d'une grande piété. Il présenta ses Lettres & fut admis au nombre des Légats d'Orient. On l'instruisit de tout ce qui s'étoit passé jusqu'au moment de son arrivée. Il adhéra aux décrets de l'Assemblée, & ayant donné par écrit son acte d'adhésion, il le plaça sur la Croix & sur l'Evangile. Quand ce préliminaire fut rempli, on reprit la suite des opérations du Concile; & on fit entrer ceux qui avoient porté faux témoignage contre le Patriarche Ignace dans les différentes entreprises de Photius. Il fut prouvé par leurs réponses, que la crainte & la violence avoient été les motifs de leur conduite. Ils en témoignerent un grand repentir, & le Concile les admit à la pénitence, quoique plusieurs eussent déja confessé leur faute en secret, soit au Patriarche Ignace, soit à d'autres Ministres de l'Eglise. Ce décret pénitentiel portoit, que les coupables seroient deux ans hors de l'Eglise, & ensuite deux ans auditeurs, comme les Catéchumenes, sans commu-

nier, & s'abſtenant de viande & de vin, excepté les dimanches & les fêtes de Notre Seigneur; & qu'enfin pendant trois autres années, ils ſeroient debout avec les fidèles, ne communiant qu'aux fêtes de N. S., & s'abſtenant de chair & de vin trois jours de la ſemaine, le Lundi, le Mercredi & le Vendredi. La ſeſſion finit par une nouvelle imprécation contre Photius, en dix-ſept vers. IX. SIÈCLE.

Dixième & dernière ſeſſion, qui ſe tint le 28 Février. L'Empereur y aſſiſta avec ſes fils, Conſtantin & Léon, & vingt Patrices. Les Ambaſſadeurs de Louis II, Empereur d'Occident, du nombre deſquels étoit Anaſtaſe le Bibliothécaire; & ceux de Michel, Prince de Bulgarie, y étoient auſſi. On y comptoit environ cent Evêques, nombre peu conſidérable, eu égard à l'étendue que l'Egliſe d'Orient conſervoit encore, malgré les progrès de la Religion Mahométane. La raiſon de ce petit nombre, eſt que Photius avoit chaſſé de leurs Sièges tous les Evêques qui lui étoient contraires, & en avoit ordonné d'autres que le Concile regardoit comme des intrus. Cependant le cortége de l'Empereur, & les autres perſonnes de diſ-

IX. SIÈCLE.

tinction qui étoient préſentes, rendoit l'aſſemblée ſi nombreuſe, qu'on employa deux Diacres pour faire la lecture des Canons, & deux Métropolitains pour faire celle de la profeſſion de foi, l'un au haut, & l'autre au bas de l'Egliſe de ſainte Sophie, où ſe tenoit la ſeſſion. Le décret concernant la foi eſt le même que le Symbole de Nicée, quoique plus étendu, à cauſe des erreurs qui s'étoient élevées depuis. On y dit anathême à toutes les héréſies; on y reçoit les ſept Conciles généraux, auxquels on joint celui-ci comme le huitième; & on confirme la Sentence portée contre Photius par les Papes Nicolas & Adrien. Les ſouſcriptions ſe firent enſuite. Elles préſentent les noms des Légats de Rome & d'Orient, & celui du Patriarche Ignace, puis ceux de l'Empereur & de ſes enfans; enfin ceux de cent deux Evêques. On fit quelque difficulté aux Légats de Rome, parce qu'ils avoient ajouté à leur ſouſcription cette clauſe, *juſqu'au jugement du Pape*; ce qui ſignifioit qu'ils ne ſouſcrivoient qu'à charge de confirmation de la part du Pape.

Le Concile, avant de ſe ſéparer, écrivit deux Lettres ſynodales; l'une circu-

laire aux Evêques absens, qui contenoit une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé, avec injonction aux fidèles de se soumettre au jugement de l'Eglise; l'autre au Pape Adrien, où, après avoir fait l'éloge des Légats, les Evêques demandoient au Souverain-Pontife la confirmation des décrets faits dans le Concile. De son côté Basile adressa une Lettre à tous les Prélats de sa domination, pour leur faire part de l'heureuse conclusion du Concile, & du jugement rendu contre Photius. Il écrivit encore une Lettre particulière au Pape. Ce fut quelque-tems après le départ des Légats, puisqu'il y témoigne son inquiétude sur leur retour. Ils étoient partis peu satisfaits de Basile & de ses Officiers. Le démêlé qui s'étoit élevé entre eux & les Orientaux, au sujet de la Bulgarie, avoit tellement réfroidi l'Empereur à leur égard, qu'on ne prit aucune mesure pour leur sûreté, lorsqu'ils partirent de Constantinople. L'objet de ce démêlé étoit le droit de Juridiction sur la nouvelle Eglise de Bulgarie. Les Légats le réclamoient pour le Pape, fondés sur ce que c'étoient des Evêques & des Prêtres envoyés par l'Eglise de Rome, qui avoient

IX. SIÈCLE.

converti les Bulgares à la foi. Ignace prétendoit au contraire que ce droit appartenoit à ſon Egliſe, parce que la Bulgarie faiſoit partie de l'Empire Grec, avant qu'elle eût été conquiſe par la Nation qui s'en étoit emparée. Les Légats des trois Patriarches d'Orient conſultés par l'Empereur, comme arbitres de ce différend, avoient adjugé au Patriarche de Conſtantinople l'autorité qu'il prétendoit ſur cette Province nouvellement chrétienne. Cette affaire occaſionna dans la ſuite de nouvelles conteſtations entre les Egliſes Grecque & Latine. Les Orientaux de leur côté, mécontens de la formule qu'on avoit exigé d'eux, parce que c'étoit un témoignage de dépendance envers l'Egliſe de Rome, avoient engagé l'Empereur à faire enlever par ſurpriſe aux Légats les actes où étoient leurs ſignatures. Ceux-ci s'en étant apperçu, ſe plaignirent de la ſupercherie dont on avoit uſé à ce ſujet, & ſe firent rendre les originaux qu'on avoit ſouſtraits.

IX. SIÈCLE.

Malgré ces motifs de mécontentement réciproque, les Légats partirent de Conſtantinople avec de riches préſens pour le Pape & pour eux : mais la Cour

s'intéreſſa ſi peu à la ſûreté de leur voyage, qu'ils tomberent entre les mains des Sclaves, & coururent danger de la vie. Ces barbares leur enleverent tout ce qu'ils avoient de précieux, & juſqu'à l'original Grec des Actes du Concile; de ſorte que n'étant arrivés à Rome que le 2 Décembre 870, ils ne purent remettre au Pape qu'une copie de ces Actes, qu'Anaſtaſe le Bibliothécaire avoit emportée, & qu'il traduiſit en Latin par ordre de l'Empereur. Anaſtaſe mit à la tête de cette traduction une Préface inſtructive, où il raconte l'hiſtoire du ſchiſme de Photius, & du Concile tenu à cette occaſion. C'eſt la ſource la plus ſûre où l'on doive puiſer la connoiſſance de cette grande affaire.

IX. SIÈCLE.

Tandis que toutes ces choſes ſe paſſoient, Photius relégué dans un Monaſtère écrivoit de toute part afin de remplir, s'il le pouvoit, l'Egliſe entière de ſes plaintes, & d'intéreſſer l'univers à ſa cauſe. Ses Lettres fortes & touchantes étoient écrites avec tant d'art, & d'un ſtyle ſi propre à exciter la compaſſion, que tous ceux de qui ſon hiſtoire n'auroit pas été connue, l'auroient compté parmi les gens de bien injuſtement per-

IX. SIÈCLE.

sécutés. C'étoit le langage intéressant de la vertu, de l'innocence opprimée; les Athanase & les Chrysostôme ne s'étoient pas exprimés autrement. Son ame paroissoit affligée, sans être abattue; son cœur sembloit rempli d'une sensibilité vive & profonde, mais sans aigreur. On auroit dit que le témoignage de la bonne conscience, si doux & si consolant pour les Justes dans l'humiliation, étoit la source du courage qui lui faisoit supporter le poids de ses malheurs. Mais sous ces beaux dehors, il cachoit le dépit le plus amer; & l'ambition qui avoit été de tout tems son unique mobile, continuoit de le dévorer. Au fond de sa retraite, replié sur lui-même, & reportant sans cesse les yeux vers les honneurs dont il étoit dépouillé, il employoit toute l'activité de son esprit à trouver les moyens de réparer ses disgraces. Familiarisé de longue main avec l'artifice & l'imposture, il imagina un expédient digne de lui, c'est-à-dire, du fourbe le plus hardi, le plus impudent qu'on eût encore vu, pour se remettre en faveur auprès du Souverain.

Basile, sorti d'une famille obscure, avoit la foiblesse assez ordinaire à ceux

que la fortune a tirés de la poussière, pour les mettre dans l'éclat ; cette maladie que la prospérité communique souvent aux hommes nouveaux, peut s'appeller la manie des ayeux. Basile en étoit tourmenté. Photius lui composa une généalogie par laquelle il le faisoit descendre du fameux Tiridate, Roi d'Arménie, qui avoit combattu avec gloire contre les Romains. Par une suite de noms fabuleux & d'aventures extraordinaires, il conduisoit la filiation jusqu'à un certain Beclas qu'il faisoit père de l'Empereur. Il écrivit cette fausse généalogie sur un papier qui avoit tous les caractères de la vétusté, en lettres Alexandrines ou Egyptiennes, d'une écriture antique ; & pour rendre la fraude moins suspecte, il ajouta sur le Volume la couverture d'un vieux Livre. Ensuite il donna le manuscrit à Théophane, Clerc de la Chapelle impériale, qui le plaça dans la Bibliothéque. Théophane qui étoit d'intelligence avec Photius, fit voir un jour ce Volume précieux à Basile, comme ce qu'il y avoit de plus rare & en même tems de plus difficile à entendre, ajoutant que dans tout l'Empire, il ne connoissoit que

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

Photius qui fût capable de lire cette écriture & de l'expliquer. Baſile envoya chercher auſſi-tôt Photius, & lui remit l'écrit myſtérieux, en lui témoignant la plus vive impatience de ſavoir ce qu'il contenoit. L'impoſteur ne demandoit que cela. Il emporta le Volume, en promettant à l'Empereur de faire tout ſon poſſible pour lui en donner promptement l'explication. Quelque tems après, il vint trouver le Prince, & lui préſenta la traduction qu'il avoit faite du précieux écrit. Baſile y vit avec une ſatisfaction inexprimable tout ce qu'il renfermoit de flatteur pour lui. Cette fable avoit trop de rapport avec le fantôme d'origine illuſtre dont il ſe repaiſſoit, pour qu'il lui vînt à l'eſprit le moindre ſoupçon d'artifice. Sa vanité nourrie de cette agréable chimère, lui rendit cher celui qui avoit eu le talent d'en faire la découverte. Dès ce moment, il ne regarda plus Photius qu'avec des yeux favorables. Il le logea dans le palais de Magnaure, & lui rendit ſes bonnes graces. Photius en profita pour ranimer ſon parti & ſe faire de nouveaux amis. La protection de l'Empereur & les ſervices qu'elle le mettoit en état de

rendre, étoient bien propres à rapprocher de lui ceux que les événemens passés en avoient éloignés. IX. SIÈCLE.

Telles étoient les dispositions de Basile à l'égard de Photius, lorsque la mort enleva le vertueux Patriarche Ignace en 878. Il étoit arrivé à l'âge de quatre-vingts ans. Photius auroit bien voulu remonter de son vivant sur le Siège patriarchal, objet éternel de son ambition; mais il craignoit le soulèvement du peuple, qui regardoit Ignace comme un Saint. Sa mort faisoit cesser tous les obstacles. Photius qui avoit su s'emparer de la Chaire de Constantinople dans le tems qu'elle étoit remplie par un homme d'une vertu reconnue, ne laissa pas échapper l'occasion de rentrer dans un poste que personne ne lui disputoit. L'Empereur le seconda de tout son pouvoir, & bientôt on le vit reprendre les fonctions pontificales, sans que son rétablissement eût été précédé d'aucune formalité canonique. L'infortune tempère ordinairement la fougue des passions; c'est une leçon de sagesse & de modération. Elle n'avoit pas produit cet effet salutaire sur Photius. Il sembla que ses disgraces ne l'avoient rendu que plus impitoyable &

IX. SIÈCLE.

plus altéré de vengeance. Dès qu'il eut recouvré ſon premier rang, il ſe ſervit de l'autorité ſpirituelle & du crédit qu'il avoit auprès de Baſile, pour accabler tous les amis d'Ignace, & perdre tous ceux qui demeuroient attachés au Concile général qui l'avoit jugé. Il les livroit à Léon ſon beau-frère, Capitaine des Gardes, le plus cruel des hommes, qui les tourmentoit inhumainement, & les faiſoit mourir, lorſqu'il ne pouvoit les abattre par la violence des ſupplices.

Tandis que Photius, toujours le même, faiſoit un ſi criminel uſage du pouvoir ſacré, on agiſſoit à Rome, au nom de l'Empereur & au ſien, pour obtenir du Pape qu'il conſentît à ſon rétabliſſement. Jean VIII avoit remplacé Adrien ſur le Saint-Siège. L'Envoyé de Photius lui préſenta des Lettres, où il diſoit qu'on l'avoit forcé à rentrer dans le Patriarchat, & que la ſeule crainte de réſiſter à la volonté de Dieu l'avoit déterminé à recevoir de nouveau cette charge. Baſile écrivit auſſi en ſa faveur. Le Pape avoit beſoin des ſecours de l'Empereur contre les Sarraſins qui ravageoient l'Italie, & de ſa faveur pour

terminer l'affaire de la Bulgarie à l'avantage du Saint-Siège. Ces motifs appuyés du faux prétexte de la paix & du bien public, parurent assez puissans à Jean VIII pour l'engager à user de condescendance. Il consentit donc au rétablissement de Photius, à condition qu'on assembleroit à Constantinople un Concile nombreux, où ce fourbe, qui savoit se prêter à tout pour l'intérêt de son ambition, demanderoit pardon, & recevroit l'absolution des Légats au nom du Souverain-Pontife; qu'on rendroit la Juridiction de la Bulgarie à l'Eglise de Rome; & qu'à l'avenir on observeroit les canons touchant l'ordination des Néophytes. Ces conditions furent consignées dans les Lettres de Jean à Photius, & dans les instructions qu'il avoit dressées pour ses Légats.

IX. SIÈCLE.

Le Concile que le Pape demandoit, & que Photius ne desiroit pas moins, fut bientôt assemblé. Il étoit composé de trois cent quatre-vingt-trois Evêques, tous gagnés par des présens, ou subjugués par la crainte. L'ouverture de ce Concile se fit dans les premiers jours de Novembre 879. Le Cardinal Pierre que le Pape avoit joint aux deux autres

IX. SIÈCLE.

Légats qui étoient déjà à Conſtantinople pour l'affaire de la Bulgarie, préſenta les Lettres dont il étoit porteur. Photius les avoit fait traduire en Grec, & le hardi fauſſaire ayant ſupprimé l'endroit où le Pape expoſoit les conditions ſous leſquelles il conſentoit à ſon rétabliſſement, il remplit ce vuide par les choſes les plus flatteuſes pour lui. Les Légats ſéduits ou intimidés comme les autres, eurent la baſſeſſe de conſentir à cette falſification. Leur exemple entraîna tous les Evêques. L'Aſſemblée ne retentit que des éloges de Photius qui jouiſſoit de ſon triomphe, & s'enyvroit à loiſir de l'encens qu'on prodiguoit à ſa vanité. On auroit dit que tant d'Evêques ne s'étoient réunis, que pour faire ou entendre le panégyrique du Patriarche. Ce fut preſque la ſeule occupation de ce Concile, qui eut ſept ſeſſions. On y porta même l'adulation juſqu'à faire une application impie au ſucceſſeur d'Ignace, de ces paroles de S. Paul.... *nous avons un Pontife qui a pénétré les Cieux.* On caſſa tout ce qui avoit été fait contre Photius, on confirma ſon élection, ſans parler d'aucune condition; &, pour donner obliquement un coup à l'Egliſe

Romaine, qui avoit adopté l'addition *Filioque*, on confirma de nouveau le Symbole de Nicée, tel qu'il avoit été rédigé au premier Concile de Constantinople, avec défense d'y rien ajouter ou retrancher. Du reste on ne statua rien sur la Bulgarie, sous prétexte qu'il s'agissoit de limites, & que c'étoit plutôt une affaire à mettre en arbitrage qu'à traiter dans un Concile. Telle fut l'issue de ce Concile dont Photius avoit conduit à son gré toutes les délibérations. On n'avoit pas encore vu d'exemple d'une lâcheté si déshonorante de la part des Evêques, & d'une prévarication si complette de la part des Légats. On peut même ajouter que la molle complaisance du Pape Jean VIII n'est pas exempte de tout reproche. Devoit-il par quelques motifs, & sous quelques conditions que ce fût, consentir au rétablissement d'un intrus, convaincu de violence & d'imposture à la face de toute l'Eglise, & privé de toutes les fonctions ecclésiastiques par un Concile œcuménique? Quoi qu'il en soit, on soupçonne Photius, & ce n'est pas sans fondement, d'avoir inséré beaucoup de choses honorables pour sa personne, & avantageuses

IX. SIÈCLE.

à ſa cauſe, dans les actes de ce Concile.

IX. SIÈCLE. On ſait quels étoient ſes talens pour l'indigne métier de fauſſaire, & il n'étoit pas homme à s'abſtenir d'un nouveau crime, lorſqu'il eſpéroit en tirer quelque utilité.

Cependant le Pape Jean VIII, ayant appris la conduite de ſes Légats dans ce dernier événement, envoya, ſans différer, un nouveau député à Conſtantinople, avec pouvoir d'annuller tout ce qui avoit été fait contre ſon intention & contre les règles. C'étoit Marin qui fut Pape après Jean VIII, & qui honora la Chaire pontificale par ſes vertus. Baſile le fit mettre en priſon, & le renvoya à Rome au bout d'un mois. Elevé ſur le Saint-Siège, Marin continua les procédures qu'il avoit commencées contre Photius étant Légat. Il condamna ce Prélat ſéditieux & ſon faux Concile. Les ſucceſſeurs de Marin, Adrien III, Etienne V & Formoſe marchèrent ſur ſes traces. Aucun d'eux n'eut égard à ce qu'on avoit fait en faveur de Photius dans le Concile dont il avoit dirigé les opérations, & qu'on a toujours regardé depuis comme un conciliabule ſans autorité. Ainſi Photius ne jouiſſoit pas

sans inquiétude & sans trouble du fruit de ses intrigues. Il devoit même prévoir que sa chûte ne seroit pas éloignée, s'il venoit à perdre l'Empereur Basile, dont la faveur étoit son unique appui.

En effet ce Prince étant mort le 1 Mars 886, & Léon VI, son fils, lui ayant succédé, l'orage qui se forma contre Photius dès les premiers jours du nouveau règne, ne tarda pas à éclater. Il avoit offensé Léon, en inspirant à son père des soupçons dont il avoit manqué d'être la victime, & en entrant dans un complot séditieux qui tendoit à le priver du Trône. Léon, persuadé qu'il n'y auroit jamais de paix dans l'Église, tant qu'un homme de ce caractère occuperoit le Siége patriarchal, ramassa dans un long mémoire tous les crimes dont Photius étoit coupable, & le fit lire publiquement par un Officier du haut de l'Ambon, dans l'Eglise de sainte Sophie; pendant la célébration des SS. Mystères. Au même tems on enleva Photius du Palais patriarchal, par ordre de l'Empereur. Il fut d'abord conduit dans un Monastère voisin de la Ville, & delà dans un autre, au fond de l'Arménie, où sans doute il ne survécut pas long-tems à cette seconde

IX. SIÈCLE

disgrace, puisque l'Histoire garde sur lui un silence profond depuis cet événement. Etienne, frère de l'Empereur Léon, Prince vertueux qui s'étoit consacré au service des Autels, fut placé sur le Siège de Constantinople. Il avoit reçu le Diaconat des mains de Photius; cette circonstance formoit une difficulté; mais elle fut levée par le Pape Formose, successeur d'Etienne V, qui accorda aux vives instances de l'Empereur & de toute l'Eglise Grecque, dispense & absolution en faveur de ceux à qui Photius avoit imposé les mains.

Ainsi finit le schisme qui avoit si long-tems déchiré l'Eglise d'Orient. Mais ce feu, allumé par l'ambition de l'homme le plus artificieux & le plus éclairé qui eut encore paru, se ranima dans la suite, & causa des malheurs qui durent encore. Nous en verrons les tristes effets sous les époques qui nous restent à parcourir. Photius, qui en fut l'auteur, avoit tous les talens qui pouvoient contribuer à la gloire de l'Eglise & à la sienne, s'il eût su en faire un bon usage. Par sa naissance illustre, son génie vaste, son immense érudition, son infatigable application à l'étude, son

éloquence vive & touchante, ſes graces naturelles & ſes autres belles qualités, il pouvoit égaler, ſurpaſſer même les Perſonnages les plus célèbres. Mais la nobleſſe du ſang, l'eſprit, la ſcience, les richeſſes, & les dignités réunies en lui, n'ont pas empêché la poſtérité de le regarder comme un de ces monſtres funeſtes à la ſociété, à qui la nature ſemble n'avoir accordé de grands talens, que pour mieux faire ſentir combien les dons les plus eſtimables peuvent devenir nuiſibles, lorſqu'ils ſont ſéparés de la vertu. L'orgueil, l'ambition, la perverſité du cœur, furent la cauſe de ſes crimes & de ſa perte. Nous l'avons peint par ſes actions; & ſi nous voulions ajouter un nouveau trait à ſon caractère, nous dirions que perſonne avant, ni après lui, n'a ſu réunir dans le même degré la méchanceté avec l'hypocriſie, l'impudence avec les dehors de la modeſtie, le calme d'un extérieur compoſé avec l'impétuoſité des paſſions les plus ardentes, le langage d'un Saint avec les actions d'un ſcélérat.

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE VII.

Disputes qui s'éleverent en Occident sur la Grace, la Prédestination & l'Eucharistie.

UN des ressorts que Charlemagne avoit mis en usage pour ranimer le goût des études & donner de l'émulation aux Savans, étoit de leur proposer des questions sur divers points de doctrine, en les engageant d'y répondre par écrit. Ce moyen d'exercer les esprits auroit sans doute contribué aux progrès des Lettres & de la raison, dans un tems plus heureux; mais il auroit fallu pour cela que la rouille de l'ignorance & de la barbarie, qui cède avec peine aux plus longs efforts, eût été détruite, & que les hommes studieux eussent su diriger leurs travaux sur un plan sage & bien combiné, dont l'utilité publique eût été le seul but. Mais dans le neuvième siècle on étoit encore fort éloigné de ces vues réfléchies qui sont le fruit d'une raison épurée & d'une saine critique. Ainsi, contre les intentions du restaurateur des Sciences

Sciences en Occident, les veilles des Littérateurs & des Théologiens ne produisirent que de vaines subtilités & des erreurs. On éleva des questions ridicules, & on les examina gravement. On demanda si les Saints, après la résurrection, verroient Dieu des yeux du corps sous une forme sensible, ou par une simple appréhension de l'ame; si Dieu avoit créé une ame pour chaque homme, ou si la même ame agissoit chez tous les individus de l'espèce humaine; s'il falloit écrire le nom de *Jésus* avec une aspiration; si le mot *Chérubim* est masculin ou neutre, & l'on s'appésantit sur mille autres objets frivoles, auxquels le faux savoir s'efforçoit d'attacher de l'importance. Mais parmi les discussions dont on s'occupoit, il y en eut qui devinrent intéressantes pour l'Eglise, par leur liaison avec les dogmes de la foi, & par les suites qu'elles pouvoient avoir. Telles furent les disputes qui s'élevèrent en France sur la Grace, la Prédestination & l'Eucharistie. Deux Moines, qui seroient restés dans l'oubli comme tant d'autres, s'ils n'eussent pas troublé l'Eglise, en furent les principaux auteurs. La nature des objets qu'ils pré-

IX. SIÈCLE.

tendirent approfondir, jointe à l'esprit
IX. du siècle, leur donna une sorte de célé-
SIÈCLE. brité. Nous allons rapporter avec impartialité ce que les monumens authentiques de ces tems-là nous en apprennent.

Gotheſcalc, né en Saxe d'une famille illuſtre, avoit été offert par ſes parens dans ſon enfance, au Monaſtère de Fulde. Plus avancé en âge, & déjà promu aux Ordres ſacrés, il réclama contre les engagemens que ſes parens avoient pris en ſon nom. L'Archevêque de Mayence, juge de ſa réclamation, prononça en ſa faveur. Gotheſcalc, en conſéquence de ce jugement quitta l'habit monaſtique, & ſortit de Fulde. Mais la Règle de S. Benoît & la diſcipline qui règnoit alors, s'oppoſoient à ſon changement d'état. Raban-Maur, ſon Abbé, fit valoir contre lui ces deux puiſſans moyens, & le jeune Moine fut contraint de ſe remettre ſous le joug qu'il trouvoit ſi peſant. Ce fut à Orbais, Abbaye du Diocèſe de Soiſſons, qu'il reprit l'habit & les exercices du Cloître. Toujours ennuyé de la ſolitude & mécontent de ſon état, il ſortit bientôt de ſon nouvel aſyle, & parcourut diverſes Provinces d'Italie, d'Allemagne & de

France. Il réſulte de tout ce qu'on ſait de lui, que l'inquiétude & l'entêtement étoient le fonds de ſon caractère. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, du moment qu'il eut pris le ton de Docteur, il porta ce dernier défaut, plus loin qu'aucun de ceux qui s'étoient aviſés de dogmatiſer avant lui ſur les mêmes matières. IX. SIÈCLE.

D'abord Gotheſcalc s'occupa de la queſtion qui exerçoit alors les eſprits, c'étoit de ſavoir comment la viſion béatifique s'opéroit dans les Saints après la réſurrection. Il conſulta là-deſſus Loup, Abbé de Ferrières, qui lui conſeilla de ne point employer ſon eſprit & ſon tems à éclaircir de pareilles queſtions; mais de s'appliquer plutôt à la méditation des Saintes-Ecritures, & à chercher avec humilité les vérités qui touchent le cœur.

Gotheſcalc ne goûta pas un avis ſi prudent. Avide de pénétrer les ſecrets les plus profonds de la ſcience divine, il ſe livra à des recherches téméraires ſur la Prédeſtination & la Grace, matières environnées d'écueils, dont il ſemble que Dieu ait voulu nous interdire l'approche, par les ténébres impénétrables ſous leſquelles il les tient couvertes.

IX. SIÈCLE.

Les Ouvrages de Saint Auguſtin ne ſortoient pas de ſes mains, ſource abondante & pure, mais où l'on ne puiſe la vérité, que quand on eſt guidé par l'eſprit de ſageſſe, qui dirige l'Egliſe, dans l'examen de ces queſtions épineuſes. Gotheſcalc crut bientôt avoir découvert le vrai ſens du ſaint Docteur, & s'être pénétré de ſa doctrine. C'eſt la prétention de tous ceux qui ſe ſont flattés d'en ſavoir plus que les autres, ſur des myſtères inacceſſibles aux regards de la raiſon, & que la foi n'a pas dévoilés. Rempli de ces idées, le Moine Saxon ſe mit à dogmatiſer. Sa doctrine étoit dure, déſeſpérante, contraire à ce que la foi nous apprend de la juſtice & de la bonté de Dieu.

Si l'on veut bien connoître cette doctrine, qui jetta par-tout l'alarme dès qu'elle commença à devenir publique, il n'eſt pas de moyen plus sûr que de la chercher dans les écrits de ceux qui parurent s'intéreſſer pour le nouveau Docteur. Amolon, Archevêque de Lyon, eſt un de ceux qui firent paroître dans cette diſpute plus de modération & de charité. Ce Prélat réduit à ſix propoſitions tout ce que Gotheſcalc avoit ré-

pandu ſouvent d'une manière obſcure & ambiguë dans ſes divers Ouvrages. Les voici : 1°. Aucun de ceux qui ont été rachetés par J. C. n peut périr. 2°. Le Baptême & les autres Sacremens ſont ſans effet pour ceux qui périſſent après les avoir reçus. 3°. Les fidéles qui périſſent n'ont point été incorporés à J. C. & à l'Egliſe, quand ils ont été régénérés. 4°. Tous les réprouvés ſont tellement prédeſtinés de Dieu à la mort éternelle, qu'aucun d'eux, quoi qu'il faſſe, ne peut être ſauvé. 5°. Depuis le péché du premier homme, le libre-arbitre eſt entièrement détruit & n'a plus aucune force. 6°. J. C. n'eſt pas mort pour tous les hommes, mais ſeulement pour ceux qui ſe ſauvent, & qui ſont prédeſtinés à l'être. IX. SIÈCLE.

Il eſt évident qu'en enſeignant une pareille doctrine, Gotheſcalc ſe laiſſoit entraîner vers l'écueil oppoſé à celui contre lequel Péſage & ſes diſciples s'étoient briſés. C'étoit renouveller l'héréſie monſtrueuſe & déſolante des Prédeſtinatiens ; héréſie qui n'eſt point imaginaire, comme quelques-uns l'ont prétendu, puiſqu'il eſt certain qu'elle a été condamnée dans les Conciles d'Arles & de Lyon vers la fin du cinquième

IX. SIÈCLE.

siècle. A peine les erreurs de Gotheſcalc ſe furent-elles répandues en France, que les Prélats en ſentirent tout le danger. Rien n'étoit plus propre en effet à jetter les uns dans le déſeſpoir, & à rendre les autres préſomptueux, que le dogme de la prédeſtination abſolue & inévitable. C'eſt l'idée que nous en donnent ceux qui prirent la plume contre Gotheſcalc, d'après les effets que cette erreur commençoit à produire. Il y a déjà, diſent-ils, en parlant de ce Novateur opiniâtre, un grand nombre de Chrétiens en qui ſes diſcours ont éteint l'ardeur qu'ils avoient pour leur ſalut: car voilà comment raiſonnent ceux qui prennent ſa fauſſe doctrine pour règle de conduite, à quoi bon me donner tant de peine pour ſervir le Seigneur? Si je ſuis prédeſtiné à la mort éternelle, je ne l'éviterai pas; au contraire, ſi je ſuis prédeſtiné à la vie, j'aurai beau vivre mal, j'arriverai certainement au repos du Ciel. La conſéquence étoit une ſuite néceſſaire des principes, & il n'en falloit pas davantage pour démontrer l'héréticité des ſentimens dont Gotheſcalc s'étoit entêté.

Pour en arrêter les progrès, on aſſem-

bla pluſieurs Conciles ; ſavoir, un à Mayence, où l'erreur de Gotheſcalc reçut le premier coup ; deux à Quierſi, Château Royal en Picardie ; Charles le Chauve y fut préſent ; le Novateur opiniâtre & relaps y fut condamné au fouet, juſqu'à ce qu'il eût jetté dans un feu allumé devant lui, l'écrit qui contenoit ſes propoſitions erronées ; & enfin un quatrième à Valence, où les Juges de la foi, ſuivant l'exemple des Conciles d'Afrique qui avoient proſcrit le Pélagianiſme au cinquième ſiècle, ſe contentèrent d'énoncer clairement le dogme catholique ſur la Grace, la Prédeſtination, la liberté, la mort de J. C. pour tous les hommes, ſans faire de vains efforts pour concilier des vérités dont Dieu ſeul connoît l'accord. S. Auguſtin s'étoit renfermé dans ces juſtes bornes, & l'expérience n'a que trop montré que quiconque entreprend de les paſſer, tombe néceſſairement dans l'un des deux précipices qui bordent, pour ainſi dire, le ſentier étroit de la vérité.

IX. SIÈCLE.

Gotheſcalc a trouvé quelques apologiſtes dans ces derniers tems, comme il en avoit eu dans ſon ſiècle. Ce n'eſt

IX. SIÈCLE.

point qu'on veuille juſtifier ſes erreurs, qui ſont trop manifeſtes & trop révoltantes, pour qu'on ne convienne pas que l'Egliſe a dû les condamner. Non ſans doute, & nous ſommes très-perſuadés qu'aucun de ſes défenſeurs ne voudroit être ſoupçonné de les ſoutenir telles qu'il les enſeigna. Tous leurs efforts ne tendent qu'à donner des interprétations favorables aux termes dont il s'eſt ſervi, & à trouver ſous ſes expreſſions, des ſens plus tolérables que ceux dont ils paroiſſoient uniquement ſuſceptibles dans le langage exact de la Théologie à ceux qui les ont condamnés. La plupart même abandonnent ſa doctrine à la cenſure, & n'entreprennent de juſtifier que ſa perſonne & ſes écrits. Car la diſtinction du fait & du droit n'eſt pas une invention nouvelle. Mais il eſt important d'obſerver, qu'en matière de doctrine, on ne peut s'aſſurer des opinions bonnes ou mauvaiſes, que par les diſcours & les ouvrages de ceux qui les ſoutiennent; & qu'en conſéquence, toutes les fois qu'un Docteur avance de vive voix ou par écrit des choſes contraires à la foi, l'Egliſe eſt en droit de les condamner, à moins qu'il ne ſe

rétracte dans les termes les plus clairs & les plus formels. C'eſt ce que Gotheſcalc refuſa toujours. Ses explications, ſes profeſſions de foi ſont pleines d'équivoques & d'ambiguités. N'y eût-il eu que cela contre lui, c'en étoit aſſez pour le faire déclarer coupable. La vérité ſe montre à découvert, elle ne craint point le grand jour; ſon langage eſt toujours net, précis, intelligible & ſans obſcurité. Pélage & Céleſtius avoient donné des déclarations de leurs ſentimens, faites avec tant d'art, qu'elles paroiſſoient orthodoxes; mais ce fut le ſoin même qu'ils prenoient pour s'envelopper, qui les rendit ſuſpects, & qui ſervit à les démaſquer. IX. SIÈCLE.

Si Gotheſcalc n'étoit pas coupable d'avoir ſoutenu de vive voix & par écrit les erreurs qu'on lui attribuoit, & d'y perſiſter, rien ne lui étoit ſi facile que de ſe juſtifier. Sa doctrine ayant été réduite à ſix propoſitions extraites de ſes ouvrages, par un Prélat qui lui étoit favorable, & qui ne pouvoit être ſoupçonné de l'avoir traité à la rigueur, il n'avoit que deux choſes à faire, pour donner une pleine ſatisfaction à ſes Juges; la première, de

IX. SIÈCLE.

reconnoître avec bonne foi & ſimplicité, que les ſix articles préſentés par Amolon, comme le précis exact & fidèle de ſes livres, contenoient en effet toute la doctrine qu'il y avoit enſeignée; la ſeconde, de ſouſcrire ſincérement & ſans ambiguité à la condamnation de cette doctrine & des ſix propoſitions qui la renfermoient. Il n'en falloit pas davantage. Cette démarche, accompagnée d'un vrai repentir, auroit terminé l'affaire, & l'on ne doit pas ſuppoſer dans les Prélats qui ſe ſignalèrent avec le plus de zèle dans cette occaſion, une paſſion aſſez violente, ou pour mieux dire, une injuſtice & une méchanceté aſſez noire, pour croire qu'ils ne ſe ſeroient pas contentés d'une déclaration claire, préciſe, & d'une orthodoxie manifeſte, qui auroit exclus tout ſoupçon d'équivoque & de duplicité.

Dira-t-on que les Juges de Gotheſcalc n'ont pas bien ſaiſi le ſens de ſes écrits, & que faute de l'entendre, ils lui ont attribué des ſentimens erronés qu'il n'avoit pas? Mais eſt-il préſumable que les Evêques, dont furent compoſés les quatre Conciles qu'on aſſembla

de ſuite, pour examiner & juger cette affaire, ayant les écrits dont il s'agit ſous les yeux, n'en aient pas compris le vrai ſens ? N'avoient-ils pas auſſi dans les mains, les mémoires produits par l'accuſé & par ſes défenſeurs ? Lui-même n'étoit-il pas préſent ? ne fut-il pas interrogé ? ne lui repréſenta-t-on pas ſes ouvrages & ceux qu'on avoit faits contre lui ? Quatre Conciles, où il ne manquoit pas de protecteurs, s'aſſemblent conſécutivement à l'occaſion du ſcandale que cauſoit ſa doctrine ; ſes écrits y ſont diſcutés avec la plus ſérieuſe attention, & la plus grande maturité ; on y découvre les erreurs qui lui ſont imputées ; on les flétrit, comme elles méritoient de l'être ; on l'exhorte, on le preſſe de les rétracter, & de ſe ſoumettre à la cenſure qui réſulte du plus ſcrupuleux examen. Il réſiſte, il continue de prétendre que c'eſt la doctrine de St. Auguſtin que l'on anathématiſe, en condamnant la ſienne. Pouvoit-on ſe diſpenſer de punir ſon obſtination & ſon entêtement, ſuivant les loix de l'Egliſe, & les règles de la diſcipline monaſtique, auxquelles il étoit ſubordonné par ſa profeſſion ?

IX. SIÈCLE.

X. SIÈCLE. D'ailleurs, nous ne voyons pas, quel motif on peut avoir dans le XVIIIe. siècle, de témoigner tant de zèle pour la justification d'un Moine du IXe. accusé d'erreurs évidentes & capitales, qui seroit demeuré, comme tant d'autres, dans l'obscurité du Cloître, si les sentimens qu'il osa soutenir, ne lui eussent pas donné une sorte d'importance dans son tems. Ne convient-on pas d'un côté que les six articles extraits de ses écrits par le docte & pieux Archevêque de Lyon, qui fut un de ses juges, & qui vouloit le sauver, sont autant d'hérésies ? N'avoue-t-on pas d'un autre côté que ces articles, justement condamnés par les Conciles de Mayence, de Quiersi & de Valence, n'ont rien de commun avec la doctrine de St. Augustin, & les vérités défendues par cet incomparable Docteur, contre les ennemis de la Grace ? Après cela, de quel conséquence peut donc être pour la foi de l'Eglise, & la pureté du Dogme, la condamnation, juste, légitime, nécessaire & canoniquement opérée, des six propositions attribuées à Gotheſcalc ; & qu'importe aujourd'hui, qu'on est si loin des tems

où il a été jugé, & qu'on ignore ſans doute pluſieurs circonſtances graves de cette affaire, qu'importe, diſons-nous, de ſavoir ſi le ſens de ſes écrits ténébreux & d'un ſtyle à demi-barbare, a été bien ou mal entendu? Deux choſes ſont certaines, qu'il a été convaincu d'erreur, & que l'intérêt de la vérité exigeoit que ſa doctrine fût condamnée; cela doit ſuffire. IX. SIÈCLE.

On s'eſt récrié ſur le traitement fait à Gotheſcalc au ſecond Concile de Quierſi; mais on ne doit pas ignorer que le châtiment qu'on lui fit ſubir à cauſe de ſa rechûte & de ſon opiniâtreté, étoit porté par la Règle de S. Benoît qu'il profeſſoit, & que la même diſcipline étoit alors en vigueur dans tous les Monaſtères ſoumis à cette Règle. Ainſi ni l'Archevêque Hincmar, ni les autres Prélats de ce Concile ne méritent le reproche de barbarie qu'on leur a fait de nos jours. Pour être équitable, il faut juger des choſes d'après les mœurs & les uſages du tems où elles ſe ſont paſſées, & non d'après nos idées actuelles.

Au reſte, Gotheſcalc conſerva ſon opiniâtreté juſqu'à la fin. Il étoit en péni-

IX. SIÈCLE.

tence dans le Monaſtère d'Hautvilliers. Lorſqu'on le vit près de la mort, on lui propoſa de rentrer dans la paix de l'Egliſe, en ſignant un formulaire de doctrine dreſſé par Hincmar. Mais ſi-tôt qu'il eut entendu parler de rétractation, il ramaſſa le peu de forces qui lui reſtoient pour éclater en injures. Sa violence & ſon refus obſtiné dans un moment auſſi redoutable, étoient des preuves bien manifeſtes de ſon invincible attachement à l'erreur. Il mourut dans ces diſpoſitions funeſtes, ſans avoir mérité par ſon repentir le bienfait de la réconciliation. Heureuſement pour l'Egliſe de France, il avoit fait peu de diſciples, de même que les Prédeſtinations du cinquième ſiècle, trop peu nombreux pour former une ſecte; & ſes erreurs furent enſevelies avec lui. On place ſa mort vers l'an 868.

Il ſemble que la ſolitude, ſi propre au recueillement & à la méditation, ait auſſi l'inconvénient d'aiguiſer, pour ainſi dire, la ſubtilité de l'eſprit, & de le diſpoſer à la diſpute, par le concentrement de l'ame & la chaleur qu'elle imprime à l'imagination. Nous avons vu juſqu'à préſent que les plus fameuſes

héréſies ſont nées dans le Cloître, ou qu'elles y ont trouvé leurs défenſeurs les plus ardens. La diſpute qui s'éleva ſur l'Euchariſtie vers l'époque où nous ſommes, ſortit encore de la même ſource, & les Athlètes qui s'y montrèrent avec le plus d'ardeur, ſoit pour attaquer, ſoit pour défendre, étoient deux Moines. Elle fit beaucoup moins de bruit que celle dont les erreurs de Gotheſcalc avoient été l'occaſion; parce qu'elle ſe réduiſoit à une queſtion de mots, les parties contendantes étant d'ailleurs parfaitement d'accord pour le fond. Ce n'eſt pas que les querelles théologiques ne deviennent ſouvent d'autant plus vives, qu'on s'entend moins; mais c'eſt peut-être que l'activité des eſprits étoit affoiblie par le grand nombre d'objets ſur leſquels elle ſe répandoit. Quoi qu'il en ſoit, la diſpute dont il s'agit eſt devenue plus importante pour nous, qu'elle ne le fut pour les tems qui la virent éclore, à cauſe de l'avantage que les Proteſtans ont prétendu en tirer, à l'appui de leurs ſentimens erronés ſur la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie. Ce motif nous engage à nous y arrêter.

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

Ratbert, Moine, & depuis Abbé de Corbie, avoit pris le nom de Paſchaſe, comme Gotheſcalc celui de Fulgence. C'étoit l'uſage des Littérateurs de ce tems-là; ils ajoutoient un ſurnom Latin à leur nom barbare, dont la prononciation étoit ordinairement dure & peu gracieuſe : uſage renouvellé par quelques Compagnies ſavantes d'Italie, depuis la renaiſſance des Lettres. Ratbert s'étoit appliqué avec beaucoup d'ardeur aux études théologiques, & on le comptoit parmi les hommes les plus célèbres de ſon tems. Depuis que la Saxe avoit embraſſé le Chriſtianiſme, quelques Moines François y avoient fondé un Monaſtère, qui fut appellé la nouvelle Corbie. L'ancienne Corbie qui ſe regardoit comme la Métropole de cette Colonie, employoit ſes Savans à la compoſition de divers Ouvrages deſtinés à l'inſtruction des Moines Saxons, encore peu éclairés. Paſchaſe Ratbert, qui gouvernoit l'Ecole de Corbie, l'une des plus diſtinguées qu'il y eût alors, conſacra une partie de ſon loiſir à travailler pour les Religieux de la nouvelle Corbie, dont il falloit étendre les connoiſſances, ſur-tout dans les choſes

relatives à la foi, afin qu'ils puſſent à leur tour inſtruire leurs compatriotes. Ce fut dans cette vue qu'il écrivit ſon Traité du Corps & du Sang de J. C. Cet Ouvrage eſt d'un ſtyle ſimple, il ne renferme aucune diſcuſſion contentieuſe & polémique; l'inſtruction eſt le ſeul but que l'Auteur s'y propoſe. Il ſe borne à l'expoſition claire & préciſe de la doctrine reçue dans l'Egliſe ſur l'Euchariſtie : doctrine enſeignée par les Apôtres, conſignée dans les Ouvrages des plus anciens Pères, tels que Juſtin, Tertulien, Origène, tranſmiſe de ſiècle en ſiècle par le canal de la tradition, & conſervée ſans altération dans toutes les Sociétés chrétiennes de l'Orient. Tout le Traité de Paſchaſe Ratbert ſe réduit à trois aſſertions, qui contiennent la croyance univerſelle du Monde Chrétien ſur le myſtère de l'Euchariſtie, conſidéré comme Sacrifice & comme Sacrement; ſavoir : 1°. Que l'Euchariſtie eſt le vrai Corps & le vrai Sang de J. C.; 2°. Qu'après la conſécration, la ſubſtance du pain & du vin n'y demeure plus; 3°. Que le Corps de J. C., préſent dans l'Euchariſtie, eſt le même Corps qui eſt né de la

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

Vierge Marie, qui a ſouffert ſur la Croix, & qui règne dans les Cieux. Voilà, dit Paſchaſe, ce que tout l'univers croit & confeſſe : *quod totus orbis credit & confitetur.*

La manière dont Paſchaſe s'expliquoit dans ce Traité, ne fut pas du goût de tous les Savans d'alors, quoique tous y reconnuſſent la doctrine catholique : mais il leur ſembloit que les expreſſions dont il ſe ſervoit, ſans être inexactes ou nouvelles, ne rendoient pas les choſes comme les Théologiens ſe les repréſentoient. Ratramne, qui étoit auſſi Moine de Corbie, entreprit de rectifier ce qu'il ne goûtoit pas dans l'Ouvrage de ſon confrère, devenu ſon Abbé. Paſchaſe ſe défendit; il développa ſes penſées, juſtifia ſes expreſſions, & démontra que la doctrine de ſon Ouvrage étoit la croyance univerſelle de l'Egliſe. La diſpute s'anima; Charles le Chauve voulut ſe mettre au fait de la conteſtation, par l'examen de ce qu'on avoit écrit de part & d'autre. Mais les Evêques n'y entrèrent pour rien, & l'on ne tint aucun Concile à ce ſujet. Le dogme étoit à couvert; tout le monde penſoit de même; on n'étoit partagé que ſur des

manières de parler, & s'il y avoit quelque difficulté à éclaircir, il étoit prudent & convenable d'en abandonner la discussion aux Savans, qui aimoient à exercer leurs plumes sur ces sortes d'objets, sans que la diversité de leurs opinions devînt une affaire sérieuse pour l'Eglise. IX. SIÈCLE.

C'est donc à tort que les Protestans ont prétendu trouver dans l'Ouvrage de Paschase Ratbert la première source de la doctrine catholique sur la présence réelle & sur la transubstantiation. Car, outre que cet Auteur répète plusieurs fois qu'il n'écrit rien de nouveau, que ses assertions sont l'enseignement de l'Eglise entière, & que les vérités qu'il expose n'ont d'autres adversaires que les infidèles & les impies, il est aisé de se convaincre, en rapprochant les écrits de Paschase & de Ratramne, que toute la dispute se réduisoit à une pure équivoque. Paschase convenoit que l'Eucharistie est tout ensemble vérité & figure; vérité, parce qu'elle contient réellement & substantiellement le Corps & le Sang de J. C.; figure, parce que ce Corps & ce Sang sont couverts comme d'un voile par des espèces extérieures & sensibles. Ratramne vouloit qu'on exprimât plus clairement

IX. SIÈCLE.

ce dernier caractère de l'Eucharistie & qu'on donnât aux espèces sacramentelles le nom de figure, dans le sens le plus général, par la crainte sans doute qu'on ne les confondît avec le Sacrement même. Il différoit encore de Paschase, en ce qu'il prétendoit que le Corps de J. C. a dans l'Eucharistie une autre manière d'être que sur la Croix & dans le Ciel, c'est-à-dire, que sur la Croix & dans le Ciel le Corps de J. C n'est point caché sous des apparences étrangères; au lieu que dans l'Eucharistie, il ne se montre que sous le voile des espèces, & c'est-là ce que Ratramne & les autres adversaires de Paschase appelloient figures. Il faudroit être bien aveugle pour ne pas voir combien cette doctrine est opposée à celle des Protestans.

Ajoutons une réflexion; c'est qu'il n'est pas possible de concevoir que la Religion chrétienne ait jamais existé un seul jour, sans le dogme de la présence réelle. Ce dogme tient à l'essence même du Christianisme; toutes les parties du culte sacré s'y rapportent, & même dans les premiers tems, l'Eglise n'avoit pas d'autre culte que la célébration du Mystère eucharistique. Otez

l'Eucharistie à la Religion, réduisez le Sacrifice & le Sacrement à une simple figure, vous anéantissez le culte extérieur, il n'a plus de motif, plus d'objet, ni de fin; & vous ne pouvez plus savoir dans quelle vue les fidèles s'assembloient avec tant d'exactitude dès le tems des Apôtres, pour célèbrer des Mystères qu'ils déroboient à la vue des profanes. A qui persuade-t-on que du fond d'un Monastère de Picardie, un Moine, sans autre moyen que sa plume, ait eu le talent de faire recevoir le dogme inconcevable & nouveau de la présence réelle, dans l'Eglise de France, dans celle d'Espagne, d'Angleterre, de Germanie, dans l'Eglise de Rome, si jalouse de conserver ses anciennes traditions, & si attentive à réprimer la nouveauté, en un mot dans tout l'Occident? Quand un fait de cette nature seroit croyable, il resteroit toujours à savoir, comment ce dogme a pu s'établir dans l'Eglise Grecque à qui Paschase & son Livre étoient également inconnus? Comment les Communions Chrétiennes de Syrie, d'Egypte, d'Ethiopie, séparées des Grecs & des Latins, l'ont emporté avec elles, & l'ont conservé au milieu de leur

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

schisme ? Comment tous les Peres, toutes les Liturgies, depuis les tems apostoliques jusqu'au neuvième siècle, n'ont sur ce point qu'un même langage ? Comment enfin, parmi tous les monuments ecclésiastiques, du tems où Paschase Ratbert a vécu, il n'en est aucun qui lui reproche une innovation de cette importance, & qui réclame en faveur de l'ancienne foi ? Voilà des difficultés insurmontables; cependant les Protestans se sont engagés à les détruire, en attaquant la croyance de l'Eglise Romaine touchant la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie.

ARTICLE VIII.

Personnages illustres dans l'Eglise par leurs vertus ou leurs talens.

NOus avons déjà dit beaucoup de choses sur les Théologiens de ce siècle, qui en furent presque les seuls Savans. La suite de l'Histoire nous a fait connoître aussi plusieurs saints Personnages qui ont honoré l'Eglise par leurs vertus, en même tems qu'ils défendoient la foi

par leur zèle, & par le témoignage qu'ils rendoient à la vérité dans les Conciles. Ainſi, pour éviter les redites, nous croyons devoir nous borner à la notice des Hommes les plus illuſtres & des Ecrivains les plus diſtingués de l'Orient & de l'Occident : par là, nous compléterons l'Hiſtoire de la Littérature eccléſiaſtique, que nous avons ébauchée dans les articles précédens.

Nous commençons par S. Nicéphore, Patriarche de Conſtantinophe, plus recommandable encore par ſes vertus & ſes ſouffrances pour la foi, que par les écrits qui nous reſtent de lui. Il étoit d'une naiſſance illuſtre, ſon père exerçoit à la Cour l'emploi diſtingué de Secrétaire de l'Empereur. Il encourut la diſgrace de Copronyme, par ſon attachement au culte des images. Les talens naturels & acquis relevoient en Nicéphore les avantages extérieurs, & pouvoient le conduire à la plus haute fortune ; mais la corruption qui règnoit à la Cour, le dégoûta d'un ſéjour dont il falloit partager les vices, pour mériter ſon ſuffrage & ſes faveurs. Il ſe retira dans un Monaſtère où il ne s'occupoit qu'à ſe pénétrer des grandes vérités de la

IX. SIÈCLE.

Religion, & s'affermir dans la vertu ; lorſqu'on le choiſit pour le mettre ſur le Siège patriarchal de Conſtantinople, après la mort de Tarèſe en 806. Il étoit également verſé dans les Sciences profanes & dans les matières eccléſiaſtiques. Mais ce qui a rendu ſa mémoire précieuſe dans l'Egliſe, eſt moins ſon grand ſavoir, que ſon zèle pour la diſcipline, & ſon attachement inviolable aux vérités combattues par les erreurs de ſon tems. Pendant qu'il recevoit l'onction ſacrée, il avoit promis à Dieu de plutôt ſouffrir tout au monde que de conſentir jamais à rien qui fût contraire aux ſaintes règles de l'Egliſe & aux intérêts de la foi. Auſſi fidèle que généreux dans l'accompliſſement de cette réſolution, il réſiſta avec un courage invincible à tous les efforts de l'Empereur Léon l'Arménien, ennemi des ſaintes images, & perſécuteur des Catholiques. Pour prix de ſa fermeté, Nicéphore fut relégué dans un Monaſtère où il mourut ſaintement en 828, après quatorze ans d'exil. Nous avons de ce pieux & ſavant Patriarche deux Ouvrages de Chronologie & d'Hiſtoire, qui ſervent à éclaircir pluſieurs faits curieux arrivés dans les tems qu'il embraſſe.

embraſſe. Ses autres Ouvrages ſont reſtés preſque tous manuſcrits. Il ont pour objet principal la réfutation des Iconoclaſtes. Les Savans les trouvent diffus, pleins de longueurs & de redites, chargés de déclamations & d'un ſtyle qui n'a rien d'intéreſſant. Néanmoins ils ne laiſſent pas d'être précieux par les détails où l'Auteur y entre ſur les objections des Iconoclaſtes, dont il n'omet aucune, non plus que les réponſes des Catholiques, & par un grand nombre de paſſages, tirés de divers écrits des Pères, qui ne ſont pas arrivés juſqu'à nous. IX. SIÈCLE.

C'eſt moins par ſes talens littéraires & le prix de ſes Ouvrages, que par ſon excellente ſainteté & ſes longues ſouffrances pour la foi, que S. Théodore Studite mérite d'avoir place dans cet article. On lui donna le ſurnom de Studite, parce qu'il étoit Abbé d'un Monaſtère fondé par le Conſul Studius. Son zèle pour le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique & pour le culte des ſaintes images lui attira de grandes perſécutions, tant de la part de Conſtantin Porphyrogénète, dont il déſapprouvoit le mariage avec Théodote, contracté du vivant de Marie ſa première épouſe, que de la

IX. SIÈCLE. part des Princes Iconoclaſtes. La priſon, le ſupplice cruel du fouet, & l'exil, mirent ſon courage à l'épreuve, pendant la plus grande partie de ſa vie qu'il termina l'an 826, par une mort précieuſe devant Dieu. Suivant l'Auteur de ſa vie, Michel Studite, l'un de ſes diſciples, il avoit écrit un plus grand nombre d'Ouvrages qu'il ne nous en reſte de lui. Sa petite Catéchèſe, que nous avons, eſt un cours d'inſtructions ou de conférences faites à ſes Moines ſur toutes les fêtes de l'année & ſur pluſieurs ſujets de piété; la grande Catéchèſe qui n'eſt encore que manuſcrite, contient des diſcours plus étendus ſur tous les devoirs de la vie monaſtique. On a publié deux cent ſoixante-& -quinze de ſes Lettres, mais le recueil entier en renferme environ mille, qui n'ont pas encore vu le jour. Ce ſaint Abbé avoit d'abord paru oppoſé au ſecond Concile de Nicée, qu'il faiſoit difficulté de mettre au nombre des Synodes œcuméniques, mais dans la ſuite il ſe rétracta de vive voix & par écrit, déclarant qu'il vouloit qu'on n'eût aucun égard à ce qu'il avoit dit de contraire à l'autorité de cette aſſemblée.

Nous avons repréſenté Photius comme auteur d'un ſchiſme funeſte, dont les ſuites déplorables ſont encore gémir l'Egliſe, après tant de ſiècles. Nous ne le conſidérerons ici que du côté de l'eſprit & des talens. C'eſt par-là que ſon nom ſi couvert d'opprobre dans les faſtes de la Religion, s'eſt conſervé avec honneur dans l'hiſtoire de la Littérature. Heureux s'il eût ſu diriger vers une meilleure fin les dons rares & précieux dont la nature & le travail l'avoient enrichi ! Il n'y eut peut-être jamais ni de génie plus étendu, ni d'eſprit plus facile, ni d'homme plus ſtudieux, ni de Philologue d'une érudition plus vaſte & plus variée. Les Belles-Lettres, la Philoſophie, l'Aſtronomie, les Mathématiques, la Théologie, toutes les Sciences, tous les Arts étoient de ſon reſſort ; & ſa plume qui, tour-à-tour ſavoit prendre toutes les formes, tous les ſtyles, paſſoit ſucceſſivement d'une matière à l'autre, & les traitoit avec autant d'aiſance, autant de profondeur, que ſi chacune d'elles eût fait l'occupation de toute ſa vie. Son goût étoit ſûr, ſa critique éclairée, & ſa manière d'écrire, toujours pure & coulante, ſe plioit à tous les genres, depuis

IX. SIÈCLE.

le plus ſimple, juſqu'au plus ſublime.

IX. Les Ouvrages que nous avons de lui
IÈCLE. ſont la preuve de cet éloge. L'étude profonde qu'il avoit faite des anciens monumens de la ſcience eccléſiaſtique, a produit le Recueil intitulé *Nomocanon*. C'eſt une compilation ſavante de tous les Canons qui étoient en vigueur dans l'Egliſe Grecque, depuis les tems apoſtoliques, & des Loix impériales qui s'y rapportent. Ce corps, le plus complet de Déciſions canoniques qui eût encore paru, eſt diſtribué en quatorze Titres, & chaque Titre eſt diviſé en pluſieurs Chapitres, ſelon l'abondance & la diverſité des objets compris ſous la diviſion générale. Ses lectures immenſes, ſa vaſte érudition, ſa critique fine & judicieuſe, ont concouru à former l'Ouvrage ineſtimable, ſi connu des Savans ſous le titre de *Bibliothèque*. Il y donne l'extrait méthodique de cent quatre-vingt Volumes qu'il avoit lus & appréciés. C'eſt le plus riche fonds de Littérature & de Philologie qui nous ſoit reſté de toute l'Antiquité. Ce qui en augmente le prix, ce ſont ſur-tout les notices de quantité d'Ouvrages perdus qu'on y retrouve, & les fragmens conſidérables

de Livres dévorés par le tems, que le rédacteur à conſervés. N'eſt-il pas étonnant que cette Bibliothèque de Photius n'ait pas donné l'idée ſi utile des Journaux littéraires, aux Savans de Conſtantinople qui devoient un jour porter la lumière des Arts en Occident ? Invention réſervée à des tems bien poſtérieurs, & qui a tant contribué à perfectionner le goût chez les Modernes. Enfin, on admire dans les Lettres du fameux Patriarche, la prodigieuſe variété de ſes connoiſſances, l'agrément du ſtyle qui prend toujours le ton convenable au ſujet. Elles ſont au nombre de deux cent quarante-huit & dans cette quantité, il n'y en a pas une qui ne ſoit intéreſſante, ſoit pour le fond des choſes, ſoit par la manière dont elles ſont traitées. Le mérite inconteſtable de tous ces Ouvrages fait regretter aux Savans que le public n'ait pas encore été mis à portée de jouir, par l'impreſſion, de ceux qui ſont reſtés manuſcrits. IX. SIÈCLE.

Théodore Aboucara, Métropolitain de Carie, fut un des Evêques qui, ayant participé au ſchiſme de Photius, ſe préſenterent au huitième Concile dans la ſeconde ſeſſion, & furent admis au nombre des Pères dans les ſuivantes, ſur le

repentir qu'ils témoignèrent de leur faute.

IX. SIÈCLE. Le surnom d'Aboucara, qui lui a été donné, vient de l'Arabe, & signifie Père de Carie. Nous possédons un grand nombre d'Opuscules, ou petits Traités dogmatiques, sous le nom de cet Evêque. Les Critiques prétendent qu'ils ne sont pas tous de lui; mais il n'en est aucun dont ils ne fassent cas, à cause de la force & de la précision avec lesquelles chaque objet y est traité. On en compte jusqu'à quarante-trois, répandus dans différentes Collections de monumens ecclésiastiques, & principalement dans celles qui sont connues sous le titre de *Bibliothèque des Pères*. Ils roulent tous sur des matières de controverse; on y voit que l'Auteur étoit très-versé dans le genre polémique, & qu'il connoissoit à fond la doctrine de tous les hérétiques, leurs principes, leurs argumens, leurs objections. Sa méthode de discussion est nette & débarrassée de toute idée étrangère au sujet qu'il se propose d'éclaircir; son raisonnement est clair & serré; ses preuves sont lumineuses, pressantes & faciles à saisir. Il paroît habile dans la langue des Arabes, & la théologie des Musulmans lui est familière. C'est prin-

cipalement contre eux qu'il a dirigé ſes attaques. Il analyſe & réfute ſavamment toutes les parties du ſyſtême théologique qu'ils avoient conſtruit d'aprés l'Alcoran. Il a preſque toujours ſuivi la forme du dialogue, comme la plus propre au développement des vérités ſpéculatives, & à la réfutation des difficultés qu'on y oppoſe. IX. SIÈCLE.

Alcuin fut le plus célèbre de tous les Littérateurs de l'Occident, par l'univerſalité de ſes connoiſſances & la fécondité de ſa plume. Il naquit en Angleterre, en 735, & fut élevé dans le Monaſtère d'Yorck, ſous la diſcipline d'Egybert, l'homme le plus ſavant & le Profeſſeur le plus renommé qu'il y eût au-delà des mers. Les leçons qu'Alcuin reçut dans cet aſyle, formèrent tout enſemble ſon eſprit aux Sciences & ſon cœur à la vertu. Il y fit des progrès ſi rapides, qu'à l'âge de dix-huit ans, ſon Maître appellé au Siége épiſcopal d'Yorck, lui confia l'enſeignement des Lettres & la direction d'une Ecole, dont il auroit craint que la réputation n'eût dégénéré ſous tout autre Modérateur. Charlemagne aimoit trop les Sciences, pour ne pas ſentir combien le jeune Profeſſeur Anglois pouvoit contribuer au grand

IX. SIÈCLE.

projet qu'il avoit formé de bannir l'ignorance & la barbarie de ſon Empire. Il entroit dans ſon plan de s'attacher tous les hommes de mérite qui étoient en état de le ſeconder. A ce titre, Alcuin fut recherché par le Monarque François, qui ſe mit lui-même à la tête de ſes diſciples, dans ce fameux licée qu'on appella l'Ecole du Palais. La Famille Royale, les Officiers du Prince, & la plus haute Nobleſſe, y venoient étudier les élémens des Sciences eccléſiaſtiques & profanes, ſous un Maître d'autant plus conſidéré que le Souverain l'honnoroit de ſa confiance. Alcuin livré à ces utiles fonctions, les interrompit quelquefois pour s'acquitter de quelques négotiations importantes dont Charlemagne le chargea. Il y montra autant d'habileté dans la politique, qu'il en avoit dans toutes les parties de la Littérature. Au milieu d'une Cour brillante, dont tous les hommes en place étoient ſes diſciples ou ſes amis, Alcuin ne perdit pas le goût de la retraite. C'eſt un des beſoins de l'homme de Lettres, pour conſerver les forces de ſon ame, & ménager ſes inſtans. Il alla donc chercher dans l'Abbaye de S. Martin de

Tours dont il avoit été pourvu avec plusieurs autres, ce repos après lequel il soupiroit. Mais ce ne fut pas un repos d'oisiveté, puisqu'il y reprit l'enseignement public des Sciences, & qu'il y composa la plupart des Ouvrages qui nous restent de lui. On les a rassemblés dans un même Corps au commencement du siècle passé. Il y en a sur toutes les Sciences qui formoient alors le cours des Etudes publiques : mais ils sont plus propres à nous faire connoître l'état des Lettres & de l'esprit humain au tems d'Alcuin, qu'à nous donner une haute idée de ses talens. Ce n'est pas qu'on n'y trouve beaucoup d'érudition & une grande étendue de connoissances : mais quoiqu'il eût donné des traités de Grammaire, de Rhétorique & de Dialectique, il y a peu d'élégance & de correction dans son style, peu d'ornemens dans son discours, ou ce sont des ornemens de mauvais goût, & souvent peu de liaison dans ses raisonnemens. Mais on seroit injuste, si on apprécioit ses travaux d'après les lumières que nous avons acquises depuis le siècle où il vécut. L'estime de Charlemagne qu'il conserva jusqu'à la mort, & les services qu'il

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

rendit à l'Egliſe en combattant les erreurs de ſon tems, entre autres celles de Félix & d'Elipand, ſont les fondemens ſolides de ſa gloire. La France & les Lettres perdirent ce pieux & ſavant Abbé en 804.

S. Benoît d'Anianne, dont le vrai nom étoit Heurticius, naquit dans la Septimanie, aujourd'hui Languedoc, en 751, d'une famille ancienne & titrée. Son père étoit Comte de Maguelone, Ville épiſcopale dont le Siége a été tranſféré à Montpellier dans le ſeizième ſiècle. Benoît fut envoyé de bonne-heure à la Cour de Pepin, qui le fit Page de la Reine Bertrade. Il eut enſuite la charge d'Echanſon, qu'il rempliſſoit lorſque, touché de la Grace, il réſolut de quitter le monde, pour ſe conſacrer entièrement à Dieu. Il exécuta ce pieux deſſein, en ſe retirant au Monaſtère de Sainte-Seine dans le Diocèſe de Langres. Il y avoit paſſé ſept ans dans les pratiques de la vie la plus auſtère, lorſqu'il ſe crut obligé de prendre la fuite, pour éviter la charge d'Abbé qu'on vouloit le forcer d'accepter. Il retourna dans ſa patrie, & pour y vivre inconnu, il s'enferma dans un hermitage, ſur les bords

d'un ruiſſeau qu'on appelloit Anian. Il n'y fut pas long-tems ſans acquérir par ſes vertus une célèbrité qu'il vouloit fuir. Une multitude de diſciples vinrent ſe ranger ſous ſa conduite, & bientôt ſon hermitage devint un des Monaſtères les plus nombreux qu'il y eut en Occident. C'étoit une Ecole de régularité; la diſcipline monaſtique, déjà ſi dégénérée dans la plupart des Maiſons religieuſes, y étoit dans toute ſa vigueur; les Sciences y fleuriſſoient auſſi par les ſoins d'un Supérieur qui joignoit l'amour des Lettres au zèle de la vertu. Le ſaint Abbé devint dans toute la France un nouveau Patriarche de l'ordre monaſtique. Son gouvernement & ſa vigilance embraſſoient un grand nombre de Monaſtère, formés par des colonies de celui d'Aniane. Charlemagne & Louis le Débonnaire lui accodèrent leur eſtime, & le conſultèrent ſouvent ſur les affaires de l'Egliſe, & ſur les moyens à prendre pour le rétabliſſement de la diſcipline dans les Maiſons de piété où l'eſprit du monde avoit introduit l'oubli des règles. Ce fut ſans doute ſes travaux, & ſon zèle pour la gloire de l'état monaſtique dont il étoit le plus bel

IX. SIÈCLE.

ornement, qui lui firent donner le nom d'un Saint qu'on regardoit comme le premier Légiſlateur en Occident. Louis le Débonnaire vouloit qu'il fût continuellement auprès de lui pour l'aider de ſes conſeils. Benoît concilia ce qu'il devoit à ce Prince avec ſon amour pour la retraite, en fixant ſa réſidence au Monaſtère d'Iude, qui n'étoit qu'à deux lieues d'Aix-la-Chapelle, où l'Empereur tenoit ſa Cour. C'eſt là qu'il termina ſa carrière en 821. Il nous reſte deux Ouvrages de ce ſaint Abbé; l'un eſt intitulé *Code des Règles* : c'eſt un Recueil diviſé en trois parties, dont la première contient les Règles des Moines d'Orient, la ſeconde celles des Moines d'Occident, & la troiſième celles des Religieuſes; l'autre a pour titre *Concorde des Règles* : c'eſt une compilation des différentes Pratiques obſervées dans les retraites monaſtiques où la régularité étoit le plus en vigueur. Elles y ſont toutes rapportées aux différens Chapitres de la règle de S. Benoît, & par cette diſpoſition, elles peuvent lui ſervir de Commentaire.

IX. SIÈCLE.

Dans un ſiècle de lumières & de goût, Théodulfe, Evêque d'Orléans, auroit pu s'élever à la perfection, dans les gen-

res où l'on ne réuſſit, qu'en joignant le génie de l'invention aux richeſſes d'une imagination brillante & féconde. Il étoit né pour la Poéſie, & ſes Poëmes, malgré l'empreinte du mauvais goût, ſont les meilleurs qu'on eût fait depuis les beaux jours de la Littérature Romaine juſqu'à ſon tems. On y trouve des penſées nobles, des images gracieuſes, de l'eſſor, de la verve & même de l'harmonie, quoique le ſecret de ce charme ſéduiſant, de cette heureuſe magie, qui ſeul fait éclorre les bons vers, & ſans lequel il n'y a point de vraie Poéſie, fût tout-à-fait ignoré de ſes contemporains. Il ne manqua donc à ſes talens que d'être expoſés à l'influence d'un ſiècle éclairé où l'on eût fait une étude ſérieuſe des principes & des règles, & où l'on connût la néceſſité de marcher ſur les traces des bons modèles. Mais les talens poëtiques de Théodulfe ne ſont que la moindre partie de ſon mérite. Des qualités plus ſolides & plus utiles ont fait mettre ſon nom parmi ceux des plus illuſtres Prélats que l'Egliſe de France ſe fait gloire d'avoir poſſédés. Il étoit d'une naiſſance diſtinguée. Son nom fait croire qu'il tiroit ſon origine

IX. SIÈCLE.

des Goths ou des Lombards. Charlemagne qui ne manquoit jamais l'occaſion de s'attacher les hommes de mérite, le fit venir à ſa Cour, & ne tarda pas à lui donner des marques de ſon eſtime. Pour le mettre en état de ſervir l'Egliſe, ce Prince lui conféra l'Evêché d'Orléans & l'Abbaye de Fleury, plus connue ſous le nom de S. Benoît ſur Loire.

IX. SIÈCLE.

Elevé au rang des premiers Paſteurs, Théodulfe en remplit les devoirs avec une douceur & une charité qui lui gagnèrent tous les cœurs. Il s'appliqua ſur-tout à réformer les mœurs de ſon Clergé, à bannir les abus, & à combattre l'ignorance qui en eſt la ſource ordinaire. La ſcience & la régularité rendirent bientôt ſes Eccléſiaſtiques dignes d'être propoſés pour modèles au Clergé des autres Diocèſes. Son zèle n'avoit rien d'impérieux & de dur. Il s'attachoit à mériter la confiance de ceux qu'il vouloit ramener à la vertu, perſuadé qu'on fait des hommes ce qu'on veut, quand on eſt parvenu à ſe rendre maître de leurs cœurs. La modération, l'humanité, la bienfaiſance formoient ſon caractère. Comme toutes les belles ames, il mettoit ſon bonheur à faire du bien, & à

ſoulager la misère par des ſecours placés à propos. Quoique Louis le Débonnaire connût bien tout ce qu'il valoit, la calomnie trouva moyen de le mettre mal dans l'eſprit de ce Prince foible & ſoupçonneux. On l'accuſa d'avoir trempé dans la révolte de Bernard, Roi d'Italie, neveu de Louis. Quoiqu'on n'eût pas de preuves contre lui, une priſon de trois ans fut la ſuite des ſoupçons qu'on avoit jettés ſur ſa fidélité. Un Monaſtère de la Ville d'Angers fut le lieu de ſa détention. Il y reſta trois ans, au bout deſquels ſon innocence ayant été reconnue, il obtint la permiſſion de rentrer dans ſon Diocèſe; mais le jour même qu'il ſe mit en route pour y retourner, il fut attaqué de la maladie dont il mourut peu de tems après, l'an 821. Ce vertueux & ſavant Paſteur conſacroit à la défenſe des vérités catholiques le loiſir qui lui reſtoit, après l'inſtruction de ſon peuple & les autres fonctions du Miniſtère épiſcopal. Le tems nous a dérobé l'Ouvrage qu'il avoit fait contre une erreur qui tendoit à renouveller en Occident le venin de l'Arianiſme. Nous n'avons que quelques fragmens de ſes Sermons; c'en eſt aſſez pour juger qu'il

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

parloit en public avec une noble simplicité, & que ſes diſcours étoient recommandables par l'onction & les ſentimens de piété qu'il ſavoit y répandre. Il nous reſte un monument précieux de ſon zèle pour la diſcipline. C'eſt un Capitulaire adreſſé aux Prêtres de ſon Diocèſe, & deſtiné à leur inculquer les règles qu'ils devoient ſuivre dans l'exercice du ſaint Miniſtère. Il y rappelle tous les principes de la morale chrétienne, & tous les devoirs dont les Paſteurs doivent inſpirer la pratique à la portion du troupeau qui leur eſt confiée; il y ſuit le cours de l'année eccléſiaſtique, & il s'arrête, autant que ſon ſujet le demande, aux ſolemnités, aux cérémonies particulières, & aux pratiques religieuſes de chaque ſaiſon. On retrouve à chaque article de cet Ouvrage intéreſſant, l'homme inſtruit, le Paſteur zèlé, l'Ecrivain éclairé & méthodique. C'eſt une des meilleures ſources où l'on puiſſe puiſer le véritable eſprit de l'Egliſe, & la connoiſſance de la diſcipline qui étoit en vigueur dans le ſiècle de Theodulfe.

Amalaire, Clerc de l'Egliſe de Metz, & depuis Chorévêque de Lyon, eſt

encore un de ces Auteurs infiniment utiles, pour montrer l'accord de la discipline & du culte présent avec les usages de l'antiquité. Son grand traité des Offices ecclésiastiques, divisé en quatre Livres, & dédié à l'Empereur Louis le Débonnaire, est sur-tout estimable par cet endroit. On y voit qu'en 830, époque de cet Ouvrage, l'ordre des fêtes, la distribution des tems, les parties de l'Office, les prières qui le composent, les cérémonies particulières attachées aux différentes solemnités, étoient, à peu de choses près, ce qu'elles sont encore aujourd'hui dans l'Eglise Romaine. Quand leur antiquité ne remonteroit pas plus haut, ne seroient-elles pas encore bien respectables? Mais Amalaire les représente comme déjà très-anciennes de son tems. S. Grégoire le Grand, & son prédécesseur le Pape Gélase, parloient de même, comme nous l'avons vu en donnant la notice de leurs Sacramentaires. En faut-il davantage pour montrer la sainteté & l'auguste origine des rits sacrés & des différentes parties du culte divin? Dans le premier Livre, Amalaire rapporte les Messes de toute l'année; dans le second, il décrit les

IX. SIÈCLE

IX. SIÈCLE.

cérémonies & les prières de l'Ordination, suivant les divers degrés de la Clérica-ture ; dans le troisième, il explique l'Ordinaire de la Messe, en s'attachant à donner la raison littérale ou mystique de chaque action & de chaque prière du Prêtre ; enfin dans la quatrième il expose de suite l'ordre & les différentes portions de l'Office ecclésiastique, tant du jour que de la nuit. Amalaire s'exprime dans les termes les plus clairs sur le dogme de la présence réelle, sur le changement des espèces sacramentelles au Corps & au Sang de J. C. C'est un témoignage irrécusable & authentique de l'ancienne foi de l'Eglise ; premièrement parce que cet Auteur écrivoit dans un tems où l'Ouvrage de Paschase Ratbert faisoit le plus de bruit en France ; & en second lieu parce qu'Agobert, Archevêque de Lyon, & Flore, Diacre de la même Eglise, ayant réfuté quelques points qui leur déplaisoient dans le Livre d'Amalaire, ils n'auroient pas manqué de relever des articles si importans, s'ils y eussent vu des sentimens contraires à la doctrine universelle des Pasteurs.

Raban qui découvrit les dangereuses opinions de Gotescalc, & qui fut son

premier juge, naquit aux environs de Mayence & de Fulde en 788, d'une des plus illuſtres familles de ces cantons. A l'âge de dix ans, il fut offert par ſes parens au Monaſtère de Fulde. Il y fut élevé dans les Lettres & dans la vertu. Dès ſes premières études il annonça de ſi heureuſes diſpoſitions, que ſes Supérieurs l'envoyèrent à Tréves pour ſe perfectionner dans les Sciences ſous le célèbre Alcuin. Il montra dans cette Ecole des talens ſi diſtingués, qu'il s'étoit déjà fait une grande réputation de ſavoir à l'âge de trente ans. De retour dans ſa patrie, il fut élu Abbé du Monaſtère où il avoit appris les premiers élémens des Sciences & ſucé le lait de la piété. Il travailla utilement à réconcilier Louis le Débonnaire avec ſes enfans, qui s'étoient injuſtement révoltés contre lui; & à l'occaſion de cet événement, il publia un Traité ſur les devoirs des enfans envers leurs pères, & des ſujets envers leurs Princes. Il fut élevé ſur le Siége de Mayence en 847, & remplit avec beaucoup de zèle, de vigilance & de charité tous les devoirs de l'épiſcopat. Sa vie fut celle d'un Prélat ſtudieux, appliqué, bienfaiſant, attentif aux beſoins de ſon troupeau, &

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

soigneux d'écarter l'esprit de nouveauté, si difficile à déraciner quand on lui a donné le tems de faire quelque progrès. On place sa mort en 836, il étoit âgé de quatre-vingt-un ans; il n'occupa que neuf ans le Siége de Mayence où il étoit parvenu dans sa soixante & douzième année. Sa mémoire fut long-tems chère à son peuple qui lui avoit donné le glorieux surnom de père des pauvres, à cause de sa charité tendre & généreuse envers les malheureux. Il en nourrissoit jusqu'à trois cens, & souvent il n'avoit qu'une même table avec eux.

Ce pieux & docte Archevêque avoit beaucoup lu les Ouvrages des Pères & des anciens Auteurs ecclésiastiques. Il avoit emprunté d'eux toute son érudition, & ses Ouvrages ne sont guère que des extraits des leurs. On en a formé un recueil immense en six volumes *in-folio*, dans lesquels on remarque plutôt la peine d'un compilateur laborieux, que le génie d'un Ecrivain qui pense d'après lui-même. Ce sont de longs commentaires sur l'Ecriture sainte, des Homélies peu éloquentes, quelques Traités théologiques, une Institution des Clercs, où il y a des avis sages pour la conduite

& les mœurs du Clergé, un grand Ouvrage où toutes les Sciences dont on s'occupoit alors, ſont paſſées en revue; un Martyrogole dont on peut tirer quelques lumières pour l'Hiſtoire eccléſiaſtique. Tout cela eſt écrit d'une manière lâche, diffuſe, incorrecte, & avec un luxe d'érudition qui ne ſert le plus ſouvent qu'à écarter l'Ecrivain de ſon ſujet & à fatiguer le Lecteur. Ses vers valent encore moins que ſa proſe. Si on avoit la patience de lire tous ces écrits, il ſe trouveroit qu'on auroit parcouru une pénible carrière ſans avoir beaucoup appris. Malgré ce jugement ſévére, ſans être injuſte, on ne peut diſconvenir que Raban n'ait été une des plus grandes lumières de l'Egliſe, & un des plus ſavans hommes du neuvième ſiècle. IX. SIÈCLE.

Hincmar, qui fut l'oracle de l'Egliſe de France, l'ame des Conciles & l'ornement de l'épiſcopat, étoit d'une naiſſance illuſtre, & tenoit par le ſang à Bernard Comte de Toulouſe. Il fut élevé dans le Monaſtère de S. Denis, & jeune encore, il contribua beaucoup à la réforme de cette Abbaye qui étoit tombée dans le relâchement. Louis le Débon-

IX. SIÈCLE.

naire qui connoiſſoit ſon mérite & ſon habileté dans les affaires, le tira de cette retraite pour l'attacher à la Cour où il ſe diſtingua par des talens ſupérieurs; & les Evêques ſentant combien il étoit capable de ſervir l'Egliſe par ſon grand ſavoir & la conſidération dont il jouiſſoit, l'élurent unanimement dans un Concile tenu à Beauvais en 845, pour remplir le Siége de Rheims qui vaquoit depuis deux ans. Dans ce poſte éminent. Hincmar déploya toute la capacité qu'il avoit pour la conduite des affaires & le gouvernement des ames. Pendant tout le cours de ſon épiſcopat qui fut d'environ trente ans, il ne ſe paſſa rien d'important dans l'Egliſe & dans l'Etat à quoi il n'eût la plus grande part. On le conſulta ſur tout, & les Evêques le regardoient comme leur maître & leur guide. Il ſignala ſon zèle pour la foi dans l'affaire de Goteſcalc. On a prétendu qu'il uſa d'une ſévérité outrée envers ce Moine vagabond, convaincu d'erreur dans pluſieurs Conciles, & toujours opiniâtre; mais il eſt certain que ſi la doctrine déſeſpérante du Prédeſtinatianiſme n'a pas fait alors plus de progrès, c'eſt à la fermeté d'Hincmar que

l'Egliſe de France en eſt redevable. Il n'étoit pas moins attentif à maintenir le nerf de la diſcipline eccléſiaſtique & à conſerver les droits de l'épiſcopat, qu'à repouſſer les attaques de l'erreur. Il déclara conſtamment la guerre à l'ignorance, au vice, aux abus, & plus d'une fois il réſiſta avec courage aux entrepriſes des Papes même. On a reproché à ce Prélat une hauteur de caractère, & une inflexibilité qui n'étoient peut-être que l'effet de ce zèle courageux, de cet amour inviolable des règles qui, dans une ame ferme, ſévère, ennemie du vice & inacceſſible aux conſidérations humaines, prend quelquefois les dehors d'une humeur impérieuſe & dure. Mais quand nous accorderions qu'Hincmar a porté trop loin, dans quelques occaſions, la rigueur de ſes procédés, en ſeroit-il moins vrai qu'il ne déploya jamais cette ſévérité qu'on trouve exceſſive, que contre les violateurs des règles canoniques & les ennemis de la foi? Il fit une pompeuſe tranſlation du Corps de S. Remi qui fut trouvé entier & ſans corruption, le mit dans une châſſe d'argent, & le dépoſa dans un caveau richement orné, qu'il

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

avoit fait construire exprès. Jamais il ne voulut consentir à diviser ces vénérables restes, disant qu'il ne falloit pas détruire & séparer ce que Dieu avoit conservé par un miracle évident. Il étoit si attaché à la conservation de ce précieux dépôt, que les Normands étant venus mettre le siège devant Rheims, qui étoit sans murailles & sans défense, il en fit sortir la châsse du saint Corps, pendant la nuit, pour la conduire à Epinai, où il se rendit lui-même porté dans une chaise, à cause de son grand âge et de sa foiblesse. Ce fut-là qu'il termina ses jours en 882.

Les écrits qu'il a laissés sur différens sujets de dogme, de morale & de discipline, ont fourni de quoi former deux volumes *in-folio*. On y remarque une grande connoissance de l'Ecriture, des Pères & des Conciles, beaucoup d'érudition, une lecture prodigieuse, & sur-tout une étude approfondie des matières canoniques. Il s'étoit appliqué singulièrement à cette partie de la science ecclésiastique, & il y excelloit. Quand on n'auroit de lui que ses Capitulaires ou Statuts synodaux, ils suffiroient pour sa gloire. Le zèle de la discipline n'avoit encore

encore produit rien de mieux digéré, de plus ſage, & de plus complet en ce genre. On y trouve toutes les règles & tous les avis propres à diriger les Prêtres chargés du ſaint Miniſtère, dans l'inſtruction des peuples, la célébration des Offices, l'adminiſtration des Sacremens & les autres fonctions ſacrées; ſes Lettres, qui ſont pour la plupart des eſpèces de traités, renferment des diſcuſſions utiles & ſavantes ſur divers points relatifs à la diſcipline & au gouvernement de l'Egliſe. Quant à ſon ſtyle, outre les défauts communs aux Ecrivains de ce ſiècle, il eſt ſi coupé de particules & ſi chargé de citations, que la marche en eſt ſouvent peſante, embarraſſée, & qu'on y trouve rarement l'ordre & la clarté, plus néceſſaires encore dans les Ouvrages de diſcuſſion que dans les autres.

IX. SIÈCLE.

Anaſtaſe, ſurnommé le Bibliothécaire, fut ſans contredit un des plus ſavans hommes & des plus laborieux Ecrivains de l'Occident au neuvième ſiècle; il avoit l'érudition des Alcuin & des Hincmar, mais avec plus de goût, de fineſſe & de choix. Il parut avec éclat à Conſtantinople en 870.

IX. SIÈCLE.

& se fit une grande réputation dans cette Capitale de l'Empire d'Orient. L'Empereur Louis II l'y avoit envoyé en ambassade avec deux Comtes, pour traiter du mariage de sa fille avec le fils de Basile. On célébroit alors le huitième Concile général. Anastase y fut d'un grand secours aux Légats par la connoissance parfaite qu'il avoit des deux langues Grecque & Latine; il traduisit, comme nous l'avons déjà dit, les actes de ce Concile en Latin, & c'est d'après cette traduction que nous avons tracé le récit de ce qui s'y passa. Son grand savoir & l'estime générale dont il jouissoit, l'avoient mis en relation avec les Savans de son tems, tels que Photius, Hincmar, &c. S'il est vrai qu'il vécut jusqu'en 886, comme quelques-uns le prétendent, il a servi l'Eglise Romaine sous cinq Papes, Adrien II, Jean VIII, Marin ou Martin II, Adrien III & Etienne V. Il étoit attaché à cette Eglise en qualité de Bibliothécaire, place importante, parce que celle de Garde des Archives y étoit sans doute unie. Outre sa Version des Actes du huitième Concile, & de ceux du septième qu'il y a joint, nous avons de lui une Vie des

Papes depuis S. Pierre jusqu'à Nicolas I, dont on croit cependant que les premiers morceaux viennent d'une autre main; un recueil de pièces sur le Monothélisme, & une Histoire ecclésiastique tirée de celle de Nicéphore, de George Syncelle & de Théophane, dont les Ouvrages sont écrits en Grec. On remarque dans tout ce qui est sorti de la plume d'Anastase, un discernement & une critique, qu'on chercheroit envain chez les autres Ecrivains de ce siècle, & par ces qualités si rares alors, il paroît avoir quelques rapports avec le célèbre Photius, pour le génie, l'érudition & le goût précieux de l'antiquité.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE VIII.

Mœurs générales. Usages. Discipline.

APRÈS avoir lu ce que nous avons dit sur l'état de l'Empire Grec & sur le caractère des Princes qui le gouvernoient; il est aisé de se faire une idée juste des mœurs qui règnoient à Constantinople & dans la plupart des Villes chrétiennes

IX. SIÈCLE.

d'Orient. La corruption y étoit générale, &, comme il arrive toujours, les mœurs diſſolues de la Cour avoient gagné tous les états. Si l'on excepte Baſile, aucun des Souverains qui occupèrent le Trône impérial pendant ce ſiècle, ne montra de zèle pour la Religion & ne mérita le nom de Chrétien. Tous les autres furent voluptueux, débauchés, ſacriléges, ſans reſpect pour l'honnêteté publique, ni pour eux-mêmes, & pluſieurs tirant gloire de leurs vices, les étaloient au grand jour avec une eſpèce de faſte, qui en rendoit l'exemple plus contagieux. Il paroît qu'il y avoit peu de vraie piété à Conſtantinople, & qu'en ôtant à cette Capitale l'extérieur du culte & l'appareil des ſolemnités, on lui auroit ôté toute ſa Religion. Eſt-il poſſible d'avoir une autre opinion, quand on voit les ſcènes impies d'un Michel, qui parcourt les rues avec ſes compagnons de débauches, revêtu des habits ſacrés, mettant au nombre de ſes plus grands amuſemens, l'imitation ſacrilége des cérémonies les plus reſpectables, & contrefaiſant juſqu'aux SS. Myſtères, dans ſes feſtins, environné de courtiſannes & de jeunes

libertins comme lui ? Il falloit qu'il comptât beaucoup sur la basse complaisance du peuple, pour lui donner de pareils spectacles, & cette complaisance qui regarde la profanation des choses saintes comme un jeu, peut-elle se supposer sans irréligion ? Ce qu'il y a de plus révoltant, ce qu'on pourroit même donner pour le dernier terme de la corruption, c'est qu'un premier Pasteur, un Patriarche, ait, nous ne disons pas, dissimulé de pareils excès, mais qu'il y ait applaudi, qu'il en ait encensé l'auteur, & qu'il ait pris part à ces fêtes abominables ; c'est néanmoins ce que fit aux yeux de la Cour & de la Ville, un Photius qui dans tant d'occasions s'appropria le langage des Saints. Cet usurpateur du Sacerdoce, dont l'hypocrisie se jouoit de tout, porta l'impiété jusqu'à déférer au Prince Constantin, fils de Basile, mort jeune, les honneurs que l'Eglise rend aux Saints, & à lui consacrer des Temples, par une adulation plus criminelle que celle des Payens. Quel respect un peuple naturellement enclin à la dissolution, pouvoit-il avoir pour les maximes de la morale chrétienne, quand il voyoit la Religion même, travestie & profanée avec cette

IX. SIÈCLE.

impudence, par un de ſes premiers Miniſtres ?

IX. SIÈCLE.

D'un autre côté, quel effet devoit produire ſur l'eſprit des fidèles, cette malheureuſe diviſion des Evêques d'Orient, & cette baſſeſſe impardonnable à des Paſteurs, qu'ils témoignèrent dans l'affaire des Images & dans celle de Photius ? Pouvoit-on ſe figurer que ces hommes lâches qui tournoient à tout vent, qui condamnoient ſous un Empereur ce qu'ils avoient approuvé ſous un autre, fuſſent intimement perſuadés de la ſainteté & de la néceſſité d'une Religion, dont un des premiers devoirs impoſés à tous les fidèles, & principalement aux Miniſtres du Sanctuaire, eſt de tout ſacrifier pour les intérêts de la juſtice & de la vérité ? Ces Conciles nombreux qui s'aſſembloient au gré des Princes, pour conſacrer la doctrine qui leur plaiſoit, ces Aſſemblées eccléſiaſtiques où les paſſions dominoient, que la politique faiſoit agir, & dont l'une détruiſoit ce que l'autre avoit élevé, étoient-elles propres à fixer les Chrétiens dans la foi, & à les affermir dans l'unité ? Au contraire, cette conduite lâche & variable des Paſteurs ne devoit-elle pas

jetter autant d'incertitude sur les principes de la foi, que sur les règles de la morale ? IX. SIÈCLE.

D'ailleurs, les sectes ennemies de l'Eglise répandues dans l'Orient, contribuoient chacune en leur manière au dépérissement de la foi, & à la dépravation des mœurs. Unies dans leur haine contre les Pasteurs Catholiques & contre les Empereurs, dont l'intolérance étoit la cause de leurs maux, elles s'unissoient d'intérêt avec les Musulmans pour abattre, ou du moins resserrer la puissance des uns & des autres. L'ignorance étoit leur partage; les Evêques & les Ministres inférieurs qui les gouvernoient, quant au spirituel, n'avoient de connoissances théologiques, que celles dont la doctrine particulière à leur Communion étoit l'objet, & de zèle, que ce qu'il leur en falloit pour entretenir dans les cœurs l'aversion qu'ils avoient jurée à l'Eglise, dont le sein leur étoit fermé. Protégés par les Mahométans qui partageoient leurs dispositions à l'égard des Catholiques, tous ces Chrétiens de différentes sociétés travailloient de concert avec les ennemis de la vérité, à corrompre les mœurs, à rendre l'observa-

IX. SIÈCLE.

tion des Loix ecclésiastiques plus difficile, & à tendre des pièges à la piété des fidèles.

Au milieu de cette agitation & de ces épreuves, il étoit presqu'impossible que les principes de la discipline ne reçussent pas tous les jours de nouvelles atteintes. Les règles canoniques n'étoient point suivies dans les élections. La brigue, le crédit, la violence & l'autorité disposoient des Prélatures, & c'étoit le plus ordinairement en faveur de sujets indignes, qui recevoient par-là le prix de leur bassesse, souvent même de leurs vices & de leur impiété. Les Evêques, quelle que fût l'éminence de leurs Sièges, n'étoient jamais tranquilles au milieu de leur troupeau, sur-tout s'ils étoient attachés à la foi & aux intérêts de la vérité; s'ils montroient du zèle pour l'observation des saints canons; s'ils étoient incapables de trahir leur devoir pour plaire aux hommes puissans & ambitieux, qui s'étoient rendus arbitres des graces & des châtimens. Ils étoient chassés de leurs Eglises; on mettoit à leur place des créatures de ceux qui dominoient; on persécutoit leur Clergé, s'il ne vouloit pas reconnoître

ces intrus ; & les peuples se trouvoient plusieurs années sans Pasteurs, ceux que Dieu leur avoit donnés étant enlevés par violence, & ceux que la faveur ou la cabale substituoient à ces premiers, n'étant point dans l'ordre de la succession légitime. Ce fléau, plus funeste peut-être dans ses effets qu'une persécution ouverte, affligea les Eglises d'Orient pendant tout le tems que dura l'usurpation de Photius.

IX. SIÈCLE.

L'ambition de ce faux Patriarche, & ses intrigues criminelles, furent encore la cause d'un autre mal que le tems n'a fait qu'aigrir, & que sa vétusté rend peut-être incurable aujourd'hui. Il trouva dans le cœur des Orientaux un ancien levain de jalousie contre l'Eglise d'Occident, qu'il sut faire servir à ses desseins de vengeance & de perfidie, quand une fois il se crut assez appuyé pour affecter la révolte & l'indépendance. On sait que, peu content de s'être arrogé le premier rang, & d'avoir pris le titre fastueux d'Evêque œcuménique, au préjudice du Siège de Rome dont la primauté fut toujours respectée, il poussa l'audace jusqu'à frapper d'anathême le Pape Nicolas I, & à porter contre lui

une ſentence d'excommunication. Ce feu ne s'éteignit pas avec celui qui lui avoit donné une nouvelle activité. Il reſta long-tems caché ſous la cendre, attendant un autre homme inquiet & ambitieux qui le ranimât. Cet homme parut dans la ſuite, & ſon ſouffle a excité un incendie, dont les ravages ont mis depuis long-tems un intervalle immenſe entre les deux moitiés de l'ancienne Société chrétienne, qui ne ſe rejoindront peut-être jamais.

IX. SIÈCLE.

La diſcipline qui avoit repris une nouvelle vigueur en Occident vers la fin du huitième ſiècle, par les ſoins de Charlemagne, ſe maintint dans toute la régularité qu'il lui avoit rendue, juſqu'au milieu du neuvième. Les ſages inſtitutions de ce grand Prince produiſirent encore d'heureux effets dans l'Egliſe, comme dans l'Etat, lors même qu'il ne fut plus. Ses ſucceſſeurs au Trône de la France & de l'Empire, Louis le Débonnaire, Lothaire I, Charles le Chauve, & même Louis le Bégue, malgré leur foibleſſe & leur peu de talent, ne manquèrent pas de zèle pour les bonnes mœurs, la manutention des loix eccléſiaſtiques, & la réforme des abus. On

les vit ſouvent aſſembler les Evêques & les Abbés, traiter avec eux divers points de diſcipline canonique, pour la conſervation ou le renouvellement du bon ordre, & publier des Capitulaires qui tendoient à ranimer l'émulation & la ferveur, tant dans l'ordre eccléſiaſtique, que dans les Cloîtres. Mais bientôt après la molleſſe du Gouvernement, les guerres civiles, les courſes & les brigandages des Normands, ramenèrent la confuſion, la négligence, l'oubli des règles & les vices; de ſorte que la fin de ce ſiècle fut pour l'Egliſe & ſes Paſteurs, un tems d'affoibliſſement & de ſommeil. Etat funeſte, d'où l'on paſſe rapidement au mépris des devoirs, à la licence, & aux déſordres les plus ſcandaleux. IX. SIÈCLE.

Ce ſiècle eſt l'époque de l'extenſion que les Evêques donnèrent à leur autorité, même dans les choſes purement temporelles. Le faux zèle, plutôt que l'ambition & le deſir de dominer, leur en fit paſſer les juſtes bornes, que l'ignorance des vrais principes en cette matière ne leur permettoit pas de connoître. Il en réſulta quelque bien, & beaucoup de mal; parce que tout ce qui

IX. SIÈCLE.

déplace les limites posées par la nature & la raison, est contraire à l'ordre, & devient nécessairement un principe de trouble & de confusion. Ce pouvoir des Evêques s'étoit formé peu-à-peu dans les siècles précédens. Charlemagne le trouva établi. Ce Prince crut que, sagement dirigé, & maintenu dans les termes de la subordination, il pouvoit être utile à la Société chrétienne. Dans cette vue, non content de l'appuyer, il l'étendit, le fortifia & en fit un des ressorts de sa politique, dans la réformation & le gouvernement de l'Etat. Mais l'expérience apprend que toute autorité, sortie de sa sphère, se dénature bientôt, & donne naissance aux plus grands abus. On ne tarda pas à l'éprouver. Dès que les Evêques se virent en possession d'une autorité étrangère à celle qui découle du caractère épiscopal, il en resulta un mêlange qui les trompa eux-mêmes. Ils ne distinguèrent plus ce qu'ils avoient reçu de Dieu comme Evêques, pour la conduite spirituelle du troupeau, & ce qu'ils ne devoient qu'à la fausse politique des Princes & aux malheurs des tems. Ils firent le premier essai de ce pouvoir abusif, sur le pieux & foible Empereur Louis,

fils du Monarque le plus absolu & le plus revéré qui eût ceint le Diadême en Occident, depuis la décadence des Romains. Avec quel étonnement ne les voit-on pas au Concile de Savonières, en 859, s'obliger par un décret à demeurer toujours unis entr'eux pour la correction des Rois, des Grands & du peuple! Quand une fois on se fut avancé jusques-là, on ne connut plus de bornes, & il fallut des siècles entiers de lutte & de combat, pour relever les barrières renversées, & faire rentrer les choses dans l'ordre naturel.

IX. SIÈCLE.

Les fausses Décrétales furent non-seulement un nouveau principe de relâchement dans la discipline, mais encore la base sur laquelle on vit les Papes appuyer toutes leurs prétentions, & ce pouvoir exorbitant qu'ils s'attribuèrent, jusqu'à se mettre en possession d'une Monarchie universelle, par le seul fait, & à se rendre Souverains de la terre entière, par l'exercice d'une domination qui embrassoit toute la Société chrétienne. Les titres, qui malgré leur supposition, servirent si long-tems à réaliser ces chimères, étoient l'ouvrage d'un Espagnol, nommé Isidor Mercator, qui vivoit au huitième

IX. SIÈCLE.

siècle. Si on l'en croit, ce fut à la prière d'un grand nombre d'Evêques qu'il entreprit cette collection de Loix canoniques, pour être à l'avenir une règle applicable à tous les cas, dans la décision des affaires ecclésiastiques. Le vice de ce recueil, consiste en ce que son Auteur, après les Canons des Apôtres, a inséré une suite de prétendues Décrétales attribuées aux anciens Papes, depuis S. Clément jusqu'à S. Sylvestre. Outre que ces piéces étoient absolument inconnues à toute l'antiquité, & que ceux qui s'étoient occupés de pareilles compilations avant Isidore, n'en avoient pas même soupçonné l'existence, il n'y en a pas une qui, soit par le style, soit par les faits & les usages dont il y est parlé, soit par les dates, soit par le fonds même des choses, ne porte un caractère évident & sensible de fausseté. Cependant elles furent reçues, adoptées, sans le moindre soupçon d'imposture, d'abord par Riculfe, second successeur de S. Boniface sur le Siége de Mayence, & quelques autres Evêques, & bientôt par tout l'Occident. Il falloit que l'ignorance des premières règles de la critique fût bien grande, & que la prévention pour tout

ce qui portoit le nom de l'antiquité fût bien aveugle, pour donner dans un piége aussi grossier. Cependant l'imposture d'Isidore, toute mal adroite qu'elle étoit, eut un plein succès, de manière qu'au neuvième siècle, tout l'Occident ne connoissoit plus d'autres principes de droit, d'autres règles des jugements ecclésiastiques, que les fausses Décrétales. IX. SIÈCLE.

Mais comment sont-elles devenues si fatales à la discipline ? C'est par l'attention que le faussaire a eue, de glisser dans toutes les piéces supposées de son recueil, comme un principe indubitable, que toutes les affaires doivent être portées au Pape, en dernier ressort, & que la voie d'appellation à ce tribunal suprême, est toujours ouverte à toutes sortes de personnes, & en toute espèce de cause, quelque jugement qui ait déjà précédé. Par-là, on voit que l'ancien droit étoit renversé ; que les Evêques n'avoient plus de part au gouvernement de l'Eglise qu'en qualité d'exécuteurs des Jugemens de Rome ; qu'il n'arrivoit rien dans toute l'étendue de la Société chrétienne, dont le Pape ne pût prendre connoissance ; & que les Rois eux-mêmes, dans leurs affaires personnelles & dans

IX. SIÈCLE.

leurs querelles publiques de Souverains à Souverains, étoient juſticiables d'un tribunal qui pouvoit les citer, les juger & les punir.

Les Prélats François ne ſe ſoumirent qu'avec beaucoup de peine à ce joug étranger. Un ſentiment noble leur rappelloit quelquefois ce qu'ils devoient à leur dignité, dont les droits les plus inconteſtables ſe trouvoient réduits à rien. Alors, ils faiſoient quelques actes de vigueur, pour conſerver une autorité dont les Pontifes Romains travailloient à les dépouiller. Ils donnèrent un bel exemple de cette généreuſe réſiſtance, à l'occaſion des démêlés qui s'élevèrent entre Charles le Chauve & l'Empereur Louis II, ſon neveu, par rapport à la Lorraine. Adrien II prit les intérêts de Louis contre Charles, & menaça impérieuſement ce dernier de l'excommunier, s'il ne ſe déſiſtoit pas de ſes prétentions. Les Evêques choqués de cette hauteur, écrivirent au Pontife, par la plume du célèbre Hincmar de Rheims, que des menaces d'excommunication de la part d'un Pape, en matière purement temporelle, étoient une choſe nouvelle & inouie en France; que les Souverains n'ont d'au-

tre supérieur & d'autre juge que Dieu, dans ce qui regarde les droits sacrés du Trône; & que jamais ses prédécesseurs n'avoient entrepris d'étendre leur pouvoir sur les Monarques de la terre. IX. SIÈCLE.

Malgré ces efforts passagers & mal soutenus des Evêques de France, pour conserver leurs priviléges & leur liberté, le nouveau droit fondé sur les Décrétales s'établissoit, par l'usage que les Papes continuoient de faire du pouvoir illimité qu'elles leur attribuoient. On ne tarda pas à éprouver en France les effets de cette autorité qui vouloit tout régler & tout soumettre. Hincmar, Evêque de Laon, neveu de l'autre Hincmar Archevêque de Rheims, avoit été excommunié & dépose dans le Concile de Douzi en 871, pour ses violences, son manque de respect envers le Roi, & l'énorme abus qu'il faisoit de l'autorité attachée à son Ministère. Ce Prélat avoit appellé au Saint-Siége; comme cet appel n'avoit pour but que d'obtenir du tems & de se procurer l'impunité, le Roi, ni les Prélats ne jugèrent pas à propos d'y avoir égard. Mais Adrien II crut la dignité du Siége Apostolique blessée par cette conduite, il s'en plaignit par des

IX. SIÈCLE.

Lettres pleines de hauteur qu'il écrivit au Roi & aux Evêques. Il enjoignit au Roi en vertu de la puiſſance apoſtolique, de lui envoyer Hincmar, avec une eſcorte, pour être entendu & jugé de nouveau à Rome. On lui répondit avec une fermeté à laquelle il ne s'attendoit pas; & lorſqu'il vit qu'on ne s'intimidoit point de ſa fierté, il s'adoucit, changea de ton, & finit par confirmer le jugement des Evêques de France.

Un événement d'un autre genre avoit déjà fourni au Pontife Romain l'occaſion d'étendre ſon autorité en France, non pas ſeulement ſur les Evêques, mais ſur les Souverains même. Lothaire, Roi de Lorraine, ayant conçu une paſſion violente pour Valrade, accuſa la Reine Thietberge d'un commerce inceſtueux avec ſon frère. La Princeſſe n'étoit point coupable. L'accuſation formée par ſon époux, n'étoit imaginée que pour faciliter un divorce qu'il méditoit, afin d'épouſer ſa maîtreſſe, après la diſſolution de ſes premiers nœuds. La crainte de la mort arracha à Thietberge la confeſſion de ſon prétendu crime. Sur cet aveu forcé, la malheureuſe Reine fut condamnée par un Concile à faire péni-

tence dans un Monaſtère. S'étant échappée de ſa priſon & réfugiée dans les Etats de Charles le Chauve, elle députa au Pape, & implora ſon autorité contre l'époux infidèle qui l'avoit chaſſée, & contre les Juges ſubornés qui avoient confirmé ſon déshonneur. Nicolas I envoya des Légats qui furent ſéduits par Lothaire, & Thietberge fut encore déclarée coupable. Nicolas reconnut la prévarication de ſes Légats, caſſa tout ce qu'ils avoient fait, & dépoſa les Evêques qui avoient concouru avec eux à opprimer l'innocence. De nouveaux Légats envoyés par le Pontife, forcèrent Lothaire à reprendre ſon épouſe & à renvoyer Valrade; mais ce Prince, plus paſſionné que jamais, rappella bientôt l'objet de ſon amour après le départ des Légats. Les choſes étoient en cet état, lorſqu'Adrien II ſuccéda à Nicolas I. Ce nouveau Pape, non moins jaloux que ſon prédéceſſeur, de conſerver & d'étendre les prérogatives de ſon Siége, permit à Lothaire d'aller à Rome pour ſe juſtifier. Ce Prince fit ſerment que depuis la défenſe du Pape Nicolas, il avoit ceſſé tout commerce avec Valrade. Il reçut, non ſans de grands remords, la

IX. SIÈCLE.

communion des mains d'Adrien, en preuve de ce qu'il avançoit ; plusieurs Seigneurs de la Cour en firent autant. La crainte du parjure & du sacrilége, arrêta les autres. Ainsi fut terminé ce différend, où tout l'avantage resta aux Pontifes Romains. Nous verrons les progrès de leur autorité sous les époques suivantes.

IX. SIÈCLE.

Après ces observations, nous allons réduire à quelques points fixes & précis, tout ce que les actes des Conciles tenus dans ce siècle nous apprennent touchant la discipline. Par cette méthode, que nous avons déjà suivie, il est facile de saisir d'un seul coup-d'œil le rapport des réglemens canoniques, avec les mœurs & les usages du tems, qu'on veut connoître.

1°. L'opposition que trouva Lothaire, lorsqu'il voulut renvoyer Thietberge, pour épouser Valrade, n'est pas une preuve qu'on commençât à se faire, en Occident, des principes justes, touchant le nature & l'indissolubilité du lien conjugal. Ce qui s'étoit passé à Constantinople vers la fin du siècle précédent, prouve la même chose pour l'Orient. Constantin Porphyrogénète, après avoir répudié, sur de fausses accusations, l'Im-

pératrice Marie, qu'il avoit épousée contre son gré, avoit donné sa main à Théodote, qu'il aimoit passionnément. Le Patriarche Taraise & les autres Chefs du Clergé, ne s'opposerent à son divorce, qu'en se fondant sur l'innocence de Marie, dont on ne pouvoit prouver le prétendu attentat contre les jours de son époux. De même si le Pape Nicolas s'opposa dans ce siècle à la répudiation de Thietberge, c'est que Lothaire ne prouvoit pas le commerce incestueux dont il l'accusoit. Il suit de-là que si l'un & l'autre eussent pu convaincre leurs épouses, ils auroient été autorisés par les Ministres de l'Eglise à s'en séparer, & qu'on regardoit alors, tant en Orient qu'en Occident, ce crime & l'adultère, comme des causes légitimes de divorce, qui rendoient à la partie lésée la liberté de contracter de nouveaux engagemens.

IX. SIÈCLE.

2°. On continuoit à regarder la Poligamie successive, comme un effet de l'incontinence; & même quand elle étoit poussée trop loin, comme un désordre scandaleux, que l'Eglise ne pouvoit autoriser. On le voit par les troubles qu'occasionnerent dans l'Eglise d'Orient les mariages multipliés de Léon le Philo-

IX. SIÈCLE.

sophe, qui eut tour-à-tour quatre épouses. Il rencontra de grands obstacles de la part du Patriarche & du Clergé, lorsqu'il voulut faire proclamer Impératrice, sa quatrième femme, Zoë Carbonopsine, & reconnoître pour son successeur le fils qu'elle lui avoit donné.

3°. Les monumens ecclésiastiques de ce siècle nous apprennent, que, malgré l'influence des Princes sur le choix de ceux qui rempliſſoient les Prélatures, les élections étoient encore en usage. Lorsqu'une Eglise étoit vacante, on avertissoit le Métropolitain de la Province, qui ordonnoit des jeûnes & des prières, pour obtenir de Dieu un Pasteur selon son cœur. Il nommoit ensuite un Evêque visiteur pour présider à l'élection, & recueillir les suffrages de tous les ordres du Clergé, après les avoir exhortés à élire, sans passion & sans vues humaines, celui qu'ils jugeoient le plus digne, c'est-à-dire le plus vertueux, le plus savant, & le plus capable de gouverner. Celui qu'on éliſoit devoit être Prêtre ou Diacre de l'Egliſe vacante, & le décret d'élection, écrit sur un parchemin, étoit envoyé au Métropolitain qui en faiſoit part aux Evêques de la

Province. Ils l'examinoient tous enſemble, & on procédoit enſuite à la conſécration de l'élu, ſelon le rit preſcrit dans les Sacramentaires, & qui s'obſerve encore. IX. SIÈCLE.

4°. Il eſt ſouvent parlé dans les Conciles, les Statuts ſynodaux, les Capitulaires d'Evêques, & les autres actes du tems, de Chorévêques, de Cardinaux, de Curés & de Doyens ruraux. Il ne ſera pas hors de propos de dire un mot ici, touchant ces différentes dignités.

Les Chorévêques dont l'origine certaine remonte à la fin du quatrième ſiècle pour l'Orient, & au cinquième pour l'Occident, n'étoient que de ſimples Prêtres, délégués par l'Evêque pour exercer une partie des fonctions épiſcopales dans les endroits du Diocèſe où il ne pouvoit ſe tranſporter. Dans la ſuite, ils s'élevèrent peu à peu, juſqu'à devenir preſque égaux aux Evêques, dont ils s'arrogeoient la Juriſdiction, & même le pouvoir d'ordre. La négligence & la vie mondaine des Prélats favoriſerent ces prétentions; mais elles furent portées ſi loin & cauſerent tant de troubles, que les Conciles, n'ayant pu les réprimer, ſe déciderent à ſupprimer cette di-

IX. SIÈCLE.

gnité. Elle ceſſa totalement dans le cours des Xe & XIe. ſiècles. Les Archidiacres ont ſuccédé aux Chorévêques, & en exercent encore les fonctions primitives, quoique leur Juriſdiction ſoit plus bornée aujourd'hui, qu'elle ne l'étoit autrefois.

Le titre de Cardinal étoit connu dès le cinquième ſiècle. On le donnoit alors dans l'Egliſe de Rome, aux Prêtres & Diacres titulaires qui deſſervoient les Egliſes & les Diaconies. Les Prêtres Cardinaux de Rome accompagnoient le Pape dans la célébration des SS. Myſtères. Les Evêques eurent, à l'exemple du Pontife Romain, leurs Prêtres Cardinaux & Concélébrans. Dans la ſuite, les Prêtres & les Diacres Cardinaux de Rome devinrent le Conſeil né des Papes, qui prirent dans ce Collége les Légats & les autres Officiers qu'ils employoient aux affaires de l'Egliſe. C'eſt le ſecond état de la dignité de Cardinal, qui dura juſqu'au dixième ou onzième ſiecle. Mais elle s'accrut peu à peu, par le pouvoir & les priviléges que les Souverains-Pontifes y attacherent, de ſorte que le Cardinalat étoit déja, dans le treizième ſiècle, le rang le plus élevé

élevé de l'Egliſe en Occident, après le Pape. C'eſt Innocent IV qui donna aux Cardinaux le chapeau rouge, au Concile de Lyon, en 1245, comme un ſymbole de la diſpoſition où ils devoient être de verſer leur ſang pour les intérêts de l'Egliſe. Bientôt après, par une extenſion naturelle, la couleur rouge devint celle de leurs habits, & leur fut affectée excluſivement. Le Collége des Cardinaux eſt fixé au nombre de ſoixante & dix, & diviſé en trois ordres : ſavoir, celui des Evêques, qui en renferme ſix ; celui des Prêtres, qui eſt de cinquante ; & celui des Diacres, qui eſt de quatorze. Cependant les titres affectés à ces différens ordres, peuvent être poſſédés par de ſimples Clercs, qui par leur promotion au Cardinalat, ont le pas ſur les Evêques même. Tel eſt le dégré ſublime de ſplendeur & d'élévation où les Cardinaux ſont parvenus, ſous un nom qui, en rappellant leur origine, nous fait ſentir combien le tems apporte de changement dans les inſtitutions humaines.

IX. SIÈCLE.

Les Curés, dont l'origine ſe perd dans la nuit des tems, n'acquirent un état fixe que par la ſucceſſion des ſiècles & les

IX. SIÈCLE.

accroiſſemens de la Société chrétienne. Ils étoient d'abord chargés du gouvernement des Egliſes répandues au loin dans les Campagnes; on en établit enſuite dans les Villes, à meſure qu'elles s'agrandirent. Ils formerent peu à peu le corps des Paſteurs du ſecond ordre, qui, ſous l'inſpection & la dépendance des Evêques, avoient la conduite de certaines portions du troupeau. On voit par les Capitulaires de Théodulfe d'Orléans, d'Hincmar de Rheims, & par d'autres monumens eccléſiaſtiques, qu'ils avoient déja une conſidération & un état diſtingué dans le huitième & le neuvième ſiècle, quoiqu'ils dépendiſſent encore de la volonté des Evêques, qui les changeoient & les révoquoient à leur gré.

Les Doyens ruraux dont on commence à parler dans quelques actes de ce ſiècle & du précédent, avoient inſpection ſur un certain nombre de Curés, qui compoſoient leur diſtrict. Ils veilloient ſur leur conduite, dont ils informoient l'Archidiacre, qui en rendoit compte à l'Evêque. On voit dans les Statuts ſynodaux dreſſés par Hincmar en 874, que l'inſtitution des Doyens ruraux dépendoit uniquement de l'Evêque.

5°. Les fêtes qu'on obſervoit dans l'Egliſe de France, étoient, Paques avec toute la ſemaine, l'Aſcenſion, la Pentecôte comme Paques, S. Pierre & S. Paul, S. Jean Baptiſte, l'Aſſomption, S. Michel, S. Remi, S. Martin, S. André, Noël pendant quatre jours, l'Octave de Noël ou la Circonciſion, l'Epiphanie, la Préſentation de N. S., & la fête de tous les Saints, inſtituée en 837 par le Pape Grégoire IV. On célébroit en outre dans chaque Diocèſe, la Dédicace de l'Egliſe Cathédrale, & les fêtes des Martyrs & des Confeſſeurs dont on avoit des Reliques. IX. SIÈCLE.

6°. L'Eau bénite dont on faiſoit l'aſperſion ſur le peuple, & le pain béni qu'on diſtribuoit aux fidèles qui n'avoient pas communié, étoient en uſage, comme on le voit par les Statuts ſynodaux d'Hincmar. L'obligation de réciter les Heures Canoniales, eſt ſouvent rappellée aux Prêtres par les Conciles de ce ſiècle; ce qui prouve que la pratique en étoit déja établie. On leur preſcrit le travail des mains, même celui de la campagne, après la viſite des malades & la récitation de l'Office. Il leur eſt défendu de célébrer la Meſſe ſeuls; &

IX. SIÈCLE.

c'eſt une preuve que les Meſſes baſſes & particulières, dont il eſt déja fait mention dans les ſiècles précédens, commençoient à devenir fréquentes dans celui-ci.

7°. Le langage uſité dans l'inſtruction du peuple, étoit le Tudeſque, & le Romain vulgaire, d'où eſt venu, après bien des changemens, d'abord notre ancienne langue Romance, & enſuite notre François actuel. Les Evêques, pour qui la prédication étoit toujours une fonction principale, avoient des Homélies diſtribuées ſelon toutes les fêtes de l'année. Ils les traduiſoient en Tudeſque ou en Romain, ſuivant que les peuples de leurs Diocèſes entendoient l'un ou l'autre langage; ce qui prouve que le Latin avoit déja ceſſé d'être l'idiôme commun du peuple.

8°. Le Chant eccléſiaſtique avoit été perfectionné à Rome depuis S. Grégoire le Grand, quoiqu'il fût toujours le même pour le fonds. En France, on y avoit ajouté des agrémens d'un goût barbare. Les Chantres de la Chapelle Royale prirent querelle avec ceux de l'Egliſe de S. Pierre, dans un des voyages de Charlemagne à Rome. On prétendoit l'em-

porter de part & d'autre, par le caractère du chant & par l'exécution. Le Prince eut assez de discernement pour sentir combien, dans ce genre, la noblesse & la simplicité sont préférables à l'affectation. Il établit dans son Palais une Ecole de Chant Romain, & demanda au Pape des Maîtres pour y présider. Les Sujets qui sortirent de cette Ecole, en formerent d'autres, qui se répandirent dans les Provinces, & bientôt il y eut dans chaque Cathédrale des Ecoles semblables, & des Maîtres en titre pour les diriger. De-là sont venues les dignités de Grand-Chantre & de Capiscol, qui existent encore dans toutes les grandes Eglises. Les Princes tenoient à honneur de faire leur partie dans le Chœur des Chantres, comme on le voit par l'exemple des Empereurs d'Orient, & par celui de nos Rois.

IX. SIÈCLE.

9°. On avoit fixé à vingt-cinq ans l'âge de la profession pour les Religieuses & les Chanoinesses. Avant d'être admises, elles étoient examinées par l'Evêque. Elles gardoient une exacte clôture. Elles étoient voilées & vêtues de noir. On leur avoit composé une Règle au Concile d'Aix-la-Chapelle en

817 ou 18, qui étoit extraite de celle de S. Céſaire d'Arles, dont nous avons parlé ſous le ſixième ſiècle, & de celles que S. Chrodegand & le Concile de Chelchit en 814 ou 16, avoient dreſſées pour les Chanoines.

IX. SIÈCLE.

10°. Les pélérinages de Rome, de S. Martin, &c. continuoient d'être la dévotion du tems. On ordonnoit aux pélerins de ſe confeſſer avant de partir, parce qu'ils doivent être liés & déliés par leur Paſteur naturel, & non par un étranger. Ce Réglement, tiré d'un Capitulaire d'Heiton, Evêque de Bâle, mort en 836, prouve deux choſes; premiérement, que la Confeſſion ſecrette étoit établie en Occident; ſecondement, qu'on étendoit au Pape même la dénomination d'étranger, relativement à la juriſdiction des Evêques ſur leurs Diocéſains, & des Curés ſur les fidèles de leur diſtrict.

11°. La pénitence publique étoit toujours en uſage, mais on ne la pratiquoit plus guère que dans les cas ſcandaleux & les crimes énormes. Quant à la pénitence ſecrette, les Conciles & les Capitulaires des Evêques recommandent ſans ceſſe aux Miniſtres de ce Sacre-

ment, de proportionner rigoureuſement les ſatisfactions aux fautes, & de prendre pour directoire à cet égard les anciens Canons. Ils ſe récrient contre le relâchement que l'ignorance des règles & une lâche complaiſance commençoient à introduire. Ils rejettent certains Livres pénitenciels, qui avoient pour Auteurs des hommes ſans caractère dans l'Egliſe, & ils veulent qu'on s'en tienne à ceux qui ſont autoriſés par les Conciles ou les Evêques.

IX. SIÈCLE.

12°. L'ancienne diſcipline touchant l'obſervation du Carême, & l'heure du ſeul repas qui étoit permis pendant ce tems de pénitence, ſubſiſtoit encore ; on le voit par la remontrance qu'un Evêque fit à Charlemagne, ſur ce qu'il dînoit à deux heures après midi. Ce religieux Prince fit voir au bon Evêque qu'il n'en uſoit ainſi, que pour ne pas reculer trop avant dans la nuit, le ſervice de ſes derniers Officiers, qui ne ſe mettoient à table qu'après tous les autres.

13° Dans la ſouſcription des Conciles, on faiſoit une marque en forme de croix, avant de mettre ſon nom : c'étoit une eſpèce de ſerment abrégé.

IX. SIÈCLE. Les Empereurs d'Orient & pluſieurs de nos Rois ſignerent long-tems de la ſorte. C'eſt de-là ſans doute que dérive l'uſage conſervé par les Evêques, de tracer une croix avant de ſigner leur nom.

14°. On défendit de nouveau, par les Canons du huitième Concile général, l'ordination des Néophytes, & on y preſcrivit le tems que les Clercs devoient paſſer dans l'exercice de chaque Ordre ; c'étoit un an pour le Lecteur ou Acolyte, deux pour le Soudiacre, trois pour le Diacre, & quatre pour le Prêtre, avant de pouvoir être élevé à l'épiſcopat. Les maux que Photius, qui de l'état de ſimple laïc étoit paſſé rapidement au Siège patriarchal de Conſtantinople, avoit cauſés à l'Egliſe, faiſoient ſentir de plus en plus la ſageſſe des anciennes regles, & la néceſſité de n'y pas déroger, à moins que le bien évident de la Religion ne le demandât.

CHRONOLOGIE DES CONCILES.

NEUVIÈME SIÈCLE.

Altinense, d'Altine. S. Paulin d'Aquilée l'assembla pour implorer le secours de Charlemagne contre Jean, Duc de Venise, qui avoit précipité du haut d'une tour Jean, Patriarche de Grado. On y traita de plus de quelques matières de foi & de discipline. (*Pagi.*) An de J. C. 802.

Aquisgranense, grand Concile assemblé par Charlemagne au mois d'Octobre. Les Evêques avec les Prêtres y lurent les canons, & les Abbés avec les Moines la Règle de S. Benoît, afin que les uns & les autres vécussent selon la Loi qui leur étoit prescrite. (*Concil. Germ. tom. II.*) 803.

Ratisbonense. On y décida que les Chorévêques ne feroient point les fonctions épiscopales n'étant que Prêtres, & que toutes celles qu'ils avoient faites seroient déclarées nulles. On y défendit aussi de faire de nouveaux Chorévêques dans la suite; mais cette défense ne fut 803.

point exactement observée : les Chorévêques n'ont cessé entiérement que vers le milieu du dixième siècle. (*Hartzheim, Conc. Germ. tom. II.*)

IX. SIÈCLE An de J. C.

803. *Cloveshovense III*, de Cliffe, où Adélard de Cantorbéri avec douze Evêques, les Abbés & les Prêtres de sa dépendance, se plaignit encore des usurpations, & renouvella les anathêmes contre ceux qui feroient de semblables attentats.

804. *Tegernscense*, dans le Monastère de ce nom, au Diocèse de Frisingue, le 16 Juin, sur un procès entre l'Abbé & l'Evêque Diocésain. (*Conc. Germ. T. II.*)

806. * *Constantinopolitanum.* Le Patriarche Nicéphore avec environ quinze Evêques, y rétablit, par condescendance, le Prêtre Joseph, qui avoit été dépose par Taraise en 797. S. Théodore Studite s'opposa au décret de ce Concile, & se sépara en conséquence de la communion du Patriarche. Ce fut dans ce Concile qu'on régla les cérémonies pour la consécration d'un Archimandrite. (*Mansi in Pagium.*)

807. *Saltzburgense*, de Saltzbourg, le 26 Janvier, où l'on décida, selon les canons, que les dîmes devoient être partagées en quatre portions, & attribuées, la première à l'Evêque, la seconde aux Clercs,

la troisième aux pauvres, la quatrième à la Fabrique des Eglises. (*Le Cointe*, *Pagi*, *Hartzheim. Concil. Germ T. II.*) IX. SIÈCLE. An de J. C.

* *Constantinopolitanum*, au mois de Janvier. Un grand nombre d'Evêques déclarèrent que le mariage de Constantin avec Théodote, fille de la Chambre de l'Impératrice Marie, qu'il avoit répudiée, étoit valide par dispense, & on y excommunia S. Platon, S. Théodore Studite, & son frère Joseph, Archevêque de Thessalonique, qui regardoient ce mariage comme un adultère, & qui refusoient de communiquer avec le Prêtre Joseph pour l'avoir fait. La persécution contre les Moines fut très grande à l'occasion de ce mariage. 809.

Aquisgranense, au mois de Novembre. On y traita cette question : si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Pour la décider, l'Empereur envoya Bernaire, Evêque de Worms, & Adélard, Abbé de Corbie, consulter le Pape Léon, avec lequel les Députés eurent une grande conférence sur le mot *Filioque*, chanté dans le Symbole par les Eglises de France & d'Espagne. On ne le chantoit point à Rome. Le Pape auroit souhaité qu'on eût été dans la même 809.

réſerve par-tout; mais il ne condamnoit
IX. point ceux qui chantoient *Filioque*. Il
SIÈCLE. avouoit même que ce mot expliquoit la
An de J. C vraie foi; mais il reſpectoit les Conciles qui avoient défendu de rien ajouter au Symbole. Il fit plus. Pour montrer ſon attachement à l'antiquité, & pour ne pas bleſſer la délicateſſe des Grecs, il fit attacher dans la Baſilique de S. Pierre deux tables d'argent, ſur l'une deſquelles étoit gravé le Symbole en Grec, & ſur l'autre le même Symbole en Latin; mais tous deux ſans l'addition *Filioque*.

812. *Conſtantinopolitanum*, le 1 Novembre. L'Empereur Michel Curopalate aſſembla ce Concile, pour délibérer ſur les offres que faiſoient les Bulgares de lui accorder la paix, à condition de rendre les transfuges de leur Nation. Les avis furent partagés. L'Empereur & le Patriarche étoient pour la paix. S. Théodore Studite, avec pluſieurs autres, s'y oppoſa, & ſon parti prévalut. (*Théophane, ad an.* 805.)

813. *Arelatenſe*, le 10 Mai; *Remenſe*, à la mi-Mai; *Moguntiacum*, le 9 Juin; *Cabilonenſe & Turonenſe*. Cinq Conciles, tenus par ordre de Charlemagne, pour corriger les abus & rétablir la diſcipline eccléſiaſtique. On fit dans tous un grand

nombre de canons. Dans celui de Tours, on avertit les Evêques de faire enſorte que chaque Prêtre ait pardevers lui les Homélies des Pères, traduites en langue Romaine ruſtique, ou en langue Théotiſque; ce qui prouve que le Latin avoit déjà ceſſé d'être la langue vulgaire. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Aquiſgranenſe, au mois de Septembre. Charlemagne fit lire dans une grande aſſemblée, tous les canons des cinq Conciles précédens, & fit publier un Capitulaire de vingt-huit articles, contenant ceux de ces canons, dont l'exécution avoit plus de beſoin de la puiſſance temporelle. 813.

Noviomenſe, de Noyon, par Vulfaire, Archevêque de Rheims, où l'on règla les limites des Diocèſes de Noyon & de Soiſſons. 814.

Conſtantinopolitanum, vers les Fêtes de Noël, par le Patriarche Nicéphore, à la tête de deux cent ſoixante-dix Evêques. On y condamne Antoine, Métropolitain de Silée en Pamphylie, convaincu de l'héréſie des Iconoclaſtes, & on y confirme la vraie doctrine ſur le culte des ſaintes Images. (*Labbe, Conc. tom. IX. Manſi, ſuppl. tom. I.*) 814.

* *Conſtantinopolitanum*, par les Iconoclaſtes, au mois de Février, où le 851

saint Patriarche Nicéphore fut déposé.

IX. SIÈCLE. An de J. C. **Constantinopolitanum*, au mois d'Avril. Grand Concile des Iconoclastes, sous l'Empereur Léon. Toutes les peintures des Eglises furent effacées par-tout avec de la chaux, les Vases sacrés brisés, les ornemens déchirés, &c. La persécution fut grande contre les Catholiques. Ce Concile, auquel présida le faux Patriarche Théodore Cassitère, est une suite du précédent.

816. *Celichytense*, de Celchyt en Angleterre, le 27 Juillet. Quénulfe, Roi des Merciens, y étoit présent. On y fit onze canons, dans l'un desquels il est ordonné à tous les Evêques de dater leurs actes de l'année de l'Incarnation. Vulfred de Cantorbéry y présida, assisté de douze Evêques, de plusieurs Abbés, des Prêtres & des Diacres.

816. *Aquisgranense*, au mois d'Octobre. On y fit une Règle pour les Chanoines, composée de cent quarante-cinq articles. On en fit aussi une pour les Chanoinesses, qui contient huit articles. C'étoient de vraies Religieuses, engagées par vœu de chasteté, & gardant exactement la clôture; elles étoient voilées & vêtues de noir.

Romanum, où le Pape Etienne IV publie un Canon portant que l'élection du Pape se fera par les Évêques & le Clergé, en présence du Sénat & du peuple, & sa consécration devant les Députés de l'Empereur. (*Muratori*, *Mansi.*) IX. SIÈCLE. An de J. C. 816.

Aquisgranense, où l'on fit des Constitutions sur la Règle de S. Benoît, que l'Empereur Louis confirma, & fit exécuter par son autorité. 817.

Apud Theodonis Villam, de Thionville, par trente-deux Évêques, au mois d'Octobre. On y dressa quatre ou cinq articles pour la sûreté des Ecclésiastiques, que l'Empereur Louis confirma l'année suivante. Le P. Labbe & le P. Hartzheim ne s'accordent pas sur ce qui se passa dans ce Concile. Le P. Mansi le place en 813. 821.

Cloveshovense, *IV*, de Cliffe en Angleterre, où Vulfred de Cantorbéri se fit restituer une terre que le Roi Quénulfe lui avoit enlevé, & que l'Abbesse Cynedride, sa fille & son héritière, retenoit encore malgré lui. 822.

Attiniacense, d'Attigni, où Louis le Débonnaire, par le conseil des Evêques & des Seigneurs, se réconcilia avec ses trois jeunes freres, Hugues, Drogon & Théodoric, qu'il avoit fait ton- 822.

dre malgré eux. Il se confessa publiquement de cette action, & de la rigueur dont il avoit usé envers son neveu Bernard, Roi d'Italie, & envers l'Abbé Adélard, & Vala son frere : il en fit pénitence publique, se proposant d'imiter celle de l'Empereur Théodose. Il témoigna aussi un grand desir de réformer tous les abus introduits par la négligence des Evêques & des Seigneurs, & il confirma la Règle des Chanoines & celle des Moines, qui avoient été rédigées à Aix-la Chapelle.

IX. SIÈCLE. An de J. C

823. *Romanum*, où le Pape Pascal, en présence de trente-quatre Evêques, se purgea par serment, de l'accusation intentée contre lui, d'avoir fait crever les yeux au Primicier Théodore & au Nomenclateur Léon. (*Mansi, suppl. T. I.*)

823. *Compendiense*, de Compiégne, sur le mauvais usage des choses saintes.

824. *Cloveshovense V.* On y termina un différend entre Hébert de Vorchestre & les Moines de Berclei, touchant le Monastère de Vestbury, qui fut rendu à l'Evêque. Le décret, daté du 30 Octobre, fut souscrit par le Roi Bernufe, douze Evêques, quatre Abbés, un Député du Pape & plusieurs Seigneurs.

Parisiense, au mois de Novembre. Les Evêques trouvèrent bon que le Pape Adrien eût blâmé ci-devant ceux qui briſoient les Images ; mais ils le blâmèrent lui-même d'avoir ordonné de les adorer ſuperſtitieuſement. Adrien n'ordonnoit pas d'adorer ſuperſtitieuſement les Images; mais les Evêques de France, par une erreur de fait, le croyoit ainſi. Ils blâmèrent auſſi le deuxième Concile de Nicée, & encore plus, celui des Iconoclaſtes tenu en 754, & ils s'en tinrent aux Livres Carolins. (*Goldaſt.*) IX. SIÉCLE. An de J. C. 825.

Aquiſgranense. C'eſt une ſuite de celui de Paris, d'où les Evêques envoyèrent leur déciſion à l'Empereur, qui étoit à Aix-la-Chapelle, le 6 Décembre. Le tout fut envoyé au Pape par deux Evêques. On ne ſait point quelle fut la ſuite de la négociation de ces Evêques auprès du Pape; mais il eſt certain que les François ſoutinrent encore quelque tems, qu'il ne falloit, ni briſer, ni adorer les Images, ni recevoir le deuxième Concile de Nicée, ni ſe ſoumettre en ce point à l'autorité du Pape, qui l'avoit approuvé; & toutefois il eſt également certain qu'ils furent toujours en communion avec le Saint-Siège, ſans que 825.

l'on y voie un moment d'interruption.
IX. (*Fleury*)
SIÈCLE. *Ingelhenheimenſe*, d'Ingelheim ſur le
An de J. C. Seltz, le 1 Juin. On y publia un Capi-
826. tulaire de ſept articles, dont le ſixième défend de célébrer la Meſſe dans un Oratoire particulier, ſans la permiſſion de l'Evêque Diocèſain.

826. *Romanum*, le 15 Novembre, ſous Eugène II. Soixante-deux Evêques, dix-huit Prêtres, ſix Diacres & pluſieurs autres Clercs y aſſiſtèrent. On y fit trente-huit Canons, la plupart pour la réformation du Clergé. Un de ces Canons ordonne (conformément à une loi de Charlemagne) qu'on établiſſe des Maîtres dans les maiſons des Evêques, & par-tout où beſoin ſera, pour enſeigner la Grammaire & l'Ecriture ſainte.

827. *Mantuanum*, de Mantoue, compoſé de ſoixante-douze Evêques, où l'on rend au Patriarche d'Aquilée toute l'étendue de ſon ancienne Juriſdiction, c'eſt-à-dire, qu'on lui ſoumet l'iſtrie qui continuoit d'obéir au Patriarche de Grado depuis l'an 579, époque de la tranſlation du Siège patriarchal en cette Ville, ſans égard pour le rétabliſſement du même Siège patriarchal à Aquilée, fait

par les Evêques Lombards en 605. (*Manſi, ſuppl. tome I.*) IX.

Pariſienſe, le Dimanche 6 Juin. Dans l'Aſſemblée tenue à Aix-la-Chapelle, ſur la fin de 828, l'Empereur Louis ordonna quatre Conciles, à Mayence, à Paris, à Lyon & à Toulouſe. Ces quatre Conciles ſe ſont tenus; mais nous n'avons les actes que de celui de Paris. Quatre Métropolitains y aſſiſtèrent & en tout vingt-cinq Évêques. Les actes de ce Concile ſont diviſés en trois Livres. Le premier contient cinquante-quatre articles, dont la plupart regardent les Evêques. Le ſecond en contient treize qui regardent les devoirs des Rois. Dans le troiſième Livre, les Evêques rendent compte de ce qu'ils ont ſtatué aux Empereurs Louis & Lothaire, & ils répètent vingt-ſept articles du premier & demandent en particulier aux Empereurs l'exécution de dix de ces articles. Le plus important de ce Concile eſt ſur les entrepriſes des deux puiſſances; de la Royale, en ce que les Princes depuis long-tems s'ingèrent dans les affaires eccléſiaſtiques; de l'Eccléſiaſtique, en ce que les Evêques, partie par ignorance, partie par cupidité, s'occu-

SIÈCLE. An de J. C. 829.

pent plus qu'ils ne devroient des affaires
IX. temporelles.

SIÈCLE. *Moguntinum*, de Mayence, par l'Ar-
An de J. C. chevêque Otgaire, & vingt-trois autres
829. Evêques. C'eſt un des quatre Conciles dont on vient de parler. Goteſcalc, Moine de Fulde, y comparoit avec Raban, ſon Abbé, pour demander à être renvoyé libre des engagemens de la vie monaſtique, attendu qu'il avoit été offert à Religion par ſes parens, dans ſon enfance, ſans le ſavoir ni le vouloir. Les Prélats, après avoir oui les moyens d'oppoſition de Raban, déclarèrent les engagemens de Goteſcalc indiſſolubles, & lui permirent ſeulement de paſſer du Monaſtère de Fulde à celui d'Orbais. (*Conc. Germ. tome* II.)

829. *Vormatienſe*, de Worms, après les quatre Conciles précédens. On y fit un Capitulaire de pluſieurs articles, dont le plus conſidérable défend l'épreuve de l'eau froide, pratiquée juſqu'alors. Nous avons un traité d'Agobard compoſé vers ce tems-ci contre toutes les épreuves, que le peuple nommoit alors jugement de Dieu.

729. * *Conſtantinopolitanum*, où l'Empereur Théophile fait proſcrire les ſaintes Images.

Lugdunenſe, de Lyon. Il n'en reſte qu'une Lettre ſynodique, de Bernard, Archevêque de Lyon, d'Agobard, Archevêque de Vienne & d'Eaof, Evêque de Châlons-ſur-Saône, à l'Empereur Louis le Débonnaire, pour ſe plaindre de la protection que ſes Officiers accordoient aux Juifs, & des inconvéniens qui en réſultoient pour les Chrétiens. (*Manſi, ſuppl. Conc. tome* I.) IX. SIÈCLE. An de J. C. 829.

Noviomagenſe, de Nimégue, où Jeſſé Evêque d'Amiens, fut dépoſé, pour s'être déclaré entre les chefs de la révolte contre l'Empereur Louis. D. Cellier met ce Concile en 831. 830.

San-Dionyſianum, de Saint Denis en France, le 1 Février, par ordre de l'Empereur Louis le Débonnaire, & à la ſollicitation de l'Abbé Hilduin, pour la réformation de ce Monaſtère. D. Mabillon a donné les actes de ce Concile ſur l'original en parchemin, mais ſi mutilé, que la meilleure partie en eſt inintelligible. (*Diplomat. L.* 6, n. 74.) 832.

* *Compendienſe*, de Compiegne. Aſſemblée digne de l'horreur de tous les ſiècles, où l'Empereur Louis fut mis en pénitence publique, & regardé comme ne pouvant plus porter les armes, ou 833.

comme étant dépoſé juridiquement de
IX. l'Empire & de la Royauté.

SIÈCLE *San-Dionyſianum*, de S. Denis, où
IX. de J. C. l'Empereur Louis voulut être réconcilié
834. à l'Egliſe par le Miniſtère des Evêques, & recevoir de leur main l'épée qu'ils lui avoient ôtée, non pas la Couronne qu'il ne tenoit que de Dieu. C'étoit le deuxième Dimanche de Carême 1 Mars.

835. *Apud Theodonis Villam*, de Thionville, au mois de Février. Plus de quarante Evêques y déclarèrent nul tout ce qui avoit été fait contre Louis le Débonnaire, & le conduiſirent à la Cathédrale de Metz, pour rendre plus ſolemnelle ſa réhabilitation, qui ſe fit le Dimanche de la Quinquagéſime, pendant la Meſſe, le dernier jour de Février. Agobard de Lyon & Bernard de Vienne furent enſuite dépoſés après le retour des Evêques à Thionville, & enfin Ebbon de Rheims le fut plus ſolemnellement que les deux autres qui étoient abſens, ayant conſenti lui-même à ſa dépoſition, & renoncé pour toujours à l'épiſcopat.

835. *Stramiacenſe*, de Crémieu dans le Lyonnois, au mois de Juin, par l'Empereur Louis le Débonnaire, avec ſes deux fils Louis & Pepin. L'Empereur y

demanda que l'on pourvût aux Sièges de Lyon & de Vienne, vacans par la déposition d'Agobard & de Bernard, déposés au Concile de Thionville. Mais ces deux Prélats étant absens, l'Assemblée ne voulut rien prononcer. (*Pagi, ad ann.* 836.)

IX. SIÈCLE. An de J. C.

Aquisgranense, le 6 Février. Il contient beaucoup d'avis aux Ecclésiastiques, aux Moines, à l'Empereur lui-même, à ses enfans, à ses Ministres, & en particulier à Pepin, Roi d'Aquitaine, pour l'obliger à la restitution des biens ecclésiastiques, qu'il restitua en effet, & qu'il fit restituer par ceux qui en avoient usurpés. 836.

Aquisgranense, le 30 Avril, touchant le différend d'Aldric, Evêque du Mans, avec l'Abbaye d'Anisole ou de S. Calès, qui se prétendoit exempte de sa Juridiction. Rien n'y fut décidé. (*Mansi.*) 838.

Carisiacum I, de Quersi-sur-Oise, le 6 Septembre, en présence de l'Empereur, où le Diacre Florus dénonce & fait condamner les Ouvrages Liturgiques d'Amalaire, Chorévêque de Lyon. On y jugea aussi le différend de l'Evêque du Mans avec l'Abbaye de S. Calès en faveur du premier. Pagi met ce Con- 838.

cile en 837, quoique la Vie de S. Aldric le place en 838. (*Mansi, suppl. Conc. tom.* I.)

IX. SIÈCLE. An de J. C. 839. *Cabilonense*, de Châlons-sur-Saône, vers le mois d'Octobre. L'Empereur Louis le Débonnaire y expose aux Prélats & aux Seigneurs les raisons qu'il avoit eûes de donner le Royaume d'Aquitaine à son fils Charles, préférablement aux enfans de Pepin.

840. *Engilhenheimense*, d'Ingelheim, le 24 Juin. Ebbon fut rétabli sur le Siège de Rheims par un acte de l'Empereur Lothaire, souscrit de vingt Evêques. Il ordonna quelques Clercs après son rétablissement; mais Charles le Chauve chassa Ebbon de Rheims l'année suivante.

841. *Germanicum*, en présence des Rois Louis de Germanie & Charles le Chauve, où l'on décida que la victoire remportée à Fontenai sur l'Empereur Lothaire par ses frères, étoit le jugement de Dieu. On y décerna un tems de prières & un jeûne de trois jours pour tous ceux qui étoient morts de part & d'autre dans cette bataille. (*Concil. German. tome II.*) D. Cellier met ce Concile à Fontenai même.

Constantinopolitanum,

Conſtantinopolitanum, ſous l'Empereur Michel & l'Imperatrice Théodora, ſa mère, le premier & non le ſecond Dimanche de Carême, 19 Février. Ce Concile très-nombreux, auquel préſida le Patriarche Méthodius, confirma le ſecond Concile de Nicée, anathématiſa les Iconoclaſtes, ratifia la dépoſition de Jean Léconomante & l'Ordination de Méthodius, ſon ſucceſſeur. Les Grecs, en mémoire de ce Concile, appellent le premier Dimanche de Carême, *la fête de l'Orthodoxie.* (*Voyez* Méthodius, Patriarche de Conſtantinople.)

Aquiſgranenſe, où les deux Rois Louis & Charles le Chauve, par ordre des Evêques, partagèrent le Royaume de Lothaire en France avec promeſſe de le gouverner ſelon la volonté de Dieu, & non comme Lothaire l'avoit gouverné. 842.

In Villa Colonia, de Coulène proche de la Ville du Mans, ou de Coulaine en Touraine, ſur la Vienne. Charles le Chauve y fit un Capitulaire de ſix articles, qui furent rappellés au Concile de Meaux de l'an 845. 843.

Apud Lauriacum, de Loire près d'Angers, au mois d'Octobre. On y fit 843.

quatre Canons, dont les deux premiers
IX. anathématiſent ceux qui n'obéiſſent point
SIÈCLE. au Roi.

An de J. C. *Germanicienſe*, de Germigni dans
843. l'Orléanois, où l'on traite de pluſieurs affaires importantes pour l'Egliſe, & en particulier de la réformation de l'Ordre monaſtique.

844. *Apud Theodonis Villam*, de Thionville, au mois d'Octobre, en un lieu nommé alors *Judicium*, aujourd'hui Jeuſt. Lothaire, Louis & Charles promirent de garder entre eux une amitié fraternelle, & de rétablir l'état de l'Egliſe troublée par leurs diviſions. Les Evêques y firent ſix articles, que les Rois promirent d'obſerver.

844. *Vernenſe II*, du Château de Vern, en Décembre. Ebroin, Archichapelain du Roi Charles & Evêque de Poitiers, y préſida en préſence de Vénilon de Sens. On y fit douze Canons. Dans la Préface, on exhorte le Roi à conſerver la paix avec ſes frères.

845. *Bellovacenſe*, de Beauvais, au mois d'Avril, par dix Evêques. Hincmar y fut élu Archevêque de Rheims, & on y dreſſa huit articles, que le Roi Charles promit d'obſerver avec ſerment.

Meldense, de Meaux, le 17 Juin, par les Evêques de trois Provinces, Sens, Rheims, Bourges. On y recueillit les Canons de quelques Conciles précédens, auxquels on en ajouta cinquante-ix, faisant en tout quatre-vingt. IX. SIÈCLE. An de J. C. 845.

Parisiense IX, le 14 Février, pour l'affaire d'Ebbon, que Lothaire, pour se venger de Charles, entreprit de rétablir à Rheims, plus d'un an après l'ordination d'Hincmar, qu'il savoit être fidèle à Charles. Cette entreprise fut inutile. On y confirma les privilèges de Corbie, & vingt Evêques y souscrivirent. 846.

Senonense, de Sens, où Vénilon ordonne Chorévêque Audradus Modicus. 846.

Constantinopolitanum, par le Patriarche S. Ignace, où Grégoire, Evêque de Syracuse, est déposé pour divers crimes dont il est convaincu. Tous les Modernes, à l'exception du P. Mansi, placent ce Concile, mais mal à propos, en 854. 847.

Moguntinum I, de Mayence, en Septembre ou Octobre, par Raban-Maur, à la tête de douze Evêques & de plusieurs Abbés, principalement pour remédier aux usurpations des biens ecclésiastiques. On y fit trente-un Canons. 847.

Moguntinum II, au commencement 848.

d'Octobre, par le même. La doctrine de Goteſcalc ſur la Prédeſtination, y eſt condamnée.

IX. SIÈCLE.

An de J. C. 848. *Lemovicenſe*, de Limoges, où les Chanoines de S. Martial demandent au Roi Charles le Chauve, préſent, & obtiennent la permiſſion d'embraſſer la vie monaſtique.

848 au plus tard. *Britannicum*, par ordre de Noménoi, Duc de Bretagne, ſur ce que les Evêques de ce Duché n'ordonnoient pas ſans argent, ni Prêtres, ni Diacres. On envoya à Rome deux Evêques, & Noménoi pria S. Convoyon, fondateur & premier Abbé de Rédon, de les accompagner.

848 au plus tard. *Romanum*, où le Pape Léon déclara aux Evêques Bretons qu'aucun Evêque ne doit rien prendre pour conférer les Ordres, ſous peine de dépoſition; mais il ne les dépoſa point pour le paſſé, & il les renvoya après leur avoir donné différens avis. (*Mabill. Sac.* IV, *Bened. pag.* 221.)

848 au plus tard. *Rotonenſe*, au Monaſtère de S. Sauveur de Rédon en Bretagne, où Noménoi obligea quatre Evêques Bretons à renoncer à leurs Sièges, en mit d'autres à leurs places, & érigea trois nouveaux

Evêchés, Dol, S. Brieux, Tréguier, en donnant à Dol, pour séparer de Tours ces sept Evêchés, le nom de Métropole, qu'il a conservé au préjudice de Tours pendant trois cens ans. Les sept Evêques furent sacrés à Dol, & Noménoi déclaré Roi, qui étoit ce qu'il s'étoit proposé dans tous ces changemens. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Lugdunense, par l'Archevêque Amolon, où l'on ordonne qu'Usuard, Abbé & Archidiacre, on ne sait de quelle Eglise, relâchera le Prêtre Godelcaire. On n'a connoissance de ce Concile, que par la 80e. lettre de Loup de Ferrières, adressée à cet Usuard. On trouve encore aujourd'hui quelques exemples de ces Abbés-Archidiacres. Tel est l'Archidiacre de Clermont, qui porte le nom d'Abbé. 848.

Carisiacense II, de Quierzi-sur-Oise, en Avril ou Mai, où Goteschalc fut condamné par Hincmar, & douze Evêques, à être fouetté & renfermé à Hautvilliers. Il écrivit dans cette prison deux professions de foi dans le sens de l'écrit qu'il avoit donné au Concile de Mayence en 848. On écrivit alors pour & contre Goteschalc. 849.

IX. SIÈCLE. *Carnotenſe*, de Chartres, où l'on donne la tonſure à Charles, frère cadet de Pepin, Roi d'Aquitaine.

An de J. C. 849. *Pariſienſe X*, vers l'automne, de vingt-deux Evêques. On y écrivit une 849. Lettre de reproches à Noménoi, prétendu Roi de Bretagne, ſur tout ce qui avoit été fait en 848. Dans ce Concile appellé quelquefois de Tours, parce que l'Archevêque de Tours y préſida, tous les Chorévêques de France, ſuivant le témoignage d'Albéric, furent dépoſés. On en voit cependant encore quelques-uns depuis.

850. *Ticinenſe* ou *Papienſe*, de Pavie, ſur la fin de l'année. On y fit vingt-cinq Canons.

850. *Apud Muritum*, de Moret au Diocèſe de Sens. On ne ſait point quel a été l'objet de cette aſſemblée, dont il ne reſte d'autre monument que le fragment d'une Lettre qu'elle écrivit à Erchenrad, Evêque de Paris.

851. *Benningdonenſe*, de Béningdon au Royaume de Mercie en Angleterre, le 27 Mars, par Céolnoth, Archevêque de Cantorbéri, en préſence de Bertulfe, Roi des Merciens, où, après avoir traité des affaires du Royaume, ce Prince ac-

corde un ample & magnifique privilège au Monaſtère de Croyland. IX.

Cordubenſe, de Cordoue, où le Roi Abdérame, Muſulman, fit aſſembler les Métropolitains de diverſes Provinces pour chercher les moyens d'appaiſer les infidèles. On y fit un décret qui défendoit de s'offrir au Martyre à l'avenir. SIÈCLE. An de J. C. 852.

Moguntinum III; de Mayence, ſous Raban, où l'on fit divers règlemens ſur la diſcipline. Le P. Hartzheim en a donné des actes inconnus au P. Labbe. (*Conc. Germ. tome* II.) 852.

Sueſſionenſe, le 26 Avril, dans l'Egliſe de S. Médard, de vingt-ſix Evêques de cinq Provinces, en préſence du Roi Charles. L'Ordination d'Hincmar fut reconnue légitime, & les Ordinations faites par Ebbon depuis ſa dépoſition déclarées nulles, &c. 853.

Cariſiacenſe III, de Quierſi-ſur-Oiſe, où quelques Evêques & quelques Abbés ſouſcrivirent quatre articles compoſés par Hincmar, contre la doctrine de Goteſcalc. 853.

Pariſienſe IX, de Paris, pour l'Ordination d'Enée. S. Prudence de Troyes ne pouvant s'y trouver, y envoya quatre articles contraires à ceux d'Hincmar, 853.

pour les faire souscrire par Enée, avant
IX. que de consentir à son Ordination.
SIÈCLE. *Vermeriense*, de Verberie, au mois
An de J. C. d'Août. Quatre Métropolitains & plu-
853. sieurs Evêques y approuvèrent les articles que le Roi avoit publiés au Concile de Soissons.

853. *Romanum*, le 8 Décembre, sous Leon IV, de soixante-sept Evêques. On y déposa le Prêtre Anastase, Cardinal du titre de S. Marcel, parce qu'il étoit absent depuis cinq ans de son titre. Ensuite on y publia quarante-deux Canons, dont les trente-huit premiers sont tirés du Concile tenu par Eugêne II, en 826, avec quelques additions; les quatre derniers sont nouveaux.

855. *Valentinum* III, de Valence en Dauphiné, le 8 Janvier. Quatorze Evêques avec leurs Métropolitains y firent vingt-trois Canons, dont les six premiers ayant la doctrine pour objet, prononcent sur les contestations que les sentimens de Gotescalc avoient élevées dans l'Eglise.

855. *Ticinense* ou *Papiense*, de Pavie, au mois de Février. A la demande de Louis, fils de Lothaire, on y dressa dix-neuf articles pour réformer les abus.

855. *Apud Villam Bonoilum* ou *Bonigisi-*

lum, de Bonœuil près de la Marne, à trois lieues de Paris, le 25 Août, par les Archevêques Amauri de Tours, Vénilon de Sens, Hincmar de Rheims, Paul de Rouen, vingt-trois Evêques & treize Abbés, sur les différends de l'Evêque du Mans avec l'Abbaye d'Anisole, ou de S. Calès. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Vintonienſe, de Vincheſtre, au mois de Novembre. On y ordonna, en préſence de trois Rois de différentes Provinces d'Angleterre, qu'à l'avenir la dixième partie de toutes les terres du Royaume d'Eſſex appartiendroit à l'Egliſe, franche de toutes charges, pour la dédommager du pillage des barbares, ou Normands, qui ne ravageoient pas moins l'Angleterre que la France. 855.

Cariſiacenſe IV, de Quierſi, où Charles aſſembla, le 25 Février, les Evêques & les Seigneurs pour remédier aux maux de l'Egliſe & de l'Etat. 857.

Moguntinum, de Mayence, vers le mois d'Octobre, ſous la préſidence de l'Archevêque, Charles, fils du Roi Pepin, ſur des matières de droit eccléſiaſtique, dont le détail n'eſt pas venu juſqu'à nous. (*Conc. Germ. T. II.*) 857.

Wormatienſe, de Worms, où l'on 857.

conclut l'union de l'Eglise de Hambourg
IX. avec celle de Brême; ce qui fut ratifié par
SIÈCLE. le Pape Nicolas I. (*Conc. Germ. T. II.*)
An de J. C. Le P. Mansi renvoie ce Concile en 864.

858. *Carisiacense V*, de Quiersi-sur-Oise, d'où les Evêques des Provinces de Rheims & de Rouen écrivirent, le 25 Novembre, une grande Lettre de reproche au Roi Louis, de ce qu'il venoit en France pour appuyer les Seigneurs mécontens du gouvernement du Roi Charles.

858. *Turonense*, de Tours, le 16 Mai, par l'Archevêque Gérard. On y fit quelques extraits des Canons dont on ordonna l'observance. (*Bouquet, T. VII.*)

858. *Constantinopolitanum*, S. Ignace ayant été chassé de Constantinople le 23 Novembre 857 par le César Bardas, à qui il avoit refusé très-justement la Communion, & Photius ayant été ordonné à sa place le 25 Décembre de la même année, les Evêques de la Province de Constantinople tinrent un Concile en 858 dans l'Eglise de sainte Irène, où ils déclarèrent Pothius dépose, avec anathême, tant contre lui, que contre quiconque le reconnoîtroit pour Patriarche.

*Pendant la tenue de ce Concile, qui dura quarante jours, Photius ayant assemblé ses partisans dans l'Eglise des Apôtres, usa de représailles envers S. Ignace, exilé pour lors dans l'isle de Mitylène. Il le déclara déchu de la dignité patriarchale, le priva de la communion, & l'anathématisa. (*Nicetas in Vitâ Sancti Ignatii.*) IX. SIÈCLE. An de J. C.

Lingonense, dans l'Abbaye des SS. Jaumes, près de Langres, le 19 Avril, où présidoient Remi de Lyon, & Agilmar de Vienne. On y fit seize Canons, dont les six premiers sont les six du Concile de Valence sur la Prédestination. 859.

Metense, de Metz, le 28 Mai, pour procurer la paix de Charles le Chauve & de Lothaire son neveu, avec Louis le Germanique. 859.

Tullense I, de Toul ou de Savonières, *apud Saponarias*, le 14 Juin, de douze Provinces des trois Royaumes de Charles le Chauve, de Lothaire & de Charles, ses neveux, qui y assistèrent tous trois. On y fit treize Canons, dont la plupart ne regardent que des affaires particulières. 859.

Aquisgranense, le 9 Janvier, au sujet 860.

de la Reine Thietberge, femme de
IX. Lothaire, qui se reconnoît coupable
SIÈCLE. d'un grand crime devant les Evêques.
An de J. C. Elle fit le même aveu au Roi, à quelques Seigneurs, & de nouveau aux Evêques, dans une seconde assemblée tenue encore à Aix-la-Chapelle à la mi-Février. On la renferma dans un Monastère, d'où ensuite elle se sauva.

860. *Confluentinum*, de Coblentz, le 7 Juin. Les cinq Rois, Louis & Charles, & leurs trois neveux, Louis, Lothaire, & Charles, se firent une promesse de secours mutuels, avec serment, & convinrent de quelques articles entr'eux.

860 ou environ. *Moguntinum*, par Charles, Archevêque de Mayence, & huit autres Evêques, où l'on déclare nul le mariage d'Abbon, contracté avec une parente au quatrième degré. Grimold, Abbé séculier de S. Gal, présent à ce Concile, y produisit, en faveur de ce mariage, une Bulle du Saint-Siège, que le Pape Nicolas, dans sa réponse au Concile, déclara fausse & supposée.

860. *Romanum I*, où le Pape Nicolas I nomme ses Légats, Rodoalde, Evêque de Porto, & Zacharie, Evêque d'Agnanie, pour aller s'informer à Constanti-

nople des causes de la déposition du Patriarche Ignace, & de la consécration de Photius. (*Mansi.*) IX. SIÈCLE.

Tullense II, ou plutôt *Tusiacense*, de Tusey près de Vaucouleurs, au Diocèse de Toul, de quarante Evêques de quatorze Provinces, depuis le 22 Octobre jusqu'au 7 Novembre. On y dressa cinq Canons contre les pillages, les parjures & les autres crimes qui régnoient alors. Cinquante-huit Evêques y souscrivirent, quoiqu'il n'y en ait que quarante qui y aient assisté. (*Mabillon, Analect. T. I. p.* 58.) An de J. C. 860.

* *Constantinopolitanum*, de trois cent dix-huit Evêques, en comptant les deux Légats du Pape, le 25 Mai. S. Ignace présent y fut dépose, & Photius confirmé Patriarche de Constantinople. On y fit aussi, pour la forme, un décret en faveur des Images, & enfin dix-sept Canons, dont la plupart regardent les Moines & les Monastères. 861.

Romanum II, où le Pape Nicolas déclare, en présence de Léon, Ambassadeur de l'Empereur Michel, qu'il n'avoit point envoyé ses Légats à Constantinople pour approuver la déposition du Patriarche Ignace, ni la consécration de 861.

Photius, & qu'il ne consentira jamais ni à l'une, ni à l'autre. (*Mansi.*)

IX. SIÈCLE. An de J. C. 861. *Romanum III*, contre Jean de Ravenne, sur les plaintes de ses Diocèsains. Il est cité au Concile qui devoit se tenir au 1 Novembre de la même année, & ne s'y trouve pas. Le Pape va sur les lieux, & le condamne à rendre les biens qu'il avoit usurpés.

861. * *Suessionense*, de Soissons, à Saint Crespin. Rothade de Soissons y fut excommunié par Hincmar, pour avoir déposé & mutilé un Curé, trouvé en flagrant délit.

861. *Pistense I*, de Pîtres près le Pont-de-l'Arche, au confluent de l'Andelle & de l'Eure, commencé le 25 Juin. Ce Concile, composé d'Evêques de diverses Provinces, & appellé pour cela *Général*, dura jusqu'à l'année suivante, comme le prouve D. Mabillon. (*Diplom. p.* 316.) On y publia un Capitulaire de Charles le Chauve contre les pillages. Rothade y appella au Pape de l'excommunication qu'Hincmar avoit prononcée contre lui. Hincmar fit semblant de se conformer à ce Concile, & de déférer à l'appel de Rothade.

* *Suessionense*, par les Pères du Con-

cile de Pîtres, transféré à Soiſſons par Charles-le Chauve, où Hincmar, ayant fait arrêter Rothade, le dépoſa, mit un autre Evêque à ſa place, & le fit enfermer dans un Monaſtère. Hincmar obtint par ſurpriſe la confirmation de ce Concile du Pape Nicolas, qui bientôt après la révoqua. IX. SIÈCLE. An de J. C.

* *Aquiſgranenſe*, d'Aix-la-Chapelle, le 8 Avril. Les Evêques ſuppoſant ſans raiſon la nullité du mariage de Lothaire avec Thietberge, lui permettent d'épouſer une autre femme, & il épouſa Valdrade, ſa concubine, au grand déplaiſir de ſes plus fidèles ſujets. 862.

Romanum IV, où l'on condamne l'héréſie des Théopaſchiſtes qui commençoit à renaître. 862.

Romanum V, au commencement de l'année. Tout ce qui avoit été fait contre S. Ignace à Conſtantinople en 861, y fut condamné ; un Légat du Pape dépoſé & excommunié ; la Sentence de l'autre qui étoit abſent, remiſe à un autre Concile ; Photius privé de tout honneur ſacerdotal & de toute fonction cléricale, &c. 863.

Sylvanectenſe, de Senlis, au commencement de l'annee. Les Evêques prient- 863.

le Pape Nicolas de confirmer la déposition de Rothade de Soissons.

IX. SIÈCLE. An de J. C

Romanum VI, avant le mois de Juin, où l'on casse les actes du Concile de 863. Senlis, & l'on ordonne que Rothade soit envoyé à Rome. (*Mansi.*)

863. * *Metense*, de Metz, à la mi-Juin en faveur du Roi Lothaire, même en présence des Légats qui n'exécutèrent point les ordres du Pape.

863. *Vermerienſe*, de Verberie, le 25 Octobre. Charles le Chauve y permit à Rothade d'aller à Rome suivant les ordres du Pape. On y termina aussi le différend des Moines de S. Calès avec l'Evêque du Mans, à l'avantage des prémiers.

864 ou environ. *Schirvanum*, de Schirvan en Arménie, où l'on condamna les erreurs de Nestorius & d'Eutychès, après quoi l'on fit quinze Canons qui se trouvent dans les actes de ce Concile, publiés par Clément Galanus, & ensuite par Hardouin, qui met cette Assemblée en 863.

864. *Piſtenſe II*, de Pîtres, le 25 Juin, pour les affaires de l'Eglise & de l'Etat. (*Mabillon Dipl. p.* 316.)

864. *Romanum VII*, où le Concile de Metz, en faveur de Lothaire, fut cassé;

Theutgaud de Tréves & Gonthier de Cologne, dépouillés de toute puiſſance épiſcopale; les Evêques qui avoient tenu ce Concile avec eux, dépoſés; mais avec l'eſpérance d'être rétablis, s'ils reconnoiſſent leurs fautes, &c. Dans ce même Concile on dépoſa Jean de Ravenne, qui prit enfin le parti de la ſoumiſſion. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Lateranenſe, le 1 Novembre, où Rodoalde de Porto, Légat prévaricateur à Conſtantinople en 861 & à Metz en 863, fut dépoſé & excommunié, & où probablement Rothade de Soiſſons fut rétabli. Il le fut encore plus ſolemnellement dans un nouveau Concile commencé à Rome le 23 Décembre, & fini au mois de Janvier 865. 864.

Attiniacenſe, d'Attigni, où l'Evêque Arſéne, Légat du Pape, oblige le Roi Lothaire à quitter Valdrade, ſa concubine, & à reprendre Thietberge, ſon épouſe. Dans ce même Concile, Rothade de Soiſſons fut reconnu pour innocent & reçu comme Evêque. 865.

Sueſſionenſe, le 18 Août, où trente-cinq Evêques aſſemblés par ordre du Pape, à la réquiſition du Roi Charles, rétablirent, par indulgence, les Clercs ordonnés par Ebbon, que le Concile de 866.

Soiſſons avoit dépoſés en 853. Vulfade
IX. qui étoit un de ces Clercs, fut ordonné
SIÈCLE. Archevêque de Bourges la même année
An de J. C. 866 au mois de Septembre, & le Pape Adrien ratifia ſon Ordination en lui envoyant le Pallium, le 2 Février 868. Ce fut dans ce Concile que l'on couronna la Reine Hermintrude, femme de Charles le Chauve. (*Bouquet, T. VII.*)

867. * *Conſtantinopolitanum*, forgé par Photius, dont il fit ſouſcrire vers le mois de Janvier, les prétendus actes par vingt-un Evêques, en y ajoutant enſuite environ mille fauſſes ſouſcriptions. Il oſe y dépoſer & excommunier le Pape Nicolas. Il écrit enſuite contre les Latins, ſans garder aucune meſure, & attaque particulièrement le *Filioque* ajouté au Symbole.

867. *Tricaſſinum*, de Troyes, le 25 Octobre. Les Evêques du Royaume de Louis de Germanie y étoient invités; mais il n'y en eut que vingt des Royaumes de Charles & de Lothaire qui y aſſiſtèrent.

867. *Conſtantinopolitanum*. L'Empereur Baſile ayant rappellé S. Ignace, le Dimanche 23 Novembre, Photius fut dépoſé dans un Concile tenu peu de jours après.

868. *Wormatienſe*, de Vorms, le 16 Mai,

en présence de Louis de Germanie. On y fit quatre-vingt Canons ; mais on ne trouve que les quarante-quatre premiers dans les meilleurs exemplaires. IX. SIÈCLE. An de J. C. 868.

Romanum, avant le mois d'Août. Le Pape Adrien relève la témérité de Photius, d'avoir osé condamner Nicolas, son prédécesseur. Il condamne les écrits de Photius au feu, en le chargeant lui-même d'anathême. Cette Sentence fut souscrite par trente Evêques, dont les deux premiers sont le Pape Adrien & l'Archevêque Jean, Légat du Patriarche Ignace.

Gallicanum, de Gaule & de Bourgogne. Les Pères de ce Concile y répondent à deux Lettres du Pape Adrien sur l'Ordination des Evêques nommés par l'Empereur. Le Pape se déclaroit pour l'Empereur & le Concile réclamoit la liberté des élections. (*Labbe, tom. VIII. p.* 1942.) 868 ou environ.

Romanum, le 4 Octobre, où le Pape Adrien II condamne de nouveau le Cardinal Anastase, qui, après s'être tenu caché sous le pontificat de Nicolas, avoit reparu couvert de nouveaux crimes sous celui de son successeur. Ce Concile est différent du précédent, tenu avant le mois d'Août. (*Mansi.*) 868.

IX. SIÈCLE. An de L. C. 869.

Vermerienſe, de Verberie, le 30 Avril, en préſence de Charles le Chauve. Hincmar de Laon accuſé de violence envers ſes Diocèſains, & d'infidélité envers le Roi, ſe voyant près d'être condamné, appelle au Saint-Siége.

869. *Piſtenſe III*, de Pîtres, au mois d'Août, où l'on dreſſe treize Capitules ſur les affaires de l'Egliſe & de l'Etat. (*D'Acheri, Spicil. tom. II. p.* 712. *Mab. Diplomat. p.* 316.)

869. *Metenſe*, le 9 Septembre, où Charles le Chauve fut couronné Roi de Lorraine, après la mort de Lothaire ſon neveu. Hincmar, Archevêque de Rheims, qui préſidoit à cette aſſemblée compoſée des Suffragans de Tréves, y lut, à la prière des Prélats, quatre Capitules touchant le droit qu'avoient les Archevêques de Rheims de gouverner la Province de Tréves, lorſque le Siége Métropolitain étoit vacant. Le cas exiſtoit alors par la dépoſition de l'Archevêque Theutgaud. (*Bouquet, tom. VII.*)

869. *CONSTANTINOPOLITANUM.* Huitième Concile général, ſous Adrien II & l'Empereur Baſile, commencé le 5 Octobre, & fini le 28 Février 870. Photius y fut dépoſé & anathématiſé, &

S. Ignace rétabli. On y fit enſuite vingt-ſept Canons, dont la plupart regardent l'affaire de Photius, & enfin une ample profeſſion de foi, avec anathême contre les hérétiques, particulièrement les Monothélites & les Iconoclaſtes. On y approuve auſſi les ſept Conciles généraux, auxquels on joint celui-ci comme le huitième. Les trois Légats du Pape ſouſcrivirent les premiers; enſuite le Patriarche Ignace; puis Joſeph, Légat d'Alexandrie; Thomas, Archevêque de Tyr, repréſentant le Siége d'Antioche vacant; & Elie, Légat de Jéruſalem; enſuite l'Empereur, puis Conſtantin & Léon ſes deux fils; enfin les Evêques au nombre de cent deux. C'étoit peu, vu la quantité d'Evêques qui dépendoient encore de l'Empire de Conſtantinople; mais Photius avoit dépoſé la plupart de ceux que ſes prédéceſſeurs avoient ordonnés, & en avoit mis d'autres à leur place, dont aucun ne fut reconnu pour Evêque dans ce Concile. Il ne ſe trouva que ces cent deux qui euſſent été ſacrés par les Patriarches précédens.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

Romanum vel *Caſſinenſe*, de Rome, ou peut-être du Mont-Caſſin, où le Pape Adrien, vaincu par les prières de 869.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

l'Impératrice Engelberge, consent à recevoir en grace le Roi Lothaire. Ce Pontife lui administre même la Communion, après l'avoir fait jurer qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Valdrade, depuis qu'elle avoit été excommuniée par Nicolas I. Dans le même Concile, Adrien reçut à la communion laïque Gonthier de Cologne, sur la protestation qu'il fit de consentir à sa déposition. (*Mansi, Suppl. Conc. tom. I.*)

870. *Viennense*, de Vienne en Dauphiné, au mois d'Avril, où l'on traite des priviléges monastiques. (*Mabill. Sæc. IV, Bened. part. 2. p. 296.*)

870. *Attiniacum*, d'Attigni, au mois de Mai, de trente Evêques de dix Provinces. Le Roi Charles présent, y fit juger son fils Carloman, à qui il ôta ses Abbayes & le fit mettre en prison. Hincmar de Laon y promit fidélité au Roi, & obéissance à Hincmar de Rheims; mais il se retira ensuite, & écrivit au Pape des plaintes contre le Roi & contre l'Archevêque, son oncle; ce qui brouilla le Roi avec le Pape, qui prit le parti de l'Evêque de Laon.

6. *Colonienſe*, de Cologne, le 26 Septembre. On y régla plusieurs points de disci-

pline. Les actes de ce Concile sont perdus.

Duziacense, de Douzi-les-Prés, dans le territoire de Mouson, le 5 Août & les jours suivans. Hincmar de Laon y fut déposé, n'ayant point voulu répondre aux plaintes que le Roi avoit faites contre lui. Sa déposition fut souscrite par vingt-un Evêques présens, par les Députés de huit Evêques absens, & par huit autres Ecclésiastiques. 871.

Compendiense, de Compiégne, dans lequel Hincmar, Archevêque de Rheims, excommunie les fauteurs de Carloman, qui s'étoit révolté contre le Roi Charles le Chauve, son père. (*Mansi.*) 871.

Romanum, où le Pape Jean VIII absout l'Empereur Louis d'un serment qu'Adalgise, Duc de Bénévent, lui avoit fait faire, de ne point tirer vengeance de son empriſonnement. (*Mansi, suppl. tom. I.*) 872.

Sylvanectense, de Senlis, où, sur la plainte du Roi Charles, Carloman son fils fut déposé du Diaconat & de tout degré ecclésiastique, & réduit à la communion laïque. On lui fit enfin crever les yeux & telle fut la triste fin de son Ordination forcée. 873.

Colonienſe, le 26 Septembre, où 873.

l'on confirma les Statuts de Gonthier, prédéceſſeur de Guillebert, alors Archevêque de Cologne, portant que les Chanoines de cette Egliſe auroient leur menſe particulière, avec la liberté d'élire leur Prévôt. (*Conc. Germ. tom. II.*)

IX. SIÈCLE. An de J. C.

874. *Duziacenſe*, de Douzi-lès-Prés, au territoire de Mouſon, le 13 Juin. On y écrivit une grande Lettre aux Evêques d'Aquitaine, contre deux abus fréquens en ce tems-là, les mariages inceſtueux, & l'uſurpation des biens de l'Egliſe.

874. *Ravennatenſe*, de Ravenne, par le Pape Jean VIII, de ſoixante-dix Evêques. On y termina un différend entre Urſus, Duc de Veniſe, & Pierre, Patriarche de Grado.

874. *Remenſe*, de Rheims, au mois de Juillet. Hincmar y publie un réglement en cinq articles pour les Prêtres de ſon Diocèſe.

875. *Romanum*, ſur la fin de l'année, où le Pape Jean VIII propoſe d'élire Empereur le Roi Charles le Chauve; ce qui fut accepté. (*Manſi, ſupp. tom. II.*)

876. *Ticinenſe*, de Pavie, au mois de Février, par Aneſpert, Archevêque de Milan, & dix-ſept Evêques d'Italie, où l'on reconnoît pour Empereur Charles le

le Chauve préſent, & couronné par Jean VIII, le 25 Décembre précédent. Ce Prince publia dans ce Concile, ou cette Diéte, un Capitulaire, diviſé en vingt articles. (*Edit. Venet. tom. XI.*) IX. SIÈCLE. An de J. C.

Romanum, vers la mi-Avril, où le Pape Jean VIII donne un jour préfixe à Formoſe, Evêque de Porto, pour comparoître devant lui. (*Manſi, ſuppl. T. I.*) 876.

Pontigonenſe, de Pontion, au Diocèſe de Châlons-ſur-Marne, le 21 Juin & jours ſuivans, juſqu'au 16 Juillet que ſe tint la huitième ſeſſion. On y agita l'affaire d'Angeſiſe de Sens, que le Pape venoit de nommer Primat des Gaules & de Germanie. C'eſt depuis ce tems que les Archevêques de Sens prennent ce titre, qui n'eſt qu'un nom, ſans aucune réalité, ni Juriſdiction. 876.

Romanum, le 13 Février. Il ne nous reſte que la confirmation de l'élection de l'Empereur Charles. (*Pagi, & Edit. Venet. tom. IX.*) 877.

Compendienſe, de Compiégne, où l'Empereur aſſembla, le 1 Mai, les Evêques de la Province de Rheims & de quelques autres. Il y fit dédier, avec grande ſolemnité, en ſa préſence & celle des Légats, l'Egliſe de S. Corneille & 877.

de S. Cyprien. Il mit enſuite ordre au gouvernement du Royaume pendant ſon voyage d'Italie.

IX. SIÈCLE.

An de J. C.

877. *Ravennatenſe*, de Ravenne, commencé le 22 Juillet, terminé au mois de Septembre. Le Pape & cent trente Evêques y firent dix-neuf Canons.

877. *Compendienſe*, le 8 Décembre, où Louis le Bégue eſt couronné Roi de France par Hincmar. (*Bouquet. tom. IX.*)

878. *In Neuſtria*, dans la Neuſtrie, par Hincmar, Archevêque de Rheims, contre Hugues, bâtard du Roi Lothaire, qui pilloit les Etats de Louis II, Roi de Germanie. (*Edit. Venet. tom. XI.*)

878. *Romanum*, où le Pape Jean VIII excommunie Lambert, Duc de Spolette, pour les maux qu'il avoit faits, & ceux qu'il menaçoit de faire aux Romains. (*Manſi, ſuppl. tom. I.*)

878. *Tricaſſinum*, de Troyes, commencé le 11 Août, par le Pape Jean & trente Evêques. On y confirma ſept Canons que le Pape avoit dreſſés. Ils ne regardent guère que le temporel de l'Egliſe. On y fit auſſi un décret, qui défend aux laïques de quitter leurs femmes pour en épouſer d'autres, & aux Evêques de quitter un moindre Siége pour un plus

grand. On y permit à Hincmar de Laon, à qui l'on avoit fait crever les yeux auparavant, de chanter la Messe, s'il le vouloit; mais on y ordonna qu'Hédenulfe garderoit le Siége de Laon. IX. SIÈCLE. An de J.

Romanum, le 1 Mai. Le Pape se proposoit d'y faire élire un Empereur, attendu que Carloman, Roi de Bavière, qui aspiroit à l'être, étoit incapable d'agir par sa mauvaise santé. L'élection ne se fit point. 879

Romanum II, au mois d'Août. Le Pape Jean VIII, après la mort de S. Ignace, consent, pour le bien de la paix, au rétablissement de Photius, à condition qu'il seroit assemblé un Concile nombreux, dans lequel Photius demanderoit pardon, & recevroit l'absolution du Saint-Siège, par les mains de ses Légats. 879

* *Hierosolymitanum*, *Antiochenum*, *Alexandrinum*. Ces trois Conciles furent tenus par chacun des trois Patriarches d'Orient, pour approuver le rétablissement de Photius dans le Siège de Constantinople. (*Le Quien*, *Mansi*.) 879

Romanum III, le 12 Octobre. On y déposa Anspert, Archevêque de Milan, & le Pape écrivit à l'Eglise de 879

Milan d'élire un autre Evêque à sa place.

IX. SIÈCLE. Fin de J. C. 879. *Mantalense*, de Mantaille, lieu situé entre Vienne & la rivière d'Isére, le 15 Octobre. Vingt-trois Evêques y accordent le titre de Roi au Duc Bozon. (*Charvet, Histoire de l'Eglise de Vienne.*)

879. * *Constantinopolitanum*, sous Photius, de trois cent quatre-vingts Evêques, commencé au mois de Novembre, & fini le 13 Mars 880. Les Lettres du Pape y furent lues, mais altérées dans tous les endroits peu favorables à Photius. Par-tout il y paroît comme un homme irréprochable, quoique le Pape eût ordonné qu'il se reconnoîtroit coupable en demandant pardon & recevant l'absolution des Légats. Ce Concile est regardé comme le huitième général par tous les Grecs schismatiques. On soupçonne avec raison les actes qui nous en restent d'avoir été falsifiés, peut-être par Photius lui-même, à qui l'imposture & le mensonge ne coûtoient rien.

881. *Apud sanctam Macram*, de Fîmes, Diocèse de Rheims, le 2 Avril. Hincmar y présidoit, & l'on reconnoît son style dans les huit articles qui nous en restent. Ce sont plutôt de longues exhortations, que des Canons.

Cabilonenſe, de Châlons-ſur-Saône, le 18 Mai, pour établir la paix, & régler les autres affaires de l'Egliſe. IX. SIÈCLE. An de J. C. 886.

Colonienſe, de Cologne, le 1 Avril. On y renouvella les anciens Canons, en prononçant des menaces & des cenſures contre ceux qui pilloient les Egliſes. (*Conc. Germ. tom. I.*) 887.

De Portu, de Port, ſur les confins des Diocèſes de Maguelonne & de Nîmes, le 17 Novembre, par Théodard, Archevêque de Narbonne. On y dépoſa deux Evêques intrus. (*Edit. Venet. tom. IX.*) 887.

Urgellenſe, d'Urgel. On y confirme la dépoſition des deux Evêques ci-deſſus. On vit à ce Concile Frodoin, Evêque de Barcelone, demander pardon en chemiſe & nuds pieds, pour avoir ordonné l'un de ces deux Evêques. (*Vaiſſette, Hiſt. de Lang. tom. II. p. 526.*) 887.

Moguntiacum, de Mayence, vers le commencement de l'année, par ordre d'Arnoul, nouvellement élu Roi de Germanie. Ce Concile étoit compoſé de ſix Archevêques & de quinze Evêques, avec pluſieurs Abbés. On y fit vingt-ſix Canons, tirés la plupart des Conciles précédens. (*Conc. Germ. tom. II.*) 888.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

Agaunenſe, d'Agaune, ou Saint-Maurice en Valais, où Rodolfe eſt reconnu & couronné Roi de la Bourgogne Transjurane. (*Conc. Germ. T. II.*)

888. *Metenſe*, de Metz, par Ratbod, Archevêque de Tréves, le 1 Mai. On y fit treize Canons.

889. *Ticinenſe*, de Pavie, où l'on confirme l'élection du Gui, Roi d'Italie. On y fit de plus dix Canons ſur la diſcipline. (*Edit. Venet. tom. IX.*)

890. *Valentinum*, de Valence en Dauphiné. Les Evêques des Provinces d'Arles, d'Embrun & de Vienne y éliſent & ſacrent Roi, Louis, fils de Boſon, âgé de dix ans. (*Conc. Germ. tom. II.*)

890. *Forcheimenſe*, de Forcheim, au mois de Mai, par Sunderholde, Achevêque de Mayence, où l'on confirme la fondation du Monaſtère d'Hériſiem, à la demande de Biſon, Evêque de Paderborn. (*Ibid.*)

891. *Magdunenſe*, de Meun-ſur-Loire, où l'on defend à l'Archevêque de Sens d'ordonner un autre Abbé de S. Pierre-le-Vif, que celui qui ſeroit élu par les Moines. (*Bouquet, tom. IX*)

892. *Viennenſe*, de Vienne, par ordre du Pape Formoſe, où préſidèrent ſes

deux Légats, Paſchal & Jean. On y fit quatre Canons, contre les uſurpateurs des biens de l'Egliſe, les meurtriers, les mutilations & autres outrages faits aux Clercs, &c. Pluſieurs Evêques y ſouſcrivirent. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Remenſe, le 28 Janvier, où l'Archevêque Foulques fait proclamer Roi de France, Charles, fils de Louis le Bégue, âgé de quatorze ans, & le ſacre. On y menaça d'excommunication Baudouin, Comte de Flandre, s'il continuoit à s'emparer des biens eccléſiaſtiques. 793.

Cabilonenſe, de Châlons-ſur-Saône, le 1 Mai. On y examina l'affaire de Gerfroi, Moine de Flavigni, accuſé, par la voix publique, d'avoir empoiſonné Adalgaire, Evêque d'Autun; mais il ne ſe trouva ni preuve, ni accuſateur contre lui. 894.

Triburienſe, de Tribur ou Teuver, près de Mayence, dans les premiers jours d'Août au plus tard. Vingt-deux Evêques y aſſiſtèrent avec le Roi Arnoul. On y fit cinquante-huit Canons, tendant principalement à réprimer les violences & l'impunité des crimes. 895.

* *Romanum*, où Étienne VI fit appor- 896 ou au commencement de 897.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

ter le corps du Pape Formoſe, qu'il avoit fait déterrer, lui reprocha d'avoir quitté l'Evêché de Porto pour uſurper celui de Rome, comme s'il avoit pu l'entendre, le condamna enſuite, le dépouilla des habits ſacrés dont on l'avoit revêtu, lui fit couper trois doigts, & enfin la tête, puis jetter le tronc dans le Tibre. Etienne y dépoſa auſſi tous ceux que Formoſe avoit ordonnés. On y déclara, de plus, nulle l'élection du Pape Boniface VI, parce qu'il avoit été dégradé deux fois, l'une du Soudiaconat, l'autre de la Prêtriſe.

898. *Romanum*, où le Pape Théodore réhabilite les Clercs ordonnés par Formoſe, que ſon prédéceſſeur Etienne avoit dépoſés.

898. *Romanum*, par Jean IX, en préſence de l'Empereur Lambert. On y caſſa tout ce qui avoit été fait au Concile tenu par Etienne en 896. On y rétablit la mémoire de Formoſe, & les Evêques qu'Etienne avoit dépoſés. Sergius & ſes Complices y ſont condamnés, avec défenſe de les rétablir. L'élection de Lambert y eſt confirmée, avec le décret qui porte que le Pape ne pourra être ſacré qu'en préſence des Députés de l'Empereur. (*Pagi.*)

Ravennenſe, de Ravenne, par le Pape Jean IX, encore en préſence de l'Empereur Lambert. On y relut les actes du Concile de Rome, & on y approuva douze autres articles. (*Pagi*, *Muratori.*) IX. SIÈCLE. An de J. 898.

Ovetanum, d'Oviédo, le premier Dimanche après Pâques, 27 Avril, en préſence du Roi Dom Alphonſe. On y déclara Métropolitain l'Evêque d'Oviédo, qui préſida en cette qualité au Concile. De plus, on fit divers Réglemens ſur la diſcipline. 900.

Rhemenſe, de Rheims, le 6 Juillet, où l'on excommunie les meurtriers de l'Archevêque Foulques. (*Bouquet, T. VIII.*) 900.

Lateranenſe, par Benoît IV, au mois d'Août, en faveur d'Argrim, Evêque de Langres, qui chaſſé de ſon Siége par une faction, demandoit d'y être rétabli, ce qui lui fut accordé (*Edit. Venet. tom. IX.*) 900.

CHRONOLOGIE DES PAPES.

NEUVIÈME SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

XCVI. ETIENNE IV.

An de J. C. 816. ETienne IV, de famille noble, Diacre de l'Eglise Romaine, fut élu Pape après la mort de Léon III, & ordonné le 22 Juin 816. Aussi-tot après sa consécration, il fit jurer fidélité à l'Empereur Louis par tout le peuple Romain, & lui envoya des Légats pour lui faire part de son Ordination. Il suivit de près ses Légats, & vint lui-même en France. Il y sacra de nouveau l'Empereur Louis, & lui mit sur la tête une riche couronne qu'il avoit apportée de Rome. Etienne s'en retourna chargé de présens, arriva à Rome vers le commencement de Novembre 816, & mourut trois mois après, le 24 Janvier 817, n'ayant tenu le Saint Siège que sept mois & deux jours.

XCVII. PASCAL I.

817. Pascal I, Romain, fut placé sur le

Siège de Rome d'un conſentement unanime, & ordonné le 25 Janvier 817. Il mourut, ſuivant Bianchini, le 11 Mai 824, après avoir tenu le Saint-Siège ſept ans trois mois & quelques jours. Ce Pape couronna dans Rome, le 5 Avril 823, Lothaire, que Louis avoit envoyé en Italie pour y rendre la Juſtice. L'Egliſe Romaine honore Paſcal entre les Saints, le 14 Mai.

XCVIII. EUGENE II.

Eugène II, Romain, Archiprêtre du titre de ſainte Sabine, recommandable par ſon humilité, ſa ſimplicité, ſa doctrine, fut ordonné, ſelon M. Fleury, le 5 Juin, & ſelon le P. Pagi, le 14 Février 824. L'élection d'Eugène fut troublée par l'Ordination d'un Antipape, nommé Zizime, ſoutenu de la Nobleſſe. Lothaire vint à Rome pour éteindre le ſchiſme; & afin de prévenir ce mal dans la ſuite, Eugène fit un décret, portant que les Ambaſſadeurs de l'Empereur ſeroient préſens à l'Ordination du Pape. Eugène fit prêter ſerment de fidélité aux Empereurs Louis & Lothaire par le Clergé de Rome, avec promeſſe d'obſerver le décret touchant l'Ordination 824.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

du Pape. L'an 826, Eugène envoya des Légats à Louis, qui tenoit ſon Parlement à Ingelheim, au commencement de Juin. Il mourut l'an 827 au mois d'Août, ſuivant Eginhart; le 27 de ce mois, ſelon M. Fleury, quoiqu'aucun Ancien ne marque le jour de ſa mort. On attribue à ce Pape l'établiſſement de l'épreuve par l'eau froide, expliquée par le P. Mabillon; *tome* I. *Vet. Anal.*

XCIX. VALENTIN.

827. Valentin né à Rome, Archidiacre de l'Egliſe Romaine, devint le ſucceſſeur d'Eugène l'an 827, & probablement dans le mois d'Août. Quoique la coutume fût de conſacrer le Pape dans l'Egliſe de S. Pierre du Vatican, avant que de l'introniſer dans celle de Latran, l'introniſation de Valentin précéda ſon Ordination; ce qui étoit déja arrivé par rapport au pape Conon. Valentin fut ordonné *per ſaltum*, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine; c'eſt-à-dire que de Diacre on le fit Evêque, ſans le faire paſſer par le degré de la Prêtriſe. (*Mabillon.*) Il mourut la même année de ſon élection. On n'a rien de certain ſur le jour de ſa mort; M. Fleury la place au 10 Octobre.

C. GRÉGOIRE. IV.

IX. SIÈCLE. An de J. C. 827.

Grégoire IV, Prêtre de l'Eglise Romaine, du titre de S. Marc, fut tiré par force de l'Eglise des Martyrs SS. Côme & Damien, pour être placé sur le Saint Siège. Il fut introniſé avant que d'être ordonné ; parce que pour ſon Ordination, il fallut attendre l'Envoyé de l'Empereur. L'an 833, Grégoire vint en France pour tâcher de procurer la paix entre Louis & ſes fils. Le bruit ayant couru qu'il menaçoit d'excommunier les Evêques du parti de l'Empereur, ces Prélats répondirent avec fermeté, qu'il n'avoit aucun pouvoir d'excommunier perſonne malgré eux dans leurs Diocèſes, ni d'y diſpoſer de rien ; ajoutant qu'il s'en retourneroit excommunié lui-même, s'il entreprenoit de les excommunier, contre les Canons. Grégoire reprit la route de Rome, ſans aucun fruit de ſon voyage, & fort affligé de la manière dont l'Empereur avoit été traité par ſes enfans. Il mourut le 25 Janvier de l'an 844.

CI. SERGIUS.

Sergius, Archiprêtre de l'Egliſe de 844.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

Rome, fut ordonné Pape le 27 Janvier de l'an 844. L'Empereur Lothaire trouvant mauvais qu'on l'eût ordonné ſans ſa participation, envoya Louis ſon fils en Italie, dont il le déclara Souverain. Louis vint à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs. On examina l'Ordination de Sergius, & on la confirma. Ce Pape mourut le 27 Janvier 847, après avoir tenu le Saint Siège trois ans complets.

CII. LÉON IV.

847. Léon IV, Prêtre du titre des quatre Couronnés, fut élu Pape d'un conſentement unanime, auſſi-tôt après la mort de Sergius. Cette élection fut précipitée par la crainte des Sarraſins, qui étoient aux environs de Rome. Toutefois on ſuſpendit l'Ordination, pour ne pas choquer l'Empereur; mais le danger obligea enſuite de prévenir ſon conſentement, & Léon fut ordonné le 11 d'Avril 847 avec proteſtation de ne pas prétendre déroger à la fidélité qui étoit due à l'Empereur. Les Sarraſins chargés de butin, ſe retirèrent; mais s'étant embarqués, comme ils blaſphémoient contre J. C., ils furent ac-

cuellis d'une tempête qui les fit presque tous périr. Léon travailla à réparer les maux faits par ces infidèles ; orna l'Egliſe de S. Pierre qu'ils avoient dépouillée ; bâtit, afin de pouvoir ſe défendre contre eux dans la ſuite, une nouvelle Ville, dont il fit la dédicace le 27 Juin 852. Après avoir tenu le Saint-Siège huit ans trois mois & ſix jours, Léon mourut l'an 855, le 17 Juillet, jour auquel il eſt honoré comme Saint. IX. SIÈCLE. An de J. C.

CIII BENOIT III.

Benoît III, Prêtre du titre de S. Caliſte, fut élu Pape & introniſé auſſi-tot après la mort de Léon IV. On dreſſa le décret d'élection, qui fut ſigné du Clergé & des Grands, & envoyé aux Empereurs Lothaire & Louis. Son élection, quoique faite d'un conſentement unanime, fut traverſée par le Prêtre Anaſtaſe, qui avoit été dépoſé huit mois auparavant ; mais il fut chaſſé honteuſement, & Benoît ordonné avec les ſolemnités ordinaires le 29 Septembre l'an 855, en préſence des Députés de l'Empereur Louis. Benoît tint le Siège deux ans ſix mois & dix jours, & mou- 855.

rut le 8 Avril 858. Sous le pontificat de Benoît, Ethélufe, Roi d'Angleterre, vint à Rome, & offrit à S. Pierre une couronne d'or, du poids de quatre livres, avec plusieurs autres présens; *il laissa* par son testament trois cents marcs d'or par an à l'Eglise Romaine; cent pour S. Pierre, cent pour S. Paul, & cent pour les largesses du Pape.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

CIV. NICOLAS I.

858. Nicolas I, Romain, Diacre, fut tiré par force de l'Eglise de S. Pierre, où il s'étoit caché, mené au Palais de Latran, ensuite ramené à S. Pierre, consacré Pape & introniſé, en présence de l'Empereur Louis qui étoit à Rome, le 24..... de l'an 858. Nicolas envoya à Constantinople des Légats, l'an 860, pour examiner l'affaire de saint Ignace & de Photius; ils en revinrent l'an 862, après s'y être laissés corrompre; mais le Pape les désavoua, & ne voulut pas reconnoître Photius. Un événement des plus grands du pontificat de Nicolas I, a été la conversion de Bogoris, Roi des Bulgares, & de sa Nation, arrivée l'an 865. (*Mansi.*) Ce Roi envoya, l'an 866, son fils avec plusieurs

Seigneurs à Rome, portant de riches présens : ils étoient chargés de consulter le Pape sur plusieurs questions de Religion, au nombre de cent six, auxquelles le Pape satisfit par autant d'articles. Ces réponses aux Bulgares sont célébres. Nicolas mourut le 13 Novembre 867, après un glorieux Pontificat de neuf ans six mois & vingt jours. Ce Pape a reçu de grands éloges de la plupart des Ecrivains, & les a mérités par son zèle, par sa fermeté, & par toutes ses grandes qualités.

CV. ADRIEN II.

Adrien II, Romain, Prêtre du titre de S. Marc, fut élu & introniſé aussitôt après la mort de Nicolas par un concours unanime. Il fut consacré le 14 Décembre 867, en présence des envoyés de l'Empereur qui assistèrent à sa consécration seulement. Adrien marcha sur les traces de ses prédécesseurs, & en particulier de Nicolas, qu'il se proposa pour modèle. Il étoit âgé de soixante-seize ans, & avoit refusé deux fois le pontificat, après la mort de Léon IV, & après celle de Benoît III ; mais après la mort de Nicolas I, il fut forcé de

867.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

l'accepter. Le Roi Lothaire excommunié par Nicolas, pour avoir répudié Thietberge, ſon épouſe, étant venu trouver Adrien II au Mont-Caſſin, y reçut la communion du Pape, ſur la fauſſe aſſurance qu'il lui donna, de s'être conformé aux avis de Nicolas. Mais la vengeance divine éclata bientôt contre ce Prince ſacrilège. Lothaire, après avoir vu mourir preſque tous ceux de ſa ſuite, mourut lui-même à Plaiſance, le 8 Août 869. Adrien, cette même année, à la prière de Louis, écrivit à Charles le Chauve, pour le détourner de s'emparer des Etats de Lothaire. La mort de ce ſaint Pape arriva l'an 872, vers la fin de Novembre.

CVI. JEAN VIII.

872. Jean VIII, Archidiacre de l'Egliſe Romaine, fut élu peu de jours après la mort d'Adrien, & ordonné le 14 Décembre 872. L'an 875, il couronna Empereur Charles le Chauve, le 25 Décembre. L'an 876, il établit Anſegiſe, Archevêque de Sens, Primat des Gaules & de Germanie. En 876 & 877, il écrivit pluſieurs fois à l'Empereur Charles le Chauve, le preſſant de lui

envoyer du ſecours contre les Sarraſins, qui venoient faire des incurſions juſqu'aux portes de Rome. Charles prit la réſolution d'aller en Italie, & partit effectivement au mois de Mai 877. Le Pape vint au-devant de l'Empereur ; ils ſe rencontrèrent à Verceil, d'où ils allèrent enſemble à Pavie ; de-là ils ſe retirèrent à Tortone, ſur la nouvelle que Carloman venoit fondre ſur eux avec une armée. Jean marcha vers Rome en diligence avec un Crucifix d'or, orné de pierreries, que l'Empereur donnoit à S. Pierre. N'ayant point eu de ſecours de Charles contre les Sarraſins, & n'en eſpérant point, il fut obligé de traiter avec eux ſous la promeſſe d'un tribut de 25000 marcs d'argent par an. Lambert, Duc de Spolette, que Charles avoit envoyé trop tard, pour mener des troupes contre ces infidèles, fit de grands ravages en Italie & à Rome, ce qui obligea le Pape Jean de venir en France ; il arriva le 11 Mai 878 à Arles. Le 7 Septembre, il couronna Louis le Bégue, qui l'avoit déjà été l'année précédente par Hincmar de Rheims. L'an 879, Jean ſollicité par Baſile, Empereur de Conſtantinople, reconnut pour Pa-

triarche Photius qui avoit été rétabli sur le Siège de Conſtantinople après la mort de S. Ignace. Jean VIII mourut le 15 Décembre de l'an 882, après avoir tenu le Saint-Siège dix ans & deux jours.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

CVII. MARIN.

882. Marin, ſucceſſeur de Jean VIII, fut ordonné ſur la fin de Décembre de l'an 882. Il avoit été trois fois Légat à Conſtantinople pour l'affaire de Photius, ſous Nicolas I, Adrien II & Jean VIII. Marin ne ſe crut pas obligé à ſoutenir tout ce que ſon prédéceſſeur avoit fait : il condamna Photius, rétablit au contraire Formoſe dans ſon Siége de Porto, & le dégagea du ſerment que lui avoit fait prêter Jean VIII. Marin n'a tenu le S. Siège qu'un an & cinq mois, étant mort l'an 884, dans le mois de Mai.

CVIII. ADRIEN III.

884. Adrien III, Romain de naiſſance, ſuccéda, l'an 884, à Marin. Il fut ordonné ſur la fin de Mai de la même année, & mourut au mois de Septembre de la ſuivante, à Vilzacara dans le Modenois, en allant à la Diéte que

Charles le Gros avoit indiquée à Worms. Martin Polonois lui attribue un décret, portant que l'Empereur ne se mêleroit point de l'élection du Pape, *ut Imperator non se intromitteret de electione.*

CIX. ETIENNE V.

Etienne V, Romain, Prêtre du titre des quatre Couronnés, fut élu Pape & introniſé malgré lui, auſſi-tôt qu'on eut appris à Rome la mort d'Adrien III. Il fut conſacré ſur la fin de Septembre 885, & mourut le 7 Août de l'an 891, après avoir tenu le Saint-Siège environ ſix ans. 885.

CX. FORMOSE.

Formoſe, ſucceſſeur d'Etienne, fut introniſé le 19 Septembre de l'an 891. Il étoit Evêque de Porto; c'eſt le premier exemple d'un Evêque transféré d'un autre Siège à celui de Rome. Formoſe avoit été envoyé l'an 866 par Nicolas I, chez les Bulgares où il travailla avec fruit. Il fut condamné par Jean VIII l'an 876, rétabli par Marin l'an 883, élu Pape l'an 891, & mourut l'an 896. 891.

IX. SIÈCLE. An de J. C. 896.

CXI. BONIFACE VI.

Boniface VI fut élu pour succéder au Pape Formose, & mourut quinze jours après son élection.

CXII. ETIENNE VI.

896. Etienne VI fut consacré avant le 20 Août de l'an 896. Il tint un Concile dans lequel on apporta le corps de Formose qu'il avoit fait déterrer; on le mit dans le Siège patriarchal, revêtu de ses ornemens; on lui donna un Avocat, & comme s'il eût été vivant & convaincu, on le condamna, on le dégrada, on lui coupa trois doigts & puis la tête, ensuite il fut jetté dans le Tibre. Etienne déposa tous ceux que Formose avoit ordonnés, & les ordonna de nouveau. Il reçut bientôt la juste punition de ces violences, ayant été pris, jetté dans une prison obscure, chargé de fers, & enfin étranglé, l'an 897. Il avoit à peine occupé le Saint-Siège quatorze mois.

CXIII. ROMAIN.

897. Romain né à Rome, fut placé sur le Saint-Siége avant le 20 Août. Quelques Auteurs disent qu'il cassa la procé-

dure d'Etienne VI contre Formoſe. Il mourut au plus tard vers la fin de Novembre.

CXIV. THÉODORE.

Théodore ſuccéda l'an 898 à Romain; on ne ſait, ni le mois, ni le jour de ſon Ordination. Ce qui paroît certain, c'eſt qu'il y eut un intervalle aſſez long entre lui & ſon prédéceſſeur, à cauſe de l'abſence des Députés de l'Empereur Lambert, en préſence deſquels ſon Ordination ſe fit. Il mourut avant le mois de Juin 898, après un pontificat de vingt jours ſeulement. Pendant ce court eſpace, il travailla à la réunion de l'Egliſe, rappella les Evêques chaſſés de leurs Siéges, rétablit les Clercs ordonnés par Formoſe, dont il fit ſolemnellement reporter le corps, qui avoit été trouvé par des pêcheurs, dans la ſépulture des Papes. 898.

CXV. JEAN IX.

Jean IX, natif du Tibur, Diacre, Moine de l'Ordre de S. Benoît, ſuccéda à Théodore, & fut ordonné au mois de Juillet de l'an 898. Il tint le Saint-Siége deux ans quatre mois & quinze jours, étant mort le 30 Novembre de l'an 900. 898.

CXVI. BENOIT IV.

IX. SIÈCLE. An de J. C 900.

Benoît IV, élu au mois de Décembre de l'an 900, termina le neuvième siècle & commença le dixième, le plus triste pour l'Eglise, par l'ignorance & la corruption des mœurs qui régnèrent dans cet espace de tems. Il mourut au commencement d'Octobre de l'an 903, après avoir tenu le Saint-Siège trois ans & environ deux mois.

CHRONOLOGIE

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES D'ANTIOCHE.

NEUVIÈME SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

LXXII. JOB.

An de J. C. 813.

JOB succéda vers la fin de 813 au Patriarche Théodoret. Il mourut l'an 842, après trente ans commencés d'épiscopat. Le Siège depuis sa mort vaqua environ quatre ans.

LXXIII. NICOLAS I.

Nicolas fut élevé sur le Siège d'Antioche, après une vacance d'environ quatre ans. L'an 867, il se joignit aux autres Patriarches d'Orient, pour anathématiser Photius. La même année, ou la suivante, il fut exilé par le Calife Motaz. Nicolas mourut vers l'an 870. Il eut pour successeur Etienne, qui mourut le jour même de son Ordination.

846 ou 847.

IX. SIÈCLE. An de J. C. 870.

LXXIV. THÉODOSE I.

Théodoſe ou Thaduſe, prit la place du Patriarche Etienne. Il mourut au plus tard l'an 886.

LXXV. EUSTATHE II.

886. Euſtathe II, ſucceſſeur de Théodoſe I, ne nous eſt connu que par une Lettre de Photius, où il l'appelle ſon père & ſon frère, & l'invite à le venir voir. Euſtathe mourut l'an 892.

LXXVI. SIMÉON.

892 ou 893. Siméon, fils de Zarnaki, monta, ſuivant Eutychius, ſur le Siège d'Antioche, l'an 892 ou 893 de J. C. Il mourut dans la douzième année de ſon épiſcopat, l'an 904 ou 905.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES D'ALEXANDRIE.

NEUVIÈME SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

LVI. EUSTATHE, *Melquite.*

An de J. C. 801.

EUSTATHE, Supérieur du Monaſtère d'Alkoſair, monta ſur le Siège d'Alexandrie après la mort de Politien, & mourut l'an 805.

LVII. CHRISTOPHE, *Melquite.*

805.

Chriſtophe devint le ſucceſſeur d'Euſtathe. Peu de tems après ſon élection, il tomba dans une paralyſie qui l'obligea de prendre un Evêque, nommé Pierre, pour faire ſes fonctions. Sa mort arriva l'an 836.

LVIII. SOPHRONE I, *Catholique.*

836.

Sophrône, qu'Eutychius qualifie d'homme ſage & de philoſophe, fut élu par les Catholiques pour remplacer Chriſ-

tophe. Il écrivit à l'Empereur Théophile
IX. en faveur des saintes Images, & prit
SIÈCLE. la défense de S. Ignace, Patriarche de
An de J. C. Constantinople, contre Photius. Sa mort arriva l'an 859.

LIX. MICHEL I, *Melquite.*

859. Michel fut élevé l'an 859 sur le Siège d'Alexandrie, vacant par la mort de Sophrône. L'an 869 il envoya Joseph, son Archidiacre, au huitième Concile général, dont il approuva les actes. Il mourut vraisemblablement vers la fin de 871.

LX. MICHEL II, *Melquite.*

872. Michel II fut substitué par les Catholiques, au Patriarche Michel I. Il mourut le 3 Juin de l'an de J. C. 905.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE JÉRUSALEM.

NEUVIÈME SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

LXIII. GEORGE.

An de J. C. 796.

GEORGE fut le successeur d'Elie dans le Siège de Jérusalem. L'an 800, il fit accompagner à son retour, par deux de ses Moines, les Ambassadeurs que Charlemagne avoit envoyés au Calife Haroun. George mourut au plus tard l'an 807.

LXIV. THOMAS.

807. Thomas, Moine de la Laure de S. Sabas, Diacre & Médecin, avoit remplacé, l'an 807, le Patriarche George. Le 22 Août de cette année, arrivèrent en France deux de ses Députés, avec les Ambassadeurs du Calife Haroun. Il mourut l'an 829 au plus tard.

LXV. BASILE.

829. Basile, successeur de Thomas, occu-

poit le Siège de Jérusalem au mois d'Oc-
IX. tobre 829, lorsque l'Empereur Théophile
SIÈCLE. monta sur le Trône. Il écrivit, de con-
An de J. C. cert avec les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, une Lettre très-forte à ce Prince en faveur des saintes Images; elle ne fit aucun effet. Basile mourut au plus tard l'an 843.

LXVI. SERGIUS II.

843. Sergius fut élu Patriarche de Jérusalem, la seconde année du Calife Vateck, c'est-à-dire l'an 843, suivant Eutychius, qui lui donne seize années de patriarchat. Il mourut donc en 858 ou 859.

LXVII. SALOMON.

858 ou 859. Salomon, fils de Zarkum, fut tiré du nombre des laïcs, suivant Anastase, pour être élevé à la dignité Patriarchale. Eutychius lui donne cinq années de gouvernement, c'est-à-dire, qu'il mourut en 862 ou 863.

LXVIII. THÉODOSE.

862 ou 863. Théodose ou Théodore, fut substitué à Salomon l'an 862 ou 863. Eutychius lui donne dix-neuf ans de gouvernement; mais il est certain qu'il mourut l'an 879.

LXIX. ÉLIE III.

IX. SIÈCLE. An de J. C. 879.

Élie fut élu l'an 879 au plus tard, pour succéder au Patriarche Théodose. Il assista, par son Syncelle, nommé comme lui Élie, au Conciliabule que Photius tint au mois de Novembre de cette année pour son rétablissement. Ce Patriarche, ainsi que son Député, avoit été surpris par les artifices de Photius. Il mourut la vingt-neuvième année de son gouvernement, c'est-à-dire l'an 907.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE CONSTANTINOPLE.

NEUVIÈME SIÉCLE.

IX. SIÈCLE.

LV. NICÉPHORE.

An de J. C. 806. NICÉPHORE, Secrétaire du Palais, devenu ſolitaire, fut élevé ſur le Siège de Conſtantinople après la mort de Taraiſe. Son zèle pour les ſaintes Images lui attira l'indignation de l'Empereur Léon l'Arménien, qui le fit dépoſer dans un Concile en 815, & l'envoya en exil. Nicéphore y mourut l'an 828.

LVI. THÉODOTE CASSISTÈRE.

815. Théodote de Méliſſe, dit Caſſiſtère, Officier du Palais, nommé Patriarche par l'Empereur Léon l'Arménien, fut ordonné le 1 Avril 815. Il tint la même année, par ordre de ce Prince, un Conciliabule, où il anathématiſa le ſeptième Concile général. L'an 821 il mou-

rut, après avoir fait une guerre continuelle aux saintes Images & à leurs défenseurs. IX. SIÈCLE.

LVII. ANTOINE I. An de J. C.

Antoine, Métropolitain de Sylée ou Pergé en Pamphylie, grand Iconoclaste, frappé d'anathême au Concile de Constantinople tenu en 814, succéda au Patriarche Théodote. Il tint le Siège douze ans commencés, & mourut vers le mois d'Avril 832. 821.

LVIII. JEAN VII.

Jean, surnommé Lécanomante, succéda au Patriarche Antoine, dont il avoit été Syncelle. Après avoir gouverné l'Eglise de Constantinople l'espace de neuf ans, il fut chassé par l'Impératrice Théodora, l'an 842, pour son attachement à l'héréſie des Iconoclastes. 832.

LIX. MÉTHODIUS.

Méthodius, natif de Syracuse, Moine de Constantinople, fut substitué l'an 842 au Patriarche Jean. Il avoit souffert de grandes persécutions, sous les Empereurs Michel le Bégue & Théophile, pour la défense des saintes Images. Son 842.

épiſcopat ne fut que de quatre ans & quatre mois. Il mourut en 846.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

LX. IGNACE.

846. Ignace, fils de l'Empereur Michel Curopalate, Prêtre & Moine de S. Satyre, fut placé ſur le Siège de Conſtantinople après la mort de Méthodius, par le ſuffrage unanime du Clergé & du peuple. L'an 857, le Céſar Bardas, irrité de ce qu'Ignace lui avoit refuſé la Communion pour cauſe d'inceſte, le fit exiler dans l'iſle de Térébynthe.

LXI. PHOTIUS.

857. Photius, homme de naiſſance & ſavant, fut ordonné Patriarche de Conſtantinople le jour de Noël 857, après avoir reçu les autres Ordres dans le cours des cinq jours précédens. L'an 867, il fut chaſſé par l'Empereur Baſile, & relégué dans le Monaſtère de Scopé.

S. IGNACE, *rétabli.*

867. Après l'expulſion de Photius, Ignace fut rétabli le 23 Novembre, ſur le Siège de Conſtantinople. Il mourut âgé de quatre-vingts ans, le 23 Octobre 877.

PHOTIUS, *rétabli.*

Photius rentré en grace avec l'Empereur Baſile, fut rappellé & rétabli trois jours après la mort d'Ignace, l'an 886 au mois de Septembre. Il fut chaſſé de nouveau par l'Empereur Léon le Philoſophe, & relégué dans un Monaſtère, où il mourut l'an 891. An de J. C. 877.

LXII ÉTIENNE.

Étienne, frère de l'Empereur Léon, âgé de ſeize ans, fut mis à la place de Photius qui l'avoit élevé, fait Diacre, & choiſi pour ſon Syncelle. Il tint le Siège ſix ans & cinq mois, au bout deſquels il mourut en 893. 886.

LXIII. ANTOINE II.

Antoine II, ſurnommé Caulée, ſuccéda au Patriarche Etienne dans le mois de Mai 893. Il gouverna ſaintement l'Egliſe de Conſtantinople l'eſpace d'environ deux ans, & mourut âgé de ſoixante-ſept ans en 895. 893.

LXIV. NICOLAS LE MYSTIQUE.

Nicolas, que ſa prudence & ſa ſageſſe firent ſurnommer le Myſtique, 895.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

monta sur le Siège de Constantinople après la mort du Patriarche Antoine. L'an 906, il déposa le Prêtre Thomas, pour avoir donné la bénédiction nuptiale à l'Empereur Léon & à Zoé sa quatrième femme. Il interdit l'entrée de l'Eglise à l'Empereur même qui l'exila pour ce sujet.

Fin du troisième Volume.

SOUVERAINS DE LA POLOGNE.

Nota. Tous les Hiſtoriens font deſcendre les Polonois des Sarmates, ancien peuple du Nord, qui furent appellés depuis Sclaves ou Eſclavons. Ils furent longtems ſans Loix & ſans Gouvernement, ne connoiſſant d'autre autorité que celle des Chefs qu'ils ſe donnoient pour les conduire à la guerre. LECK I eſt regardé comme le Fondateur de la Pologne. La ſuite de ſes ſucceſſeurs eſt fort incertaine juſqu'au commencement du neuvième ſiècle. C'eſt ce qui nous a déter-

ZIEMOVIT ſuccède à Piaſte. Son règne s'étend juſqu'en 892, où l'on place ſa mort.

LESZKO IV devient Roi par la mort de ſon père. Il règne juſqu'en 913, époque de ſa mort.

TABLE
DES ARTICLES
Contenus dans ce troisième Volume.

HUITIÉME SIÉCLE.

ART. I. *Tableau politique de l'Orient & de l'Occident*, 1
ART. II. *Progrès du Mahométisme & de la puissance des Califes*, 27
ART. III. *Etat de l'esprit humain par rapport aux Lettres & aux Arts dans le huitième siècle*, 50
ART. IV. *Etat de l'Eglise dans les diverses parties du Monde Chrétien*, 65
ART. V. *Héréſie des Iconoclastes. Sa naissance ; ses progrès ; ses ravages ; sa condamnation*, 89
ART. VI. *Héréſies qui s'élevèrent en Occident pendant le huitième siècle*, 125
ART. VII. *Ecrivains ecclésiastiques*, 147
ART. VIII. *Mœurs générales. Usages. Discipline*, 173
Chronologie des Conciles, 194
——— des Papes, 210
——— des Patriarches d'Antioche, 221
——— des Patriarches d'Alexandrie, 223

——— des Patriarches de Jéruſalem, 225
——— des Patriarches de Conſtantinople, 228
Synchroniſme des Souverains, 232

NEUVIÉME SIÉCLE.

ART. I. *État politique de l'Empire Grec dans le cours de ce ſiècle,* 233
ART. II. *Etat de la Religion & de l'Empire des Muſulmans dans l'Orient au neuvième ſiècle,* 256
ART. III. *Etat politique de l'Occident,* 268
ART. IV. *Etat de l'eſprit humain en Orient & en Occident, par rapport aux Sciences & aux Lettres,* 306
ART. V. *Etat du Chriſtianiſme dans les diverſes Régions du Monde au neuvième ſiècle,* 322
ART. VI. *Schiſme de Photius. Son origine; ſes effets; ſa condamnation; ſes ſuites malheureuſes,* 351
ART. VII. *Diſputes qui s'élevèrent en Occident ſur la Grace, la Prédeſtination & l'Euchariſtie,* 408
ART. VIII. *Perſonnages illuſtres dans l'Egliſe par leurs vertus ou leurs talens,* 430
ART. IX. *Mœurs générales. Uſages. Diſcipline,* 459
Chronologie des Conciles, 489
——— des Papes, 538
——— des Patriarches d'Antioche, 553
——— des Patriarches d'Alexandrie, 555

——— des Patriarches de Jéruſalem, 557
——— des Patriarches de Conſtantinople, 560
Synchroniſme des Souverains, 564

Fin de la Table.

LUIGI LANCI
LEGATORE DI LIBRI
FIRENZE
Via del Cant

005670 102